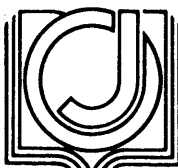


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

COMPTE RENDU INTÉGRAL

43^e SÉANCE

Séance du mercredi 6 décembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Procès-verbal** (p. 4457).
2. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Education nationale

JEUNESSE ET SPORTS (p. 4457)

MM. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports ; Paul Caron, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Laffitte, en remplacement de M. François Lesein, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.

Suspension et reprise de la séance (p. 4463)

PRÉSIDENTICE

DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

MM. Philippe Madrelle, Claude Huriet, Mme Hélène Luc, M. Claude Prouvoeur.

MM. le secrétaire d'Etat, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, Mme Hélène Luc, M. Claude Prouvoeur.

Crédits du titre III. - Rejet (p. 4472)

Crédits du titre IV (p. 4472)

Mme Hélène Luc.

Rejet des crédits.

Crédits des titres V et VI. - Rejet (p. 4472)

Défense (p. 4472)

MM. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense ; René Monory, rapporteur spécial de la commission des finances (exposé d'ensemble et dépenses en capital) ; François Trucy, rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires) ; Xavier de Villepin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étran-

gères, de la défense et des forces armées (section commune) ; Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Gendarmerie) ; Philippe de Gaulle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Forces terrestres) ; Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air) ; Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine) ; Claude Huriet, Albert Voilquin.

Suspension et reprise de la séance (p. 4491)

PRÉSIDENTICE

DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Philippe de Gaulle, Jean-Luc Bécart, Robert Pontillon, André Dagnac, Guy Cabanel, Yvon Bourges, Louis Longequeue.

MM. le ministre, Albert Voilquin.

Article 38 (p. 4510)

MM. Emmanuel Hamel, le ministre.

Rejet de l'article par scrutin public.

Article 39 (p. 4511)

Rejet des crédits figurant au titre V.

Rejet des crédits figurant au titre VI.

L'article 39 est donc repoussé.

3. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 4512).
4. **Dépôt de projets de loi** (p. 4512).
5. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 4512).
6. **Dépôt de rapports** (p. 4512).
7. **Ordre du jour** (p. 4513).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN CHAMANT, vice-président

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [N^{os} 58 et 59 (1989-1990).]

Éducation nationale

JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'éducation nationale, jeunesse et sports.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la politique que je conduis depuis dix-huit mois, sous l'autorité de M. Lionel Jospin, dans les domaines des sports, de la jeunesse et de la vie associative est une œuvre de longue haleine, avec de multiples facettes et des interactions complexes, elle ne s'accommoderait évidemment pas de slogans simplificateurs. Pourtant, je crois possible d'en résumer l'essentiel et d'en indiquer l'esprit à travers trois formules, qui sont autant de mots d'ordre pour l'action : mettre le sport à sa vraie place ; à chacun son sport ; promouvoir l'éducation populaire.

J'y ajouterai, aujourd'hui, me situant dans le cadre de la discussion budgétaire, une quatrième formule : veiller aux équilibres, c'est-à-dire gérer les ressources de mon département ministériel en bonne adéquation avec les besoins exprimés et avec les priorités assumées par nos partenaires du mouvement sportif et du monde associatif.

A cet égard, je tiens à souligner d'emblée que le projet de budget de la jeunesse et des sports, tel qu'il se présente après avoir été amendé par l'Assemblée nationale se caractérise par une progression substantielle par rapport à 1989. A structure budgétaire constante, il est, en effet, en augmentation de 9,14 p. 100, chiffre à comparer à la moyenne d'augmentation des budgets de l'ensemble des ministères, hors charge de la dette publique, qui n'est que de 4,4 p. 100. J'ajoute que les crédits d'intervention du titre IV progressent, quant à eux, de 30,5 p. 100.

Le projet de budget qui est soumis à votre Haute Assemblée a, par ailleurs, été établi en procédant à un vaste et méthodique redéploiement des crédits, afin d'ajuster avec précision chaque dotation budgétaire aux besoins, aux objectifs et aux priorités du secrétariat d'Etat.

C'est dire que ce projet constitue la traduction en termes financiers des axes de la politique en matière de sports et d'éducation populaire, que je vais maintenant exposer, rappeler ou préciser devant vous.

En ce qui concerne le sport, j'avais mentionné, l'an dernier, quatre préoccupations essentielles, qui demeureront, en 1990, les axes de ma politique : la promotion de la formation, de la recherche et de la dimension économique du sport ; la dynamisation du sport de haut niveau ; le développement de la pratique sportive ; l'aménagement des rythmes de vie des enfants.

Mais je veux, en premier lieu, exposer devant vous quelques réflexions sur la situation du sport dans notre pays, telle que je l'ai observée au cours de cette première année de fonction.

Comme chacun d'entre vous, sans doute, j'ai pu constater une dérive inquiétante sur le plan de l'éthique sportive et des comportements qui en découlent. Alors que le sport - j'en ai l'absolue conviction - devrait être fondé sur des valeurs humanistes, tendant à l'éducation et à l'épanouissement de la personne, il devient, en fait, de plus en plus le prétexte au déchaînement des passions et des violences, et aussi l'occasion de cette forme de tricherie particulièrement destructrice qu'est le dopage.

Alors que le sport devrait être fondé sur une volonté de dépassement de soi-même de nature désintéressée, ce qui ne veut pas dire gratuite, le voici, dans quelques lieux, ballotté sur des flots d'argent totalement incontrôlés, ce qui rend, par contraste, encore plus amère la situation de pénurie, voire de pauvreté, qu'on rencontre dans d'autres lieux ou d'autres disciplines.

Une telle situation me paraît grave, tant par les risques de dénaturation du sport qu'elle comporte que par les inégalités et les injustices qu'elle génère. Elle appelle, pour y faire face, la mobilisation de tous et, d'abord, du mouvement sportif lui-même, qui, dans le cadre des fédérations concernées comme dans celui du comité national olympique et sportif, doit prendre ses responsabilités et les exercer en toute indépendance.

Mais cette situation exige aussi, parfois, des réponses rapides et fermes au niveau de l'Etat, et c'est pourquoi le secrétaire d'Etat chargé des sports a pris, et prendra encore, chaque fois que nécessaire, les mesures d'urgence dictées par les circonstances.

Cela a été le cas, récemment, pour le football, lorsque j'ai suscité les initiatives nécessaires pour que soit mis en œuvre un programme d'assainissement et de redressement. Cela pourra être, demain, s'il y a lieu, le cas dans d'autres disciplines, notamment dans celles qui sont directement concernées par les prochains jeux Olympiques d'hiver.

Mais l'intervention de l'Etat ne saurait se concevoir qu'en complément des efforts du mouvement sportif lui-même et n'a pour finalité que d'aider chacune des fédérations en cause à remplir effectivement et convenablement ses missions de contrôle, de gestion et d'animation.

Je reviens sur le problème du dopage dont vous mesurez certainement l'importance et la gravité pour dire que je me suis réjoui de voir votre Haute Assemblée adopter à l'unanimité la loi relative à la prévention et à la répression du dopage.

A ce sujet, je tiens à souligner combien je suis attaché aux notions de prévention et d'éducation. Quant aux actions de dépistage et de répression, qui doivent être accomplies sans faiblesse et avec constance, elles ne sont, à mes yeux, qu'un moyen ultime dans une lutte qui doit se mener tous les jours et sur tous les terrains.

J'en viens maintenant à la présentation des actions à venir, en vous annonçant mon intention de jeter, dès l'an prochain, les bases d'une nouvelle filière professionnelle, la « profession sport ».

Il s'agira de proposer aux jeunes une filière complète de formation, devant mener, à partir d'une pratique sportive personnelle, non plus à une succession de situations précaires, mais bien à une véritable profession.

Ce projet de « profession sport » sera organisé en modules de formation capitalisables pour lesquels seront recherchées toutes les passerelles, toutes les équivalences avec les filières proposées par le ministère de l'éducation nationale, notamment pour ce qui concerne les formations supérieures et universitaires.

Avec les emplois ainsi créés, nous trouverons le moyen d'apporter, enfin, des solutions concrètes aux difficultés des petits clubs en ce qui concerne l'animation à l'échelon local. De plus, grâce à ses structures multiples et décentralisées, le sport peut constituer un remarquable vecteur d'intégration économique et sociale. C'est pourquoi je souhaite que, dorénavant, un jeune pratiquant doué et motivé ne reste plus sur le bord de la route, mais trouve, par l'accomplissement de sa passion, une place spécifique dans notre société.

Je tiens à vous rappeler quelques chiffres qui situent les enjeux économiques et sociaux liés à la promotion du sport.

La « filière sport » pèse aujourd'hui, en volume d'activité, environ 70 milliards de francs, soit plus de 1 p. 100 du produit intérieur brut, et représente près de 300 000 emplois. Il s'agit d'un secteur globalement en forte croissance, dont l'impact est loin d'être négligeable sur l'économie tout entière. Avec le projet « profession sport », mon département ministériel va ainsi participer, à sa manière, à la grande bataille pour l'emploi.

En ce qui concerne la dynamisation du sport de haut niveau, j'ai pris la décision de pérenniser l'action de la mission de préparation olympique, élargie à l'ensemble des sports d'élite. Agissant dans le cadre juridique et financier d'un groupement d'intérêt public, cette mission permanente a été chargée de l'expertise des projets techniques des fédérations, de la réalisation d'actions interdisciplinaires et du suivi individualisé des sportifs de très haut niveau. Elle s'efforce aussi de coordonner les actions et de valoriser les résultats des divers intervenants. Elle agit, bien évidemment, en étroite coopération avec les fédérations sportives et avec le comité national olympique et sportif français.

Nous devons travailler d'arrache-pied car les rendez-vous importants ne manqueront pas dans les prochaines années, puisque nous accueillerons sur notre sol les jeux Olympiques d'hiver, en 1992, les jeux méditerranéens et les jeux de la francophonie en 1993.

Qui ne voit que les résultats des équipes de France sont un facteur déterminant pour l'image du sport dans l'opinion publique et que les réussites sont toujours génératrices de stimulation et d'émulation ? Il existe un lien indissociable entre le sport d'élite et le développement du sport de masse, lequel constitue, précisément, mon troisième axe de préoccupation et d'action.

« Démocratiser le sport », dit-on souvent à ce propos. Je souscris entièrement à cet objectif, et souhaite l'atteindre de deux manières.

La première consiste à démocratiser en profondeur le fonctionnement des institutions sportives. L'état actuel des structures des fédérations et des clubs me paraît sujet à réflexion

et sans doute à évolution ; aussi ai-je demandé au Conseil d'Etat de m'aider à concevoir les réformes nécessaires, pour que chacun, à son niveau de responsabilité, soit traité comme un citoyen à part entière dans sa vie de sportif. Cela me conduira prochainement à proposer des mesures législatives et réglementaires nouvelles dans ce secteur qui repose, pour l'essentiel, sur le bénévolat actif de tant de nos concitoyens.

La seconde manière de démocratiser le sport consiste à réduire significativement le coût de sa pratique, lequel constitue un obstacle sérieux pour une partie importante de la population. Il faut concevoir pour cela un dispositif approprié.

Je propose donc la création de « titres sport », destinés à servir de moyens de paiement reconnus et acceptés par de nombreux prestataires d'activités sportives. L'économie générale du système envisagé l'apparenterait en fait au ticket restaurant, dans la mesure où les employeurs auraient la faculté de participer à son financement.

Bénéficiant des « titres sport » dans le cadre de la politique sociale des entreprises ou des collectivités locales, leurs utilisateurs pourront pratiquer de manière accrue les activités sportives de leur choix. A terme, c'est le mouvement sportif dans son ensemble qui devrait tirer parti de ce surcroît de demande solvable.

Mais un tel dispositif ne peut se mettre en place que s'il comporte pour les employeurs et pour les salariés des exonérations, sociales pour les uns, fiscales pour les autres. J'espère pouvoir présenter prochainement au Parlement le projet de loi correspondant à cet objectif. Nous ferons alors un grand pas en avant, dans la perspective tracée par le mot d'ordre : « A chacun son sport. »

Le problème de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant me servira de transition entre la politique du sport et celle de la jeunesse, puisqu'il en est un facteur commun.

Conformément au souhait exprimé par M. le Premier ministre, ce sera la priorité essentielle de mon budget en 1990. Pourquoi ? Parce que nous sommes là en train de réussir une grande œuvre et qu'il faut non seulement la continuer, mais l'amplifier, pour fournir une réponse à la hauteur de l'enjeu.

Au cours de la dernière année scolaire, près d'un million d'élèves de l'enseignement élémentaire ont ainsi pu bénéficier d'un aménagement de leurs rythmes de vie, scolaires et extra-scolaires, d'où l'amélioration de leur équilibre personnel et la pratique d'activités culturelles, sportives ou artistiques, qui sont autant de facteurs d'épanouissement. Cela s'est fait grâce à la coopération efficace des communes, de certains départements ainsi que des multiples partenaires du monde associatif. Ensemble, ils ont su trouver les réponses appropriées aux problèmes sociaux et culturels que posent les conditions de vie des enfants. Ils nous demandent de les aider à faire davantage.

C'est pourquoi, en 1990, nous développerons largement les contrats d'aménagement du temps de l'enfant, qui doivent s'insérer dans les projets d'école et, plus encore, dans les contrats de ville, lorsque les élus locaux voudront mettre en œuvre une politique globale en faveur des enfants. Plus d'un million et demi d'écoliers devraient bénéficier de ces dispositifs à la rentrée de septembre 1990.

J'aborde maintenant la politique de la jeunesse et de la vie associative, en vous disant, d'emblée, qu'elle repose fondamentalement sur le concept d'éducation populaire.

En effet, une citoyenneté active qui permette à chacun de réaliser ses aspirations à l'épanouissement personnel et à l'engagement social, de conduire sa vie en pleine responsabilité, en étant capable de créativité, d'adaptation, de solidarité, telle est la finalité de l'éducation populaire. Cette mission s'inscrit résolument dans une perspective d'éducation permanente et de lutte contre les inégalités. Par ses pratiques de formation, de responsabilisation, d'émancipation, de développement culturel et social, elle concerne en priorité la jeunesse.

Par ses finalités, parce qu'elle est un facteur positif de changement social, l'éducation populaire constitue une exigence sociale du temps présent.

La renvoyer dans les oubliettes de l'histoire ou la réduire au rôle de simple référence historique, ce serait nier que la dynamique qui l'anime depuis l'origine et qui lui a permis d'alimenter et de soutenir les forces de progrès social et

culturel garde plus que jamais sa raison d'être et trouve de nouveaux champs dans la construction de l'Europe sociale, dans la révolution des communications ainsi que dans les progrès de la science et de la technique.

Ce serait oublier aussi que l'éducation populaire, éducation de tous par tous, c'est la rencontre dans un cadre associatif, l'échange de connaissances, de savoir entre des jeunes et des adultes pour la réalisation d'objectifs communs, dans des domaines tels que la solidarité, la culture et le changement social.

Enfin, ce serait oublier que l'éducation populaire, à condition d'être sous-tendue par une volonté politique forte, constitue un terrain de rencontre privilégié entre les pouvoirs publics et les citoyens, pour une analyse concertée de la demande sociale et un partenariat dans l'action. Ce dernier permet des interventions décentralisées, souples, rapides et efficaces et donc la mise en œuvre de réponses innovantes dans des secteurs essentiels comme celui de l'insertion.

A une mission de formation et d'insertion sociale et culturelle des jeunes et des adultes, l'éducation populaire allie ainsi de façon complémentaire des finalités de cohésion sociale et d'innovation. C'est pourquoi elle constitue le principe éclairant des orientations et des actions que je vais maintenant décrire.

Première orientation : l'apprentissage par les jeunes de la citoyenneté.

Il s'agit d'encourager leur esprit d'initiative, leur créativité, leur sens de la solidarité et leur participation à la vie de la cité.

Ainsi, pour que les jeunes disposent davantage des informations nécessaires, notamment pour l'emploi, la formation, le logement, la culture et la santé, nous allons poursuivre la mise en place d'un réseau complet de centres régionaux et de bureaux départementaux d'information jeunesse.

Pour que les jeunes s'intègrent mieux dans leur environnement, nous allons développer plusieurs programmes d'intervention au niveau de la vie quotidienne : le programme « vacances pour tous », axé sur la rénovation et sur la promotion des centres de vacances et de loisirs ; le dispositif « carte jeune », qui connaît au fil des années un succès croissant ; le programme de soutien à la jeune création, avec, entre autres, le dispositif des « défis jeunes », c'est-à-dire une aide financière à des projets concrets.

Je tiens à souligner particulièrement la signification et la portée de deux actions : celle qui est consacrée à l'apprentissage de la solidarité vis-à-vis du tiers monde et celle qui permet la découverte de la vie civique par les plus jeunes, grâce aux conseils municipaux d'enfants.

Deuxième orientation : la promotion de la vie associative.

Celle-ci passe d'abord par une pratique renforcée du partenariat avec les fédérations et les associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire. Nous concluons avec elles, en 1990, des conventions à caractère pluriannuel, ce qui devrait permettre une programmation à moyen terme des objectifs et des actions.

Dans ce cadre, j'insisterai particulièrement sur l'adaptation des formations à la diversité des besoins d'animation dans le secteur de l'action socio-éducative, et aussi sur les besoins d'encadrement des associations elles-mêmes.

J'apporterai, dans cette perspective, une contribution supplémentaire en créant 300 nouveaux postes Fonjep, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, en 1990, rétablissant ainsi le niveau des postes Fonjep atteint en 1986, qui avait été fortement abaissé par mon prédécesseur.

M. Jean-Claude Gaudin. Ah !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Je procéderai également à une revalorisation significative du montant par poste de l'aide de l'Etat.

En outre, il m'est apparu nécessaire que le monde associatif dispose d'un véritable centre de rencontres, de formation et de réflexion. C'est pourquoi j'entends restituer explicitement à l'Institut national de la jeunesse, l'I.N.J., sa vocation première en le transformant en Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le nouvel I.N.J.E.P. fera participer plus activement ses usagers à la définition de ses activités, remplira une fonction d'observatoire des évolutions de comportement de la jeunesse et situera sa réflexion dans le cadre de l'Europe.

M. Jean-Claude Gaudin. Léo Lagrange !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Le champ d'action européen est ma troisième orientation. En effet, la construction de l'Europe comme un espace social harmonisé, dans lequel toute la jeunesse se sentira pleinement chez elle, est le grand défi de cette fin de siècle.

Je me suis efforcé, tout au long de cette année, profitant de la période de la présidence française de la Communauté européenne, de nouer des relations de travail avec les ministres européens de la jeunesse. Le colloque « Génération 93 », qui les a réunis à Paris sur mon initiative, a permis de concrétiser notre volonté d'agir ensemble pour que les 57 millions de quinze - vingt-cinq ans que compte la Communauté puissent mieux connaître leur nouveau territoire et en tirer totalement parti.

C'est ainsi que les centres d'information jeunesse implantés dans les principales villes d'Europe vont être progressivement interconnectés ; en outre, comme l'a récemment rappelé M. le Président de la République à Strasbourg, nous avons décidé de faire de la « carte jeune » un véritable passeport culturel pour les jeunes Européens.

Tout ce que je viens d'exposer devant vous sous-tend et explique la façon dont a été conçu le projet de budget que j'ai l'honneur de vous soumettre et sur lequel je vais maintenant vous apporter quelques précisions complémentaires.

Après les amendements adoptés par l'Assemblée nationale, le montant du projet de budget s'élève à 2 468 millions de francs, avec une croissance apparente de 6,20 p. 100 par rapport à 1989.

M. Jean-Claude Gaudin. Apparente !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Mais, pour rendre les deux budgets comparables, il faut retirer de celui de 1989 53 millions de francs pour la lutte contre la toxicomanie, transférés au budget des affaires sociales et 14,2 millions de francs de charges sociales, transférés au budget des charges communes. A structure constante, l'augmentation atteint donc 9,14 p. 100.

Cette croissance importante offre une réelle marge de manœuvre pour répondre de manière satisfaisante aux priorités que j'ai définies.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, l'évolution des crédits permet de financer deux mesures importantes : d'une part, l'application des mesures de revalorisation de la carrière des personnels pédagogiques - cela concerne 4 116 agents relevant de la jeunesse et des sports - et, d'autre part, la titularisation de 141 agents contractuels.

En application des directives du Premier ministre, il a certes été décidé de supprimer l'an prochain 73 postes budgétaires, soit 1 p. 100 de l'effectif total, mais je précise que cette suppression ne portera que sur des emplois d'ores et déjà vacants et n'entraînera donc pas de difficultés supplémentaires dans le fonctionnement des services.

De plus, nous allons poursuivre la politique de modernisation des services, en augmentant les crédits de formation et d'informatisation et, surtout, en procédant au regroupement dans un seul chapitre budgétaire des dépenses relatives aux déplacements, au parc automobile et au fonctionnement courant : cela donnera aux responsables, à tous les niveaux, plus de souplesse et donc plus d'efficacité dans leur gestion.

J'attends des établissements publics relevant de mon département ministériel, c'est-à-dire les instituts et écoles à caractère national et les C.R.E.P.S., les centres d'éducation populaire et des sports, qu'ils poursuivent leur effort de valorisation de leurs ressources, c'est-à-dire du savoir-faire de leurs cadres et du vaste patrimoine dont ils disposent, et aussi qu'ils s'ouvrent largement sur l'extérieur, notamment sur leurs partenaires potentiels à l'échelon régional et local. Ils seront dotés en 1990 de moyens suffisants pour aller de l'avant.

La forte croissance des crédits d'intervention - 767 millions de francs, soit une augmentation de 30,5 p. 100 par rapport à 1989 - correspond à l'orientation de base du projet de budget pour 1990. Il s'agit d'accroître substantiellement les possibilités d'actions communes du secrétariat d'Etat avec ses partenaires naturels du mouvement sportif et du monde associatif ; d'où l'inscription de 179 millions de francs en mesures nouvelles, après amendement voté à l'Assemblée nationale.

Un crédit de 60 millions de francs viendra accroître le montant des crédits affectés à l'aménagement du rythme de vie des enfants, afin que soient conclus, au moins, 3 500 contrats d'aménagement du temps de l'enfant et contrats de ville durant cette année scolaire, et davantage encore à la rentrée prochaine.

Par ailleurs, 11,8 millions de francs supplémentaires, dont 5,8 millions de francs inscrits au titre III, permettront de renforcer les moyens du Laboratoire national de dépistage du dopage et de mener des actions d'information et de prévention largement décentralisées.

En ce qui concerne les fédérations sportives et les grandes associations de jeunesse et d'éducation populaire, la politique des contrats d'objectifs sera poursuivie, avec le souci de mener les procédures administratives suffisamment vite pour que la mise en place rapide des subventions évite que les bénéficiaires connaissent des difficultés de trésorerie. Mais je tiendrai le plus grand compte, dans la répartition des crédits, de la qualité de la gestion et des résultats obtenus sur le terrain au cours des années précédentes.

Compte tenu de la marge de manœuvre accrue dont je dispose pour 1990, je suis en mesure de vous indiquer que les contrats d'objectifs avec les fédérations sportives augmenteront, en moyenne, de 15 p. 100 l'an prochain et que les crédits déconcentrés à l'échelon régional pour le soutien des activités sportives croîtront, eux, de 19 p. 100. En outre, je rappelle la décision qui a été prise, visant à créer 300 postes Fonjep supplémentaires et à revaloriser le montant de l'aide par poste.

La contrepartie de la priorité donnée aux crédits d'intervention se trouve dans la variation des dépenses en capital : 127,49 millions de francs d'autorisations de programme - moins 17,6 p. 100 - et 129,34 millions de francs de crédits de paiement - moins 4,3 p. 100 par rapport à 1989. Cela résulte évidemment des contraintes globales d'évolution des dépenses publiques, qui pèsent sur mon département ministériel comme sur les autres.

S'agissant du titre V, il faudra nous limiter aux travaux de maintenance du patrimoine et à la poursuite des quelques opérations de construction ou de reconstruction engagées en 1989.

En ce qui concerne le titre VI, la diminution des crédits tient compte du fait que la dotation globale d'équipement est devenue le mode normal de financement des opérations relevant des collectivités locales. Mais nous conserverons la possibilité de poursuivre, entre autres, les programmes relatifs aux chantiers de jeunes et aux centres de vacances, ainsi que le plan d'urgence relatif à la réalisation d'équipements de proximité dans les départements et territoires d'outre-mer.

Cependant, l'effort et les priorités retenus au plan budgétaire ne peuvent être appréciés indépendamment de l'évolution des ressources extrabudgétaires qui les accompagnent et les complètent.

S'agissant du fonds national pour le développement de la vie associative, j'indique que le montant prévisible des recettes pour 1990 - 22 millions de francs - sera majoré de 8 millions de francs inscrits au titre IV du projet de budget. Cela permettra de répondre aux importants besoins d'études et de formation des associations.

En ce qui concerne le fonds national de développement du sport, la répartition prévisionnelle des crédits inscrite dans le projet de loi de finances pour 1990 prend en compte une prévision de recettes de 900 millions de francs.

Mais l'évolution des enjeux du loto sportif telle qu'on l'observe depuis de nombreux mois pose un réel problème. Nous savons maintenant que cette évolution défavorable, qui tient dans une large mesure à la concurrence des autres jeux lancés sur le marché par France-Loto, va entraîner, pour 1989, un manque à gagner supérieur à 120 millions de francs.

Certes, je n'ai pas renouvelé les imprudences qui avaient caractérisé la gestion du F.N.D.S. au début de 1988 et, avec l'aide de M. le ministre délégué chargé du budget, nous allons faire en sorte de parvenir, en 1989, à un rééquilibrage des engagements et des recettes. Mais le problème du montant effectif des recettes du loto sportif reste posé, et je suis en train d'examiner avec M. Charasse de quelle manière sera compensée l'insuffisance de recettes prévisible en 1990.

Comme vous le constatez, ce projet de budget a été amélioré par l'Assemblée nationale et il intègre bien les principes, les contraintes et les priorités qui découlent de l'équilibre d'ensemble du budget de l'Etat, comme des orientations que j'ai tracées pour le sport, la jeunesse et la vie associative.

Tel qu'il est, il s'inscrit pleinement dans la logique de l'action gouvernementale, avec ses préoccupations de rigueur financière, d'efficacité du service public et de soutien des multiples réseaux qui irriguent et animent la vie quotidienne de nos concitoyens. Je formule le vœu qu'il soit favorablement accueilli par votre Haute Assemblée. J'écouterai avec la plus grande attention vos suggestions ou vos critiques. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées de l'Union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Paul Caron, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je n'entrerai pas dans le détail de ce projet de budget concernant la jeunesse et les sports puisque vous trouverez, dans mon rapport écrit, tous les renseignements que vous pouvez souhaiter, du moins je l'espère. Je me propose plutôt de mettre l'accent sur deux points qui me paraissent devoir faire l'objet d'une attention particulière : l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et le fonds national pour le développement du sport, le F.N.D.S.

Auparavant, je vous rappellerai que les crédits alloués au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports s'élevaient, dans le projet de loi de finances initial pour 1990, à 2,35 milliards de francs en crédits de paiement et à 118,3 millions de francs en autorisations de programme, soit une progression apparente de 1,3 p. 100, mais de 4,2 p. 100 à structure constante.

Depuis le dépôt du projet de loi de finances, les crédits du budget de la jeunesse et des sports ont été complétés. Lors de la discussion à l'Assemblée nationale, une dotation de 114 345 000 francs est venue s'ajouter aux crédits initiaux ; ce complément représente une augmentation de 4,8 p. 100 par rapport au « bleu » et porte la progression de ce budget, par rapport à 1989, de 1,3 p. 100 à 6,2 p. 100, et à 9,1 p. 100 à structure constante.

Je dirai un mot des effectifs.

Alors que le ministère de l'éducation nationale profitera de la création de 13 365 emplois, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports en perdra, lui, 74, dont 33 emplois d'enseignant, soit une diminution de 1 p. 100. Il doit donc supporter de façon un peu atténuée la consigne du Premier ministre visant à une baisse de 1,5 p. 100 des emplois dans les ministères. Il est à souligner que, depuis 1985, 506 emplois ont été supprimés dans votre administration.

Les mesures nouvelles concernent essentiellement la politique d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, la lutte contre la drogue, la promotion du sport dans les domaines économique, de l'innovation et de la recherche technologique ; et la création de postes Fonjep.

En revanche, les crédits d'investissement destinés au financement des équipements sportifs seront réduits, en 1990, de 21,42 millions de francs, malgré la rallonge consentie à l'Assemblée nationale.

Il convient de signaler également le désengagement de l'Etat s'agissant des investissements sportifs dans les lycées et collèges.

J'en viens donc au premier point que je souhaite évoquer : l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant.

L'organisation du temps scolaire en France se distingue par son particularisme : les journées de classe, les pauses de midi, les séquences de cours et la durée hebdomadaire de travail sont les plus longues ; mais nous avons le moins de journées, le moins de demi-journées et donc le moins d'heures de classe. Le nombre de journées de congés - 190 - excède celui des jours de classe - 175 - d'où des semaines et des journées plus chargées en France qu'ailleurs et un rythme plus difficile pour l'enfant.

L'opération qui est engagée a donc pour objet de proposer des activités éducatives qui prolongent et diversifient les enseignements scolaires tout en contribuant à l'amélioration des rythmes de vie de l'enfant, de concourir à l'élévation générale du niveau de développement physique, sportif et culturel de la population grâce à la qualité des habitudes qui seront prises très tôt.

Les principes sur lesquels se fondent les actions sont les suivantes : implication volontaire de tous les partenaires concernés, décentralisation et large déconcentration par des conventions passées avec les collectivités. Je pense nécessaire d'attirer votre attention, mes chers collègues, sur le fait que ces conventions entraînent une participation financière des communes. Elles devront maintenir ce financement même si, ultérieurement, l'Etat se désengage.

Ces activités sont organisées avec le concours de plus de 9 000 associations sportives et de 4 200 associations culturelles.

Enfin, à titre expérimental, trente-cinq « contrats de ville » ont été signés.

Les moyens financiers mobilisés pour financer cette opération sont importants : en 1988, ils s'élevaient à 124,3 millions de francs, dont 81,3 millions de francs prélevés sur le F.N.D.S. ; en 1989, ils ont été de 128,7 millions de francs, dont 31,5 millions prélevés sur le F.N.D.S. ; en 1990, ils seront de 194,5 millions de francs, dont 40 millions venant du F.N.D.S.

Ces moyens sont très sensiblement supérieurs aux crédits votés par le Parlement. En effet, en 1988, la loi de finances ne comportait aucune ouverture de crédits à ce titre ; en 1989, une dotation de 60 millions de francs était inscrite dans la loi de finances initiale et 10 millions de francs ont été ouverts dans la loi de finances rectificative de fin d'année.

Les dépenses réalisées au-delà des crédits votés par le Parlement sont financées par un redéploiement des dotations au sein des chapitres concernés. Cette pratique conduit à s'interroger sur la portée de l'autorisation parlementaire et sur l'application de la règle de la spécialisation des crédits prévue à l'article 7 de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

L'inscription d'une masse de crédits importante sur des chapitres au libellés trop génériques donne à l'administration une liberté trop grande, qui lui permet de financer des actions bien au-delà de l'autorisation donnée par le Parlement.

Dans le cas présent, il conviendrait, me semble-t-il, de créer une ligne budgétaire particulière, qui permettrait de retracer les crédits ouverts et les dépenses engagées par la mise en œuvre de cette action. Il ne me paraît pas satisfaisant, en effet, qu'une action ayant occasionné une dépense de 128,7 millions de francs en 1989, soit 22 p. 100 des crédits du titre IV, n'apparaisse pas dans la nomenclature budgétaire, au niveau d'un chapitre ou d'un article. Si cela était fait, le Parlement serait mieux informé sur la portée de son autorisation et pourrait assurer un meilleur contrôle de l'utilisation des crédits.

Le deuxième point concerne le F.N.D.S., le fonds national pour le développement du sport, dont les ressources sont incertaines et qui supporte des dépenses indues ; M. le secrétaire d'Etat lui-même l'a confirmé tout à l'heure dans son exposé.

Au cours des dernières années, les ressources du F.N.D.S. ont connu une augmentation importante, permettant une progression satisfaisante des crédits affectés au sport. Elles ont triplé entre 1981 et 1988 et doublé entre 1984 et 1988, la création du loto sportif ayant eu un effet déterminant sur leur volume.

Aujourd'hui, ces mêmes ressources paraissent moins certaines et le financement du sport devient, de ce fait, plus aléatoire. Or, cette évolution n'est pas sans poser des problèmes de programmation des dépenses, car les crédits du F.N.D.S. sont subordonnés à la réalisation de la recette.

En 1988, les recettes réellement encaissées ont été inférieures de 249,3 millions de francs : alors que la prévision était de 1 060 millions de francs, elles n'ont atteint que 810,7 millions de francs.

La raison essentielle de cette moins-value réside dans l'insuffisance des recettes du loto sportif : 461,7 millions de francs au lieu de 710 millions de francs, soit une différence de 248,3 millions de francs.

En 1989, les recettes attendues sont évaluées à 900 millions de francs - au lieu de 1 060 millions de francs en 1988 - dont 548 millions de francs pour le loto sportif. Toutefois, il apparaît, au vu des encaissements réalisés depuis le début de l'année, que ces prévisions ne seront pas réalisées. Les recettes ne devraient atteindre, en effet, que 700 millions de

francs, dont 430 millions de francs pour le loto sportif, soit une moins-value de 120 millions de francs pour le F.N.D.S. et de 118 millions de francs pour le loto sportif. S'agissant de ce dernier, les résultats seraient non seulement inférieurs aux prévisions initiales, mais même en deçà des résultats de 1988.

Cette évolution révèle des signes de désaffection des parieurs pour le loto sportif, malgré les réformes opérées en 1988 et en 1989. On a dit souvent que le loto sportif suppléerait le budget. Malheureusement, depuis 1987, la courbe de rendement du loto chute dangereusement.

Cette désaffection peut s'expliquer par la conjoncture de rigueur générale. Les parieurs portent de préférence leurs paris vers des jeux plus lucratifs ; or, le loto sportif ne l'est guère.

Peut-être aussi - mais je serai prudent en avançant cette explication - cette évolution trouve-t-elle une explication dans le fait que la société du Loto national, qui gère ce jeu, n'y trouve qu'un intérêt financier limité : la rémunération de la société est faible ; de plus, elle doit reverser, dans les quarante-huit heures, les sommes collectées à la caisse du comptable public, afin qu'elles puissent être affectées au budget de la jeunesse et des sports dans la semaine.

Cette évolution chaotique des recettes nuit à la progression de la programmation des dépenses.

En 1988, le montant des dépenses prévues dans la loi de finances atteignait 1 060 millions de francs ; le montant des opérations programmées a été arrêté à 907,7 millions de francs par le conseil de gestion du F.N.D.S. et le montant des opérations réellement engagées comptablement a été limité à 834,8 millions de francs.

Des opérations d'équipement programmées et non engagées ont été reportées en 1989 pour une somme de 72,9 millions de francs.

En 1989, sur les 900 millions de francs de dépenses prévues, le montant des opérations programmées s'élève à 822 millions de francs et le montant prévisible des engagements sera certainement limité à 780 millions de francs, c'est-à-dire au montant des recettes. Les opérations reportées en 1990 représenteraient donc une somme de 42 millions de francs.

Ce constat appelle, sans nul doute, une réflexion sur l'avenir du F.N.D.S. et, dans l'immédiat, une mesure financière pour combler l'insuffisance des recettes. Dans ces conditions, les prévisions figurant au projet de budget pour 1990 et consistant à reconduire les recettes et les dépenses arrêtées en 1989 paraissent peu réalistes. Peut-on exiger, par exemple, le rétablissement intégral du taux de 0,3 p. 100 versé par le P.M.U. au F.N.D.S., qui rapportait, avant 1985, de 75 millions de francs à 110 millions de francs, contre seulement une vingtaine de millions de francs aujourd'hui ?

J'en arrive à ma deuxième observation sur le fonctionnement du F.N.D.S.

Ce fonds supporte des charges indues, qui, dans la situation que je viens de décrire, contribuent à obérer les moyens alloués au sport. Le F.N.D.S. aura été utilisé pour financer les jeux Olympiques à concurrence de 400 millions de francs. Et 239 millions de francs restent encore à financer à ce titre d'ici à 1992.

Par ailleurs, le F.N.D.S. est appelé à contribuer au financement de l'opération d'aménagement des rythmes scolaires. Est-il normal que ces dépenses soient imputées sur ce fonds au lieu de l'être sur le budget général ? Je me pose et je vous pose la question, mes chers collègues. Ne convient-il pas de formuler une observation sur ce point, en raison de la situation financière du F.N.D.S. ?

Enfin, ma dernière observation, déjà formulée l'année dernière sans succès mais qui reste toujours d'actualité, concerne la présentation du budget de la jeunesse et des sports, qui ne fait pas apparaître le véritable montant des crédits consacrés au sport et aux activités physiques.

Le classement dans l'action « administration générale » des crédits alloués aux établissements publics à caractère sportif aboutit à une sous-évaluation des moyens financiers de l'action « sport et activités physiques ».

Votre rapporteur relève également que la nouvelle présentation du chapitre 36-91 « Subventions aux établissements publics » ne permet plus au Parlement de suivre l'évolution des dotations allouées aux différents établissements publics et d'assurer, ainsi, sa mission de contrôle.

En conclusion, on peut dire que le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports comporte des initiatives intéressantes mais soulève aussi quelques inquiétudes.

Le renforcement de la politique d'aménagement du rythme de vie de l'enfant constitue une initiative intéressante pour développer le goût du sport chez les jeunes enfants. Il faut noter la participation financière importante et de plus en plus grande des communes à cette opération, qui ne se fait pas sans difficulté.

Les moyens consacrés à la médecine sportive soulignent l'intensification de la lutte contre le dopage. Il s'agit là d'une mesure tout à fait positive.

En revanche, la courbe de rendement du loto sportif baisse dangereusement, et c'est inquiétant. L'amélioration de la formule du jeu ne donne pas de résultats intéressants ; il est à bout de souffle. Il faudra trouver d'autres sources de financement si l'on souhaite réaliser à l'avenir un effort soutenu en faveur du sport.

Enfin, il faut constater que, bien que rattaché au ministère de l'éducation nationale, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports n'a pas bénéficié, dans un premier temps, de la priorité accordée à ce ministère. Ce n'est qu'au prix d'un regrettable marchandage de dernière heure que ses dotations ont été accrues.

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lors de l'examen de ce projet de budget, la commission des finances ne m'a pas autorisé à en proposer l'adoption, sauf à obtenir des assurances sur certains points.

Je les énumère brièvement : premièrement, garantie par l'Etat des recettes inscrites au F.N.D.S. ; deuxièmement, rétablissement intégral du 0,3 p. 100 du P.M.U. au profit du F.N.D.S. ou extension du prélèvement à d'autres jeux ; troisièmement, garantie de l'utilisation des fonds du F.N.D.S. pour les usages prévus à sa création - aide aux clubs, animation, formation et équipement ; quatrièmement, création d'un chapitre ou d'un article dans la loi de finances pour l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant ; cinquièmement, augmentation des subventions d'équipement aux collectivités pour la réalisation de diverses installations sportives.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite vous poser une dernière question. Quelle sera la destination exacte du crédit de 11 millions de francs prévu pour le développement des actions de soutien au sport de haut niveau ?

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tel est le rapport que la commission des finances m'a chargé de vous présenter. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pierre Laffitte, en remplacement de M. François Lesein, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, M. Lesein vous prie de l'excuser de ne pouvoir présenter le rapport de la commission des affaires culturelles. Je le ferai en son nom.

La jeunesse constitue l'avenir du pays. Permettre aux jeunes de maîtriser leur conception du monde et leur environnement, et de s'épanouir, est une nécessité absolue. Votre participation à cette action, monsieur le secrétaire d'Etat, est essentielle.

Le sport, chacun le sait, est un élément indispensable d'une vie équilibrée. Son rôle de prévention en matière, à la fois de santé et de délinquance sociale, ne fait aucun doute.

L'action de votre secrétariat d'Etat est donc, pour nous tous, un élément extrêmement important et intéressant.

Je ne m'étendrai pas longuement sur les chiffres de ce projet de budget, car mon éminent collègue M. Paul Caron s'en est chargé avec compétence.

Je noterai simplement qu'à structure constante et grâce à une adjonction de crédits par l'Assemblée nationale son augmentation serait, selon vous, de 9,14 p. 100.

Dans ma présentation, j'insisterai, tout d'abord, sur trois points qui paraissent significatifs. Je formulerai ensuite quelques réserves.

Le premier point positif concerne l'aménagement du rythme de vie des enfants, M. Caron et vous-même en avez déjà parlé. Il bénéficiera, cette année, de 60 millions de francs de mesures nouvelles.

Le rapport écrit de M. Lesein retrace les différentes phases du développement de cette action, dont on peut effectivement regretter qu'elle ne fasse pas l'objet d'une ligne budgétaire spécifique qui permette au Parlement de mieux exercer son contrôle.

Le développement des contrats de ville se poursuivra en 1990. Quant aux contrats antérieurs, ils sont regroupés sous l'appellation « contrats d'aménagement du temps de l'enfant ».

En 1990, 4 000 villes, soit un million et demi d'enfants, en bénéficieront.

Je présenterai deux remarques à ce sujet.

Premièrement, on constate un désengagement progressif de l'Etat. Selon les statistiques, si l'aide de l'Etat représentait de 30 à 60 p. 100 du coût de l'opération en 1985-1986, elle n'en représentera plus que 18 p. 100 en 1989-1990. On peut se demander si cette diminution s'accroîtra encore.

Deuxièmement, ne devrait-on pas prévoir de rééquilibrer les dispositifs d'aménagement des rythmes de vie des enfants au profit des communes de moins de 5 000 habitants ? En effet, bien souvent, celles-ci ne disposent pas des structures d'accueil, des moyens de transport et du cadre nécessaire pour mettre à profit les contrats de ville ou d'aménagement du temps de l'enfant. Pouvez-vous nous apporter sur ce point une réponse positive, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Les mesures prises en faveur de l'aménagement des rythmes de vie des enfants offrent des motifs de satisfaction.

Tout d'abord, c'est une opération très importante sur le plan des principes et il est clair qu'elle doit être gagée par des engagements réciproques, et de l'Etat et des collectivités contractantes.

Ensuite, on constate avec plaisir que la part du financement du Fonds national pour le développement du sport est en train de diminuer, ce qui répond partiellement à une demande de M. Caron.

Le deuxième grand sujet de satisfaction concerne la lutte contre le dopage. On peut cependant regretter qu'aucun décret d'application de la loi du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants ne soit encore paru. Toutefois, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez indiqué à l'Assemblée nationale que l'ensemble des décrets et des circulaires paraîtraient d'ici peu. Pouvez-vous nous le confirmer ?

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Laffitte ?

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Je suis heureux que M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles m'autorise à l'interrompre.

Je voudrais dire, monsieur le secrétaire d'Etat, combien nous avons été nombreux à regretter que, d'après vos déclarations - je sais que vous n'en portez pas la responsabilité - la loi de juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage de produits dopants ne puisse pas faire l'objet d'une circulaire qui organise les règlements fédéraux avant le mois de mai 1990. Ainsi, il se sera écoulé près d'un an entre le moment où nous avons voté la loi et le moment où elle recevra un début d'application.

Or, je vous rappelle que vous aviez souligné ici même l'urgence de cette législation, et vous aviez été suivi par l'unanimité de l'Assemblée nationale et par l'unanimité du Sénat. Dès lors, vous comprendrez que j'aie le sentiment de ne pas vous déplaire en regrettant la longueur des délais.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Laffitte.

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le président de la commission des affaires culturelles, d'avoir ainsi précisé mon propos.

Six millions de francs de mesures nouvelles ont donc été affectés à la lutte contre le dopage, dont un tiers à la mise en place, dès 1990, des premières mesures de prévention prévues à l'article 2 de la loi du 28 juin 1989, et le reste à un accroissement des moyens du laboratoire national de dépistage ; celui-ci pourra ainsi effectuer quelque 12 000 contrôles en 1991 et 1992. Par ailleurs, quelques crédits de fonctionnement sont alloués à la commission nationale de lutte contre le dopage.

Le laboratoire vient d'être transféré dans les nouveaux locaux du C.R.E.P.S. de Châtenay-Malabry, dont la réalisation a été entièrement financée par le secrétariat d'Etat.

Le troisième point positif de ce projet de budget concerne l'aide au sport de haut niveau, qui continue à progresser grâce à la poursuite de la formation des jeunes espoirs sportifs et au maintien du dispositif d'aide aux athlètes.

Le rôle majeur en matière de sport de haut niveau en milieu scolaire sera désormais confié aux centres permanents d'entraînement et de formation. Leur nombre s'élèvera à cent trois dès l'année prochaine ; six ont été créés en 1989 et cinquante-deux sont implantés dans les C.R.E.P.S.

Leur budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 1989-1990, qui s'élève à 14 820 000 francs sera financé - ce qui est normal - sur les crédits du F.N.D.S.

Le dispositif d'aide aux sportifs de haut niveau, qui repose sur les conventions d'insertion professionnelle, vise à offrir aux athlètes une activité professionnelle compatible avec leur carrière sportive.

Pour 1989, le bilan est sans doute mitigé, ne serait-ce qu'en raison de l'absence de jeux Olympiques.

Depuis les jeux Olympiques, plus de cent quatre-vingts sportifs ont été candidats à ces aides ; soixante ont été recrutés et vingt sont en instance de recrutement.

Après ces aspects positifs, je formulerai un certain nombre d'inquiétudes.

La première inquiétude concerne le sport de masse, qui ne bénéficiera d'aucune aide nouvelle. Il est bon de rappeler que le F.N.D.S. a été créé à l'initiative du Sénat pour aider essentiellement le sport de masse. Or, dans les prévisions de ressources, si les crédits affectés au sport de haut niveau augmentent de 7,4 p. 100, les subventions de fonctionnement pour les associations ne s'accroissent que de 3,8 p. 100. Cela confirme les remarques du rapporteur précédent. Mais, plus grave encore, les subventions d'équipement destinées aux collectivités locales et aux associations diminuent respectivement de 17 p. 100 et de 55 p. 100.

Deuxième inquiétude, déjà signalée : la baisse des recettes du fonds national pour le développement du sport se poursuit. La commission des affaires culturelles avait déjà exprimé ses craintes l'an dernier. Les chiffres viennent d'être rappelés. Cette situation, si elle devait se poursuivre, contribuerait à l'érosion des moyens mis à la disposition du sport.

C'est pourquoi la commission des affaires culturelles a adopté un amendement visant à instituer, à compter du 1^{er} janvier 1990, un prélèvement supplémentaire de 0,5 p. 100 sur les enjeux du loto. Malheureusement, cet amendement n'a pas pu « passer la barre ». J'y reviendrai dans un instant.

Par ailleurs, la commission des affaires culturelles est très vivement préoccupée par le problème de la stabilité des ressources du F.N.D.S. Ce point a déjà été évoqué par M. le rapporteur spécial.

Notre troisième inquiétude concerne non pas le sport, mais les subventions allouées à l'office franco-québécois et à l'office franco-allemand pour la jeunesse.

Le maintien en francs courants de la contribution française à l'office franco-québécois pour la jeunesse peut se concevoir. Un audit est en cours. Il devrait permettre de présenter une étude prospective.

En revanche, le maintien en francs courants de la participation française à l'office franco-allemand pour la jeunesse, qui s'élèvera à 64 millions de francs en 1990, me paraît peu opportun, compte tenu, en particulier, du vingt-cinquième anniversaire de cet office.

En effet, nous le savons bien, c'est par la jeunesse que l'Europe se construit et l'Europe repose très fortement et peut-être plus que jamais sur une meilleure coopération culturelle franco-allemande, notamment à partir des jeunes. Vous avez évoqué les 55 millions d'Européens âgés de quinze à vingt-cinq ans. Cette préoccupation concernant l'office franco-allemand pour la jeunesse devrait donc être à vos yeux, aussi, capitale. C'est pourquoi, compte tenu des crédits supplémentaires que vous avez accordés l'Assemblée nationale, je vous demande, par une reconversion interne, éventuellement critiquée par la commission des finances, de maintenir au moins en pouvoir d'achat cette subvention à l'office franco-allemand pour la jeunesse.

J'en viens à la quatrième préoccupation.

L'Acte unique européen aura sans aucun doute de nombreuses incidences sur le statut des sportifs et les réglementations qui leur sont applicables, notamment dans le domaine social. En effet, les sportifs français bénéficient d'un statut un peu plus avantageux que leurs homologues européens.

Une politique d'harmonisation des législations sportives étant nécessaire, M. Lesein et moi-même considérons qu'une réflexion devrait s'instaurer, avec la participation des sportifs, sur l'Europe du sport. Vous partagez très certainement cette préoccupation.

Compte tenu de la majoration du budget de la jeunesse et des sports obtenue à l'Assemblée nationale, malgré les réserves que j'ai exprimées, concernant en particulier la stagnation des crédits de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, le rapporteur de la commission avait proposé de lui donner un avis favorable, sous réserve de l'adoption de l'amendement instituant un prélèvement complémentaire de 0,5 p. 100 sur les enjeux du loto et de la mise en place, pour 1991, d'une réglementation différente du prélèvement sur l'ensemble du jeu.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cela répondait finalement à votre suggestion de discussion avec M. le ministre du budget pour résoudre le problème que vous avez vous-même soulevé. Hélas ! lors de la discussion des amendements sur la première partie du projet de loi de finances, M. le ministre du budget a combattu avec vigueur, et, malheureusement, efficacité, cet amendement. Aussi, dans l'attente de vos explications et des réponses que vous voudrez bien nous apporter, notamment à propos des ressources du Fonds national pour le développement du sport, la commission des affaires culturelles s'en remet-elle à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Nous allons maintenant interrompre nos travaux. Nous les reprendrons à quinze heures.

La séance est suspendue.

(**La séance, suspendue à douze heures cinquante, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Michel Drayfus-Schmidt.**)

**PRÉSIDENCE
DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,
vice-président**

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant la jeunesse et les sports.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, quatorze minutes ;

Groupe de l'union centriste, dix-huit minutes ;

Groupe socialiste, dix-huit minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, quatorze minutes ;

Groupe communiste, cinq minutes.

La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le secrétaire d'Etat, à structure constante, ce budget est sans conteste en augmentation, vous avez eu raison de le souligner. Bien évidemment, nous avons conscience qu'en dépit de vos efforts très louables ce budget ne répond pas totalement à l'attente du mouvement sportif.

Nous regrettons qu'il n'atteigne pas la fameuse barre de 1 p. 100, que nous souhaitons tous pour le sport en France. Il est toutefois certain qu'on ne peut raisonnablement pas, en théorie, être favorable à la réduction du déficit budgétaire de notre pays et, en pratique, agir à l'opposé de ce principe.

D'ores et déjà, nous nous réjouissons de la rallonge de 105 665 000 millions de francs accordée lors de la discussion à l'Assemblée nationale, ce qui permet au budget de s'élever à 2 468 millions de francs.

Lorsque l'on examine de plus près les différentes masses de ce budget, on constate un certain nombre d'éléments très encourageants. A cet égard, l'énumération de certains chiffres est significative.

Je crois important de rappeler que 12 millions de francs sont consacrés à la revalorisation de la fonction enseignante. Effectives dès la rentrée 1989, ces mesures ont concerné 4 116 agents.

Aux 6 millions destinés à la lutte contre le dopage, il faut ajouter 1,5 million de francs accordé lors de la discussion à l'Assemblée nationale.

Les actions d'aménagement des rythmes de vie des enfants sont financées à raison de 40 millions de francs, dont 10 millions ont été ajoutés par le Gouvernement.

En outre, 5 millions de francs sont destinés aux actions de formation et d'animation. Huit millions de francs dégagés par le groupe socialiste et vous-même à l'Assemblée nationale sont consacrés au chapitre de la vie associative et permettront d'alimenter, à raison d'une subvention de 4,4 millions de francs, le Fonds national pour le développement de la vie associative, le F.N.D.V.A.

Ce fonds, lors de sa création, avait suscité beaucoup d'espoir. Pourriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous donner quelques précisions sur son mode de fonctionnement ? Nous souhaiterions également savoir si des subventions concernant la rénovation des centres de plein air avec hébergement figurent à ce budget.

Enfin, 10 millions de francs supplémentaires doivent être affectés aux postes Fonjep, le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, ils permettront de doubler le nombre de créations de poste prévu pour 1990. Puisse cette somme supplémentaire réussir à compenser les 400 postes Fonjep supprimés en 1986 et en 1987 par votre prédécesseur, M. Bergelin !

De plus, cette mesure servira à relever le taux de participation financière de l'Etat à ces postes, qui passera ainsi de 41 400 francs à 43 000 francs. Nous nous réjouissons tout particulièrement des mesures fiscales supplémentaires, monsieur le secrétaire d'Etat, car nous savons tous que la demande en postes Fonjep est importante et que ces derniers jouent un rôle essentiel dans l'insertion de très nombreux jeunes.

Toujours parmi les éléments encourageants de ce budget, il faut rappeler que 11 millions de francs sont accordés au sport de haut niveau.

A ce propos, je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir nous donner quelques informations concernant l'affectation concrète de ces crédits.

Par ailleurs, les 70 millions de francs dégagés par les amendements fiscaux du groupe socialiste à l'Assemblée nationale permettront à l'Etat d'accroître son aide en matière de développement de la pratique du sport, et au Fonds national pour le développement du sport, le F.N.D.S., d'assumer l'ensemble des engagements pris par l'Etat pour la préparation des jeux Olympiques.

Au-delà de ces différentes sommes montrant, monsieur le secrétaire d'Etat, votre volonté et celle du Gouvernement de faire de ce budget un budget encourageant, vous me permettez de vous faire part de nos craintes quant à l'évolution de certains secteurs.

Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous qui êtes un orfèvre en la matière, le sport constitue une formidable école de courage et d'endurance, un puissant moyen d'éducation et de lutte contre la délinquance, une excellente initiation à la prise de responsabilités, à la solidarité et au civisme.

Si, dans la moindre petite commune rurale, le sport peut exister et être offert ainsi à de plus en plus de jeunes, c'est grâce au bénévolat !

En effet, tous ces champions qui font la fierté et l'honneur de notre pays doivent très souvent leur succès à ces femmes et à ces hommes qui, avec un dévouement passionné, forment les jeunes dans les clubs. Au moment où le scepticisme gagne parfois ces dirigeants, au moment où l'on constate, dans votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, une diminution des subventions d'équipement destinées aux collectivités locales, vous nous permettez de compter sur le travail effectué par la mission de coordination pour mieux définir et harmoniser les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités locales en matière d'animation sportive. Ainsi, peut-être, chacun pourra-t-il accomplir au mieux sa mission.

J'en viens maintenant au chapitre des ressources extrabudgétaires, plus précisément au F.N.D.S., qui connaît actuellement, il faut le reconnaître - vous l'avez d'ailleurs souligné - une grave crise de financement.

D'un montant estimé à 860 millions de francs, les crédits affectés cette année à ce fonds ne suffiront pas aux différentes fédérations pour une véritable politique sportive. C'est néanmoins avec satisfaction que nous avons noté votre engagement pris à l'Assemblée nationale de faire verser, dans des délais plus rapides, les subventions du F.N.D.S. aux petits clubs.

Dans la vie de ce fonds, il faut retenir deux dates importantes.

L'une est positive. C'est la création, en 1984, par un gouvernement socialiste, du loto sportif, véritable ballon d'oxygène qui a permis d'allouer chaque année au mouvement sportif 500 millions de francs.

L'autre mesure est celle du fameux « milliard » adopté en décembre 1986 par une autre majorité et qui a provoqué un déséquilibre négatif entre les engagements des crédits du F.N.D.S. et les capacités de financement de celui-ci.

La baisse du rendement du loto sportif exige que l'on trouve de nouvelles solutions. A ce propos, vous me permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous demander votre sentiment sur la proposition émise par le Comité national olympique et sportif français, le C.N.O.S.F., de récupérer la taxe sur le P.M.U. de 0,3 p. 100. Si cette proposition était mise en œuvre, ce sont 80 millions de francs qui reviendraient ainsi au mouvement sportif.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en guise de conclusion, vous me permettez de vous interroger sur l'état d'avancement de la mission que vous avez confiée à M. Sastre concernant le statut des clubs de football. Pouvez-vous également nous préciser les délais de parution du décret relatif au statut des clubs sportifs professionnels et nous fournir quelques informations ?

Le groupe socialiste fait confiance au grand champion que vous avez été pour doter la France de moyens lui permettant de devenir une grande nation sportive.

Au cours de la discussion devant le parlement, nous avons pu constater que vous vous êtes bien battu pour améliorer ce budget. Notre devoir est donc de vous épauler, d'être résolument à vos côtés. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste du Sénat votera votre budget. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Huriet.

M. Claude Huriet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention ne concerne pas directement le budget de votre ministère, à moins que vous ne puissiez en extraire une manne qui serait très bien accueillie par les ligues, les associations et les clubs !

Vous êtes bien placé pour connaître la vitalité du mouvement sportif dans les régions. Beaucoup de ligues, d'associations et de clubs se trouvent depuis peu confrontés à des difficultés sur lesquelles je souhaiterais attirer votre attention.

Bon nombre de manifestations qu'ils organisent par ces ligues, ces associations et ces clubs ont lieu sur la voie publique, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.

Pour des raisons tenant à la sécurité et à l'exercice des responsabilités de police, les clubs ont fait jusqu'à présent appel aux forces de police urbaine ou aux forces de gendarmerie. Or, des directives sont intervenues à la suite des mouvements qui ont agité tant la police urbaine que la gendarmerie. Depuis, un certain nombre de circulaires ont été diffusées aux organisations sportives, dont je voudrais vous donner un exemple.

Dans le département de Meurthe-et-Moselle, la troisième course de Côte régionale de Belleau devait être organisée, tout récemment, avec l'appui d'un quotidien régional. Pour que la fête soit complète, il avait été prévu que l'entrée serait gratuite.

L'année dernière, pour la même manifestation, ce club avait déboursé moins de 3 000 francs pour la prestation obligatoire - pour les raisons que j'ai rappelées - des forces de gendarmerie. Or, à la suite d'une des circulaires auxquelles je me réfère, les frais engagés par la sécurité auraient atteint, en 1989, 18 000 francs.

Cette multiplication des frais tout à fait inattendue dépassant les possibilités financières du club organisateur, cette manifestation sportive a été purement et simplement annulée.

Mais il y a plus : l'Association sportive de l'Automobile club lorrain, l'A.S.A.C., organise chaque année un rallye de Lorraine. Si la circulaire est maintenue, elle aura pour conséquence une majoration des frais d'organisation de 100 000 francs pour le 36^e rallye de Lorraine prévu l'an prochain.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous le disais voilà un instant, ces manifestations doivent répondre - je ne le nie pas - à des impératifs de sécurité et d'ordre public ; mais cette charge nouvelle pour les clubs organisateurs dépasse très souvent leurs possibilités financières.

Certes, je n'espérais pas - j'avais pris la précaution de vous le dire, précaution qui n'était pas seulement oratoire - que votre ministère dégagerait un financement susceptible d'aider les ligues ou les clubs organisateurs à faire face à ce surcroît de dépenses. Néanmoins, j'attire votre attention sur le rôle déterminant que vous pouvez jouer à travers les contacts que, sans doute, vous avez d'ores et déjà pris avec vos collègues ministres tant de l'intérieur que de la défense.

Il faudrait obtenir non pas que les circulaires soient rapportées - vos ambitions, comme les nôtres, doivent être assez limitées sur ce point - mais qu'il soit tenu compte, dans leur application, autant que faire se peut, des contraintes budgétaires auxquelles les clubs, les associations et les ligues sont confrontés. Dans le cas contraire, on stérilisera, ou en tout cas on réduira notablement ces manifestations, qui contribuent pourtant non seulement à la vitalité du mouvement sportif, mais aussi à l'animation de nos villes et de nos campagnes. On risque aussi d'amener les collectivités locales à augmenter les subventions qu'elles accordent depuis longtemps aux clubs sportifs pour tenir compte de ces contraintes budgétaires nouvelles.

Monsieur le secrétaire d'Etat, même si j'ai pris, comme il est d'usage, des exemples tirés de la vie sportive de mon département, de ma région, ce problème dépasse la Meurthe-et-Moselle et la Lorraine, et je ne doute pas qu'une fois posé il ne retienne votre attention et que vous puissiez, grâce à votre influence personnelle, faire valoir auprès de vos collègues la situation telle qu'elle se présente désormais, en recherchant avec eux la meilleure réponse possible. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, compte tenu du temps trop court - cinq minutes - dont dispose le groupe communiste et apparenté pour s'exprimer sur l'ensemble du budget de la jeunesse et des sports, je consacrerai cette première intervention uniquement à la question du sport.

Un constat s'impose d'emblée : les crédits alloués à la jeunesse et aux sports subiront une nouvelle régression en 1990 puisqu'ils ne représenteront plus que la minuscule portion de 0,19 p. 100 du budget de l'Etat. Autant dire combien notre pays, monsieur le secrétaire d'Etat, est loin d'accorder une priorité nationale au sport et combien votre budget est loin d'atteindre l'objectif raisonnable de 1 p. 100 du budget de l'Etat, que nous voudrions bien lui voir assigné.

Je dois vous dire toute l'amertume que je ressens de voir que l'on fait présenter au grand sportif que vous avez été un tel budget. Mais vous êtes aussi membre du Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, et donc responsable du budget que vous présentez.

Alors que le budget va connaître une progression de 5,3 p. 100, les crédits affectés à la jeunesse et aux sports n'augmenteront que de 1,3 p. 100. C'est véritablement déri-

soire, et ce ne sont pas les quelques millions de francs débloqués de-ci de-là qui effaceront le caractère malheureusement négatif de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat.

Nelson Paillou, président du Comité national olympique et personnalité incontestée, déclare d'ailleurs avec raison : « Une chose est certaine maintenant, ce n'est pas en 1990 que le Gouvernement français aura à cœur de prendre une option politique prioritaire en faveur du sport français. »

Combien de temps encore allons nous être obligés de nous livrer à cet incroyable exercice annuel, qui nous amène à apprécier si ce budget est un peu moins bon ou un peu meilleur, alors qu'il est à chaque fois tout aussi décevant ?

Ainsi, soixante-treize nouveaux emplois sont supprimés dans le domaine de l'encadrement sportif, ce qui fera sept cents postes en moins depuis 1981. Les subventions d'équipement aux collectivités locales diminueront de 15 millions de francs. Quant à la recherche dans le domaine du sport, aucun effort marquant n'est consenti à son égard malgré le rôle décisif qu'elle a, notamment dans la lutte contre le dopage.

Cette dernière est au centre de l'actualité sportive depuis de longs mois. Après la course à pied avec Ben Johnson, le cyclisme et le football français furent à leur tour touchés de plein fouet. Lors de la dernière session, sur l'initiative des sénateurs communistes et apparentés notamment, un volet préventif important avait été ajouté au projet de loi relatif au dopage. Nous constatons que votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ne permet en rien à cette politique de prévention du dopage de prendre corps.

Le Gouvernement met en avant l'effort consenti dans le domaine de l'aménagement du rythme scolaire. Pour moi, il s'agit bien au contraire d'une nouvelle étape franchie dans la remise en cause de l'unicité du service public d'enseignement et des responsabilités incombant à l'éducation nationale pour garantir, à chaque enfant des écoles, un enseignement artistique et une éducation physique et sportive de qualité.

Les crédits consacrés aux sports en 1990 vont, de toute évidence, accroître encore les difficultés des collectivités territoriales, des 152 000 associations sportives, des 1 500 000 animateurs qu'elles comportent et de la plupart des 13 millions de pratiquants.

Pour le sport, une nouvelle politique est à mettre en œuvre, qui remette en cause complètement les choix du Gouvernement, lesquels sacrifient ce vaste secteur de la vie sociale à l'affairisme, par le biais notamment d'une sponsoring à tout crin. Ces choix, vos choix, monsieur le secrétaire d'Etat, accroissent les inégalités criantes qui existent tant dans l'accès à la pratique du sport que dans l'attribution des moyens aux associations et fédérations sportives.

Nous voterons donc avec regret contre ce budget qui démontre, sans équivoque possible, que les efforts du Gouvernement ne sont nullement dirigés vers le développement du sport au bénéfice de nos concitoyens.

Les chiffres concernant les équipements sportifs nous confortent dans cette attitude : baisse de 11 p. 100 des crédits de paiement et baisse de 23,55 p. 100 des autorisations de programme. La pression va donc s'accroître de plus en plus sur les collectivités territoriales dans ce domaine.

J'ajouterai un mot sur le sport à l'école, dont, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas la charge, mais qui vous intéresse au plus haut point.

L'éducation physique et sportive n'est pas considérée comme une discipline à part entière. Vous voyez que la sous-estimation par le Gouvernement de l'importance du sport va loin. Elle a des conséquences négatives sur la jeunesse.

Nous voterons contre votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, pour rappeler que toute politique sportive digne de ce nom passe nécessairement par un budget qui lui consacre au moins 1 p. 100 du budget de l'Etat. Nous émettons ce vote - vous l'avez compris - pour vous aider à obtenir un véritable budget de la jeunesse et des sports pour la France.

M. le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, madame. Mais je vous autorise à utiliser maintenant celui qui vous serait attribué sur le titre IV.

Mme Hélène Luc. L'un des objectifs de la politique menée en faveur de la jeunesse est de faire du droit aux vacances une réalité pour tous les jeunes.

C'est ce que, dans une de vos instructions, celle du 26 janvier 1989 relative aux centres de vacances et de loisirs, vous affirmiez, monsieur le secrétaire d'Etat, alors que la part du budget consacrée à la jeunesse et à l'éducation populaire ne permettra absolument pas d'esquisser un pas dans cette direction ; 43 p. 100 des enfants âgés de quatorze à dix-neuf ans ne sont pas partis en vacances en 1985, et le taux de départ diminue depuis 1981. Ce chiffre souligne l'ampleur des mesures à prendre pour parvenir à l'objectif que vous avez fixé vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat.

Les crédits consacrés à ce secteur sont tout simplement reconduits. Aucun effort supplémentaire n'est consenti. La situation va-t-elle s'améliorer, d'elle-même, par miracle ? M. Georges Hage, député communiste du Nord, rapporteur de ce budget à l'Assemblée nationale a interrogé le Gouvernement sur les moyens de faciliter l'accès aux loisirs des jeunes travailleurs sans emploi.

Il lui a été répondu, sans ambages : « Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports n'a pas mis en place de programme spécifique concernant l'accès aux loisirs de cette population. »

Ainsi les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans sont-ils considérés comme trop jeunes pour percevoir le revenu minimum d'insertion, mais comme trop âgés pour être concernés par les quelques moyens mis en œuvre dans le domaine des vacances et des loisirs par le Gouvernement.

Nous souhaiterions connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, votre opinion sur cette attitude de votre administration, qui s'oppose clairement à la volonté édictée par le préambule de la Constitution de 1946, selon lequel - je vous le rappelle - la nation « garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ».

Nous constatons donc, en cette année anniversaire de la charte de l'O.N.U. sur l'enfance, que la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative ne font pas partie des priorités nationales. C'est une caractéristique inquiétante et révélatrice de la politique du gouvernement actuel.

En effet, les activités développées à l'occasion de temps libres des enfants, des jeunes et des adultes constituent un moyen efficace et indispensable de lutter contre les inégalités sociales et culturelles et leur conséquence : la drogue.

Mon amie Jacqueline Fraysse-Cazalis a montré hier, lors de l'examen du budget de l'intérieur, l'importance de la prévention en matière de délinquance. L'intervention en direction de la jeunesse est ainsi particulièrement déterminante dans les quartiers difficiles des grandes agglomérations.

Or vous refusez, monsieur le secrétaire d'Etat, de consacrer les moyens nécessaires à cette action préventive des associations ou autres structures liées, souvent, aux collectivités territoriales.

Je tiens à vous interroger également sur l'hypothétique création de cent cinquante postes Fonjep, création hypothétique, en effet, car seuls 3 millions de francs de mesures nouvelles apparaissent à ce titre, à la lecture du « bleu ».

L'aide à la formation à l'animation, élément essentiel de l'efficacité de l'encadrement associatif, voit ses crédits purement et simplement reconduits.

Plus généralement, nous pouvons affirmer que les crédits affectés aux missions essentielles accomplies par les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire seraient rognés par l'inflation. Un certain nombre d'associations, dont le C.N.A.J.E.P., le comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire, nous ont fait part de leurs inquiétudes à cet égard.

Nous sommes enfin préoccupés par l'évolution du fonds national de développement de la vie associative, qui voit ses crédits n'augmenter que de 1 million de francs - 22 millions de francs contre 21 millions - alors que, l'an dernier déjà, les besoins exprimés s'élevaient à 40 millions de francs.

Pour conclure notre appréciation de ce budget quant au sport et à la vie associative, je tiens à vous lire quelques lignes de mon ami Georges Hage figurant en conclusion de son rapport sur l'actuel budget :

« Aujourd'hui, la conclusion s'impose. Face aux « élus » absolus, ceux qui peuvent acheter des loisirs, du sport, de la culture, ceux qui ne connaissent pas l'échec scolaire et poursuivent leurs études au-delà de l'âge obligatoire, s'opposent

les condamnés sans appel, qui cumulent tous les handicaps, ceux qui relèvent avant tout du ministère des affaires sociales et des mesures de traitement social du chômage, voire, le cas échéant, du ministère de la justice ».

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je voulais vous dire.

M. le président. La parole est à M. Prouvoyer.

M. Claude Prouvoyer. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en prenant une majuscule et en s'universalisant, le Sport s'identifie aujourd'hui à une philosophie de l'homme, à une éthique, d'où la charge affective, émotionnelle, exaltante de l'épithète « sportif », ou culpabilisante de l'épithète « non sportif ».

Cette éthique, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est à vous et à votre ministère de la promouvoir et de la porter à bout de bras. Malheureusement, l'enveloppe globale de votre budget pour 1990 est très décevante.

Les sportifs ou amis du sport, dont je fais partie, ne peuvent que se sentir injustement bafoués, et se considérer, au regard des autres budgets, comme des laissés-pour-compte.

Le rattachement du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale m'avait fait espérer un avenir plus serein, une reconnaissance plus explicite, de la part du Gouvernement, du sport et du monde sportif. Mais encore une fois, mes espoirs sont déçus.

Force est de constater encore cette année que le sport n'a absolument pas profité de la manne généreuse dont a bénéficié l'éducation nationale. Au contraire, 13 390 emplois ont été créés pour l'éducation nationale, alors que 74 emplois ont été supprimés au secrétariat d'Etat à la jeunesse et au sport.

Au sentiment de déception s'ajoutent un sentiment d'amertume et, plus encore, la désagréable impression que le sport, aux yeux du Gouvernement, ne mérite pas que l'on s'intéresse à lui.

Qu'aurait donc fait le sport pour mériter pareil traitement ? Vous en conviendrez avec moi, l'attribution de 0,19 p. 100 du budget de l'Etat est plus qu'insuffisante. J'irai même plus loin : il s'agit là d'un budget sanction, d'un budget punition.

D'autres rétorqueront qu'après tout ces 0,19 p. 100 correspondent tout de même à une croissance effective du budget du sport de 4,20 p. 100. Il est vrai que ce pourcentage a été augmenté au cours de l'examen des crédits de votre budget à l'Assemblée nationale. Je pense cependant pouvoir parer à ce faux argument en comparant ces 4,20 p. 100 aux 5,34 p. 100 de progression enregistrés par le budget général.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'approuvez pas ce budget. Je sais aussi que le sport trouve en vous un ardent défenseur. Au demeurant, qui d'autre que vous pourrait mieux le servir ? J'admire, comme tous ici, le champion que vous avez été et je loue vos efforts pour promouvoir le sport, efforts auxquels je souhaite m'associer face au désaveu du Gouvernement et de votre ministère de tutelle.

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, le sport est traité avec désinvolture. Pourquoi ? Acceptez que l'on s'interroge.

Le sport serait-il un facteur économique si négligeable qu'il autorise le désengagement financier de l'Etat ?

Je me tourne donc vers les statistiques, je fais appel aux chiffres, puisque c'est de cela qu'il s'agit : le sport, c'est 13 millions de pratiquants, 1 million de dirigeants bénévoles, 160 000 associations, 2 p. 100 du P.I.B. pour un marché de 50 milliards de francs.

A l'évidence, l'impact économique du sport n'est pas à démontrer. Nous en sommes tous convaincus, mais admettez qu'il soit parfois nécessaire de rappeler certaines réalités.

Le bilan économique est positif. Le « qualitatif » serait-il donc en cause ? Le rôle du sport au sein de notre société serait-il si dérisoire qu'il justifie une diminution de crédits ?

Le sport est un phénomène essentiellement humain. Il constitue, à lui seul, une école pour la jeunesse, une école de vie et de conduite de vie. La pratique sportive, en effet, est le creuset où se mêlent des valeurs qui sont autant de garde-fous contre les plaies de notre société moderne telles que la drogue, la délinquance et le suicide des jeunes.

Or qui mieux que les fédérations, clubs ou associations peut remplir ce rôle social, surtout en milieu rural, où le sport est, très souvent, un centre de gravité ?

Mais leurs dirigeants bénévoles ne peuvent, à eux seuls, en assurer le fonctionnement. Le dynamisme dont ils font preuve, et auquel je veux rendre hommage, risque de s'user, de se décourager si le Gouvernement ne les aide pas plus et mieux.

Le Gouvernement doit insuffler des crédits supplémentaires s'il veut éviter que ne s'aggrave la scission entre les sports surmédianisés et la majorité des autres disciplines. Le président du C.N.O.S.F. le crie haut et fort : « Le sport français n'est pas riche et le tiers monde sportif, cela existe. »

J'en viens maintenant au sport à l'école. La gymnastique du corps, qui, comme chacun le sait, favorise la gymnastique de l'esprit, se voit attribuer 1 p. 100 du budget de l'éducation nationale. Un pour 100 seulement. Je m'abstiendrai de tout commentaire, ce chiffre est assez parlant !

Le sport intègre des valeurs d'ordre économique, social, pédagogique, et j'aimerais y ajouter la mission représentative, qui n'est pas la moindre dans le contexte actuel d'europanisation et, surtout, dans la perspective des jeux Olympiques de 1992. En cette circonstance, les champions seront de véritables ambassadeurs, et même l'incarnation de la nation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut donner au sport français les moyens de jouer sa carte sur le plan international.

A l'issue de ce bilan, il est clair que le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports mériterait pleinement qu'on lui alloue des crédits supplémentaires.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, on ne peut que vous louer d'avoir essayé de tirer le meilleur parti du peu de moyens dont vous disposez. Vous avez établi des priorités, dont il faut reconnaître la pertinence, qu'il s'agisse du sport de haut niveau, de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant ou de la lutte contre le dopage.

Il est quelques points positifs, sur lesquels il convient d'insister.

Je souhaiterais, connaître l'affectation des 11 millions de francs supplémentaires pour promouvoir le sport de haut niveau.

Je me réjouis des 60 millions de francs supplémentaires pour le développement de l'aménagement des rythmes scolaires. Un bon point doit également être attribué pour les « contrats bleus » ou « contrats de ville ».

Cependant, j'attire votre attention sur la nécessité d'améliorer la mise en application de ces mesures, car il existe trop de relais préalables à l'intervention directe des communes au sein de l'école. Rappelons que les chefs d'établissement public doivent proposer un projet pédagogique aux inspecteurs académiques, lesquels doivent eux-mêmes contacter les communes.

Enfin, on ne peut que vous soutenir dans votre lutte contre le dopage, et les 6 millions de francs supplémentaires que vous y avez consacrés ne seront pas de trop.

Mais - j'en arrive à un constat moins souriant - ces progressions - modestes, il faut l'avouer - ne sauraient faire oublier la régression inquiétante des crédits d'équipement.

Les subventions en faveur des équipements nouveaux ont accusé une diminution de 30 p. 100 en deux ans. Les équipements urbains - ce n'est pas à vous que je l'apprendrai - souffrent d'une véritable saturation face à l'hypertrophie des demandes d'utilisation. On manque de piscines, de gymnases, de stades. Les communes, qui sont au premier rang lorsqu'il s'agit d'aider les activités sportives, peuvent de moins en moins faire appel au partenariat financier des fédérations pour la construction d'équipements nouveaux. Les fédérations manquent d'argent.

En conséquence, monsieur le secrétaire d'Etat, il serait urgent de proposer des mesures concrètes en faveur du sport, notamment une augmentation d'au moins 300 millions de francs, équivalant aux sommes imputées sur le budget du F.N.D.S. et qui sont normalement du ressort du budget de l'Etat.

Ces méthodes ont un nom : le désengagement de l'Etat.

Il faut aussi une réforme du F.N.D.S., puisque le loto sportif ne procure pas les recettes escomptées. Il faudrait laisser au F.N.D.S. les missions qui sont dans sa nature, c'est-à-dire les missions d'animation, de formation et d'équipement, et ne pas lui faire seulement financer ce que vous ne pouvez financer vous-même.

Il est indispensable d'accroître la contribution du Loto national ou, comme le propose le C.N.O.S.F., de rétablir la contribution de 0,3 p. 100 versée par le P.M.U. et qui rapporterait, à elle seule, 80 millions de francs.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne pouvez espérer que votre projet de budget soit jugé avec plus de mansuétude au Sénat qu'il ne l'a été à l'Assemblée nationale. En l'absence de crédits supplémentaires et de mesures nouvelles, je ne pourrai, à mon grand regret, le voter. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens avant tout à remercier vos deux rapporteurs pour leur contribution à la discussion sur ce projet de budget.

C'est bien volontiers que je répondrai aux questions qui m'ont été posées ; cela me permettra d'apporter quelques éclaircissements supplémentaires à mon intervention de ce matin.

Monsieur le rapporteur spécial, permettez-moi de regrouper vos trois premières questions concernant la garantie de l'Etat sur les recettes du F.N.D.S., la contribution de 0,3 p. 100 du P.M.U. et la bonne utilisation des crédits du F.N.D.S.

Nous avons doté le F.N.D.S. de 900 millions de francs, comme l'année dernière. Il faut - c'est le sens des conversations que je suis en train de mener actuellement avec M. Charasse - que nous puissions effectivement utiliser ces 900 millions de francs.

Cette année, par souci de responsabilité et parce que nous ne voulons pas poursuivre les errements passés, nous avons engagé seulement 820 millions de francs, soit, à quelques millions de francs près, les recettes de 1988. Malgré cette prudence, le loto sportif ne rapportera cette année que 780 millions de francs environ. Nous enregistrons donc un déficit d'une quarantaine de millions de francs. Je puis toutefois vous annoncer dès maintenant que, dans le collectif budgétaire qui va vous être présenté prochainement, le ministre du budget a prévu de compenser cette perte afin d'éviter un report sur l'année 1990, ce qui nous pénaliserait dans l'utilisation de nos crédits.

Actuellement, le combat que je mène consiste donc à garantir que les 900 millions de francs inscrits dans la loi de finances seront effectifs. A cette fin, je négocie avec le ministre du budget pour obtenir que le prélèvement soit opéré sur l'ensemble des jeux de la société France-Loto et non plus sur le seul loto sportif. Nous aurions, de la sorte, la garantie que ces 900 millions de francs seront bien versés au F.N.D.S. en faveur du mouvement sportif, qui en a bien besoin.

Quant à la contribution de 0,3 p. 100 sur les enjeux du P.M.U., elle a été « troquée » contre une somme forfaitaire au moment de l'instauration du loto sportif, à l'époque où le P.M.U. s'était ému de voir s'implanter un nouveau jeu qui risquait de lui faire concurrence. Objectivement, nous ne pouvons revenir sur cette disposition ; sinon, nous mettrions le P.M.U. en difficulté alors qu'il est déjà dans une mauvaise passe actuellement.

En ce qui concerne l'utilisation des fonds du F.N.D.S., je vous répète ce que je vous ai dit l'année dernière : ce fonds a été conçu pour les petits clubs. Personnellement, je ferai tout pour que sa destination originelle soit respectée. Je peux donc vous annoncer que la part des crédits décentralisés et alloués directement aux petits clubs, qui avait été augmentée l'année dernière de façon sensible, sur mon initiative, le sera encore cette année : cet effort sera poursuivi et atteindra 30 p. 100 de plus.

Toutefois, au-delà de cette augmentation de crédits, les délais de paiement sont très pénalisants pour les associations sportives. En effet, nous annonçons aux associations sportives le montant de leur subvention au mois de juin, mais beaucoup d'entre elles ne reçoivent le versement correspondant qu'à la fin de l'année, voire au début de l'année suivante.

Nous ne pouvons engager les crédits provenant du F.N.D.S. tant que les sommes correspondantes n'ont pas été perçues. Nous avons perçu seulement 60 p. 100 des sommes qui nous étaient promises à ce titre. Mais sachez que, sur ces 60 p. 100, ainsi qu'en témoigne un état que j'ai fait établir au début du mois de novembre, j'ai tout de même engagé 84 p. 100 des crédits décentralisés. Cela vous montre, de manière évidente, qu'elle est ma priorité.

Cet effort sera poursuivi l'année prochaine ; nous y travaillons. J'ai donné l'instruction à mes services de faire en sorte que ces subventions parviennent aux associations au plus tard vers les mois de septembre ou octobre, pour bien respecter les engagements que nous avons pris vis-à-vis d'elles.

En effet, ces subventions leur sont indispensables et plus les associations sont petites, plus cette subvention est importante pour elles. Or, le tissu sportif français, par-delà quelques grands clubs sportifs nationaux, régionaux ou départementaux, se fonde presque exclusivement sur les petites associations, celles qui comptent deux ou trois équipes, une cinquantaine de membres, et qui font vivre le sport. A ce titre, je me dois de ne pas les décevoir, de leur donner toute satisfaction. Je m'y emploierai.

M. William Chervy. Très bien !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Votre quatrième question, monsieur le rapporteur spécial, avait trait à la création d'un article de la loi de finances sur l'aménagement des rythmes de vie scolaire - vous me permettez de dire « des rythmes de vie de l'enfant ».

Sur ce point, nous sommes en désaccord. Je préfère, pour ma part, laisser les choses en l'état, afin de garder une plus grande souplesse d'utilisation, d'autant que, cette année, nous allons donner la possibilité à nos services extérieurs d'intervenir directement, répondant ainsi aux critiques qui nous ont été faites, puisqu'il y a toujours, vous le savez, un léger décalage entre l'expression d'une volonté locale et sa prise en compte à l'échelon national. De plus, nous pourrions mieux gérer, dans une plus grande transparence et dans le sens de la modernité.

Enfin, je mets en place, avec l'inspection générale, une mission d'évaluation de l'aménagement des rythmes de vie des enfants chargée de contrôler exactement l'effet et l'utilisation des sommes affectées à cette action.

Pour ce qui est de la diminution des subventions accordées aux collectivités pour la réalisation de diverses installations sportives, je vous rappelle que, depuis les lois de la décentralisation, les équipements sportifs sont de la compétence des collectivités territoriales. C'est donc à elles qu'il appartient de les prendre en compte.

A cet égard, permettez-moi de vous signaler un certain nombre d'anomalies. Les collègues sont de la compétence du département et les lycées de la compétence de la région. Mais, dans les faits, lorsqu'il s'agit d'équipements sportifs, cela « retombe » toujours sur la commune. Où est le décalage ? Est-ce nous qui nous désengageons alors que, depuis la loi sur la décentralisation, cela ne relève plus de notre compétence ou est-ce que ce sont les départements et les régions qui, localement, ne prennent pas en compte le sport, ne considèrent pas l'équipement sportif comme un équipement d'enseignement ?

Pour ce qui est des équipements utilisés par les fédérations, des subventions et des programmes sont mis en place avec celles-ci, et nous participons, avec les collectivités, à la réalisation de leurs équipements dans le cadre de programmes coordonnés. Chaque fois qu'un programme nous arrive par l'intermédiaire d'une fédération et qu'il s'insère dans un programme coordonné, nous le prenons en compte, comme c'est notre devoir.

Mme Héliène Luc. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Si vous le permettez, madame le sénateur, dans la mesure où vous m'avez posé de très nombreuses questions, je souhaiterais d'abord y répondre. Vous pourrez, je pense, reprendre la parole plus tard.

Mme Héliène Luc. C'était à propos des équipements des collègues. On les a laissés dans un tel état !

M. le président. Madame Luc, vous n'avez pas la parole. Vous répondrez au Gouvernement tout à l'heure.

Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Le crédit de 11 millions de francs en faveur du développement du sport de haut niveau a été reconduit et il sera utilisé conformément à sa destination.

Monsieur Laffitte, vous m'avez interrogé, vous aussi, sur l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, plus particulièrement des enfants habitant de petites communes rurales. Je tiens à vous rassurer sur ce point.

L'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, qui est déjà très utile dans les zones urbaines, devient primordial dans les zones rurales, car les conditions de vie à la campagne sont, pour les enfants, une source de graves inégalités. Comment voulez-vous, en effet, qu'un enfant qui habite la campagne, qui doit utiliser les transports scolaires pour aller à l'école, qui perd ainsi trois heures en trajets, puisse profiter des installations sportives ou de ce que peut offrir la vie associative autant que peut le faire un enfant de la ville, qui habite à côté de l'école ?

Les efforts accomplis en faveur de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant le sont donc particulièrement et peut-être même prioritairement en faveur des enfants des zones rurales.

Ainsi, nous avons accepté des initiatives émanant du canton, quand nous ne les avons pas suscitées, et des regroupements de petites communes. A la demande, par exemple, de huit communes, qui comptaient seulement 1 700 habitants, nous avons pris en compte et subventionné un projet de réalisation d'un bassin d'apprentissage de la natation.

Il est de notre responsabilité de donner aux enfants qui habitent dans les zones rurales la possibilité d'accéder à ce que la société a de meilleur : l'instruction, certes, mais aussi le sport, les activités de loisirs socio-éducatives et socioculturelles. Les efforts réalisés vont dans ce sens. J'examine avec un soin particulier toutes les initiatives qui émanent des zones rurales parce que je sais que l'effort à réaliser à ce titre est essentiel.

M. le président Schumann m'a interrogé sur la date de mise en œuvre de la loi sur le dopage. Je regrette, tout comme lui, que les rouages et les circuits inhérents à la publication d'un décret entraînent de si longs délais.

La loi sera applicable au mois de mai ou au mois de juin prochain.

Les différentes phases d'élaboration des décrets sont les suivantes. Le premier décret, celui qui fixe la composition de la commission nationale, fait actuellement l'objet d'un examen devant le Conseil d'Etat. Nous avons un certain nombre d'assurances qui nous permettent d'annoncer qu'il pourra être publié d'ici au début de l'année prochaine, ce qui nous permettra de mettre en place la commission de protection et de lutte contre le dopage et, ainsi, de passer aux phases suivantes.

En effet, s'agissant du deuxième décret, qui fixe la procédure d'habilitation des agents, c'est la commission qui doit en être l'instigatrice. Il en est de même pour le décret qui fixe les règlements fédéraux en matière de lutte antidopage.

Restent deux autres formalités qui doivent être prises en compte dans la procédure : d'une part, l'arrêté qui fixe la liste des substances prohibées - c'est le travail de la commission ; puis, la circulaire d'application, qui émane du secrétariat d'Etat de la jeunesse et des sports. Voilà pourquoi le délai semble long.

En ce qui concerne l'office franco-allemand pour la jeunesse, monsieur Laffitte, il a été décidé, en accord avec le conseil d'administration de l'O.F.A.J. et mon homologue allemand, de maintenir, en francs constants, les subventions. La semaine prochaine, se tiendra le conseil d'administration de l'O.F.A.J. ; nous verrons alors quelles seront les demandes pour l'année prochaine.

Je rappelle simplement que, l'année dernière, les subventions destinées à l'O.F.A.J. ont augmenté de manière substantielle. C'est pour cela que nous avons accepté le principe du maintien du niveau de la dotation pour 1990.

Monsieur Madrelle, je voudrais vous rassurer en ce qui concerne les crédits d'équipement jeunesse. D'une part, la rénovation des centres de vacances est prévue ; elle fait

l'objet d'une ligne budgétaire au titre VI. D'autre part, toutes les mesures concernant les équipements jeunesse sont prévues et sont à mettre au compte des augmentations votées par l'Assemblée nationale.

S'agissant des postes Fonjep, actuellement, avec les 300 postes supplémentaires - 300 et non pas 150 ! madame Luc - qui ont été dégagés après l'examen de mon budget par l'Assemblée nationale, nous en sommes revenus au nombre de postes que M. Bergelin avait trouvé à son arrivée. N'oublions pas, en effet, qu'il a été à l'origine de la suppression de 450 postes. Pour 1991, j'ai bien l'intention de continuer l'effort, quoique dans des proportions moindres, pour la simple et bonne raison que les postes Fonjep sont une souape de sécurité pour la vie associative.

Enlever les postes Fonjep à la vie associative, comme cela a été fait, est une erreur d'appréciation « criminelle » et dénote une totale méconnaissance du travail accompli par le secteur associatif. C'est pour cela que nous allons continuer l'effort en faveur de la vie associative. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Monsieur Madrelle, notre ministère va mettre à la disposition de la délégation à la ville un inspecteur de la jeunesse et des sports dès le prochain trimestre.

Il faut, en effet, mettre le sport à sa vraie place, l'englober dans la réflexion qui s'instaure sur la ville, que ce soit sur le plan de son organisation, de son urbanisation ou de l'action sociale qu'elle mène. Nous avons donc notre place dans cette délégation.

Pour le F.N.D.S. et s'agissant des délais de paiement, je suis tout à fait de votre avis. De gros efforts ont été consentis cette année et nous avons réussi à les réduire de un mois à un mois et demi. Certes, ce n'est pas suffisant et nous devons poursuivre notre effort, par une meilleure gestion, une meilleure organisation des paiements. Je vous l'ai dit l'an passé, quand nous donnons 100 à une association, il ne lui reste que 60 à cause du coût des découverts bancaires qu'elle a dû négocier pour assurer sa trésorerie. Il faut que la subvention soit utilisable à 100 p. 100. Cela demande un effort constant, qui prendra du temps ; mais je le mène avec détermination, pour aider au développement du sport et de la vie associative en France.

S'agissant de la mission Sastre, le décret concernant les associations sportives ayant un secteur professionnel est actuellement en cours de signature ; il sera vraisemblablement publié avant les fêtes. Ce décret nous permettra d'imposer aux clubs et aux associations sportifs un mode de gestion garantissant la bonne utilisation des fonds.

Nous lançons en quelque sorte un « appel à la sagesse » aux présidents de club ou d'association pour mettre un terme aux excès actuellement constatés en matière de sport professionnel - mainmise de l'argent et du *show business* - ainsi qu'à la véritable « prise en otage » dont sont victimes les collectivités locales. Le sport professionnel doit fonctionner avec ses propres ressources, sans avoir à faire appel à celles des collectivités locales ou de la puissance publique.

La mission Sastre a donc publié son rapport au mois de novembre ; je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que ce ne soit pas un rapport de plus. J'ai transmis à la Fédération française de football un échéancier des différentes mesures préconisées par ce rapport. Celui-ci servira de point de repère et de point de passage obligé. La fédération devra nous expliquer les raisons pour lesquelles elle n'aurait pas, éventuellement, appliqué telle ou telle directive de ce rapport.

Monsieur Huriot, vous attirez mon attention sur les problèmes posés par les compétitions ayant lieu sur la voie publique, dont le ministère de l'intérieur doit assurer la sécurité, sécurité dont le coût doit être supporté par les organisateurs. En tant que sportif, je conçois que cela puisse poser quelques problèmes aux associations organisatrices.

Je m'en suis expliqué avec M. Pierre Joxe. Celui-ci, soucieux de la sécurité, demande que celle-ci soit assurée soit par des bénévoles agréés, soit, pour des raisons évidentes, par la police, mais contre rémunération.

La question reste en suspens. Nous continuons de négocier avec le ministère de l'intérieur pour aboutir à une solution plus acceptable pour les associations sportives qui organisent des compétitions sur la voie publique, sur les routes, sur les fleuves comme sur les étangs.

M. Claude Huriot. Et le ministère de la défense ?

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Le ministère de la défense est également concerné. Mais il s'agit là d'un autre type de problème.

Madame Luc, permettez-moi d'exprimer un regret. Vous avez travaillé sur un document qui est devenu obsolète après le passage du projet de loi de finances devant l'Assemblée nationale. Sur le « bleu », effectivement, ne figurait qu'une progression des crédits de 0,9 p. 100. Maintenant, nous en sommes à 4 p. 100.

En réalité, le projet de budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports progresse, toutes choses étant comparables, de 9,14 p. 100. C'est un des projets de budget qui progressent le plus, plus même que celui de l'éducation nationale.

Par ailleurs, ce ne sont pas 150 mais 300 postes Fonjep qui sont créés, avec une subvention par poste réévaluée de 41 000 à 43 000 francs.

Sans reprendre mon exposé de ce matin, je vous demande simplement de prendre en compte les amendements qui ont été adoptés par l'Assemblée nationale avant de critiquer ce projet de budget.

Madame Luc, je vous répondrai sur la recherche. Dans le premier budget que j'ai présenté, des crédits étaient déjà prévus à cet effet. Dans celui-ci, tel qu'il a été amendé, des crédits nouveaux permettent des actions de recherche concernant non seulement la prévention et la lutte contre le dopage, mais aussi la pratique sportive. J'insiste sur ces derniers termes : la pratique sportive n'est pas systématiquement l'amélioration de la performance. L'amélioration de la performance n'est qu'une partie de la recherche.

Répondre à la demande sociale qui s'exprime en matière de sport est un autre sujet d'étude et de recherche. A cet effet, dès le début du mois de janvier, je mettrai en place une mission d'étude, de recherche et de formation, dont le rôle sera précisément d'impulser, de coordonner cette recherche auprès du sport et également auprès de la jeunesse. Cette mission sera dotée de moyens, puisque nous rassemblerons tous ceux qui existent actuellement en ce domaine pour nous doter d'une véritable recherche organisée et reconnue par l'Université.

Le 19 octobre dernier, j'ai organisé une première réunion pour mettre en contact les présidents des fédérations sportives et les présidents des universités de la région parisienne, c'est-à-dire des trois rectorats de Paris, Versailles et Créteil. Ainsi, nous pourrions définir ensemble quelles sont les voies vers lesquelles il conviendra de s'orienter pour que cette recherche soit encouragée et aille dans le sens de l'épanouissement de tous les individus, pour une bonne utilisation du sport et de tous les organismes qui se consacrent à la vie associative, à l'éducation populaire et à la jeunesse.

En ce qui concerne l'emploi - je l'ai indiqué ce matin - nous allons créer, dès le prochain trimestre, une « profession sport ». Cela va vous plaire, madame le sénateur : cette profession vise à en finir avec la précarité.

Vous savez quelle est la réalité de l'emploi dans les clubs. Nombre d'entraîneurs, s'ils ne sont pas dans la fonction publique, souffrent de la précarité de leur emploi. Ils sont à la merci d'un licenciement, d'un président irascible ou insatisfait. Ils ne peuvent pas construire leur avenir, alors que leur titre, un baccalauréat plus six ou sept années d'études, devrait le leur permettre.

Je propose de sortir de cette précarité et de donner effectivement au mouvement sportif, de bas en haut de l'échelle, les cadres techniques bien formés, bien rémunérés et mis à disposition dont il a besoin pour accomplir sa mission. Ce faisant, nous allons faire d'une pierre deux coups : non seulement satisfaire ce besoin d'encadrement, mais aussi revaloriser le travail des bénévoles, à qui, vous le savez, on demande beaucoup au sein des clubs, et pour l'animation, et pour l'entraînement. Mon objectif est que les bénévoles fassent leur « travail » dans des conditions favorables, qu'ils l'effectuent dans les clubs ou dans les associations sportives, et qu'ils restituent ainsi ce qui leur a été donné à un moment. Et ils le font par amour du sport, par amour de la jeunesse et par vocation.

Mme Hélène Luc. Il leur arrive même de payer l'essence pour transporter les enfants jusqu'au lieu du match !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, dites à Mme Luc de ne pas m'interrompre de la sorte !

M. le président. Madame Luc, vous êtes inscrite pour répondre au Gouvernement. Je vous prie de ne pas interrompre M. le secrétaire d'Etat, qui ne vous y autorise pas.

Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Ainsi, un plus grand nombre de personnes pourront accéder à la pratique sportive.

Je l'ai dit ce matin, nous allons lancer l'année prochaine le titre de paiement sport. C'est une réalité : le coût d'accès au sport est cher. Il l'est d'autant plus quand on a trois ou quatre enfants et quand on pratique soi-même une activité sportive.

Le titre de paiement sport, sur lequel nous travaillons et qui vous sera bientôt proposé, visera à abaisser le coût d'accès au sport pour permettre à toutes et à tous de réaliser leur projet sportif, que ce soit la compétition, la convivialité ou le rééquilibrage nécessaire à une activité professionnelle trop stressante.

J'ajouterai une incidente : il est faux de prétendre que l'éducation physique et sportive est mal considérée au sein de l'éducation nationale. M. Lionel Jospin l'a rappelé lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, l'éducation physique et sportive est, au même titre que les autres disciplines, considérée au sein de l'éducation nationale.

M. Lionel Jospin s'est exprimé sans ambiguïté à ce sujet. Il met au concours 400 postes supplémentaires de professeur d'éducation physique afin d'arriver à une moyenne de trois heures et demie d'éducation physique par semaine, pour l'ensemble des lycées et collèges de France.

Tout récemment, il a nommé un « monsieur sport-université », M. Fabre, président du stade toulousain et universitaire, pour prendre en compte le problème du sport à l'université, qui représente aussi une dimension que nous ne pouvons pas ignorer pour l'épanouissement des individus que nous avons la responsabilité de former.

Je vous remercie, madame Luc, d'avoir parlé aussi de la jeunesse, car j'ai aussi en charge ce secteur.

Vous parlez de vacances pour tous. Pour la partie jeunesse, nous n'avons fait que reconduire les crédits, et ce pour une simple raison : il se pose un vrai problème s'agissant de l'aide que nous apportons à l'accès aux centres de vacances pour tous. Il faut, avant d'augmenter les crédits - c'est une décision que je crois sage et responsable - réformer la situation actuelle afin de résorber les écarts qui existent actuellement entre les différentes classes de la population.

En effet, ceux qui accèdent facilement aux centres de vacances sont ceux qui sont éligibles au R.M.I. ou ceux qui disposent de moyens suffisants pour en payer le coût. Or il existe toute une catégorie de la population, la population moyenne, qui, elle, n'entre pas dans les cas extrêmes. Ces personnes-là ne partent pas en vacances, et je me réfère aux chiffres que vous avez cités.

Il faut que cette situation cesse. Cette année-ci, nous allons réfléchir à ce problème et l'année prochaine, je vous invite à me prendre à témoin dans ce domaine. Nous augmenterons nos crédits selon une méthode bien différente pour introduire davantage d'égalité et toucher un nombre plus important de jeunes.

Vous dites également, madame le sénateur, que nous n'avons pas accompli d'efforts en ce qui concerne les crédits d'intervention pour la jeunesse. Je vous rappellerai simplement que, cette année, ces crédits s'élèvent à 377 millions de francs. Pour l'année prochaine, 443 millions de francs sont programmés, ce qui représente une progression de 17,5 p. 100. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais cela marque bien notre volonté et nos priorités.

Il en va de même pour le F.N.D.V.A. Bien sûr, dans un premier temps, nous n'avons fait progresser les subventions accordées à ce fonds que de 1 million de francs ; leur montant était passé à 22 millions de francs. Mais ce fonds a été doté, sur le titre IV, d'un crédit supplémentaire de 8 millions de francs. De la sorte, les sommes disponibles pour les actions du F.N.D.V.A. s'élèvent à 30 millions de francs, ce qui nous donne une espèce de ballon d'oxygène.

Cela ne répond pas forcément à toutes les demandes, mais montre bien, madame le sénateur, la priorité de ce gouvernement, qui, contrairement à ce que vous dites, ne se désintéresse ni du sport, ni de la jeunesse. Les chiffres sont là pour le prouver.

Mme Hélène Luc. Demandez à M. Chevènement de vous donner des crédits sur le surarmement !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Je voudrais maintenant répondre à M. Prouvoveur.

Que vous dire, monsieur le sénateur ? (*Rires et exclamations sur les travées du R.P.R.*) Je veux bien accepter tout ce que vous avez dit, mais je vous demande simplement un peu de cohérence dans vos propos.

Qui a inscrit une somme de 1 milliard de francs pour le F.N.D.S. en sachant pertinemment que les recettes du F.N.D.S. n'atteindraient jamais ce niveau, se moquant donc des bénévoles des clubs ? Qui a même engagé ce milliard de francs, nous mettant ainsi devant de très grandes difficultés ? Qui, sinon M. Bergelin, un de vos amis, monsieur le sénateur ?

J'estime qu'il faut être responsable vis-à-vis des présidents de club et des bénévoles des associations ! Il faut leur dire la vérité. Il ne faut leur faire espérer des moyens que si l'on est sûr qu'ils pourront effectivement les obtenir. Il ne s'agit pas de se lancer dans des opérations médiatiques, des coups de bluff ! Il est toujours facile de dire que le F.N.D.S. va recevoir un milliard de francs ! Encore faut-il que cela soit possible !

Qui, monsieur Prouvoveur, a méprisé les bénévoles au point de dire que le bénévolat était mort ? On l'a entendu ici, tous ceux qui sont sur le terrain l'ont entendu de la bouche de M. Bergelin ou de celle de ses amis : « Le bénévolat est mort ; seul le professionnalisme sauvera le sport français ».

M. Jacques Valade. Il n'a jamais dit cela !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Si ! Et, dans les faits, c'est ce qui s'est passé.

Par ailleurs, on a supprimé 450 postes Fonjep, en prétendant que l'on ne savait pas à quoi ils servaient. Ce faisant, on n'a pas encouragé la vie associative, et on a plongé dans le désarroi des hommes et des femmes qui avaient un emploi. En outre, on a mis en difficulté des associations de jeunesse qui avaient besoin de ces 450 postes Fonjep.

Ces postes Fonjep seront rétablis dès l'année prochaine.

Par conséquent, soyons cohérents dans nos discours !

M. Michel Caldaguès. Ce n'est plus du bénévolat !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Qui a réduit le budget de la jeunesse et des sports ? J'ai examiné les budgets de ces six dernières années. La seule année où les crédits ont diminué, c'est celle où M. Bergelin était en charge du secteur. Bien sûr, on a ajouté un milliard de francs en monnaie de singe ! Cela faisait bien dans la présentation ! Mais c'est sous M. Bergelin, je le répète, que les crédits ont beaucoup diminué.

Qui, monsieur Prouvoveur, a renvoyé à l'éducation nationale cent cinquante cadres techniques de la jeunesse et des sports, et, quelquefois, au détriment de toute logique, en ne tenant pas compte de la situation familiale de ces individus et en leur disant : « Retournez à l'éducation nationale ou partez » ? Cent cinquante postes ont été ainsi supprimés.

Je voudrais également vous dire, monsieur Prouvoveur, que l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, ce ne sont pas du tout les contrats bleus. Les contrats bleus avaient pour objet de sortir le sport et les activités socio-éducatives de l'école.

Aménager les rythmes de vie de l'enfant, c'est travailler dans la cohérence et l'harmonisation, et prendre en compte le fait que des activités sportives, socio-éducatives et culturelles sont pratiquées à l'école et qu'elles se prolongent dans la vie associative.

Aménager les rythmes de vie de l'enfant, c'est recentrer le projet sur l'école. Ce n'est pas livrer les associations ou les parents d'élèves au bon vouloir d'une municipalité. C'est faire en sorte que, les uns et les autres, nous travaillions ensemble à l'élaboration d'un projet commun.

Cela n'a rien à voir avec les contrats bleus, qui marquaient le rejet du sport à l'école. Mme Luc avait raison de souligner qu'avec les contrats bleus l'Etat se désengageait. J'espère que Mme Luc me donnera acte que, sur l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, l'Etat ne se désengage pas.

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas là que l'Etat se désengage !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Voilà les réponses que je voulais vous apporter, monsieur Prouvoeur. Je suis d'accord pour faire tous les discours philosophiques que l'on veut et reconnaître que le sport est une valeur éducative qui permet aux hommes de se former correctement. Mais je tiens à ce qu'il y ait une cohérence dans les propos qui sont tenus.

Pour ma part, je suis cohérent, puisque le projet de budget que je vous présente augmente de manière significative et nous donne les moyens d'encourager le bénévolat. Pour ma part, je respecte le bénévolat et je le démontre : les crédits de paiement consacrés au sport augmentent de 30 p. 100 sur les crédits décentralisés du F.N.D.S.

Il s'agit de mesures concrètes, qui tendent à reconnaître le travail réalisé et à assurer la formation des uns et des autres.

Il faut intervenir en temps utile. De la sorte, nous serons fiers du travail effectué et heureux de constater, non seulement que nous obtenons de bons résultats sur les stades et dans la vie sportive, mais également que tous les Français peuvent accéder au sport de leur choix, au niveau qu'ils souhaitent.

Il s'agit non pas de discours, mais de mesures concrètes. De la sorte, le sport français pourra se développer de façon harmonieuse.

A un moment donné, vous avez repoussé l'idée d'une éducation populaire. Ce matin, l'un de vous a dit : voilà le nouveau Léo Lagrange. Léo Lagrange était un homme exceptionnel. Il a donné vie à l'idée d'éducation populaire, que nous n'aurions jamais dû oublier. Il faut remettre cette idée à l'ordre du jour. Elle est utile pour l'épanouissement de tous les jeunes. Elle implique la reconnaissance de l'autre. Elle favorise l'intégration de celui qui est différent.

Monsieur Prouvoeur, vous n'allez pas voter ce budget. J'en suis désolé pour vous car votre discours ne sera plus en cohérence avec la réalité des faits. Vous êtes encore plus malheureux que moi. (*Rires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur les travées socialistes.*) En effet, avoir une mémoire si courte après avoir tenu de tels propos philosophiques ! (*Exclamations sur les travées du R.P.R. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Paul Caron, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Paul Caron, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour le soin avec lequel vous avez répondu à nos questions, notamment à celles que je vous ai posées lors de la présentation du rapport de la commission des finances.

En ce qui concerne la garantie de recettes du F.N.D.S., j'ai noté que vous vous étiez engagé à compenser, dans le collectif, le défaut actuel de recettes.

Vous avez également dit que vous espériez obtenir une garantie permanente de ces recettes du F.N.D.S. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ne vous soyez pas avancé à découvert et que ces assurances correspondent à des engagements de vos collègues des finances.

En ce qui concerne les crédits relatifs aux rythmes de vie de l'enfant, vous nous avez indiqué que l'insertion d'un article vous retirait toute souplesse pour répartir au mieux les actions. Je ne pense pas que ce soit le cas. Les dispositions introduites permettent au contraire d'assurer le contrôle parlementaire, ce qui, pour nous, est essentiel. Cela n'existe pas dans la procédure actuelle, que vous entendez d'ailleurs, nous avez-vous dit, maintenir.

En ce qui concerne la question relative aux 11 millions de francs qui sont affectés au sport de haut niveau, vous nous avez répondu, monsieur le secrétaire d'Etat, en citant textuellement la ligne qui figure dans le « bleu », sous la rubrique action 03 : « développement des actions de soutien au sport de haut niveau ». Toutefois, ma question - tout comme celle

de M. Prouvoeur - était beaucoup plus précise. Je souhaitais savoir à quelles actions et à quels sports ces 11 millions de francs seraient affectés.

J'ajouterai simplement, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, que j'ai l'impression que mon verre est resté à moitié vide. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, si je comprends bien, vous avez pris un engagement au nom du Gouvernement pour que le Fonds national pour le développement du sport puisse être alimenté à hauteur de 900 millions de francs. Cela correspond très exactement à la demande de la commission des affaires culturelles. Ce point faisait l'objet des réserves de la commission et de ses réticences à donner un avis favorable à votre projet de budget. Ces réserves sont désormais levées.

Par ailleurs, je vous remercie d'avoir indiqué que les petites communes avaient, à vos yeux, une priorité en ce qui concerne les contrats de ville. Je ne manquerai pas d'en faire part à ceux de mes collègues qui s'en préoccupent.

Mme Hélène Luc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai pris les chiffres proposés par le Gouvernement intentionnellement, vous le pensez bien, car ils sont pour moi, indiscutablement, le reflet de sa volonté. Je ne demanderais pas mieux - vous le savez bien - que d'être convaincue par ce que vous me dites. Mais je n'arrive pas, avec ce que vous nous proposez de voter aujourd'hui, à penser que le Gouvernement a pris un cap très différent pour le sport.

Il faudrait que votre budget représentât au minimum 1 p. 100 du budget de l'Etat. En effet, quelle signification donner aux augmentations de crédits que vous nous citez, quand on sait qu'elles portent - on peut bien le dire - sur des sommes dérisoires ?

Tout à l'heure, j'ai souhaité vous interrompre quand vous avez parlé de l'éducation sportive à l'école. Il se trouve que je suis vice-présidente du conseil général du Val-de-Marne. Je m'occupe des problèmes de l'enseignement, donc aussi du sport à l'école. Vous connaissez très bien l'état dans lequel se trouvaient les établissements scolaires, qu'il s'agisse des collèges ou des lycées, lorsque nous en avons hérité.

M. Raymond Courrière. Avant 1981, nous n'étions pas au pouvoir !

Mme Hélène Luc. Mais je ne parle pas de 1981...

M. Raymond Courrière. Vous faites toujours l'amalgame entre la droite et les socialistes. Cessez !

Mme Hélène Luc. Monsieur Courrière, vous pouvez m'interrompre. J'ai vu que, dans l'un des collèges de votre département, vous aviez beaucoup de problèmes avec les parents d'élèves et les élèves. Je l'ai lu dans la presse : à Carcassonne...

M. Raymond Courrière. Je n'ai pas de problèmes !

Mme Hélène Luc. Vous savez bien quel mauvais héritage l'Etat a légué aux collectivités locales, s'agissant des collèges et des lycées. Il comprend les écoles primaires qui ont été transformées en collèges et qui n'étaient pas dotées d'équipements sportifs, ainsi que les collèges et les lycées qui ont été construits sans gymnase.

A une époque, c'était le ministère de la jeunesse et des sports qui s'occupait de l'éducation sportive ; ensuite, ce fut le ministère de l'éducation nationale. Il n'en reste pas moins que de très nombreux collèges et lycées ne possèdent pas d'installations, et je maintiens ce que j'ai dit, à savoir que l'éducation physique et sportive à l'école n'est pas considérée comme une discipline à part entière.

Dans le département du Val-de-Marne, nous voulons à tout prix que l'éducation physique et sportive puisse être une discipline comme les autres. C'est pourquoi le conseil général a accordé des subventions très importantes à tous les collèges afin qu'ils puissent transporter les élèves vers les installations sportives - s'il leur faut une demi-heure pour aller au gymnase et une demi-heure pour en revenir, l'heure d'éducation physique est terminée ! - mais aussi des crédits pédagogiques pour l'éducation physique et sportive, ce qui n'est pas de sa compétence. En effet, je rappelle que les lois de décentralisation avaient prévu que chaque transfert de compétence de l'Etat aux collectivités territoriales devrait être accompagné du transfert des moyens financiers correspondants.

Je vous donnerai un exemple précis, comme je le fais souvent, vous pouvez le remarquer : le département du Val-de-Marne a investi 500 millions de francs dans les collèges et l'Etat n'a donné qu'un dixième de cette somme.

Je voulais faire cette mise au point, que j'estime être très importante, car je considère que l'éducation physique et sportive n'est pas traitée comme elle le devrait.

M. Claude Prouvoyeur. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Prouvoyeur, le règlement ne m'autorise à donner la parole, pour répondre au Gouvernement, qu'à un seul orateur. Mais, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je vous la donne pour quelques minutes.

M. Claude Prouvoyeur. Monsieur le président, je ne voudrais pas reprendre le débat sur le fond. Je me réserve de répondre ultérieurement à M. le secrétaire d'Etat, chargé de la jeunesse et des sports sur les accusations qu'il a portées contre moi, sur les incohérences qu'il a dénoncées.

Qu'il me permette, néanmoins, de justifier le vote de notre groupe.

On ne peut pas affirmer que le budget de la jeunesse et des sports constitue un budget à part entière au sein du ministère de l'éducation nationale, que l'éducation physique et sportive est une discipline relevant de ce même ministère, alors que, parallèlement, le nombre de postes de professeurs de l'éducation nationale augmente tandis que celui de postes de professeurs d'éducation physique nommés dans les lycées diminue.

Par ailleurs - vous l'avez souligné vous-même - les crédits d'investissement en faveur des associations sportives, qui font cruellement défaut à nos communes et à nos départements, sont en diminution.

Ce sont deux raisons, parmi d'autres, pour lesquelles notre groupe ne votera pas le budget de la jeunesse et des sports. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant l'éducation nationale, jeunesse et sports, et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, moins 56 825 364 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. « Titre IV, 179 365 000 francs. »

Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre IV.

Mme Héliène Luc. Je demande la parole. *(Murmures sur les travées du R.P.R.)*

M. le président. Madame, je croyais que nous avions passé un marché ! Je vous ai, tout à l'heure, autorisée à outrepasser votre temps de parole, sachant que vous étiez inscrite sur un titre. Mais je pensais que c'était pour solde de tous comptes !

Mme Héliène Luc. Monsieur le président, mon intervention sera très brève. *(Nouveaux murmures sur les mêmes travées.)*

M. le président. Je vous accorde deux minutes.

Mme Héliène Luc. Cela souligne, soit dit entre parenthèses, que l'une des modifications à apporter devrait consister à augmenter le temps dont nous disposons pour examiner le projet de loi de finances !

M. le président. Vous le demanderez à la conférence des présidents !

Mme Héliène Luc. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, Paris et sa région ont une chance à saisir en ce qui concerne l'organisation de la Coupe du monde de football en 1998. *(Protestations sur les travées du R.P.R.)*

M. Jacques Valade. C'est hors sujet !

Mme Héliène Luc. Pour saisir cette chance, il faut agir vite. Le Gouvernement doit prendre une décision rapide et efficace pour la construction d'un grand stade en région parisienne. La municipalité de Tremblay-lès-Gonesse, dont le maire est mon ami M. Georges Prud'hommes, a fait une proposition particulièrement intéressante - elle résulte d'études menées avec compétence - préconisant cette construction sur le territoire de la commune. Cette suggestion arrive à point nommé et il ne faut plus attendre, contrairement à ce que vous avez répondu à M. Georges Hage, devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

Les atouts de ce projet sont multiples. Il ne met en cause aucun équipement existant et ne provoquera aucune nuisance à l'environnement naturel. La situation par rapport aux diverses modalités de transports est très intéressante. Tous ces avantages font que cette proposition serait la moins coûteuse, et les sénateurs communistes et apparentés appuient avec force le projet de la ville de Tremblay-lès-Gonesse, qui permettra au grand stade d'être un pôle d'activités sportives et un lieu populaire, accessible à tous.

Nous espérons que les pouvoirs publics ne feront pas le choix d'une installation de luxe, située dans un environnement coûteux, soumise aux exigences de la rentabilité financière, comme le souhaiterait d'ailleurs M. Chirac, le maire de Paris. *(Exclamations sur les travées du R.P.R.)*

Nous souhaitons, monsieur le secrétaire d'Etat, que, dès aujourd'hui, vous informiez les parlementaires sur la volonté du Gouvernement quant à l'organisation par Paris de la Coupe du monde du football en 1998, sur les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour permettre le succès de cette candidature et sur les délais dans lesquels le choix du site du grand stade sera effectué.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 59 000 000 francs.

« Crédits de paiement, 31 60 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 68 490 000 francs.

« Crédits de paiement, 29 940 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi relatives à la jeunesse et aux sports.

Défense

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, que de chemin ont parcouru les nations d'Europe depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale ! Écartées alors des grands marchandages qui décidèrent en quelques mois de leurs alliances, de leurs frontières et, quelquefois, de leurs

régimes économiques et politiques, tandis que se déplaçait loin de leurs rivages le centre de la scène stratégique mondiale, il leur fallut bien du temps pour tracer peu à peu leur propre chemin.

Aujourd'hui, l'Europe vit une période exceptionnelle. Nos nations sont en train de faire la preuve, d'une part, à travers l'entreprise communautaire et, d'autre part, grâce à la résistance des peuples d'Europe centrale - c'est-à-dire, en fin de compte, grâce à la volonté tenace, qui est celle de toutes les nations anciennes, d'être indépendantes - que la liberté est un bien inaliénable.

Sur ce long chemin, la France n'est pas restée en arrière, au contraire. Parmi les premières, elle a forgé ses propres armes et défini sa propre politique de sécurité. C'est un choix dont la pertinence apparaît tous les jours, qui est porteur pour l'avenir, celui d'une dissuasion indépendante, défensive par nature, garante d'un équilibre de sécurité stable établi à un niveau de stricte suffisance.

La France sait d'expérience que cette liberté dont je parlais n'est pas un don du ciel, qu'elle ne peut exister et s'épanouir que dans la vigilance et l'indépendance. Elle dispose, pour cela, de la garantie que constitue une armée soudée, moderne, en totales symbiose et sympathie avec la nation.

Cet instrument de liberté, d'indépendance et de paix, il faut veiller à en maintenir la qualité, qui doit être telle que, par sa seule existence, elle dissuade quiconque de porter atteinte à la liberté de notre nation. La France n'a pas d'ennemi désigné. Elle se défend par elle-même. Un pays libre doit ne s'en remettre qu'à lui-même pour assurer sa défense et son indépendance.

Telle est, mesdames, messieurs les sénateurs, la hauteur du débat qui nous réunit aujourd'hui, en un moment où de nombreux événements, autour de nous, permettent d'en prendre mieux que jamais la mesure.

Je voulais ainsi commencer la présentation qu'il me revient de faire devant vous, au nom du Gouvernement, du projet de budget de la défense pour 1990, avant d'exposer, dans un premier temps, les principes qui nous ont inspirés, pour en venir, ensuite, au choix fait de fonder sur les hommes la modernisation de nos armées et, enfin, en un troisième temps, à notre volonté de poursuivre la modernisation de nos équipements. Sur tous ces points, je reste persuadé qu'un large accord peut être réalisé entre nous.

Je traiterai, tout d'abord, du souci d'unité nationale autour de l'effort de défense, qui inspire trois principes fondamentaux : continuité de l'effort, prudence vigilante et équilibre entre les catégories de dépenses.

La continuité, tout d'abord. Elle découle tout naturellement des observations que je faisais à l'instant : les affaires militaires, comme on le sait, appartiennent aux choix qu'une nation fait à l'échelle d'une décennie au moins, et même plutôt d'une génération.

De même que l'on voit mieux aujourd'hui la portée des choix que la France a su faire pour sa défense il y a une trentaine d'années, de même les choix que nous faisons aujourd'hui seront jugés, non pas dans les mois ni même dans les années à venir, mais dans les premières décennies du prochain siècle.

Il faut donc prendre garde de n'obéir, en cette matière plus qu'en tout autre, ni à des considérations partisans ou à des variations politiques, ni à des émotions de passage ou aux évolutions plus ou moins conjoncturelles de la scène internationale.

Chacun sait bien, d'ailleurs, que cette continuité, signe de l'unité des forces politiques autour des grands choix de défense, est l'un de nos atouts principaux.

La France n'est pas un pays assez riche pour se permettre des à-coups, qu'il s'agisse de coupes claires ou de brutales accélérations des budgets militaires. Si nous avons pu nous doter d'une défense aussi complète, qui nous a assuré en Europe le rôle de pionnier que j'ai dit, c'est que nous avons su mettre de notre côté le temps, la patience et la continuité, fruits d'un large assentiment de l'opinion publique, d'abord, et des forces politiques, ensuite, c'est-à-dire d'une certaine unité nationale, qu'il faut, me semble-t-il, à tout pris préserver.

Cette unité est un atout irremplaçable et j'entends la préserver. Je ne crois d'ailleurs pas qu'elle soit atteinte, contrairement à ce qu'ont pu dire hâtivement quelques commentateurs lors des débats qui ont entouré la programmation des équipements militaires.

Regardons les choses de près : le budget soumis à votre délibération pour 1990 représente une enveloppe de 189 444 millions de francs et de 230 800 millions si l'on inclut les pensions de retraite. C'est le deuxième budget de l'Etat.

Pour ce qui est de l'année 1990, le débat portait sur la question de savoir si l'on modérerait ou non le rythme de progression des équipements militaires, comme se le propose le Gouvernement dans des proportions très raisonnables, puisque cette « modération de la progression », objet de tout le débat, porte sur environ 4 milliards de francs, soit environ 2 p. 100 de l'ensemble du projet de budget de la défense.

En dehors d'un simple ajustement à la marge, il n'y a aucune remise en cause de la doctrine, ni des grands principes, ni même d'aucun des grands programmes, puisque le Gouvernement comme d'ailleurs l'opposition sont d'avis de les maintenir tous. Quelque 4 milliards de francs au regard de 189 milliards de francs, admettons que c'est bien mince pour que l'on puisse parler, même si l'on est en manque de sensationnel, de « rupture du consensus » !

A la vérité, c'est cette absence de remise en cause qui frappe ! Que l'on commente donc cette unité et que l'on observe la force qu'elle constitue pour un pays comme la France, qui, sur la scène européenne, n'a, hélas ! pas que des atouts.

Ne gaspillons donc pas notre unité. Renforçons-la au contraire par de nouveaux signes lorsque l'occasion s'en présente, comme, par exemple, l'adoption du projet de budget équilibré que je vous présente aujourd'hui.

Évitez les critiques excessives ou hâtives, parce qu'elles ne prennent pas en compte l'ensemble des données. Ces critiques ne peuvent servir l'image que la France se doit de donner, dès lors qu'il s'agit de sa défense.

Le second principe qu'inspire l'unité nationale, c'est la prudence vigilante.

Ne cédon pas aux émotions et, mieux encore, soulignons le rôle que notre détermination a pu jouer comme signe et comme symbole dans les évolutions présentes de l'Europe, notamment en contribuant à décourager les surenchères. J'ai dit l'Europe, mais je pourrais également parler de l'Afrique, où nos forces se sont illustrées, notamment au Tchad, en permettant à ce pays de retrouver son intégrité et son indépendance.

En Europe même, le rôle de défense solide que nous avons créé, préservons-le et maintenons ce cap qui nous a conduits progressivement vers de meilleures eaux.

Je sais bien que ce que nous avons vu au cours de cette année en Europe est suffisamment prometteur et suffisamment profond sans doute pour calmer nos inquiétudes immédiates. Mais, précisément, ni l'immédiat ni le proche avenir ne constituent notre seul horizon.

Pour ce qui est du plus long terme, je l'ai souvent dit ces derniers mois et d'autres l'ont fait avec insistance au cours des semaines écoulées, pour ce qui est de l'horizon de l'an 2000 et au-delà, les facteurs d'incertitude ne sont pas dissipés.

Je les énumérerai brièvement.

Tout d'abord, l'Union soviétique, que l'on jugeait, hier encore, quelquefois avec excès, agressive et dangereuse, maintient un dispositif militaire plus développé qu'aucun autre Etat en Europe. Qui peut dire ce qu'il sera, et au service de quelle cause, dans dix ou vingt années ? Personne !

On se pose beaucoup, à cet égard, la question de savoir si M. Gorbatchev est sincère ou simplement habile. Je trouve cette question bien vaine : si M. Gorbatchev aime son pays et est animé du désir de le bien servir, ce dont nous pouvons lui faire crédit, il est obligé d'être à la fois l'un et l'autre, sincère et habile. Quant à ce qui viendra après lui, encore une fois, personne ne peut le dire !

Mme Hélène Luc. Cela prend un bon chemin !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je l'ai toujours dit, madame Luc !

Mais nul n'est maître de l'avenir. Songez ainsi qu'entre le pacte Briand-Kellogg de 1929, qui mettait la guerre hors la loi, et Munich, moins de dix ans s'étaient écoulés !

Mme Héliane Luc. Regardez l'avenir, monsieur le ministre !

M. Emmanuel Hamel. Il faut penser aussi au passé !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. L'histoire est instructive, madame le sénateur !

Quant aux Etats-Unis, la nature et l'ampleur de leur engagement sur notre continent sont de plus en plus incertains. On peut le comprendre si l'on sait que l'entretien des troupes stationnées en Europe représente environ la moitié du budget de fonctionnement de la défense américaine, du moins selon les chiffres qui nous sont fournis.

Comme vous le savez, M. Cheney, secrétaire à la défense, estime que ce budget devrait diminuer de manière significative. On avance le chiffre de 180 milliards de dollars, que l'on doit d'ailleurs prendre « avec des pincettes » parce qu'il s'agit d'une réduction sur une progression estimée. D'autres estimations font état de baisses qui pourraient atteindre 5 p. 100 chaque année au cours des cinq ans à venir.

Je rappelle que le budget américain de la défense est d'environ 300 milliards de dollars ; il est par conséquent près de dix fois supérieur à celui de la France. Mais si des économies doivent intervenir, on peut penser qu'elles seront en priorité réalisées en Europe.

Il est sage, dès lors, de l'anticiper, quelques assurances qui puissent être données par ailleurs.

Ces économies seront d'abord réalisées sur les forces terrestres, tout semble l'indiquer. Or, la défense de l'Europe occidentale repose aujourd'hui à la fois sur les forces américaines et sur les forces propres de nos nations, au premier rang desquelles chacun s'accorde à placer le dispositif nucléaire français.

Il ne serait donc pas très logique, à l'heure où l'une de ces deux protections va certainement aller s'amointrissant, de renoncer aux autres. Il ne serait pas non plus très sensé, d'ailleurs, de prétendre à l'inverse la remplacer point par point avec nos propres forces. Il faut simplement maintenir leur crédibilité, c'est-à-dire les moderniser.

Ceux qui pensent que le moment est venu de réduire nos armements se trompent. D'abord, la loi de programmation est une première révision. Ensuite, il faut attendre les résultats de la négociation de Vienne, que nous connaissons dans quelques mois, en 1990.

Enfin - je le rappelais il y a un instant - la présence américaine n'est pas assurée pour toujours.

Il me semble nécessaire de redire encore une fois devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs, que la posture de défense de la France est fondée sur la suffisance, qu'il n'y a pas de parallélisme possible entre les arsenaux que maintiennent les deux super-puissances, plusieurs fois redondants, et la défense de la France, qui est calibrée sur ce niveau de suffisance.

En troisième lieu, le tableau de l'Europe devient plus incertain. Chacun se réjouit de le voir moins figé qu'il ne le fut - jusqu'à ces derniers mois, il était comme pris dans de terribles glaces - mais il devient ainsi plus mouvant du fait des incertitudes qui continuent à peser sur l'évolution engagée chez nos voisins de l'Est, du possible réveil de questions que nous croyions oubliées, comme celles des minorités nationales et, plus généralement, des conflits de nationalités.

Bref, rien n'est sûr : ni le pire ni le meilleur.

Selon un récent sondage réalisé à la fin du mois de novembre par la S.O.F.R.E.S. et publié dans le journal *Le Figaro* du 29 novembre, une majorité de Français considèrent qu'il faut maintenir notre effort de défense. Ce résultat reste remarquable.

Rien n'est sûr ! Il faut simplement être prêt, raisonnablement prêt, et, dans tous les cas, maintenir un effort suffisant pour pouvoir, s'il le faut, revoir en hausse nos programmes en cas de tension renaissante, dans les domaines qui apparaîtraient alors nécessaires. Cela suppose un effort continu, vigilant, c'est-à-dire une prudence qui exclue autant une politique d'armement outrancière qu'un relâchement, source de retards peut-être irratrapables.

La doctrine française n'a jamais été fondée sur une quelconque obsession, c'est-à-dire sur la focalisation en face d'une seule menace. Qui ne le sait aujourd'hui plus qu'hier et, sans doute, aujourd'hui moins que demain !

Les menaces, dans un avenir lointain, peuvent venir de toutes parts et porter sur nos intérêts, nombreux dans le monde, et quelquefois au grand large, qu'il s'agisse, par exemple, de nos territoires d'outre-mer, de la sécurité de nos ressortissants, de nos approvisionnements, de notre capacité à respecter nos alliances, et j'en passe !

Ne soyons pas non plus obnubilés par la seule perspective Est-Ouest. N'oublions pas qu'en dehors de l'Europe de nouvelles puissances s'affirment, qui n'auront peut-être pas la prudence née d'une expérience historique chèrement acquise et que ces puissances peuvent se doter - certaines ont déjà entrepris de le faire - des moyens balistiques, chimiques, voire nucléaires, d'exercer une menace militaire.

Bref, la menace peut se diversifier, et si la situation de l'Europe est meilleure, de graves déséquilibres persistent et quelquefois s'amplifient à la périphérie de notre continent.

C'est donc avec présentes à l'esprit l'ensemble de ces incertitudes que nous participons aux négociations sur le désarmement de Vienne. Le Président de la République a clairement affirmé la volonté de la France de participer pleinement et activement à ces négociations afin de parvenir, en Europe, à un équilibre à un niveau plus bas d'armements.

Les négociations engagées à Vienne devraient permettre d'atteindre cet objectif et d'entraîner une réduction considérable de l'arsenal du Pacte de Varsovie, qui, vous le savez, bénéficie, en matière conventionnelle comme nucléaire, d'une supériorité écrasante à l'égard des forces présentes en Europe de l'Ouest. En ce qui nous concerne, les réductions envisagées sont compatibles avec le maintien de nos forces au niveau de suffisance nécessaire à l'accomplissement de leurs missions essentielles.

Ces négociations fournissent le cadre nécessaire à des réductions négociées et qui peuvent faire l'objet de toute la réflexion indispensable, afin que l'on s'assure de leur compatibilité avec notre politique de défense. Tout mouvement prématuré dans ce domaine, qui viserait à anticiper sur leurs résultats ou sur de futures discussions, serait contre-productif.

En tout état de cause, notre participation au désarmement ne saurait remettre en cause les choix fondamentaux de notre politique de défense. Ceux-ci sont liés aux données structurelles qui définissent notre sécurité et à la volonté de préserver en toutes circonstances notre indépendance.

Ces choix se fondent sur le maintien d'une dissuasion nucléaire indépendante, au niveau minimal, ce qui implique une modernisation qui maintienne sa crédibilité. Cela implique également des moyens conventionnels suffisants pour constituer le complément indispensable qui nous permettra d'avoir une stratégie pacifique, indépendante et mondiale, de protéger nos intérêts et de tenir nos engagements vis-à-vis de nos amis et de nos alliés.

Le cours nouveau de la politique soviétique et l'évolution de la situation en Europe peuvent affecter la stratégie de l'O.T.A.N. puisque celle-ci a été largement conçue en fonction de la menace spécifique exercée par le Pacte de Varsovie.

Notre doctrine fondée sur une analyse des moyens minimaux nécessaires pour préserver, contre quiconque et en toutes circonstances, notre indépendance nationale reste au contraire aujourd'hui plus que jamais valable. Elle est, avec l'effort militaire nécessaire pour sa mise en œuvre, notre meilleure assurance pour faire face avec confiance aux incertitudes d'aujourd'hui et aux défis ou aux menaces de demain.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, pour le deuxième principe : prudence vigilante.

Le troisième principe qu'inspire le respect de l'unité nationale est celui de l'équilibre entre, d'une part, les dépenses consacrées aux hommes et, d'autre part, celles qui concernent les matériels.

Car l'armée est un tout ! Il y a une limite à l'esprit de service et à la disponibilité demandés aux hommes, je parlerai même de sacrifices, si l'on considère la solde des militaires du rang engagés ou des sous-officiers en début de carrière, alors même que la mobilité des carrières militaires interdit le plus souvent à leur conjoint de travailler. Tout

notre effort deviendrait vite inutile si l'on devait finalement priver nos armées d'hommes compétents, motivés et attachés à leur mission.

Des nombreuses visites que j'effectue sur le terrain, je retire le sentiment d'hommes de grande qualité, attendant que le Gouvernement prenne les mesures à leur avis justifiées, notamment à l'égard des cadres de contact, qui assurent l'encadrement quotidien de nos armées.

De même, il serait déraisonnable de ne penser qu'aux personnels, en oubliant de moderniser à un bon rythme les équipements. Il faut un équilibre entre les titres III et V.

Or, l'équipement, qui fut longtemps moins doté, avait pris le pas sur le fonctionnement depuis quelques années : si l'on avait continué sur la tendance de ces dernières années, le titre III aurait encore baissé en francs constants.

Le projet que vous soumet le Gouvernement s'en tient à 53,9 p. 100 pour le titre V, à 46,1 p. 100 pour le titre III, l'essentiel restant, bien entendu, le montant effectif des crédits consacrés, en hausse de 4,2 p. 100 pour le titre V et de 3,5 p. 100 pour le titre III contre 1,1 p. 100 l'année dernière et 0,05 p. 100 dans le budget de 1988.

J'observe que le fonctionnement est près d'un tiers supérieur à l'équipement aux Etats-Unis et qu'il est même deux fois supérieur en République fédérale d'Allemagne : aussi difficiles que puissent être en cette matière les comparaisons, la France semble assumer plus résolument que d'autres, à l'intérieur d'une enveloppe limitée, la diversité des missions qui incombent naturellement à sa défense.

J'examinerai maintenant la modernisation de nos forces armées, qui repose sur les hommes.

Le projet de budget que je vous propose atteint, hors pensions, la somme de 189 443 millions de francs, ce qui représente une augmentation raisonnable de 3,88 p. 100 par rapport à 1989. La part du budget militaire dans le budget général de l'Etat reste stable : au-dessus de 15 p. 100.

Je vous présenterai successivement les dépenses du titre III et du titre V.

Comme l'a rappelé le Président de la République le 16 septembre dernier, à Valmy, « les armes ne valent que par ceux qui les servent, à quelque poste qu'ils se trouvent » ; il a ainsi poursuivi : « Le métier de soldat commande à ceux qui le choisissent des devoirs élevés. En regard, les responsables de l'Etat et le pays dont ils tiennent leur mission ont pour obligation d'assurer les conditions matérielles et morales nécessaires à l'accomplissement de leur tâche ».

Or, nos militaires servent dans des conditions plus rudes que celles qui s'appliquent généralement, dans la société civile, aux catégories sociales auxquelles ils se comparent : les variations des horaires, diverses astreintes dont on ne prend pas toujours la mesure, à quoi s'ajoute une diversification croissante des missions, tout cela n'est pas suffisamment compensé, mis à part l'indemnité pour charges militaires ; par conséquent, nous risquerions, si une action correctrice n'était pas entreprise, de voir de bons militaires ou des éléments prometteurs quitter l'armée, ou même - ce risque est tout aussi grave - de démobiliser les meilleurs.

Aucun projet de budget ne peut faire cela d'un coup : il faut un effort de longue haleine, qui doit se poursuivre au fil de plusieurs années.

Cet effort fut amorcé dans le budget de 1989 : la dotation des mesures en faveur des personnels inscrite dans la loi de finances initiale est passée de 100 millions de francs dans le budget de 1988 à 322 millions de francs, hors la revalorisation automatique du prêt des appelés ; je vous propose de la porter à 632 millions de francs dans le projet de budget pour 1990, ce qui nous permettra d'abord d'augmenter l'indemnité pour charges militaires de 12,4 p. 100 cette année ; cette progression se poursuivra à un rythme comparable en 1991, en 1992 et en 1993.

Par ailleurs, je dois présenter en conseil des ministres, avant la fin de l'année, les grandes orientations d'un plan de revalorisation de la condition militaire.

Mais restons-en au projet de budget pour 1990, tel qu'il se présente.

La pyramide des emplois de sous-officiers de l'armée de terre et de la marine sera améliorée : 650 postes sont concernés. De plus, pour ces deux armées, 413 postes de

soldats engagés seront transformés en postes de caporaux-chefs ; dans le même temps, 130 postes de sous-officiers seront transformés en postes d'officiers du personnel navigant pour l'armée de l'air et, dans la gendarmerie, 150 postes de maréchaux des logis-chefs seront transformés en 150 grades supérieurs et officiers.

Dans toutes les armées, l'indemnité de sécurité aérienne versée aux contrôleurs aériens sera accrue de 11 p. 100.

J'aurai garde de ne pas oublier les personnels civils, qui contribuent pleinement à notre capacité de défense.

Comme vous le savez, le Gouvernement a rétabli les décrets salariaux régissant les salaires des ouvriers d'Etat, dont l'application avait été suspendue de 1986 à 1988.

Ces décrets ont permis un relèvement en niveau de 3,03 p. 100 des salaires ouvriers en 1989, alors que le relèvement en niveau du point d'indice de la fonction publique est de 2,2 p. 100 sur la même période.

S'agissant des personnels civils non ouvriers, une somme de 12 millions de francs est réservée à des mesures catégorielles, dont 6,8 millions de francs pour améliorer les pyramides des corps dans les trois catégories A, B et C.

Ces repyramidages intéressent également les agents contractuels ainsi que les corps de l'encadrement technique. La réforme de ces corps techniques s'inscrit dans le nécessaire relèvement du niveau général des qualifications et de leur adaptation aux missions industrielles de la défense. Les personnels civils du ministère de la défense ont en outre bénéficié des réformes statutaires et de l'accord salarial mis en œuvre par le Gouvernement pour l'ensemble de la fonction publique. S'ajoutant aux mesures catégorielles, ces mesures se sont traduites par un effort supplémentaire de 36,5 millions de francs.

Par ailleurs, s'agissant des effectifs, le projet de budget qui vous est soumis ne prévoit la suppression que de 81 postes de militaires d'active, si l'on tient compte de la création de 750 emplois de gendarmes. Cette réduction, qui affecte essentiellement des emplois de militaire du rang, est la plus faible enregistrée depuis 1982. Il faut la comparer à celle des six dernières années : 1984 : 2 153 ; 1985 : 1 759 ; 1986 : 1 786 ; 1987 : 2 750 ; 1988 : 1 200 ; 1989 : 1 954.

Cette politique des effectifs s'accompagne de la création de 75 postes de militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées pour améliorer l'encadrement au lit du malade dans les hôpitaux militaires.

Dans le souci de ne pas demander aux hommes plus de disponibilité qu'ils n'en peuvent donner, je m'attache à diminuer les astreintes pour les personnels de garde ou de service, ce qui est à mettre en relation avec le resserrement de nos structures et la mise en commun de certaines logistiques. Il faut, un jour, avoir le courage, par souci de cohérence et par respect des hommes, de tirer les conséquences de la déflation des personnels effectuée depuis dix ans. C'est ce que j'ai fait.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens, à cet instant, à mentionner la question du logement des militaires. Compte tenu des fréquentes mutations qui scandent leur carrière, les personnels d'active y sont à juste titre très attentifs.

L'effort porte, cette année, à la fois sur la construction de logements neufs et sur la réhabilitation du patrimoine existant. Les crédits en autorisations de programme passent de 215 millions de francs en 1989 à 286 millions de francs en 1990, soit une augmentation d'un tiers. Pour les logements des gendarmes, l'augmentation est de plus de 25 p. 100. A moyen terme, comme je l'avais annoncé devant le conseil supérieur de la fonction militaire, voilà un an, le 8 décembre 1988, il s'agit, dans les six prochaines années, de rénover l'ensemble du parc locatif dépendant du ministère de la défense, y compris les gendarmeries, tout en élargissant sensiblement l'offre de logements, particulièrement en région parisienne.

Mais l'augmentation de certaines indemnités, la diminution des astreintes et l'amélioration du logement, si elles sont des marques nécessaires du souci qu'a le Gouvernement de revaloriser la condition militaire, ne sont pas suffisantes pour autant. Cela étant assuré, il convient, en plus, d'organiser en quelque sorte la communication au sein de l'institution militaire, afin que, les problèmes, autant que possible, soient résolus là où ils se posent, au niveau de la décision, ce qui permettra de responsabiliser davantage l'institution. Tout ne relève pas, en effet, du ministre !

Le dialogue social et l'expression libre, dans certaines limites fixées par le règlement de discipline générale, ne sont pas incompatibles avec la discipline militaire. Aussi ai-je entrepris de réformer le conseil supérieur de la fonction militaire. Vous examinerez le 14 décembre prochain un court projet de loi à cet effet, de sorte que je ne développe pas davantage ce point particulier aujourd'hui.

D'ores et déjà, les structures d'une telle communication ont fonctionné, vous le savez, pour la gendarmerie. Des commissions, formées par des gendarmes volontaires tirés au sort, ont permis de mettre un terme en peu de jours à une campagne d'agitation de forme inédite, qui, si elle reposait sur certains éléments réels, utilisait des moyens inacceptables.

Cet effort de dialogue direct s'accompagne, comme il se doit, de diverses mesures intéressant les conditions de vie et de travail de la gendarmerie. Ces mesures visent, d'une part, à renforcer les brigades les plus chargées, par la création de 750 postes d'active, auxquels s'ajoutent 250 postes de gendarmes du contingent, et, d'autre part, à réduire progressivement l'astreinte des brigades par concentration des dispositifs d'alerte. En outre, diverses améliorations intéressant le fonctionnement courant, la gratuité de l'habillement et la création d'une prime d'agent de police judiciaire de 140 francs par mois ont été décidées.

Je n'oublie pas le contingent, qui est l'un de mes plus constants et de mes plus quotidiens soucis. En effet, autant la suppression de la conscription serait un mauvais coup pour l'armée, pour la nation et pour les liens qu'elles doivent entretenir l'une avec l'autre, autant je ne me satisfais pas du *statu quo*, qui aboutit trop souvent à éloigner les jeunes Français de la défense des libertés collectives, alors même que le service militaire vise à les y éveiller et à les y préparer.

Aussi, je suis fermement résolu à moderniser en profondeur le service national. Il faut tout d'abord le diversifier, en développant ses formes civiles, pour le rendre plus universel. Il faut ensuite revaloriser le service militaire au sein du service national, pour le rendre plus attractif, en améliorant les conditions de vie des appelés, en attirant les éléments de valeur dont les armées ont besoin et en enrichissant le contenu formateur du service militaire, notamment par la formation civique et par une meilleure connaissance des données essentielles de la défense nationale.

D'ores et déjà, l'objectif de rénovation se traduit par des mesures budgétaires importantes qui vous sont aujourd'hui proposées ; leur coût global s'élève à 48,3 millions de francs. Elles s'appliquent à une catégorie d'appelés qui accomplit un service particulièrement exigeant, à savoir les volontaires pour le service long, dont le pécule perçu en fin de période passera ainsi de un mois de solde à 1,6 mois de solde après 19 mois de service. J'ai également décidé une augmentation de deux tiers de l'indemnité de séjour des appelés qui servent dans les forces françaises stationnées en République fédérale d'Allemagne. Le taux annuel pour les militaires du rang passera de 894 francs à 1 490 francs.

Ce ne sont là que quelques pas, je le sais ; aussi, je ne cesserai pas d'œuvrer pour que le service national fasse découvrir aux jeunes cette forme de joie et d'enthousiasme que donne le sentiment d'appartenir à une grande nation et de s'y relier en la servant.

Je souligne d'ailleurs que ce projet de budget permet de maintenir l'activité des forces à l'excellent niveau qu'elle a atteint : cinquante jours de sortie sur le terrain avec « matériels organiques » pour l'armée de terre, cent jours en mer pour les bâtiments de la marine et cent quatre-vingts heures de vol par an et par pilote de combat.

Voilà pour le titre III et pour notre souci de faire en sorte que les hommes ne se sentent pas oubliés par la modernisation, mais qu'ils en soient, au contraire, les premiers bénéficiaires et les premiers responsables.

Je vous présenterai maintenant le titre V, qui concerne la modernisation des équipements ; celle-ci est maintenue à un bon rythme, le taux de progression étant de 4,2 p. 100, soit l'un des meilleurs parmi les grandes puissances.

Sur ce point, je serai plus bref, car je m'en suis longuement expliqué devant vous en vous présentant récemment le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1990 à 1993.

Je rappellerai seulement que la dotation de 102,1 milliards de francs, hors fonds de concours, en augmentation de 4,2 p. 100, est répartie en privilégiant le long terme, dominé

par les incertitudes évoquées précédemment, c'est-à-dire en maintenant les deux caractéristiques de notre armement : les outils les plus modernes du monde au service du dispositif le plus complet qui soit.

Modernité ? Les crédits consacrés aux études-développement représenteront, cette année, 30 p. 100 de l'ensemble du titre V, chiffre record qui prépare non seulement nos performances de demain, mais aussi celles d'après-demain. Par ailleurs, les crédits affectés à l'espace croîtront de 52 p. 100, permettant de mener à bon terme, dans les trois prochaines années, les programmes Syracuse II, système de communication, et Hélios, satellite d'observation réalisé en coopération avec l'Italie et l'Espagne.

Les forces nucléaires demeurent notre priorité constante, avec un rapport du nucléaire à l'ensemble des armements maintenu aux alentours du tiers, comme par le passé.

L'année 1990 sera notamment marquée par l'entrée en refonte M 4 du sous-marin. *Le Foudroyant* et la livraison du sous-marin *Le Terrible* refondu.

Comme le reconnaît d'ailleurs M. de Villepin à la page 19 de son rapport écrit, le projet de budget pour 1990 « permet d'assurer le maintien de la crédibilité de la capacité de dissuasion de la France dans la plupart des secteurs actuellement prioritaires ».

C'est une évidence qu'aucune personne de bonne foi ne peut nier. La crédibilité de notre dissuasion, tout au long de cette décennie, ne pourra que croître.

La marine recevra également le transport de chalands de débarquement la *Foudre* et 4 Atlantique 2. Elle commandera, en outre, 2 frégates de surveillance et 3 Atlantique 2. Par ailleurs, une frégate anti-sous-marine, le *Latouche-Tréville*, particulièrement performante, lui sera livrée. L'armée de l'air recevra la livraison de 13 Mirage 2000 N et de 19 Mirage 2000 DA. Elle commandera 18 Mirage 2000 N' et 10 Mirage 2000 DA.

L'armée de terre recevra 68 chars AMX 30 valorisés, 32 canons de 155 AUF 1 et 28 canons tractés, 9 lance-roquettes multiples, 6 hélicoptères Super Puma et 3 170 véhicules tactiques. Elle commandera 10 chars Leclerc, 220 véhicules de l'avant blindés, 1 762 véhicules tactiques, 37 canons de 155 et 330 véhicules de transport logistique.

Sur notre effort d'équipement, bien des commentaires ont été faits ces derniers mois, mesdames, messieurs les sénateurs, et je m'appête à en entendre bien davantage encore. On a dit, au mépris de la simple lecture des chiffres, que le budget d'équipement diminuait, alors qu'il augmente de façon très sensible - 4,2 p. 100, je le rappelle. On a dit aussi que le budget d'équipement annuel était amputé de plusieurs dizaines de milliards de francs, alors que, je le répète, la diminution par rapport à une croissance en volume de 6 p. 100, telle qu'elle avait été prévue en 1987 et que les plus ardents à réclamer eussent considérée comme très satisfaisante, est de l'ordre de 4 milliards de francs, 4 milliards de francs sur 189,444 milliards de francs !

Mesdames, messieurs les sénateurs, certaines surenchères sont dévastatrices car elles en nourrissent d'autres qui ne le sont pas moins. Sachons garder une attitude responsable, une attitude franchement civique.

Voilà donc exposé l'ensemble des mesures qui traduisent la volonté du Gouvernement d'assurer, par des choix pondérés, excluant les solutions extrêmes, la continuité de notre effort de défense et, partant, l'unité nationale, qui constitue l'un de ses meilleurs atouts.

De nombreux sondages nous ont d'ailleurs montré, cette année, que le niveau de cet effort était parfaitement accepté et compris par l'opinion, beaucoup mieux que dans les pays voisins.

Ainsi, un sondage réalisé en France, en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie, en mai dernier, nous a appris que si 63 p. 100 des Français jugeaient que notre effort de défense avait atteint un niveau satisfaisant, ce niveau était jugé excessif pour leur pays par une majorité d'Allemands, d'Italiens et de Britanniques.

Cet assentiment qui existe en France, il faut le renforcer, de même qu'il fallait renforcer, comme vous y avez contribué récemment, les grands choix de notre politique à l'Est et ceux de notre politique étrangère d'une manière générale.

Tout ce que je viens de vous dire s'inspire d'ailleurs de ces choix-là, car il faut maintenir cohérentes la politique de défense et la politique étrangère.

Je souhaite, mesdames, messieurs les sénateurs, que vous ayez à cœur d'offrir au monde, en ces heures que nous vivons, le visage d'une France rassemblée autour d'un budget raisonnable, pour une défense résolue. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Monory, rapporteur spécial.

M. René Monory, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (exposé d'ensemble et dépenses en capital). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je commencerai mon intervention par deux remarques préliminaires.

Je voudrais d'abord vous prier de m'excuser pour les redites que je serai amené à faire par rapport à la loi de programmation militaire, dont l'examen a eu lieu voilà quelques semaines, dans cet hémicycle.

Ensuite, ce débat - vous n'y êtes pour rien, monsieur le ministre - est non pas dépassé, mais un peu surréaliste, compte tenu de ce qui se passe actuellement en Europe. On peut, bien entendu, s'interroger, car nous serons amenés, peut-être pas aujourd'hui ni demain, mais certainement après-demain, à revoir la stratégie de notre défense. Mais il est trop tôt pour en parler. J'aurai l'occasion de vous donner un exemple qui vous montrera que l'on est peut-être dépassé. Le Sénat, notamment sa commission des finances, souhaite que, au printemps prochain, quand nous aurons un peu « digéré » ou compris tout ce qui se passe en Europe de l'Est, ait lieu dans cette enceinte un débat sur la défense, non pas pour remettre en cause la programmation, mais pour voir de quelle façon nous « cadrons » avec les événements.

J'en viens au projet de budget.

Il ressemble beaucoup au budget de 1989. Il conserve à peu près la même répartition des crédits entre le titre III et le titre V : 46 p. 100 pour le titre III et 54 p. 100 pour le titre V. Il poursuit les mêmes objectifs sinon tous les programmes.

Il n'innove ni quant à la part du P.I.B. marchand consacrée à la défense, qui continue la décroissance déjà constatée en 1989, puisqu'elle passe de 3,6 p. 100 à 3,5 p. 100, ni quant au niveau des effectifs, qui continuent de diminuer, puisque 7 000 emplois doivent être supprimés en 1990.

Sa seule originalité est de rompre avec la tendance à la stagnation du titre III - mon collègue M. Trucy en parlera tout à l'heure. Mais, du même coup, par un effet de bascule, la progression du titre V ne sera plus que de 4,2 p. 100 contre 7,9 p. 100 en 1989.

Ces remarques liminaires étant faites, je rappellerai d'abord les grands traits du projet de budget, en insistant bien entendu sur le titre V, les crédits d'investissement. Je le ferai brièvement car, comme je le disais tout à l'heure, ce projet de budget pour 1990 n'est que la première annuité de la loi de programmation, dont on a déjà beaucoup débattu dans cette enceinte.

Dans une seconde partie, je présenterai quelques remarques, quelques appréciations sur un budget qui nous est présenté, comme je le disais à l'instant, au moment même où le cours des événements, on peut même dire le cours de l'Histoire connaît une extraordinaire évolution.

Le projet de budget pour 1990 s'élève à 230 766 millions de francs, pensions comprises, et à 189 443 millions de francs, hors pensions.

Il progresse de 3,8 p. 100, soit 1,2 p. 100 en termes réels, compte tenu des projections d'inflation retenues dans l'hypothèse économique du budget.

La progression du titre V est l'une des plus faibles de ces dernières années. Elle est loin de l'accroissement de 6 p. 100 en volume qui était prévu, en principe, dans la programmation 1987-1991. Elle est loin, même, de l'accroissement en volume de 4 p. 100 qui doit être celui du titre V dès 1991, selon la nouvelle loi de programmation « considérée comme adoptée » voilà dix jours et dont le titre V du budget pour 1990 est la première annuité, strictement conforme au demeurant aux prévisions de cette programmation.

En revanche, pour la première fois depuis trois ans, le titre III va progresser quelque peu en termes réels et permettre quelques mesures d'amélioration. Mais je n'en dirai pas plus puisque mon collègue M. Trucy en parlera tout à l'heure.

Qu'en est-il pour le titre V ?

Les crédits du titre V financeront : les « études, recherches et prototypes » pour 35,8 p. 100, en accroissement continu depuis quelques années, cet accroissement des programmes en développement posant d'ailleurs le problème du financement, le moment venu, des fabrications en série ; les « fabrications d'armements, de munitions et de matériels divers », à raison de 56,4 p. 100, pourcentage en baisse, les rechanges et les munitions risquant de pâtir de cette régression ; l'infrastructure, pour 5,4 p. 100, dont les crédits devront commencer à financer le programme de réimplantation des unités de l'armée de terre, le plan Orion ; des investissements techniques et industriels dans les établissements de la délégation générale pour l'armement.

Je vais maintenant vous présenter, schématiquement, la situation de chacun des grands systèmes de forces.

Le nucléaire, un peu en baisse, représente 31,4 p. 100 du titre V, contre 32,2 p. 100 en 1989.

Les crédits prévus permettent la poursuite des programmes en cours, au prix toutefois de certains retards : poursuite du développement du premier S.N.L.E. nouvelle génération, dont le lancement, prévu en 1994, sera sans doute retardé de six mois ; refonte des deux S.N.L.E. de la génération actuelle - *L'Indomptable* et *Le Terrible* - pour les rendre aptes à l'emport du missile M 4 ; report de la mise au point du missile M 5 ; étalement du programme S 4 - plateau d'Albion - et abandon de la formule du missile déplaçable.

Pour ce qui concerne l'armement nucléaire préstratégique, le programme Hadès doit se poursuivre - j'y reviendrai tout à l'heure.

Les crédits destinés à l'espace augmentent de 45 p. 100, mais ils restent très modestes - 2 400 millions de francs. Ils doivent permettre la poursuite du programme du satellite d'observation Hélios et du satellite de communication Syracuse II. Je reviendrai sur ces deux sujets dans un instant.

Pour les équipements conventionnels, les retards accumulés au cours de la programmation 1983-1987 ont concentré les échéances pour de nombreux équipements majeurs : chars, hélicoptères, avions de combat et bâtiments de surface.

Les besoins financiers se trouvent encore accrus par des dépassements dans les prévisions de coût, comme pour les chars Leclerc et le S.N.L.E., tandis que les désillusions en matière de coopération et le rétrécissement des marchés à l'exportation accroissent les tensions financières, que le coût des « technologies émergentes » ne peut encore qu'alourdir. En outre, en 1989, des annulations de crédits ont amputé le titre V de plus d'un milliard de francs.

A ces besoins financiers accrus répondent des crédits en retrait sensible - 9 milliards de francs pour 1990 - par rapport aux prévisions de la précédente programmation.

Cette situation est traitée par quelques amputations dans les programmes et, surtout, par de nombreux reports, qui déplacent le poids financier des réalisations bien au-delà du terme de la programmation actuelle.

Telle est la caractéristique commune des programmes conventionnels dans les trois armées.

Que penser de ce projet de budget dont je vous ai exposé très succinctement les grandes lignes ?

J'aurais tendance à dire tout d'abord qu'il s'agit d'un budget figé face à une situation qui évolue à grande vitesse.

Certes, un budget ne peut se modifier du jour au lendemain. Il suit une certaine lancée. Il supporte le poids de ce que, dans le jargon budgétaire, on appelle les « services votés ». Mais c'est tout de même dans le budget, qui engage véritablement l'Etat, que peuvent se trouver un contingent de « mesures nouvelles » non négligeable.

Le projet de budget n'est guère imaginatif.

Revu en baisse de quelque 9 milliards de francs pour le titre V, comme je viens de l'indiquer, il conduit simplement à surseoir et à différer, à faire glisser les échéances sans vraiment les modifier, mais au prix de surcoûts non négligeables pour les années à venir.

J'observe, en outre, que la politique de réduction du déficit budgétaire et des dépenses publiques est sélective puisqu'elle frappe pratiquement le seul budget de la défense. En effet, les dépenses de fonctionnement des budgets civils doivent augmenter de plus de 7 p. 100 en 1990, alors que celles du budget des armées n'augmentent que de 3,5 p. 100.

La nouvelle programmation que le budget met en œuvre pour sa première annuité me paraît - je l'ai déjà dit au cours d'un précédent débat - davantage hypothéquer l'avenir qu'anticiper sur ses évolutions.

En effet, cette programmation dont l'enveloppe financière a été sensiblement réduite nécessitera, pour l'achèvement de tous les programmes qu'elle concerne, des ressources quatre à cinq fois supérieures à celles qui sont prévues pour les quatre années qu'elle couvre, c'est-à-dire une durée quatre à cinq fois plus grande.

Cela permet d'imaginer un peu l'inertie de ce projet de budget et, en particulier, de la loi de programmation, surtout quand on sait le temps qui est nécessaire à la réalisation des matériels. Si nous ne remettons pas en cause un certain nombre d'éléments, nous serions engagés pour vingt ans, sans pouvoir changer un programme, voire une virgule. Au cours des vingt prochaines années, nous ne verrons donc pas apparaître de nouveaux équipements majeurs, sauf, je le répète, si nous nous remettons en cause.

Est-ce acceptable alors que les nouveaux rapports de force qui s'esquissent nécessiteront vraisemblablement une évolution des concepts stratégiques, des doctrines d'emploi de nos forces et, par conséquent, de nouveaux aménagements dans nos programmes d'équipement ?

A cet égard, la question première est celle des idées en fonction desquelles les crédits devront être orientés.

Mais comment mettre en œuvre de nouvelles idées dans une programmation « bouclée », figée pour les vingt années à venir ?

A programmation figée, budget figé, qui néglige les voies de l'avenir.

La chute des autorisations de programme, clef des développements futurs, est à cet égard particulièrement significative et préoccupante. Leur progression, qui était de 7,6 p. 100 dans le budget de 1987, de 6,2 p. 100 dans celui de 1988 et de 5,7 p. 100 dans celui de 1989, ne sera plus que de 3,6 p. 100.

Pour les études générales concernant les forces nucléaires stratégiques, elles régressent même de 7 p. 100 : le renouvellement de nos forces, tant en ce qui concerne le missile M 5 de nos S.N.L.E. que le successeur du S 3 du plateau d'Albion, se trouve en effet renvoyé au prochain millénaire, et cela au risque de voir les équipes scientifiques se disperser, le savoir et l'expérience se dissiper.

Le projet de budget pour 1990 prévoit, en revanche, la poursuite d'un programme qui suscite perplexité et malentendus grandissants. L'armement nucléaire préstratégique - Hadès et A.S.M.P. - doit, en effet, absorber en 1990 des crédits d'un montant de 3 milliards de francs, son coût total pour les deux programmes sera de 20 milliards de francs, sans compter, pour l'A.S.M.P., celui des avions porteurs.

Ce ne sont ni la complémentarité des armes ni leur qualité militaire qui sont en cause. C'est leur abondance et, partant, leur coût hors de proportion avec l'emploi d'« unique et ultime avertissement » que leur assigne une doctrine qui n'a pas évolué.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, qu'entend-on faire d'une arme - le Hadès - qui, telle qu'elle est actuellement, ne peut atteindre que le territoire allemand ou le territoire tchèque ?

Compte tenu des dépenses considérables engagées pour le développement de ce programme et les futurs coûts de sa réalisation, et surtout si l'on veut donner à notre allié allemand l'assurance que l'ultime avertissement ne sera pas délivré sur son territoire, il faut réfléchir à l'utilité de cet armement préstratégique terrestre. A l'heure où l'on parle de réunification, le Hadès pourra atteindre, au mieux, l'Allemagne de l'Est.

Faute d'une réflexion en profondeur, que les événements actuels rendent encore plus pressante, l'armement préstratégique sombre dans une incohérence dispendieuse.

Mais alors que l'on dépense beaucoup - je dirai même trop - pour l'armement nucléaire préstratégique, on mesure - je dirai cette fois beaucoup trop - les crédits des programmes spatiaux.

Je me demande d'ailleurs si, derrière cette répartition des crédits, il n'y a pas également un problème d'organisation.

On voit bien les structures - elles sont bien établies - où se préparent les décisions concernant les chars, les avions et les navires. En revanche, on discerne mal celles où se préparent les décisions dans les domaines essentiels que j'évoque ici : celui de la dissuasion et celui de l'espace. S'agit-il d'autre chose que d'organismes aux compétences éparses, voire de comités sans permanence ?

Peut-être y a-t-il aussi, pour ce qui concerne l'espace, un autre facteur spécifique.

On se plaît à souligner la cohérence entre notre politique étrangère et notre politique de défense. Mais on peut se demander si la constance avec laquelle notre diplomatie a œuvré pour interdire l'utilisation armée de l'espace n'a pas été un frein intellectuel au développement des satellites militaires, qui permettent, en tout état de cause, de voir, d'écouter et de communiquer. La décision prise en 1982 de différer le programme de satellite militaire d'observation a été, en tout cas, extrêmement néfaste, il a fallu attendre l'année 1986 pour que l'impulsion décisive soit donnée.

Les équilibres de l'information deviennent, de plus en plus, une nouvelle composante de l'équilibre des forces. En avons-nous conscience ? La première bataille, demain - peut-être la seule - sera celle de l'information, des communications et des intrusions informatiques. Elle se déroulera sans doute d'abord dans l'espace. Monsieur le ministre, je souhaite qu'on réfléchisse bien. Et c'est là que je parle de remise en cause.

Je ne porterai pas de jugement sur le volume des crédits. J'ai moi-même eu des responsabilités ministérielles, je sais que l'on ne peut pas tout faire et que l'on ne peut surtout pas répondre à tout uniquement avec des crédits !

Les événements qui se déroulent à l'Est et les technologies qui se développent à une vitesse extraordinaire doivent nous amener à nous poser des questions sur notre défense.

Celle-ci s'organise aujourd'hui autour de trois grands groupes : les forces terrestres, l'aviation et la marine. Un quatrième groupe, j'en suis persuadé, devra figurer dans le budget : je pense à un groupe plus ou moins autonome englobant l'espace et la sécurité de nos programmes informatiques.

Ce sont en effet des domaines dans lesquels nous sommes vulnérables. Les pays de l'Est, les Russes en particulier, sont sur ce point extraordinairement plus avancés que nous. Voilà ce que je voulais vous dire sur le redéploiement. Je crains que nous ne soyons déjà très en retard.

Que pèsent aujourd'hui, dans ces conditions, ces quelque 2 milliards de francs prévus au budget pour les programmes spatiaux ? Pour vous donner un élément de comparaison, j'indiquerai que cette somme est la même que celle qui est consacrée à l'habillement et au campement des personnels. Or, on le sait, tout se passera vraisemblablement dans l'espace.

Notre calibrage est-il vraiment bon ? Je ne le pense pas. Il faudrait d'ores et déjà développer un Syracuse III mieux protégé contre les agressions diverses, un satellite d'écoute plus performant et un satellite d'observation apte à fournir une information tous temps.

De toute évidence, les autorisations de programme du projet de budget pour 1990 ne permettent pas ces développements et ces progrès, cela au risque de perdre l'expérience acquise et de compromettre l'outil industriel chargé des réalisations.

On ne peut, en effet, parler d'équipement et d'armements sans parler de l'industrie, qui assure la réalisation des programmes.

Dans ce domaine également, des évolutions en profondeur exigent idées et imagination.

La défense a longtemps été attachée à des industries lourdes de masse et de quantité, qui se trouvaient être, en même temps, des industries en régie d'Etat : les arsenaux terrestres et les arsenaux de la marine.

Les progrès en matière d'équipement et d'armements sont désormais beaucoup plus portés par le vecteur de l'informatique et de l'électronique que par le vecteur traditionnel de l'acier. La masse et la matière doivent désormais compter avec les innombrables flux qualitatifs et immatériels.

Tous les systèmes d'armes s'articulent maintenant autour de l'informatique et de l'électronique, tandis qu'une seule arme dite « intelligente » multiplie par cent ou par mille les performances des précédentes : ainsi, un missile tiré à 600 mètres peut perforer 900 millimètres d'acier.

Les crédits de la défense vont donc désormais de plus en plus à des industries complexes à grande valeur ajoutée.

La crise des arsenaux terrestres - celle du groupement industriel des armements terrestres, le G.I.A.T. - est d'ailleurs en partie due aux besoins nouveaux d'armements sophistiqués que les arsenaux n'avaient pu, faute d'un statut adapté, intégrer dans leurs activités.

Tout porte à croire, en outre, que les conversations sur le désarmement peuvent constituer un nouveau défi pour les industriels de l'armement. Si l'on va vers une réduction des quantités, l'exigence de qualité deviendra en effet une priorité encore plus grande.

Par ailleurs, l'Acte unique européen, même s'il ne doit pas toucher directement les activités d'armement, aura sur celles-ci des répercussions inévitables. Les industries de défense, pour la plupart d'entre elles, conduisent également des activités civiles et se trouvent donc exposées à un mouvement de restructuration nationale et transnationale déjà largement entamé.

Enfin, les réaménagements budgétaires et les réorientations dans les programmes font et feront apparaître çà et là des surcapacités et des sous-capacités industrielles.

Monsieur le ministre, je sais que vous êtes attentif à ces problèmes, vous avez d'ailleurs entamé une réforme courageuse, celle du G.I.A.T., que nous avons approuvée voilà quelques semaines.

Je sais aussi que ces problèmes industriels sont complexes. Faute de temps, je ne peux les aborder tous. Mon rapport écrit en évoque un certain nombre. Je m'attacherai donc ici, pour terminer, à quelques points très concrets.

M. le président. Quelques-uns seulement, monsieur le rapporteur spécial, car il ne vous reste qu'une minute !

M. René Monory, rapporteur spécial. J'en ai encore pour trois minutes !

M. le président. C'est presque parfait ! (*Sourires.*)

M. René Monory, rapporteur spécial. Je regrette que les retards ou les amputations de programme touchent précisément aux industries de pointe et aux nouvelles technologies, qu'il s'agisse des moyens de commandement et de transmission : - système R.I.T.A. valorisé, système Syracuse - des moyens de renseignement ; - système Orchidée - ou des moyens de guerre électronique.

Je terminerai mon propos par quatre questions.

La première concerne la proportionnalité des retours industriels aux apports nationaux.

Les contraintes découlant de cet impératif du « juste retour » conduisent souvent à un émiettement excessif des tâches, qui n'est pas sans répercussions financières. Où en est-on sur ce point ?

Ma deuxième question concerne le programme de l'hélicoptère de combat franco-allemand.

Judi dernier a été signé le contrat de lancement du programme. Celui-ci nécessite, pour la France, un investissement de 30 milliards de francs. Mais peut-on vraiment parler d'une coopération ? Les exigences des spécifications nationales et les ajustements administratifs ne conduisent-ils pas plutôt à la juxtaposition de deux fabrications nationales ? On dit qu'un hélicoptère de ce type coûtera 100 millions de francs.

Deux autres questions sont plus directement inspirées par les évolutions en cours.

L'une concerne la réalisation de notre avion de combat futur, le Rafale, que nous devons assurer dans un cadre national. Une situation internationale plus fluide ne peut-elle pas entraîner une redistribution des cartes tant de notre côté que du côté des pays européens coopérant dans le programme de l'avion concurrent, l'Eurofighter ?

L'autre touche au cadre de la coopération. Celle-ci connaît en effet une limite tenant à la réglementation des transferts de technologies sensibles vers certains pays. Le COCOM

impose des restrictions assez sévères à ce sujet. Or les acquis et les percées technologiques sont parfois rendus possibles par les crédits militaires ; mais c'est un point stratégique sur lequel il faut beaucoup réfléchir.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, ce budget est probablement quelque peu « dépassé » par les événements, voire « stratifié » par le passé et même, parfois, par les pressions corporatistes. Les débats que nous aurons à l'avenir sur ce sujet nous permettront, je l'espère, de nous remettre en phase par rapport à nos concurrents et à nos amis européens.

Compte tenu de toutes ces incertitudes et de la position que le Sénat a adoptée voilà quelques semaines sur la loi de programmation militaire, la commission des finances a conclu - vous le comprendrez - au rejet de ce budget, faute d'explications de la part de M. le ministre, explications qui nous auraient peut-être apporté des éclaircissements auxquels nous ne pensons pas.

En revanche, nous souhaitons vivement que vous acceptiez d'avoir un débat avec le Sénat sur ce sujet, ce qui nous permettra alors peut-être de tracer ensemble de nouvelles perspectives pour la défense de la France. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Trucy, rapporteur spécial.

M. François Trucy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (dépenses ordinaires) Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il m'appartient de vous présenter le titre III du projet de budget, M. Monory venant de nous entretenir excellemment du titre V.

Le titre III s'élève à 87 343 millions de francs. Il augmente de 3,5 p. 100 par rapport à 1989. Il progresse en termes réels compte tenu d'une dérive des prix qui est actuellement estimée à 2,6 p. 100.

C'est un renversement de la tendance observée ces dernières années, au cours desquelles le titre III a régressé constamment en volume.

Comment se présente ce titre III ?

Tout d'abord, 70 p. 100 des crédits, soit 61 milliards de francs, vont aux rémunérations des 680 000 personnes, militaires et civils, qu'emploie le ministère de la défense.

En outre, 17 milliards de francs, soit de 20 p. 100 des crédits, iront à ce qu'il est convenu d'appeler la « vie courante » : l'alimentation, le chauffage, l'éclairage, le mobilier, l'entretien des infrastructures et des locaux.

Par ailleurs, un peu plus de 3 milliards de francs, soit 3,5 p. 100, permettront l'achat de carburants, poste très important puisqu'il conditionne l'entraînement et l'activité des forces, notamment les sorties que nous évoquerons ultérieurement.

Enfin, l'entretien programmé des matériels absorbera 5,4 milliards de francs, soit un peu plus de 6 p. 100.

Une première constatation s'impose d'emblée.

La compression continue des crédits du titre III a fait perdre à celui-ci toute élasticité. Toutes les rubriques que je viens d'énumérer ont, année après année, été amputées.

Le projet de budget pour 1990 prend acte de la limite ainsi atteinte en matière de réduction des crédits du titre III.

Sans doute les mouvements d'humeur qui se sont exprimés cet été dans la gendarmerie ont-ils un peu contribué à hâter cette prise de conscience au niveau gouvernemental. Sur ce point, on peut regretter avec vous que les rapports sur le moral présentés par la hiérarchie militaire et pourtant suffisamment explicites n'aient pas eu l'écho qu'ils méritaient au fil des années, et que d'autres modes d'expression contestables aient été plus efficaces.

Je n'insisterai pas trop sur les chiffres, les pourcentages et les montants des divers crédits. Mon rapport écrit fournit toutes les précisions et les développements nécessaires.

Il me semble préférable de vous présenter le titre III à travers la situation du personnel des armées.

Il traite essentiellement des personnels, de ses rémunérations, de ses conditions de vie et de travail, de la mise en œuvre des équipements et des armements qu'ils doivent servir.

Des événements récents ont, du reste, souligné l'importance des problèmes que sont la condition militaire, le niveau des effectifs et le service national.

Examinons tout d'abord les effectifs.

Le projet de budget prévoit la création de 1 000 postes de gendarmes : 750 gendarmes d'active et 250 gendarmes auxiliaires. Nous ne pouvons qu'approuver cette mesure. Vos rapporteurs, année après année, n'avaient cessé d'insister sur la nécessité de ces créations.

Il convient toutefois de relever une singularité dans le financement de cet accroissement des effectifs de la gendarmerie. En effet, sur les 3 000 emplois de gendarme d'active qui doivent être créés en 1990, 1991 et 1992, 2 000 devraient être financés par la création d'une taxe sur les entreprises concessionnaires d'autoroutes.

Ce mode de financement n'est-il pas contestable, monsieur le ministre ? Notre rapporteur général, au cours de son exposé introductif dans la discussion générale du projet de loi de finances, l'a du reste fort judicieusement critiqué. Il vous a même proposé de revenir à un financement plus normal.

Outre la création de ces 1 000 postes de gendarme, le projet de budget prévoit la suppression de 7 000 emplois : 2 261 emplois de civils, 2 908 d'appelés et 1 831 de personnel militaire d'active.

La suppression d'emplois civils concernent essentiellement le personnel ouvrier. Elles porteront surtout sur le personnel des établissements du G.I.A.T. - dont notre collègue M. Hamel nous a parlé, ici même - et sont la conséquence de la baisse d'activités de nos marchés à l'exportation.

Les contingents d'appelés seront réduits de près de 3 000 hommes. Cette réduction des effectifs d'appelés, ininterrompue entre 1984 et 1986, stoppée en 1987 et 1988, a repris en 1989 et se poursuit.

Elle est critiquable à deux points de vue : elle n'apporte qu'une faible économie de l'ordre de 20 millions de francs, à peine le prix de l'un des nouveaux chars Leclerc ; mais, surtout, elle contredit les déclarations du Gouvernement sur le retour à une plus grande universalité du service.

Pour les personnels d'active, ce sont au total 1 831 emplois dont le projet de budget prévoit la suppression, en tout cas dans les documents que nous possédons. Les missions n'étant pas réduites, les contraintes pesant sur nos forces s'en trouveront aggravées.

Les effets pernicieux de ces suppressions d'effectifs ont été masqués par l'annonce de sureffectifs : 1 000 en tout.

Les sureffectifs, vous le savez, résultent d'une mesure administrative par laquelle le ministère des finances autorise le ministère de la défense à payer, sur la masse de ses dotations budgétaires, du personnel en surnombre des effectifs autorisés par le Parlement. Le Parlement se trouve ainsi désaisi dans une certaine mesure puisque le niveau réel des effectifs ne sera pas celui qui est indiqué au « bleu ». Les emplois ne seront pas vraiment supprimés mais ils ne seront pas non plus vraiment autorisés par le législateur, en tout cas, pas pour plus d'un an.

Cette distorsion entre les mesures que le Parlement vote et celles qui seront prises dans la réalité, cette « manipulation » budgétaire pose, à l'évidence, un problème de principe au regard même du rôle du législateur.

J'en viens maintenant à la condition militaire.

Ce projet de budget pour 1990 consacre 573 millions de francs à l'amélioration des traitements et des carrières des personnels d'active. Il s'agit là, il convient de le noter, d'une dotation en nette augmentation par rapport aux précédentes - 228 millions de francs en 1989 contre 94 millions de francs en 1988.

Elle permettra de financer, essentiellement, trois série de mesures : une amélioration de la pyramide des grades dans la gendarmerie et les trois armées, destinée à renforcer l'encadrement et à améliorer l'avancement ; une augmentation de 12,4 p. 100 de l'indemnité pour charges militaires ; enfin, diverses mesures en faveur des gendarmes - revalorisation de la prime d'officier de police judiciaire, création d'une prime d'agent de police judiciaire de 140 francs par mois, laquelle bénéficiera à la quasi-totalité des gendarmes, prise en charge par les crédits de fonctionnement des effets d'habillement des gendarmes.

Nous approuvons bien entendu toutes ces mesures, auxquelles il convient d'ajouter le versement de la prime annuelle de croissance de 1 200 francs, qui sera versée aux militaires comme aux fonctionnaires civils.

Pour l'ensemble des militaires, les mesures spécifiques ne se traduiront toutefois que par une augmentation de l'indemnité pour charges militaires. D'ailleurs, 10 p. 100 de l'augmentation totale de 12,4 p. 100 de cette indemnité ne représentent que la réalisation d'une promesse de revalorisation de 10 p. 100 par an pendant quatre ans consécutifs faite par le Premier ministre au début de 1988. Cette promesse n'avait pas été tenue en 1989, d'où une amertume certaine.

Ainsi, par exemple, grâce à cet accroissement de l'indemnité pour charges militaires, un sergent marié, père de deux enfants, touchera 100 francs de plus par mois. Faut-il rappeler que, l'année dernière, les infirmières ont obtenu une augmentation de 500 francs par mois et que, tout récemment, les agents des finances se sont vu accorder une prime mensuelle de 415 francs ?

Cette indemnité pour charges militaires est destinée, on le sait, à compenser les astreintes très lourdes spécifiques à la vie militaire.

L'une de ces contraintes majeures tient à l'instabilité des conditions de vie.

Il s'agit d'abord d'une instabilité géographique, bien sûr. Aucun autre corps d'agents publics ne connaît un rythme de mutation aussi élevé que celui des militaires. La fréquence des mutations aggrave les problèmes de logement, de scolarisation des enfants et d'emploi du conjoint.

L'instabilité n'est pas seulement le fait des mutations. Elle se rencontre aussi dans le déroulement même des carrières. Elle sera accrue par les nouvelles diminutions d'effectifs.

Si l'on prend l'exemple du même sergent, on constate que sa durée de travail est de cinquante à soixante heures par semaine, qu'il est astreint à des gardes ou des permanences pendant cinquante à soixante samedis ou jours fériés chaque année, qu'il est absent de son domicile pendant 150 jours par an et que sa rémunération de début est d'environ 6 000 francs, soit à peine supérieure au Smic.

Ces chiffres sont peut-être mal connus du grand public s'ils sont connus des spécialistes. L'examen du budget est l'occasion de les rappeler.

En ce qui concerne la marine, l'envoi de bâtiments dans le Golfe ou en Méditerranée, ces dernières années, a encore allongé les périodes de séparation d'avec les familles et accru le poids des servitudes professionnelles.

L'équipage d'un navire de guerre fait plus de 100 jours de mer en moyenne, passe 1 400 heures de quart à la mer ou en mouillage, autant en entretien, soit au total 2 800 heures de travail, auxquelles il faut ajouter les 2 300 heures de présence à bord, ce qui fait au total 5 000 heures sur les lieux de travail ; il peut prétendre à 45 jours de permission par an.

L'équipage d'un bateau marchand, qui doit un total d'heures de travail ou d'astreinte à bord à peu près équivalent, a droit, lui, à 135 jours de congé, tandis qu'un travailleur manuel travaille un peu moins de 1 900 heures par an pour 35 jours de congé. Là aussi, il faut rappeler les éléments de comparaison.

A-t-on songé aux effectifs et aux crédits qui seraient nécessaires dans les armées si les personnels vivaient sous le régime d'une limitation de la durée du travail ou sous celui des heures supplémentaires ?

En outre, monsieur le ministre, les engagés, les jeunes sous-officiers ou officiers-mariniers, certains officiers O.R.S.A. - officiers de réserve servant en situation d'activité - vivent, pendant plusieurs années, dans une période de grande incertitude puisqu'ils se trouvent sous le régime de contrats qui doivent être renouvelés périodiquement. Or, ces contrats ne sont pas tous renouvelés compte tenu, en particulier, des diminutions d'effectifs.

Les sous-officiers et officiers-mariniers ne pourront bénéficier qu'au bout de plusieurs années, sans aucune garantie d'y accéder, du statut de sous-officier de carrière. Ils devront encore attendre l'autorisation de servir jusqu'à la limite d'âge supérieure, ce qui est fort important pour eux.

Nous sommes loin de la stabilité et de la garantie de l'emploi, dont tout le monde pense qu'elles sont propres à la condition militaire.

Monsieur le ministre, on ne peut faire autrement que de rapprocher la condition matérielle que connaissaient les militaires en 1974 de celle qui est actuellement la leur. Citons deux chiffres : la part du titre III dans le produit intérieur brut marchand était de 1,8 p. 100 en 1974 ; elle est retombée à 1,7 p. 100 en 1990.

Une importante revalorisation de la condition militaire avait été menée entre 1974 et 1977 par la majoration d'indemnités existantes, la création d'indemnités nouvelles et un relèvement indiciaire. La situation actuelle appelle un effort analogue.

Il est indispensable que le plan de revalorisation que vous avez annoncé il y a quelque temps réponde à la légitime attente des militaires, en apportant : une amélioration indiciaire significative, une compensation aux contraintes spécifiques - gardes, permanences, etc. - une atténuation des disparités entre armées - à ce propos, la gratuité du repas de midi pose problème - une politique active en matière de logement, notamment dans la région parisienne. Vous souhaitez sans doute, monsieur le ministre, répondre à cette attente.

Pour ma part, je pense que cette revalorisation ne doit pas être seulement matérielle ; elle doit être aussi morale.

Certains militaires, cet été, ont exprimé beaucoup de griefs. Ils l'ont fait sous une forme inhabituelle et peu compatible avec le devoir de réserve. Pourquoi ?

Ont-ils pensé que leur hiérarchie ignorait leurs problèmes ou les minimisait dans leurs rapports ; ont-ils pensé que ces problèmes transmis par la voie hiérarchique n'avaient pas retenu l'attention du ministre ? Il n'est pas possible, à la fois, d'exiger des militaires une disponibilité et une réserve sans équivalent dans la fonction publique et ne pas porter la plus grande attention aux formes d'expression qui leur sont reconnues.

Il convient de faire en sorte que l'armée, institution discrète et désintéressée, puisse s'exprimer correctement dans un monde par ailleurs médiatisé et syndicalisé. Une réforme du conseil supérieur de la fonction militaire est-elle suffisante à cet égard ?

Le service national appelle deux séries de remarques : la première portant sur l'état actuel du service militaire, la seconde sur la condition des appelés.

L'état actuel du service national est marqué par une inégalité croissante. Par le jeu des exemptions et des dispenses, un homme sur quatre au moins échappe au service national.

En outre, le service militaire est délaissé au profit des formes civiles du service, dans lesquelles on trouve une proportion croissante de diplômés de l'enseignement supérieur ; 80 p. 100 des titulaires de diplômes universitaires du deuxième cycle échappent ainsi au service militaire.

Cette première inégalité entre les jeunes qui font leur service et ceux qui ne le font pas est sans doute la plus connue mais elle n'est pas la seule.

En effet, la seconde inégalité, celle qui permet aux diplômés de meilleur niveau de préférer une forme non militaire de service national, est à la fois grave dans ses conséquences et choquante dans ses causes.

Dans ses conséquences, elle prive les armées des appelés de haut niveau dont elles ont besoin pour l'encadrement des unités - vous avez fait allusion à ce problème tout à l'heure.

Dans ses causes, elle est l'expression d'une fuite devant le service militaire des jeunes gens favorisés par l'éducation qu'ils ont reçue et, le plus souvent, par le milieu social dont ils sont issus.

S'agissant toujours du service national, il faut noter un dévoiement certain du service des objecteurs de conscience. Je dois l'évoquer très rapidement.

Le statut d'objecteur s'appliquait au 1^{er} janvier 1989 à 5 300 jeunes gens, dont 60 p. 100 de bacheliers. La gestion des objecteurs est confiée depuis 1984 au ministère de la solidarité. Or cette gestion se traduit, dans certains faits que je vais vous relater et que vous devez connaître, par un certain laxisme.

Théoriquement astreints à un service de deux ans, les objecteurs voient leur incorporation souvent décalée par rapport aux affectations théoriques ; leurs permissions ne sont guère contrôlées et se trouvent étrangement correspondre aux vacances scolaires ; les libérations anticipées sont fréquentes.

Est-il vraiment souhaitable qu'un pourcentage important d'objecteurs se voient confier des tâches d'encadrement de jeunes - 1 500 servent dans des organismes relevant de la jeunesse et des sports - et soient à même d'exercer un certain prosélytisme ?

On constate également - et c'est choquant - que des objecteurs, anciens étudiants dans des universités et des grandes écoles, sont affectés dans ces dernières et y poursuivent ainsi leurs études, tout en bénéficiant d'une bourse.

Et que dire de l'interprétation donnée par le ministère de la solidarité, pour les affectations, à la notion « d'organisme à vocation sociale ou humanitaire assurant une mission d'intérêt général » ? Ainsi, sont considérés comme tels le centre d'information interpeuple de Grenoble, le centre de documentation du mouvement ouvrier et du travail à la bourse du travail de Nantes et d'autres organismes plus proches du mouvement syndical ou militant que du mouvement associatif. Par là, les objecteurs de conscience se trouvent en situation d'exercer des activités interdites à tout appelé.

Des mesures de redressement s'imposent. Le Parlement ne peut admettre une telle dérive de l'une des formes du service national, quels que soient ses objectifs, qui accueille un nombre de jeunes gens qui s'accroît chaque année.

J'en terminerai avec l'état actuel du service national en évoquant le service des doubles nationaux.

Ce problème touche à l'identité même de notre nation et à un phénomène que le Gouvernement semble, il est vrai, découvrir aujourd'hui, celui de l'immigration et de l'intégration.

En effet, du fait des dispositions de notre code de la nationalité et de l'automatisme des conditions d'octroi de la nationalité française, à l'heure actuelle, 80 p. 100 des binationaux vivant sur notre sol sont originaires du Maghreb.

Comment ne pas avoir dans l'extension de ce phénomène de binationalité un affaiblissement du lien de nationalité, dont la force tient pourtant à son caractère unique ?

Plus généralement, comment ignorer la situation, au regard de notre défense, engendrée par notre droit de la nationalité !

Peut-on admettre qu'un Français fasse son service dans une armée étrangère, car c'est bien à cela que conduit la double nationalité ? Une convention franco-algérienne du 11 octobre 1983 permet, en effet, aux binationaux de choisir d'effectuer leur service militaire en Algérie tout en conservant la nationalité française et même de bénéficier, en principe, d'une réembauche prioritaire à leur retour en France. En 1987, un tiers des jeunes concernés ont ainsi opté pour le service en Algérie.

Ne serait-il pas normal que le choix du pays où est effectué le service national vaille choix de la nationalité ?

Monsieur le ministre, la notion de ce service à l'étranger ne semble pas cohérente avec la notion d'intégration prônée aujourd'hui. Elle autorise de surcroît l'ingérence partiel d'un Etat étranger dans la société française, et l'implication de citoyens français dans des conflits qui ne sont pas ceux de notre pays.

Enfin, la condition des appelés, à laquelle j'en viens maintenant, conduit à ce qu'une enveloppe de 90 millions de francs soit affectée à la revalorisation de la solde - ce qu'on appelle le prêt - à celle de l'indemnité de service en campagne, et à celle de l'indemnité de séjour dans les forces servant en R.F.A.

La réévaluation du prêt est de 2,2 p. 100, alors que la dérive des prix est estimée à 2,6 p. 100. Mais on peut noter que la solde de l'appelé français est de 444 francs par mois, alors que celle de l'appelé de la *Bundeswehr* s'élève à 970 francs par mois. Cette comparaison imposera dans le temps un nécessaire ajustement.

Les conditions de travail des militaires dépendent des crédits de vie courante et ces crédits dits « d'activité ». Les crédits de vie courante sont les crédits affectés à l'alimentation et au fonctionnement. Ils représentent environ 20 p. 100 des crédits du titre III.

Globalement, ces crédits, qui s'élèvent à 17,2 milliards de francs, augmentent de 2,4 p. 100, grâce à la progression très nette - de 12 p. 100 - des crédits destinés à la gendarmerie. Mais ce qui profite à l'un ne profite pas forcément de la même façon aux autres.

La progression pour les trois armées n'est que de 2 p. 100, c'est dire que pour l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air, les crédits régresseront en termes réels. Sur quoi débouchera cette régression ? Sur une aggravation de la gêne des unités, qui devront économiser sur le chauffage, sur l'éclairage, sur l'acquisition de petit matériel, sur l'entretien des casernement. Le cadre de vie ne s'en trouvera pas amélioré.

Les crédits d'activité, eux, permettent à nos forces de s'entraîner et d'entretenir leurs matériels. Leur importance tient aussi à leur caractère opérationnel : il s'agit des crédits affectés aux carburants et à l'entretien.

Les crédits de carburants ont été calculés en fonction des taux d'activité des forces auxquels ils ont réservés. Ils doivent permettre d'assurer : 180 heures de vol par an pour les pilotes de combat et 180 heures de vol aux commandes pour les pilotes de transport ; 100 jours de mer par an pour les bâtiments de la marine ; enfin, 100 jours de sortie sur le terrain par an pour les unités de l'armée de terre.

Ce budget carburant a été bâti sur des hypothèses qui paraissent tout à fait réalistes : un baril de pétrole à 18 dollars et un dollar à 6,50 francs. Si ces hypothèses étaient démenties, bien sûr, le niveau d'activité ne pourrait être maintenu.

Les crédits d'entretien des matériels sont répartis, vous le savez, entre le titre III et le titre V. De toute manière, où qu'ils figurent, leur revalorisation prévue au budget, inférieure à la dérive des prix, ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'état et la disponibilité des équipements, tant dans la marine que dans l'armée de l'air, et cela au moment même où la nouvelle programmation va étaler les programmes et va donc conduire à maintenir en service des matériels vieillissants dont l'entretien est de plus en plus onéreux.

Monsieur le ministre, selon vos conseils, je n'ai pas cédé à l'émotion et je ne pense pas avoir formulé des critiques excessives.

En conclusion, je dirai que si le titre III connaît une progression plus importante que l'année dernière, il n'en reste pas moins que cette progression apparaît insuffisante pour diverses raisons.

D'abord elle est gagée, en partie, par des diminutions d'effectifs de moins en moins supportables, qui sont, de plus, masquées par un procédé discutable, celui des sureffectifs.

On constate ensuite qu'une bonne partie des crédits du titre III va à la gendarmerie, ce dont tout le monde se réjouit mais qui laisse aux autres armées une portion congrue. Ainsi, on note une augmentation de 1 milliard de francs des crédits de la gendarmerie, qui compte 78 000 hommes, et une augmentation de 2 milliards de francs pour les trois autres armées, qui regroupent 480 000 hommes.

En outre, la régression en volume des crédits de fonctionnement et des crédits d'activité des trois armées va encore accentuer la détérioration des conditions de vie et de travail du personnel d'active et du personnel appelé.

La condition militaire, ramenée à son niveau de 1974, appelle un effort comparable à celui qui a été mené de 1974 à 1977. Ce sont au total plusieurs milliards de francs sur plusieurs années qui doivent lui être consacrés. Au moins 1 p. 100 du total du budget de la défense devrait aller, sur quelques années, à des mesures indemnitaires et indicielles.

C'est dire que la masse des crédits à dégager n'est pas considérable et que l'effort indispensable apparaît tout à fait possible.

J'ajoute enfin que le surcoût des opérations extérieures menées en 1989 et qui pèsent surtout sur le titre III n'est que très partiellement couvert par le collectif de fin d'année. Le budget pour 1990 se trouvera donc d'emblée hypothéqué par des reports de charges.

Tel est, monsieur le ministre, le plus objectivement et le plus clairement possible énoncé, le rapport que la commission des finances m'a chargé de faire sur le titre III. En son nom, je propose au Sénat de ne pas adopter les crédits inscrits dans ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin, rapporteur pour avis.

M. Xavier de Villepin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la section commune représente une part importante du budget des armées puisqu'elle absorbe 24,3 p. 100 des crédits figurant dans ce budget. Elle regroupe quinze séries d'actions dont l'essentiel est constitué par le nucléaire et l'espace.

Les crédits consacrés aux forces nucléaires de dissuasion ne ressortissent pas tous au domaine de la section commune du budget des armées : il me faut signaler ici la participation croissante de la section marine au maintien à niveau des forces nucléaires stratégiques.

La section marine est très largement concernée, dans la mesure où elle prend en charge la poursuite du programme de refonte des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ainsi que la construction et la mise au point des sous-marins nucléaires de la nouvelle génération.

Le problème du surcoût du sous-marin de la nouvelle génération, qui a été de l'ordre de 900 millions de francs pour la seule année 1989, pose, au demeurant, un problème majeur.

Comment la marine pourra-t-elle supporter chaque année un surcoût de cette importance sans que les autres programmes majeurs, indispensables au renouvellement de notre flotte, en subissent les conséquences ?

J'en viens maintenant aux réflexions sur notre politique de dissuasion.

Tout d'abord, les crédits de la direction des centres d'expérimentations nucléaires, la Dircen, diminuent. L'évolution en faveur du nucléaire, affirmée par le Gouvernement, est donc moins absolue qu'il n'y paraît.

La décroissance des crédits de la Dircen implique, d'une part, le passage de l'activité de huit à six tirs par an et, d'autre part, une diminution des investissements de soutien.

Par ailleurs, la direction des applications militaires du C.E.A. est au cœur de l'avenir de la force de dissuasion. Cette direction n'est pas non plus épargnée par la réduction de la croissance des crédits militaires.

Les crédits de paiement du titre V descendent en dessous de 6,5 milliards de francs, ce qui constitue une baisse sensible, au regard notamment des objectifs de la programmation initiale. Cette réduction est supérieure à la diminution moyenne des crédits du ministère de la défense.

Cette évolution constante est inquiétante car elle est de nature à confirmer les doutes que nous avons sur la réalité de la priorité affichée en faveur du nucléaire.

Les études sur les armes se verraient amputées de 120 millions de francs en autorisations de programme et de 85 millions de francs en crédits de paiement, et l'on constate, ce que je regrette beaucoup, le report de l'acquisition d'un ordinateur à très grande puissance du type Cray.

Si ce report était prolongé d'une année et si l'amputation des crédits d'études sur les armes était prorogée dans l'avenir, les capacités de maintien à niveau de nos têtes nucléaires risqueraient de se voir remises en cause à l'issue de l'exécution des programmes en cours.

On note, par ailleurs, une évolution dans la répartition des crédits : la prépondérance des crédits d'études et de développement est de moins en moins affirmée. On recherche moins, on produit plus.

Cette évolution s'explique très largement par l'augmentation du nombre de têtes construites, résultant notamment des programmes M 4, à six têtes, et Hadès, à deux missiles par lanceur. Il n'empêche que, si cette évolution se poursuivait, on pourrait craindre que l'avenir soit sacrifié au profit du présent et que la crédibilité future de notre force de dissuasion ne se trouve affectée par le poids des programmes en cours.

Où en sont les principaux programmes nucléaires ?

Je n'insisterai que sur ceux qui posent des problèmes particuliers.

Le programme M 5 est sensiblement retardé : il est destiné à prendre la relève du missile M 4 sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération en 2004. Les crédits demandés au titre de ce programme pour 1990 restent modestes et ne portent que sur la partie relative aux missiles.

Le programme de système balistique sol-sol doit assurer la relève de la composante sol-sol balistique stratégique S 3. Le développement se poursuivra en 1990 et 1991 dans l'optique d'une mise en service « au tournant du prochain siècle ».

Je pense, pour ma part, que la réduction des armements nucléaires en Europe occidentale rend nécessaire le maintien d'une composante sol-sol crédible.

La réduction, voire le risque de disparition des armements nucléaires de couplage dans le cadre de l'Alliance atlantique confèrera de plus en plus une importance accrue aux forces de dissuasion française et anglaise, notamment aux systèmes sol-sol.

La pression de plus en plus forte, d'ores et déjà perceptible, à l'encontre des forces nucléaires française et anglaise, qui résultera inévitablement de cette situation en gestation, rend particulièrement inopportune toute réduction unilatérale de ces forces au regard des programmes de stricte suffisance initialement prévus.

En abandonnant la construction du S 4, missile sol-sol furtif, ne risque-t-on pas de perdre un savoir-faire essentiel pour l'avenir dans le domaine des systèmes balistiques ? La question mérite d'autant plus d'être posée que le S 4 est le seul système missile futur actuellement en développement. J'espère donc, monsieur le ministre, que vous nous confirmez votre volonté de poursuivre ce programme.

J'en viens au programme A.S.M.P.

Au cours des années 1990-1993, des études en amont doivent être menées dans le domaine d'un futur A.S.M.P. à portée allongée, arme d'autant plus intéressante que, si les évolutions actuelles se poursuivent à l'Est, elles diminueront l'intérêt des systèmes d'armes de moyenne portée.

La précision et la fiabilité de l'A.S.M.P. sont remarquables. Il mérite donc un prolongement plus adapté. Quelle est votre prévision à ce sujet, monsieur le ministre ?

La réduction de cinq à trois du nombre de Mirage 2000 N, qui permet une optimisation du potentiel de Mirage 2000, ne semble pas devoir avoir d'effet sur le nombre total de missiles déployés.

Pour ce qui est du programme Hadès, une incertitude demeure quant au nombre total de régiments à mettre en place. Le troisième régiment Hadès sera-t-il maintenu ? Sa suppression ferait passer le nombre total de lanceurs déployés de cent vingt pièces à quatre-vingts.

Les crédits consacrés à l'espace poursuivent leur montée en puissance. Les programmes de transmission Syracuse et de satellite d'observation Helios se poursuivent normalement.

Mes conclusions seront de deux ordres.

Nous trouvons, en premier lieu, des motifs de satisfaction dans ce projet de budget.

Les programmes majeurs de maintien à niveau de la force de dissuasion française sont exécutés sans retard majeur, avec de remarquables réussites technologiques et à des coûts bien maîtrisés dans l'ensemble. Ces observations s'appliquent autant aux programmes stratégiques qu'aux programmes pré-stratégiques : sous-marin nouvelle génération, Hadès, A.S.M.P.

Le seuil de crédibilité de la dissuasion nucléaire semble renforcé et garanti, et ce dans des conditions de coût maîtrisées.

En second lieu, nous avons quatre motifs de vigilance.

Premièrement, aucun des nouveaux programmes dont le lancement était prévu au cours de la décennie n'a été franchement mis en œuvre. Le programme S 4 a été reporté « au tournant du siècle » sous l'appellation ambiguë de « modernisation du plateau d'Albion », alors que le programme M 5 a été reporté à 2004.

Deuxièmement, si la réduction de cinq à trois du nombre d'escadrons de Mirage 2000 N ne semble pas devoir affecter le nombre total des livraisons de missiles air-sol moyenne portée, l'incertitude demeure entière quant au nombre de missiles Hadès à déployer.

Troisièmement, aucune décision concernant la fabrication de têtes neutroniques n'a été prise.

Quatrièmement, les crédits consacrés à la recherche et au développement des têtes futures diminuent au profit des crédits consacrés aux fabrications. Cette tendance s'inscrit

d'ailleurs dans le contexte d'une diminution de la part du transfert du titre V au C.E.A. et d'une diminution parallèle des crédits de la direction des applications militaires.

Au total, il apparaît que, si la crédibilité de la dissuasion semble assurée dans le moyen terme, les signes d'une érosion de l'effort concernant le long terme sont multiples et réels.

Compte tenu des incertitudes évoquées, nous ne sommes pas favorables à l'approbation de ce budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Alloncle, rapporteur pour avis.

M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Gendarmerie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la section gendarmerie pour 1990, entrepris sous la contrainte de la situation et de la crise qui a éclaté au cours de l'été, contraste de façon saisissante avec le budget de déflation de 1989.

D'un montant total de 15 134 millions de francs pour le titre III, contre 14 109 millions de francs en 1989, et de 1 933 millions de francs pour le titre V, contre 1 849 millions de francs en 1989, ce budget est marqué par une réelle expansion des crédits.

Cette évolution générale ne fait que traduire une prise de conscience, tardive et partielle, de l'ampleur de problèmes occultés jusque-là. Aussi ce budget apparaît-il comme un brusque rattrapage. L'importance prédominante des crédits du titre III est, à cet égard, significative.

C'est d'ailleurs sous la pression des événements de l'été que le plan de renforcement des effectifs de la gendarmerie a été décidé. Il se traduit, pour 1990, par la création de 1 000 emplois supplémentaires, dont 750 emplois de gendarmes d'active et 250 emplois de gendarmes auxiliaires.

Nécessaire, cette mesure impromptue est encore incomplète. Je rappelle que les besoins en effectifs étaient, en 1989, de 8 500 emplois nouveaux. Or, s'il est poursuivi sans défaillance, le plan annoncé ne porte que sur la création de 4 000 emplois nouveaux en quatre ans.

En outre, afin de soulager rapidement les unités les plus chargées, la gendarmerie a été autorisée à recruter par anticipation, dès le mois de septembre dernier, 500 gendarmes d'active, à valoir sur les créations prévues en 1990.

Il convient de noter que ces recrutements « en accordéon », toujours sous la pression des circonstances, ne sont pas sains, car ils affectent la qualité de la sélection et le déroulement des carrières, en provoquant, en particulier, des goulets d'étranglement à certains grades. Une vigilance particulière mérite d'autant plus d'être portée sur ce point que la ressource a connu, en 1988, un fléchissement, essentiellement dans le domaine des candidatures.

Rappelons que, entre 1982 et 1989, les crédits de fonctionnement ont diminué de 17 p. 100. Le projet de budget pour 1990 marque donc une rupture de cette tendance. En progression de 282 500 000 francs par rapport à 1989, il devrait permettre à la gendarmerie de retrouver seulement son pouvoir d'achat atteint en 1986 et de mener à bien un certain nombre d'actions, trop longtemps différées, conduisant à l'amélioration du cadre de vie et de travail des personnels.

Ainsi, comme les militaires, les gendarmes bénéficieront de la hausse de l'indemnité pour charges militaires. Par ailleurs, ils se verront attribuer une prime d'agent de police judiciaire, qui s'ajoute, pour tous les gendarmes ayant cette qualification, à la prime d'officier de police judiciaire.

Parmi les mesures visant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des gendarmes, je citerai brièvement la fourniture gratuite des effets d'habillement ainsi que le financement de l'entretien des locaux, qui ne sera plus uniquement assuré par les gendarmes.

J'insiste : les crédits de fonctionnement inscrits au budget pour 1990 ne pourront remédier - et encore, très partiellement - à la situation considérablement dégradée de la gendarmerie, qu'à la condition impérative que l'effort amorcé soit poursuivi sur plusieurs années.

Avant d'aborder le titre V, je tiens à évoquer le problème spécifique du logement, qui pèse lourd sur le budget de la gendarmerie.

Les 200 millions de francs d'autorisations de programme supplémentaires par rapport à 1989 porteront la dotation du chapitre d'infrastructure à 1 milliard de francs.

Est-il utile de rappeler que les gendarmes vivent et travaillent dans un lieu unique, la caserne, et qu'ils y passent, en raison des astreintes au domicile, près de cent vingt heures par semaine ? Logées sur place, les familles des gendarmes partagent la vie de la brigade et supportent de plus en plus mal les mauvaises conditions de logement.

Malgré l'effort important opéré dans ce domaine depuis une quinzaine d'années, 10 000 logements demeurent à construire ou à restaurer.

J'en viens, monsieur le ministre, au titre V. Le très substantiel effort d'équipement qui caractérisait les précédents budgets de la gendarmerie semble s'essouffler nettement en 1990. En effet, le titre V ne représente que 11,33 p. 100 des crédits du budget de la gendarmerie.

Néanmoins, conformément aux orientations de la loi de programme, le renouvellement des équipements se poursuit. Les deux postes les mieux dotés sont les transmissions et les moyens de mobilité.

Les programmes concernant l'amélioration des conditions de travail déjà lancés seront poursuivis.

Enfin, une centrale de réception des appels sera mise en place dans chaque département. Ce dispositif devrait être généralisé en 1990.

Copié sur les centrales dont sont dotés certains centres de sapeurs-pompiers, ce type de dispositif, dont le but est de permettre de réaliser des économies et de réduire les astreintes, ne semble pas correspondre au rôle et à la vocation de la gendarmerie, qui est d'être présente physiquement, sur le terrain, par l'intermédiaire de ses brigades.

Rien ne peut remplacer la présence physique du gendarme et la réponse qu'il peut apporter à tout appel, de quelque nature qu'il soit.

De plus, ces centrales exigeront, pour leur fonctionnement vingt-quatre heures sur vingt-quatre, des effectifs supplémentaires, qui ne paraissent pas prévus et qui devront être particulièrement performants.

Enfin, le coût de ces installations dépassera vraisemblablement les 40 milliards de francs prévus.

Pourquoi cette progression des crédits pour 1990 ? Il n'y a pas, monsieur le ministre, de votre part, une volonté délibérée de majorer brusquement les crédits.

Depuis de nombreuses années, les rapporteurs successifs de votre budget mettaient en garde les différents ministres de la défense sur la lente gestation d'une crise profonde au sein de la gendarmerie nationale.

Il a fallu une vague de lettres anonymes, que nous désapprouvons, d'ailleurs, mais qui ont été relayées par les médias, pour que vous vous préoccupiez, enfin, de la situation de nos gendarmes.

La crise de l'été n'a pas été qu'une manifestation impromptue ; elle a exprimé un malaise qui affecte l'ensemble de l'arme et qui s'explique par des causes multiples, convergentes et profondes.

L'érosion continue des crédits de fonctionnement depuis le début des années quatre-vingt est la première cause du malaise ; en francs constants et par homme, ces crédits sont passés de 14 368 francs en 1980, à 11 596 francs en 1989.

L'inquiétante insuffisance des crédits consacrés au fonctionnement opérationnel constitue la deuxième cause du malaise. Les conséquences de cette érosion ont été sensibles sur tous les postes de dépense, tant sur ceux qui sont directement liés à l'activité que sur ceux qui concourent au soutien et à l'entretien du personnel, des matériels et des immeubles.

La troisième cause du malaise tient au développement des missions. J'ai examiné très en détail, dans mon rapport écrit, l'évolution des missions. Je n'allongerai donc pas ce rapport oral sur ce sujet.

Des missions futures doivent être préparées. Au cours des prochaines années, la gendarmerie devra satisfaire à quatre impératifs nouveaux : le renforcement des formations territo-

riales, l'amélioration de son efficacité en police judiciaire, l'accroissement de sa présence outre-mer et, enfin, la création d'unités d'autoroutes.

Quant aux relations entre la police nationale et la gendarmerie, elles n'ont pas toujours été faciles. Mais des difficultés nouvelles sont apparues à la suite de certaines déclarations, notamment celle du ministre de l'intérieur, son ambition étant de s'occuper de la « complémentarité » entre la gendarmerie et la police. Ces déclarations ont donné lieu à des interprétations sans doute excessives, mais qui n'en ont pas moins relancé l'idée prêtée à l'actuel ministre de l'intérieur d'une gestion unique et commune de la sécurité publique.

Le ministre de l'intérieur rappelle, d'ailleurs, volontiers, qu'il est « une autorité d'emploi de la gendarmerie » et que ce corps militaire fait partie des attributions du ministre de l'intérieur depuis le décret de 1903.

Aux multiples raisons objectives de malaise qui viennent d'être recensées, s'ajoute, en particulier, le traumatisme d'Ouvéa.

Le tribut payé par la gendarmerie nationale à la paix civile en Nouvelle-Calédonie a été lourd, et il n'est pas près d'être oublié au sein de l'arme.

L'amnistie des assassins des gendarmes de Fayaoué était-elle indispensable ?

M. Michel Caldaguès. Certainement pas !

M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis. Le Gouvernement prendrait le plus grand risque à ne pas s'attacher à résoudre les causes profondes de ce malaise et à décevoir l'attente de solutions durables. Cette attente est générale.

Monsieur le ministre, « gouverner, c'est prévoir ». Cela ne paraît pas être l'un des points forts de votre gouvernement - le cas de la gendarmerie en est une preuve.

Vous comprenez que, dans ces conditions, bien que nous reconnaissons l'effort - l'effort obligé - qui est fait au titre du fonctionnement, la commission, suivant en cela son rapporteur, n'ait pu qu'exprimer un avis très réservé sur le budget de la section gendarmerie, d'autant qu'elle n'a aucune assurance que cet effort sera poursuivi durablement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. de Gaulle, rapporteur pour avis.

M. Philippe de Gaulle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Forces terrestres). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si Georges Clemenceau a annoncé la victoire de 1918 à l'Assemblée nationale, c'est à cette place même que le général de Gaulle a proclamé la victoire en mai 1945.

Puisque j'ai l'honneur de prendre la parole pour la première fois à cette tribune, vous me pardonnerez sans doute d'y faire mention.

Aujourd'hui, si votre interlocuteur est beaucoup plus modeste, le sujet n'est pas moins important ; il s'agit du budget de l'armée de terre, dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

Nos commentaires sur ce budget perdraient une grande partie de leur signification si nous ne rappelions pas, tout d'abord, un postulat de ces temps de dissuasion nucléaire : en cas d'agression, plus bas serait le niveau des forces conventionnelles dont on disposerait, plus tôt serait-on obligé de déclencher la riposte nucléaire.

Notre armée de terre, quoique fondamentalement équipée d'armes conventionnelles, est bien une composante essentielle de la dissuasion.

Or, la conjoncture stratégique et géopolitique n'incite pas du tout à réduire le niveau, déjà insuffisant, de nos forces armées.

Les menaces potentielles outre-mer, en Méditerranée - Moyen-Orient et en Europe - n'ont pas diminué.

Pour le moment, on peut certes se réjouir des efforts soviétiques pour la détente et la démocratisation de l'Europe centrale. Mais le déséquilibre qui existe, à trois contre un, au moins, entre les forces militaires de l'Est et celles de l'Ouest s'est, en réalité, accru.

La situation de Berlin reste en état d'équilibre instable et l'avenir des deux Allemagnes demeure encore indéterminé.

Dans tous les cas, sous peine de ne plus compter, la France ne peut pas se laisser aller au laxisme et à l'illusion ; elle aurait tout à craindre de sa faiblesse militaire, et ses voisins aussi.

Comment se présente donc le budget de l'armée de terre dans la loi de finances pour 1990 ?

Au total, il s'élève à 49 434 millions de francs, soit un peu plus de 26 p. 100 de l'ensemble du budget de la défense, pourcentage en léger déclin, de quelques dixièmes, par rapport aux années précédentes.

Rappelons que ce projet de budget de la défense, d'un peu moins de 190 milliards de francs, est très modeste au regard des quelque 2 510 milliards de francs des autres dépenses de la collectivité française, sans compter son endettement à long et à court terme et sans compter les dépenses des collectivités locales.

J'en viens aux caractéristiques des principales composantes de ce projet de budget.

Le titre III, qui représente 52,49 p. 100 de l'ensemble du budget de l'armée de terre, totalise 25 952 millions de francs, soit une augmentation de 3,71 p. 100. Au regard de l'inflation, qui est aujourd'hui de 3,6 p. 100, cette progression du titre III ne permet qu'une revalorisation faible, sinon symbolique, des dépenses courantes et de la condition militaire, une revalorisation nettement plus faible que pour les fonctionnaires.

Seuls les recherches, les infrastructures et les casernements enregistrent une augmentation relativement importante de leurs crédits de paiement et, surtout, de leurs autorisations de programme, à condition que ces crédits ne soient pas bloqués, annulés ou incomplètement utilisés, comme cela s'est déjà produit, même de manière illégale.

De plus, on impose à cette armée de 290 000 hommes et femmes, à ce jour, une déflation quasi continue depuis quinze ans. Celle-ci est fixée, pour 1990, à 3 152 personnels civils, militaires de carrière et appelés, d'où une réorganisation, prévue par le Gouvernement, des unités de combat, des régions et des divisions militaires territoriales, et un rétrécissement quantitatif progressif du service militaire - j'insiste sur ce terme - qui n'est pas compensé par des professionnels, compensation qui demanderait plus de crédits, ce qui n'est pas le cas.

En bref, on ne peut pas estimer que ce titre III est satisfaisant.

Le titre V, soit 47,51 p. 100 du projet de budget, totalise 24 132 millions de francs en crédits de paiement et 28 769 millions de francs en autorisations de programme.

Les crédits destinés aux fabrications d'armements pour 1990 sont de 15 949 millions de francs. Ils diminuent en francs courants de 3,86 p. 100 par rapport à ce qui avait été prévu auparavant, diminution qui sera encore aggravée par 3,6 p. 100 d'inflation.

Quant aux autorisations de programme pour les fabrications d'armements, elles se montent à un peu plus de 18 766 millions de francs et progressent seulement de 1,82 p. 100 en francs courants.

Aussi, les principales commandes des matériels et des systèmes d'armes vont-elles connaître des étalements exagérés pour les chars, l'artillerie et les véhicules, ou des retards de une à plusieurs années pour les systèmes de détection et d'information.

Nous pourrions revenir sur les conséquences des insuffisances de ce titre V, que mon temps de parole ne me donne pas la possibilité de développer maintenant.

Le projet de budget qui nous est présenté pour 1990 ne permet guère, en réalité, au ministre de la défense d'autre ambition que de réaliser des économies. Je ne pense pas qu'il puisse s'en dire lui-même satisfait.

En conséquence, mes chers collègues, conformément à l'avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, votre rapporteur vous propose de ne pas accepter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'analyse du projet de budget de la section Air du ministère de la défense, que je me propose de vous présenter, suppose, dans le contexte international mouvementé que vous connaissez, d'évoquer d'abord l'évolution des menaces auxquelles notre armée de l'air sera demain confrontée. Je vous dirai ensuite les motifs de satisfaction et d'inquiétude que me donne le projet de budget qui nous est soumis.

J'évoquerai, en premier lieu, les menaces.

En Europe, les événements politiques qui se passent à l'Est depuis plus de deux mois et les négociations et discours relatifs au désarmement conventionnel sont la preuve de changements considérables et récents dans le face-à-face des forces de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie. Cependant, pour notre pays, comment évoluent les menaces militaires ?

Certes, le monolithisme du Pacte semble aujourd'hui moins crédible ; la doctrine officielle des militaires soviétiques porte l'accent sur une stratégie défensive : on parle de diminution d'effectifs et de destruction de matériels. Tout cela donne bien des espoirs !

Mais, simultanément, que voyons-nous ? Une armée soviétique qui ne bouge pas - 380 000 hommes en République démocratique allemande, encore à l'heure actuelle - et qui se modernise à un rythme identique à celui des pires heures du règne de M. Brejnev.

En 1988, quatre ans après la prise de pouvoir de M. Gorbatchev, 800 avions de combat sont sortis des usines d'armement soviétiques. Et pas des avions démodés ! On a vu au Bourget, l'été dernier, ce qu'étaient les MIG 29 et les SU 27 ! D'autres modèles aussi modernes et dangereux sont mis en service, dont le fameux BlackJack, équivalent soviétique du bombardier américain B 1.

Du fait de leur portée et de leur capacité de ravitaillement en vol, tous ces appareils modernes peuvent contourner les défenses de l'O.T.A.N. et pénétrer dans l'Hexagone par nos façades maritimes atlantique ou méditerranéenne. La « ligne bleue des Vosges » n'est plus la seule à devoir être surveillée !

Pour s'opposer à de telles menaces tous azimuts, il nous faut des appareils modernes en nombre suffisant. L'armée de l'air a toujours affirmé que 450 était le nombre minimal en dessous duquel il ne fallait pas descendre ! Elle serait, en effet, la seule arme à supporter tout le poids des combats pendant les premiers jours d'un conflit caractérisé par sa brutalité et un engagement total de toutes les parties. Il lui faut pouvoir durer, avec un taux de destruction très élevé, pour permettre l'engagement des forces terrestres et pour donner au chef de l'Etat le temps d'utiliser tous les moyens pour rétablir la paix avant l'engagement des forces nucléaires. Le pourra-t-elle avec des moyens diminués ?

En Méditerranée, on voit se développer une panoplie de missiles sol-sol de toutes provenances qui a de quoi inquiéter. La montée de l'Islam et les menaces de ses intégristes sont d'autant plus dangereuses que le déséquilibre démographique entre les rives nord et sud de la Méditerranée deviendra demain une réalité, génératrice de tensions menaçantes.

Outre-mer, enfin, si de nombreux conflits sanglants et éternels ont récemment diminué d'intensité ou se sont même éteints, on ne peut dire que la paix s'installe. Le rôle modeste, mais souvent efficace, des forces armées de la France pour défendre nos intérêts et nos ressortissants n'est plus à démontrer.

Les moyens de l'armée de l'air permettent une action dissuasive et efficace partout où ils sont déployés - dans nos départements et territoires d'outre-mer, comme à Djibouti, où la paix règne à proximité de passions déchaînées - et assurent une défense solide de territoires immenses et vides, comme actuellement au Tchad, avec des moyens modestes mais judicieusement déployés, dans le temps et dans l'espace.

Mes chers collègues, l'arme aérienne est donc irremplaçable.

Telles sont les principales menaces auxquelles doit s'exposer l'armée de l'air.

Comment le projet de budget de la section Air permet-il d'y faire face ? Je me propose de l'analyser en fonction des motifs de satisfaction - il y en a - et des motifs d'inquiétude - il y en a aussi.

Les satisfactions concernent les personnels, les activités et les investissements.

L'arrêt, pour la première fois depuis 1983, de la diminution constante de la part du titre III dans le budget de la section Air est, en soi, un bon résultat. Il résulte à la fois d'une volonté manifeste - je vous en sais gré, monsieur le ministre - de redonner aux personnels l'attention qu'ils méritent et d'un effort réel pour améliorer leurs conditions de travail.

On ne parle pas assez des personnels civils et militaires, officiers, sous-officiers et aviateurs, qui assurent, 365 jours par an, 24 heures sur 24, la surveillance du ciel, la mise en œuvre des moyens aériens et terrestres, la protection des bases et toutes les missions de défense, de secours, d'aide humanitaire ou de service public. On leur demande d'être prêts à agir en quelques minutes, pour les personnels des forces nucléaires stratégiques et des forces de défense aérienne, ou en quelques heures pour ceux des forces d'action rapide ou du transport aérien militaire, dans tous les coins du monde. Ils sont prêts à le faire et le font bien, avec discipline et compétence. Je tenais à le dire, reconnaissant à chacun la part qu'il assure dans la défense de notre patrie.

La revalorisation de l'indemnité de charges militaires, et son prolongement durant trois années supplémentaires, l'effort, timide mais réel, réalisé au profit du budget de fonctionnement des bases, le maintien de l'activité aérienne indispensable à l'entraînement et à la sécurité des équipages sont de bonnes mesures pour redonner confiance à des hommes et des femmes qui le méritent.

En ce qui concerne le titre V, ma plus grande satisfaction tient à la prise en compte du programme de l'avion de combat tactique, l'A.C.T., et de tout ce qu'il comporte : avion, moteur, radar et armements, tous programmés pour une livraison à l'armée de l'air en 1996.

Ce programme, essentiel pour nos aviateurs comme pour notre industrie nationale, représente plus de 60 p. 100 du chapitre « Etudes » de ce projet de budget et plus de 28 p. 100 du titre V en 1990 comme en 1989. C'est un effort colossal, dont je salue le courage et l'ambition, et dont je souhaite le bon aboutissement - j'y reviendrai.

Enfin, le bon déroulement des programmes engagés, comme l'acquisition de notre système de détection aéroportée, la réalisation du programme Mirage 2000 N', la rénovation des Mirage F1 et des Transall de première génération, tous programmes indispensables à l'utilisation optimum de nos moyens, matériels et financiers, et au maintien d'une flotte aérienne de qualité, est un autre motif de satisfaction.

Mais il y a des motifs d'inquiétudes et je les évoquerai maintenant.

Plus de 900 postes de militaires sont encore supprimés en 1990, dont plus de 500 au titre de la déflation d'effectifs ! Quand donc s'arrêtera cette hémorragie qui, depuis 1993, a déjà coûté 33 000 hommes aux trois armées !

Vous avez dit, monsieur le ministre, qu'en 1990 « seulement » 81 postes de militaires d'active seraient supprimés, compte tenu de la création de 750 emplois de gendarme. Si je ne conteste pas les besoins de la gendarmerie - j'y reviendrai - je ne peux me satisfaire de ce bilan global, qui ignore totalement les besoins des armées.

L'armée de l'air, vous le savez, réclame depuis trois ans des personnels pour des missions nouvelles prévues, programmées, affichées, que vous n'avez jamais mises en cause : hier, la prise en compte des C 130, la mise en œuvre de l'unité Astarte, l'avion station relais de transmissions exceptionnelles, la défense aérienne du site de Kourou, demain l'arrivée des A.W.A.C.S., l'exploitation du satellite Hélios, le développement de la protection des bases avec le S.A.T.C.P., le sol-air très courte portée... Et l'on poursuit la déflation ! Et l'on s'étonne de la grogne des personnels, dont on augmente chaque jour les charges !

Il faut changer de méthode, monsieur le ministre ! Je ne doute pas des besoins de l'éducation nationale, mais je ne pense pas que la défense doive être sacrifiée sur l'autel des

lycées et des collèges. Il faut 2 000 emplois nouveaux dans l'armée de l'air d'ici à 1992, ou alors il faut revoir les missions qui lui sont confiées.

En ce qui concerne les commandes d'avions de combat, leur limitation - tout à l'heure, M. de Villepin y faisait allusion - à 28 dans le prochain budget et durant toute la durée d'application de la nouvelle loi de programmation militaire va conduire, à terme, à une flotte de 420, voire 400 avions de combat en ligne dans l'armée de l'air. Ce n'est pas acceptable dans le contexte actuel des menaces pesant sur l'Hexagone. On désarme avant que n'aboutissent les négociations de Vienne. C'est prématuré et dangereux.

Enfin, de lourdes incertitudes pèsent dans des domaines essentiels.

La relève des missiles S 3, ou la veille « technologique » assurée au budget de la section commune, ne marque pas suffisamment notre volonté de maintenir et moderniser cette composante essentielle de nos forces nucléaires stratégiques. Le « tournant du siècle » est une formule trop vague pour nous convaincre de votre détermination, monsieur le ministre.

L'avenir de notre industrie aéronautique repose désormais, pour l'essentiel, sur le programme A.C.T.-A.C.M. - j'y reviendrai. Malgré des efforts « tous azimuts » pour s'associer avec des partenaires européens ou américains, notre industrie aéronautique nationale ne forme pas un ensemble solide « franco-français ». Sans vouloir juger du bien-fondé de ce choix, je m'inquiète de la formation récente des géants européens - British Aerospace et Daimler-Benz-M.B.B. - auprès desquels nous ne pourrions plus demeurer ni concurrents ni même associés, du fait de leur puissance financière et technique.

Enfin, l'avenir du programme A.C.T.-A.C.M., convenablement doté, je le répète, pour l'annuité 1990, est dangereusement mis en cause par la marine du fait de la relève des Crusader - vous le savez, monsieur le ministre. Si la marine ne participe pas à hauteur de sa quote-part au développement de ce programme - 20 p. 100 - l'industrie dénonce son contrat de participation - 25 p. 100 au total - et tout le programme s'écroule, quels que soient les efforts de l'armée de l'air. Il y va de l'avenir des moyens de combat de l'aviation et de la marine, comme de celui de toute notre industrie aéronautique nationale, dont ce programme est aujourd'hui le moteur.

L'armée de l'air y consacre le maximum des moyens qu'elle peut y mettre. Sans ressources nouvelles, elle ne peut faire plus. Il faut trouver une solution au problème des Crusader qui ne remette pas en cause la livraison effective de l'A.C.T.-A.C.M. en 1996. Cela est nécessaire à notre défense. Cela est indispensable à notre industrie.

En conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous avouerai mon embarras pour juger d'un projet de budget par bien des côtés courageux et positifs, mais, par d'autres, lourd d'incertitudes, mettant en cause les fondements essentiels de notre défense.

Vous avez dit, monsieur le ministre : « Ce n'est pas le moment de baisser la garde. » Je partage totalement ce jugement, dans un contexte international imprévisible et à l'heure où se dessine une nouvelle carte de l'équilibre européen.

Je souhaite donc que se poursuivent les efforts engagés au profit des personnels - revalorisation des salaires et amélioration des conditions de vie, accroissement des effectifs - et que soit mené à bien et dans les délais indiqués le programme A.C.T.-A.C.M., qui conditionne l'avenir de nos armées comme celui de notre industrie aéronautique.

Ces inquiétudes ont conduit la majorité des membres de la commission des affaires étrangères à ne pas émettre un avis favorable sur votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune, rapporteur pour avis.

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de la section Marine pour l'année 1990 relève, je le souligne, de la première année d'exécution de la loi d'actualisation de la programmation militaire 1990-1993, considérée comme adoptée par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution et rejetée à une forte majorité par notre assemblée.

Plutôt que de vous rappeler les données chiffrées de ce budget de la section Marine, qui sont détaillées dans mon rapport écrit, je voudrais formuler les observations qu'appelle à mes yeux son contenu, en commençant par l'évocation de quelques événements actuels qui inspirent quelques réflexions.

Les opérations menées pendant treize mois, dans le golfe arabo-persique, par le groupe aéronaval français, comptant jusqu'à vingt-quatre bâtiments de combat réunis autour du porte-avions *Clemenceau*, ont conduit à ne déplorer, pendant cette période, aucun sinistre naval frappant nos bâtiments de commerce précieux transitant dans cette zone.

Dans l'océan Indien, dont la France est pays riverain par son département de la Réunion et par Mayotte, la montée en puissance de la marine indienne est frappante depuis plusieurs années. Cette marine, qui envisage la construction d'un porte-avions - avec l'aide éventuelle de nos ingénieurs d'armement - sera bientôt la plus présente et la plus forte dans cet océan, où la civilisation indienne est déjà très présente, à l'île Maurice et à l'île de la Réunion.

Dans le théâtre de l'océan Pacifique, où nos installations en Polynésie française nous permettent de développer et de continuer nos expériences nucléaires, indispensables au maintien de la capacité opérationnelle de notre force de dissuasion, l'hostilité de pays riverains, tels que l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, est latente.

Enfin, en Guyane, le polygone de lancement de Kourou, que nous avons la chance de posséder, et qui constitue le support de cette magnifique réalisation qu'est le programme Ariane, pourrait sans nul doute être l'objet de pressions ou de convoitises ; ces installations, éloignées de la métropole, pourraient un jour nécessiter une protection suffisante et dissuasive.

Après avoir appelé votre attention sur ces quelques situations actuelles dans le monde, dans lesquelles les intérêts vitaux de notre pays sont impliqués, je tiens à insister sur la nécessité qui s'impose à la France de posséder un outil suffisamment puissant et crédible pour être présente là où il faut, dès qu'il le faut, pour protéger ses intérêts.

Après la mission de dissuasion, c'est là la deuxième mission prioritaire de la marine nationale. Elle est assurée grâce, d'une part, à ses bâtiments stationnaires d'outre-mer et, d'autre part, à sa possibilité de faire rallier par un groupe aéronaval - instrument souple et dissuasif - et les zones où les crises se dessinent et de déployer, hors de métropole, ses appareils de patrouille maritimes ou ses sous-marins nucléaires d'attaque, tous ces moyens devant bien entendu être équipés de systèmes d'armes modernes et performants.

Or, si l'on met à part les crédits du titre V de la section Marine consacrés à la force océanique stratégique - qui ne peuvent être discutés - force est de constater que la révision de la programmation militaire conduit, dans le budget pour 1990, et s'agissant des programmes les plus importants : premièrement, à retarder de deux ans et demi l'admission, au service actif, du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* ; deuxièmement, à étaler la cadence de livraison de la série des sous-marins d'attaque du type Améthyste ; troisièmement, à ne construire que le premier bâtiment antimines Bamo en repoussant la réalisation des suivants ; quatrièmement, à réduire la cadence de livraison des Atlantique 2 de 5,5 à 3 appareils par an - la marine s'est en effet vu imposer, pour 1990, une contribution de 740 millions de francs au bénéfice du développement du programme Rafale, dont la version marine ne sera vraisemblablement pas opérationnelle avant les années 1998-2000 ; enfin, cinquièmement, à ne pas avoir encore prévu le remplacement des intercepteurs Crusader de l'aéronavale, partie fondamentale du système d'armes d'un porte-avions.

Je m'attarderai quelques instants sur la question des avions Crusader. Ceux-ci devront être retirés du service, pour cause de vétusté, en 1993, c'est-à-dire après presque trente années d'utilisation. Actuellement, il faut soixante heures de travail au sol pour une heure de vol de l'appareil. L'armée de l'air philippine elle-même, dernière utilisatrice de ces avions en dehors de la France, les a retirés du service voilà deux ans.

La marine nationale a toujours considéré que le Rafale marine était l'avenir de l'aviation embarquée et qu'il est l'avion dont elle aura besoin en l'an 2000. Il reste qu'à partir de 1993 - et pour plusieurs années - il faudra se doter d'intercepteurs, en attendant la livraison du Rafale marine. Je

considère qu'il n'est pas sérieux d'entreprendre - et à quel coût ? - une opération de rénovation des Crusader, qui conduirait à disposer d'un appareil non performant, techniquement en retard et peut-être dangereux pour la sécurité des pilotes. L'achat d'appareils américains d'occasion F 18 pour cette période paraît être la seule solution permettant de conserver à nos porte-avions leur pleine capacité opérationnelle.

S'agissant de la force océanique stratégique, la refonte des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de première génération se poursuit normalement ; le premier S.N.L.E. de nouvelle génération, *Le Triomphant*, devrait être admis au service actif en 1994.

J'appelle votre attention sur le fait que la force océanique stratégique ne serait pas être efficace à 100 p. 100 si elle n'était entourée de forces de surface et aéronavales concourant à sa sûreté. Il est permis de se demander si celle-ci sera bien assurée, au moment où, ainsi que je vous l'ai précédemment indiqué, les programmes de l'Atlantique 2 et des bâtiments antimines Bamo - pour ne citer que ces deux-là - subissent, dès 1990, un retard sensible.

J'en viens maintenant au titre III de la section Marine, c'est-à-dire aux crédits de paiement réservés aux conditions de vie de personnels et à l'entretien programmé des matériels.

Si, en 1990, il faut s'en réjouir, aucune réduction de personnels de carrière ne frappera la marine nationale, il faut tout de même noter la suppression de 145 postes d'appelés et de 111 personnels civils. Par ailleurs, depuis 1982, 4.700 postes de marins d'active ont été supprimés, alors que les besoins nouveaux, nés de la mise en service d'unités modernes, requièrent des personnels plus nombreux et de plus en plus qualifiés ; cette année encore - comme depuis trois ans - la marine continue d'afficher un impérieux besoin de 800 officiers-mariniers d'ici à 1995. Les suppressions de postes ont été trop importantes dans le passé ; il ne faut plus en opérer.

Dans le domaine des mesures catégorielles, il faut noter comme un élément favorable l'augmentation de l'indemnité pour charges militaires. En revanche, toutes les autres mesures catégorielles demandées par la marine n'ont pas été retenues. Elles concernent les astreintes de service, l'avancement, la rémunération, l'éloignement familial, la mobilité.

Il est regrettable que ces mesures n'aient pas été mises en œuvre. En effet, pour un coût marginal, elles eussent eu, sur le moral des personnels, un effet réellement bénéfique.

Je voudrais, mes chers collègues, témoigner ici que nos équipages servent le pays de façon exemplaire, font preuve d'une disponibilité absolue et d'une compétence de plus en plus affirmée. A l'heure où tant de corps de l'Etat manifestent pour se faire entendre, voire de façon inadmissible, il serait vraiment injuste et inacceptable de désavantager ceux pour qui l'obligation de réserve reste l'une des valeurs essentielles attachées à leur vocation. Les équipages de la marine nationale sont de ceux-là ; il ne faut plus les décevoir. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

En ce qui concerne l'entretien programmé des matériels, la situation reste très tendue, et ce depuis plusieurs années. L'insuffisance des crédits réservés à cette catégorie de dépenses, incluse dans l'augmentation régulière de l'écart des crédits de paiement du titre III et du titre V - hors force océanique stratégique - conduit à un report d'opérations de maintenance qui ne seront plus exécutées par les directions techniques faute de dotations et qui s'ajoutent à la charge des équipages, atteignant, parfois, la limite de ce qui est acceptable. Il n'est pas rare de voir certains équipages effectuer des semaines de soixante à soixante-dix heures de travail, sans que soit diminué pour autant leur programme d'activité à la mer.

La conséquence de l'insuffisance des dotations du titre III, comme vous le constatez, est de provoquer un sous-entretien des équipements et d'imposer une charge excessive aux équipages. Pour les bâtiments modernes, le coût des échanges devient comparable à celui des constructions neuves, et l'on peut se demander si cette catégorie de dépenses ne devrait pas ressortir au titre V.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, songez à votre temps de parole !

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis. En conclusion, le rapporteur estime que le budget de la section Marine pour l'année 1990, première année de révision de la loi de programmation militaire de 1987, est un budget décevant pour les personnels, dont la manière exemplaire de servir n'est pas reconnue, loin de là, par des améliorations justifiées de leurs conditions de vie et par les nécessaires compensations à leurs contraintes de service.

Par ailleurs, ce budget est insuffisant pour que la flotte classique et l'aéronautique navale maintiennent leur capacité opérationnelle au niveau requis par les missions que le Gouvernement continue à leur confier.

Au cours de la réunion du 22 novembre, le rapport que j'ai présenté a été adopté par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, que j'ai invitée à prendre position en faveur de l'acquisition, pour 1993, d'intercepteurs F 18, avant l'entrée en service de l'A.C.T. marine, afin d'assurer une protection efficace du groupe aéronaval et, partant, de garantir sa valeur politique et militaire avant l'entrée en service de l'A.C.T. marine.

L'amiral Philippe de Gaulle s'est inquiété du risque d'altération du précieux savoir-faire acquis par la marine dans le domaine essentiel de l'interception embarquée que risquerait de provoquer le maintien en service des Crusader après 1993. Il a souligné que les opérations d'interception que pouvaient effectuer les Crusader étaient limitées en raison de leur insuffisante aptitude à encaisser les manœuvres rapides et brutales impliquées par le combat aérien moderne. Il a insisté sur le fait que l'achat ou la location d'un nombre limité d'appareils était particulièrement nécessaire en raison de l'état de vieillissement de l'ensemble de la flotte aéronautique navale, notamment les Bréguet Alizé mais aussi les Etendard IV.

M. le président. Mon cher collègue, je vous en prie, concluez !

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis. J'en termine, monsieur le président !

M. le président. Je vous remercie ! Cela fait plus de quatorze minutes que vous parlez, alors que vous ne disposiez que de dix minutes. Mettez-vous à ma place !

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis. Vous auriez pu faire la même remarque à certains de mes collègues !

M. Charles-Henri de Cossé-Brissac a souligné, à cet égard, le handicap que représentait le vieillissement du parc d'hélicoptères de la marine nationale pour l'accomplissement, dans les meilleures conditions de disponibilité opérationnelle, de certaines missions de service public au profit de navires de commerce en difficulté.

A l'issue de ce débat, auquel ont pris part le président Jean Lecanuet, MM. Guy Cabanel, Jean-Paul Chambriard, Jacques Golliet, André Jarrot, Marc Lauriol, Xavier de Villepin, Paul d'Ornano et Albert Voilquin, la commission s'est prononcée en faveur de l'acquisition - par achat ou location - par la marine nationale d'une quinzaine de F 18 nécessaires au maintien de la valeur opérationnelle du groupe aéronaval avant l'entrée en service en 1996 - et plus vraisemblablement en 1998 - de l'A.C.T. marine. La commission a souhaité que la date d'entrée en service de cet appareil ainsi que la participation de la marine à son financement ne soient pas remises en cause.

Réunie à nouveau le 29 novembre 1989, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a émis un avis défavorable sur l'ensemble des crédits de la défense pour 1990. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, je demande à chacun de respecter autant que possible son temps de parole. Je tolère une « marge », qui, jusqu'à présent, n'avait pas été dépassée.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, soixante-dix-neuf minutes ;

Groupe de l'union centriste, trente-neuf minutes ;

Groupe socialiste, trente-neuf minutes ;

Groupe de l'union des républicains et de indépendants, trente-sept minutes ;

Groupe communiste, vingt et une minutes.

La parole est à M. Huriet.

M. Claude Huriet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais vous faire part de deux préoccupations : l'une concerne la fermeture de l'hôpital des armées Sédillot à Nancy, l'autre a trait à la rénovation et à l'entretien des casernements de la gendarmerie.

La fermeture de l'hôpital des armées Sédillot à Nancy est prévue pour le 31 décembre 1991. Elle s'accompagnera du transfert du service de neuropsychiatrie au centre hospitalier des armées Legouest à Metz.

Une telle décision est intervenue - monsieur le ministre, vous le savez bien - sans concertation ni information préalable des élus. Je souhaite faire apparaître qu'elle ne repose sur aucune logique médicale ni aucune logique économique ou financière, du moins si je me réfère aux éléments d'information dont je peux disposer actuellement.

Illogique du point de vue médical, ce transfert va rompre les liens qui s'étaient tissés de longue date entre le centre hospitalier et universitaire de Nancy et l'hôpital militaire. La proximité du centre hospitalier et universitaire a permis des échanges fructueux ; elle favorisait la formation continue de nos confrères militaires, elle facilitait, en cas de nécessité, et parfois d'urgence, les transferts, pour le plus grand bien des malades, par exemple dans les services civils de neuroradiologie ou de neurochirurgie. C'en est fini désormais.

Illogique, ce transfert l'est également du point de vue financier. Outre son coût, à propos duquel je vous ai interrogé récemment, le bilan financier devra prendre en compte les investissements réalisés à l'hôpital des armées Sédillot depuis quelques années - l'installation, en 1986 et 1987 d'une unité « cuisine-restauration » a notamment coûté 15 millions de francs - les travaux de rénovation d'un bâtiment vétuste à l'hôpital Legouest pour y installer le service de neurologie et le coût de la construction d'une clinique psychiatrique d'une centaine de lits, que l'on peut estimer à 30 millions de francs.

Monsieur le ministre, pourquoi Sédillot et pourquoi pas Legouest ? Pouvez-vous expliquer les raisons de votre choix et la logique qui vous a guidé ?

La fermeture de Sédillot, c'est aussi la disparition de plus de 300 emplois, dont 150 emplois civils, ce qui annulera les effets de ce qu'on appela naguère le « plan Fabius », qui comportait un volet militaire qui avait été très apprécié à l'époque.

Vous comprendrez que vos réponses soient très attendues, celles qui ont été fournies par M. le secrétaire d'Etat à l'occasion d'une récente interview n'étant pas acceptables.

J'ose espérer que, dans le cadre de la réorganisation des dispositifs militaires stationnés dans l'est de la France, Nancy, ville de tradition militaire, qui a perdu, depuis le transfert du siège de la VI^e région, la plupart de ses unités, accueillera une nouvelle unité ou un service qui compensera, au moins en partie, le nouveau coup qui lui est porté.

Le rapporteur de la section commune, M. Xavier de Villepin, a évoqué, dans son excellent rapport, l'ignorance dans laquelle est tenu le service de santé des armées sur son sort. Bien des confrères militaires s'interrogent sur leur avenir. Je partage leurs préoccupations. D'ailleurs, la loi de programmation militaire, qui a été récemment soumise au Parlement, était assez discrète sur cette question.

Ma seconde préoccupation concerne le partage des charges entre l'Etat et les collectivités locales pour l'entretien et la rénovation des casernements de la gendarmerie, qui - Dieu sait ! - en ont un urgent besoin.

A la suite de la crise que nous avons connue cet été, parmi les mesures que vous avez annoncées, figure un effort important pour la réfection et la réhabilitation des logements des gendarmes : 10 000 réfections et 3 000 rénovations sont prévues en 1990, c'est bien. Mais qu'en sera-t-il, monsieur le ministre, de l'aide de l'Etat en faveur des départements et des communes ?

En effet, voilà près de soixante ans que la loi a mis à la charge de l'Etat le casernement des gendarmes. Or, de 1981 à 1988, l'Etat, d'une part, les collectivités, d'autre part, ont construit ou rénové pratiquement autant de logements.

Cependant, malgré les importants efforts qu'ils ont consentis de longue date, les départements et les communes éprouvent de grandes difficultés pour procurer aux gendarmes et à leurs familles des conditions décentes de travail et de logement. Le montant des loyers et leur blocage sur neuf ans - cela constitue déjà, me direz-vous, une certaine amélioration par rapport aux quinze années sur lesquelles les loyers étaient établis - ne permettent pas aux départements d'accroître ou d'accélérer leur programme.

Une actualisation ou une révision indexée du montant des loyers, ou encore l'augmentation des subventions d'investissement aux collectivités, vous aideraient à tenir plus aisément la promesse faite aux gendarmes, qui savent qu'il reste encore près de 10 000 logements à construire ou à améliorer.

Monsieur le ministre, les réponses que vous voudrez bien apporter à ces deux préoccupations sont attendues, avec inquiétude par certains, mais avec intérêt par tous ceux qui ont à connaître des difficultés des collectivités locales. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

M. le président. La parole est à M. Voilquin.

M. Albert Voilquin. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cette fois, c'est à titre personnel que j'interviens, et non plus en tant que rapporteur pour avis.

Venant après la récente discussion de la loi de programmation militaire pour les cinq prochaines années, une nouvelle occasion nous est donnée aujourd'hui, par l'examen du projet de budget du ministère de la défense pour 1990, de débattre de la politique du Gouvernement en ce domaine.

Evoquer les problèmes de défense constitue présentement un exercice particulièrement difficile, alors que l'on assiste à la dislocation de l'empire de l'Europe de l'Est, à la montée démographique des populations qui bordent le sud de la Méditerranée, à la lassitude de notre grand allié américain à l'idée d'assurer indéfiniment la protection de l'Europe, à la pénible gestation de cette même Europe, qui n'en finit pas de se faire et qui semble plus tentée par l'écologie pacifiste et la jouissance des biens de consommation que par les conditions de sa survie.

Mme Hélène Luc. C'est bien, le pacifisme !

M. Albert Voilquin. C'est bien de cela, cependant, dont il s'agit, puisque, depuis l'époque révolutionnaire et napoléonienne, on ne saurait faire grief à la France de la moindre volonté d'agression ou d'expansion, ni en Europe ni nulle part ailleurs. C'est de notre seule sécurité et de celle de l'Europe dont il est question, et nos forces armées n'ont d'autre objectif que de les garantir.

Or, aujourd'hui, tout devient flou : notre principal adversaire potentiel découvre les avantages du désarmement ; notre allié américain s'essoufle dans la course aux étoiles et s'impatiente de voir l'Europe se reposer sur ses seuls moyens militaires propres ; l'Islam se réveille et tente de déstabiliser notre Europe riche et égoïste ; celle-ci paraît ne plus savoir très bien elle-même si une « maison commune » n'est pas préférable à une communauté mercantile si difficile à mettre en place.

Le projet de budget qui nous est présenté s'applique à la première année de mise en œuvre de la loi de programmation pour la période 1990-1994, loi qui n'est d'ailleurs pas définitivement votée.

Ce projet de budget souffre donc, au premier chef, d'un certain nombre d'insuffisances qui ont motivé son rejet en première lecture par le Sénat. En effet, trois reproches principaux peuvent lui être adressés : un désarmement que nous réalisons sans le dire et quasi clandestinement, une diminution de nos capacités à combattre et, même si les crédits qui y seront affectés augmentent cette année pour la première fois depuis 1983, une insuffisance du titre III, dont les moyens ne permettent pas de répondre à l'attente des personnels.

Le désarmement, certes, est à l'ordre du jour. Et, avec vous, je m'en réjouis ! Mais de quoi s'agit-il actuellement ?

S'il s'agit de diminuer les stocks nucléaires gigantesques des super-grands, bravo ! La direction est bonne. Mais, comme l'a dit M. le Président de la République : « Nous ne nous sentons pas encore concernés ! »

S'il s'agit de réduire le déséquilibre des forces conventionnelles entre l'Est et l'Ouest, encore bravo ! Mais, attention ! il faut voir de près la réalité.

Envoyer à la ferraille des avions obsolètes qui allaient y partir de toute façon, ce n'est pas désarmer ! Diminuer le nombre total d'avions de combat, les faire reculer de quelques centaines de kilomètres, évoquer, à temps et à contretemps, une nouvelle stratégie défensive, c'est bien et cela allège pour nous quelque peu les menaces. Mais, simultanément, réaliser de nouveaux appareils de combat dont on a pu apprécier cette année, au Bourget, les qualités offensives et défensives, les fabriquer pour assurer la modernisation de la flotte à un rythme jamais atteint jusqu'à présent en Union soviétique - 830 avions, et ce alors que M. Gorbatchev est au pouvoir depuis quatre ans - et marchander la diminution d'un énorme déséquilibre par une diminution équivalente du côté occidental, tout cela n'est pas très cohérent et, franchement, pas très clair.

Or, avant même de nous asseoir à la table des négociations, nous désarmons, qui plus est sans le dire !

Depuis 1981, les trois armées ont perdu plus de 35 000 hommes, soit 7,4 p. 100 des effectifs militaires. Aujourd'hui, on nous propose d'abandonner le plancher atteint depuis le début des années soixante-dix de 450 avions de combat en ligne. J'espère que vous nous rassurerez sur ce point, monsieur le ministre.

On nous propose maintenant de réaliser « au tournant du siècle » - appréciez le vague de la formule - le remplacement des missiles S3, composante majeure de la dissuasion. Je veux bien y croire ! Je ne nie pas les progrès réalisés ces jours derniers.

Mais l'Union soviétique est et restera une grande puissance militaire. Je ne peux donc pas admettre ce désarmement caché tant qu'un de nos adversaires potentiels n'aura pas montré concrètement qu'il n'a plus ni l'intention ni la possibilité de nous menacer réellement.

Mme Paulette Brisepierre. Très bien !

M. Albert Voilquin. Bien évidemment, ce désarmement que nous réaliserions diminuerait nos capacités à combattre.

En cas de conflit majeur, nos armées doivent engager leurs moyens conventionnels avec toute leur puissance pour affirmer notre volonté de défense. Il faut que ce combat dure suffisamment pour ne pas obliger le chef de l'Etat à passer trop tôt à l'étape ultime : le déclenchement de l'arme nucléaire. Or, comment espérer durer, si l'on diminue les moyens de combat, si l'on fragilise leur disponibilité, si l'on ne protège pas efficacement nos bases ?

Il est impératif de conserver aux armées leur capacité à combattre. Or, la restriction financière qu'implique la nouvelle loi de programmation se traduira forcément par une réduction importante de cette capacité, restriction qui, j'en conviens, a été atténuée grâce aux efforts que vous avez déployés.

Globalement, c'est l'ensemble du corps de manœuvre qui va être touché et sa modernisation qui va être retardée.

Je ne reprendrai pas le détail des annulations, des amputations et des retards dont vont souffrir les différents programmes qui avaient été élaborés en application de la loi de 1987.

Ces mesures qui affectent les trois armes ont été longuement évoquées dans cet hémicycle, le 7 novembre 1989. J'en ai moi-même parlé en présentant le rapport pour avis sur la section Air, tout comme mes collègues l'amiral Philippe de Gaulle et M. Max Lejeune dans leurs rapports respectifs concernant les sections Terre et Mer.

Monsieur le ministre, j'insisterai cependant avec eux et certains de mes collègues sur un problème préoccupant : le vieillissement et l'impossibilité de remise en état des Crusader de la marine et la nécessité de leur remplacement par une quinzaine de F18, appareils américains datant de 1981. Un tel investissement représente de 3 milliards à 3,5 milliards de francs, dont le paiement peut être trouvé et échelonné dans le temps.

Mais, après l'avoir dit en présentant mon rapport sur le projet de budget de l'armée de l'air, je répète qu'il ne faut pas que cette affaire ait pour effet ni de retarder le programme de l'ACT-marine, ni d'altérer la participation de la

marine à ce programme, participation qui est essentielle, puisqu'elle s'élève à 20 p. 100 du coût de développement de la part de l'Etat.

La fabrication de l'ACT, grâce à vous, monsieur le ministre, ne sera pas retardée. Il faut tenir les délais.

Je souligne d'ailleurs que son prix est moins élevé que celui de l'avion européen précédemment envisagé ; cet argument répond à certaines observations dénuées de fondement.

Il s'agit là d'un programme d'une extrême importance à la fois pour l'armée de l'air, pour l'industrie aéronautique et pour notre pays. L'absence de la marine dans le financement de ce programme en causerait la disparition.

Je regrette aussi qu'en 1995 l'armée de terre, qui n'alignera globalement que 850 chars de combat modernes, au lieu des 1 100 initialement prévus, ne doive disposer que de la moitié des armes antichars qui lui seraient nécessaires. Peut-on croire sérieusement, dans ces conditions, que la capacité opérationnelle de nos forces ne se trouvera pas diminuée ?

Je n'aurai garde d'oublier l'incidence d'une telle situation sur le plan de charge de nos arsenaux et de nos autres industries d'armement, donc sur l'emploi.

Comment ne pas évoquer aussi son influence négative sur le moral des cadres de notre armée ? Ce n'est pas, au demeurant, la prise de connaissance du montant des crédits inscrits au titre III qui contribuera à leur rendre la sérénité et la foi dans l'avenir que leur promet le plan « Armée 2000 ». Je dois néanmoins souligner que l'effort entrepris sera poursuivi ; j'espère qu'il sera même amplifié.

En effet, alors que le projet de loi de finances pour 1990 se caractérise par une diminution de la part des crédits de la défense aussi bien par rapport à l'ensemble des crédits qu'en regard du produit intérieur brut marchand, la part du titre III baisse dans le total des crédits de paiement.

Certes, la gendarmerie fait l'objet d'une attention toute particulière et d'ailleurs pleinement justifiée.

La gendarmerie nationale, dont le loyalisme, la fidélité et la générosité sont reconnus sur tous les bancs de la Haute assemblée, est garante de la légalité républicaine et assure, avec la police, la sécurité des citoyens. Notre rapporteur a dit tout ce que nous ressentons la concernant.

Les effectifs sont revus, les problèmes de fonctionnement ont presque disparu, des améliorations se font jour dans le service, dans la condition matérielle, dans les communications et l'informatique. Il faut que s'instaure, du haut en bas de l'échelle de la hiérarchie, un dialogue confiant dans le respect de l'autorité. Par ailleurs, il ne faut pas oublier les retraités.

Le malaise de la gendarmerie, si malaise il y a vraiment eu, a débouché sur des décisions qui, prises plus tôt, aurait évité tout ce tintamarre. Tout est bien qui finit ou finira bien !

Mais en ce qui concerne les trois armes, chacune doit se contenter, en quelque sorte, d'une reconduction des crédits des années précédentes.

Comment, dans ces conditions, assurer convenablement la maintenance des armes et des matériels, l'entretien des bâtiments, ou, plus simplement encore, la vie de tous les jours dans les unités ? Comment répondre aux légitimes aspirations des cadres, des officiers et des sous-officiers, à une amélioration de leur condition ?

Le fait qu'il ne leur est possible ni de se syndiquer ni de s'exprimer publiquement ne doit pas être le prétexte, comme le soulignait tout à l'heure M. Max Lejeune, à ne pas leur accorder les compensations que justifient les conditions particulières d'exercice de leur métier, les astreintes qu'elles leur imposent et les perturbations qu'elles entraînent dans leur vie familiale. Je sais, monsieur le ministre, que vous avez étudié avec attention ces problèmes.

A cet égard, la modeste majoration de l'indemnité pour charges militaires inscrite dans le projet de budget pour 1990 ne saurait être considérée comme suffisante, même reconduite au cours des trois années suivantes.

Une réelle amélioration de la condition militaire reste à imaginer pour mettre fin au malaise ressenti dans les armées, les motifs d'ordre pécuniaire n'en constituant d'ailleurs pas le seul aspect. Le défaut de considération que ressentent les militaires de la part d'un grand nombre de nos concitoyens amplifie en effet ce malaise.

L'ancien président de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale tient à rappeler qu'en 1976 une indispensable revalorisation avait été décidée après une étude comparative et approfondie de près de deux ans par la commission. Les conclusions de celle-ci avaient été approuvées à l'unanimité de ses membres, de gauche à droite et de droite à gauche, et mises rapidement en application par les responsables de l'époque, à savoir MM. Yvon Bourges et le général Bigeard, comme l'avait exigé le Président de la République de l'époque, M. Valéry Giscard d'Estaing.

Dans le même ordre d'idées, les difficultés qu'éprouvent dans la recherche d'une deuxième carrière les cadres encore jeunes qui sont mis à la retraite alors qu'ils ont encore souvent des enfants à élever sont également de nature à poser problème.

Ces difficultés ne devraient pas être négligées. Leur prise en considération ne serait pas sans effet sur l'état d'esprit des intéressés. Elle les libérerait d'une crainte qui, souvent, les obsède.

Il serait intéressant, monsieur le ministre, en raison de la longévité accrue de l'existence, de reculer de plusieurs années certaines mises à la retraite trop prématurées, en passant, par exemple, de quarante-sept à cinquante ans, d'autant qu'aucune révision n'est intervenue dans ce domaine depuis plus de cinquante ans.

Je ne m'étendrai pas sur le problème du maintien de la conscription, sinon pour dire que, quoi qu'on puisse en penser sur le plan du civisme et de la cohésion nationale, il se pose effectivement. En effet, la complexité de matériels et d'armements modernes de plus en plus sophistiqués exige à la fois moins de personnels et plus de professionnels spécialisés.

Ainsi, le récent rapport Chauveau consacré au service national démontre clairement, grâce à des statistiques, que, dans sa forme actuelle, celui-ci est assez loin de respecter les critères d'universalité et d'égalité de tous les jeunes Français. Il devrait pourtant répondre à ces critères d'autant que, je le répète, aujourd'hui comme hier, il importe que Gavroche continue à défendre Marianne.

L'armée dans la nation et la nation autour de son armée, c'est un programme auquel chacun de nous souscrit.

Multiplications dans nos unités les opérations « portes ouvertes. » Que nos concitoyens constatent les progrès accomplis et les sacrifices financiers que cela représente. Que les publications de nos armées, du S.I.R.P.A., le Service d'informations et de relations publiques des armées, qui a fait de remarquables progrès, mentionnent davantage la participation des élus aux événements militaires ou les visites accomplies par les parlementaires et les commissions des deux assemblées. Chacun apprendra ainsi à mieux se connaître, à mieux s'apprécier et à faire preuve d'une considération réciproque.

Nos militaires ont l'impression, trop souvent justifiée, de n'être ni pleinement intégrés ni justement considérés au sein de la nation. Qu'ils sachent que nous ne les oublions pas.

Avant de terminer, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais évoquer, après mon collègue Claude Huriet, un problème ponctuel d'ordre régional.

Le plan « Armée 2000 » prévoit, entre autres, la fermeture du centre hospitalier des armées Sédillot. Ce centre à Nancy a pourtant bénéficié, au cours des dernières années, de nombreux aménagements et équipements de qualité. Vous savez combien cet établissement est cher aux militaires, aux anciens militaires et aux anciens combattants.

Ses différents services seraient transférés au centre hospitalier des armées Legouest, à Metz, dont, de ce fait, la capacité devrait être augmentée.

On saisit mal l'intérêt d'une telle opération, qui prive les garnisons du sud de la Lorraine de la proximité d'un établissement hospitalier de qualité. On n'en aperçoit pas non plus la justification d'ordre financier du fait de l'importance des travaux d'adaptation qui doivent être réalisés à Metz.

Monsieur le ministre, on ne peut certes pas reprocher à votre projet de budget de ne pas maintenir la plupart des objectifs antérieurement fixés. On peut en revanche craindre qu'il ne puisse pas les atteindre - c'est même une certitude - et, que, en conséquence, malgré votre désir et vos efforts, que je ne saurais nier, il ne fasse pas de nos forces armées un appareil militaire fort et cohérent.

Dans un monde en mouvement, que caractérise l'instabilité et dont il serait pour le moins imprudent de sous-estimer les dangers persistants, tout relâchement dans notre effort peut se révéler lourd de conséquences.

Montrons-nous donc non pas naïfs, mais réalistes, et demeurons vigilants.

Le budget de la défense ne doit pas cesser d'être prioritaire. Il ne doit pas devenir la victime toute désignée d'économies draconiennes, comme cela a été le cas, hélas ! cette année.

Oui ! la défense doit demeurer prioritaire, et je sais que vous en êtes vous-même convaincu, monsieur le ministre.

Pensons, mes chers collègues, qu'au-dessus de nos querelles de clocher et d'école, il y a la France, qui fut terre de conquêtes et doit rester terre de liberté, dans son indépendance assurée.

Nous pouvons attester, nous les anciens, qu'il est préférable de supporter des sacrifices financiers pour conserver cette liberté plutôt que de dépenser davantage en argent et en vies humaines pour la reconquérir.

Diminuer les crédits militaires, c'est aller à contre-courant de nos intérêts vitaux. L'austérité, c'est peut-être bien, mais la sécurité c'est mieux et, finalement, moins cher !

C'est animée de ce souci et avec regret - car nous connaissons vos propres convictions, monsieur le ministre - que la grande majorité du groupe de l'union des républicains et des indépendants ne pourra souscrire à l'adoption des crédits militaires qu'il nous est demandé de voter pour 1990. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux, pour les reprendre à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente, est reprise à vingt et une heures trente-cinq, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous reprenons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. de Gaulle.

M. Philippe de Gaulle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, étant l'un des porte-parole du groupe du Rassemblement pour la République, je me propose, avec votre accord, de compléter les indications que j'ai déjà eu l'honneur de donner en ma qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat et que mon temps de parole ne m'avait pas alors permis de développer.

L'esprit public étant aujourd'hui ce qu'il est dans ce pays, nous devons, à mon avis, rappeler sans relâche pourquoi et dans quelles conditions nous devons consacrer des crédits suffisants à nos forces armées.

S'agissant d'un budget, on examine naturellement des chiffres ; mais, à moins de ne parler que des effets en oubliant les causes, il est utile, à la veille d'une année où l'on perçoit des changements de programmes, incidiées ou explicites ; de rappeler la conjoncture quelque peu mouvante dans laquelle se trouve aujourd'hui notre armée de terre.

J'examinerai tout d'abord le contexte stratégique de cette armée.

Un Etat n'a d'existence et, par conséquent, de politique, rappelait le général de Gaulle, que par la diplomatie qui l'exprime, l'armée qui le soutient, la police qui le couvre et la monnaie qui le solde.

Nous venons de citer là les responsabilités fondamentales de l'Etat, c'est-à-dire celles que personne d'autre que lui ne peut exercer. Elles sont suffisamment lourdes et capitales pour demeurer toujours prioritaires vis-à-vis d'autres, aussi légitimes soient-elles : la sécurité de la nation est la première de ces priorités.

Parce qu'elles sont exemplaires et d'actualité, permettez-moi de citer à ce propos les admonestations que l'association des sous-officiers suisses a adressées, d'une part, en 1982 à son gouvernement fédéral, et, d'autre part, en octobre 1989 à ses concitoyens, à propos d'un récent référendum : « Si nos finances ne sont pas extensibles, ce n'est pas en termes d'économie des budgets que celui de l'armée doit être considéré, mais en termes de besoins de la défense.

« Notre armée nous impose des contraintes et des obligations dont nous nous serions facilement passés, mais si elle n'existait pas nous ne serions bientôt plus... Ayant témoigné à la face du monde interloqué que nous n'avions plus guère la volonté de nous battre pour notre indépendance, nous deviendrions un peuple d'esclaves... Notre bien-être ne serait bientôt plus qu'un souvenir du passé... Nous aurions à aller nous battre comme mercenaires à la solde des étrangers. »

Nous savons bien qu'il y a des pacifistes en France - je n'ai pas dit des pacifiques. Ils avancent parfois qu'il y aurait mieux à faire que des armes. Ils auraient tout à fait raison si l'on pouvait se passer d'armes pour se défendre des prédateurs.

Comme nous le savons bien aussi, on commence par ne pas vouloir se défendre et l'on est ensuite conduit inéluctablement à l'occupation, à la déportation, à la résistance, etc. « Les peuples qui ne veulent pas se défendre appellent le malheur », dit un vieux proverbe.

Bien entendu, une armée n'existe pas pour elle-même. Elle n'existe qu'en fonction des menaces potentielles, qui ne désignent pas forcément tels ennemis plutôt que tels autres, tant qu'ils ne se sont pas formellement identifiés.

Une première menace potentielle peut-être désignée, par commodité didactique, « menace potentielle continentale ».

Sur le continent européen, c'est l'Union soviétique et les Etats qui lui sont associés qui représentent la puissance de loin la plus importante.

Sans doute, depuis le général de Gaulle, et depuis l'arrivée au pouvoir de M. Mikhaïl Gorbatchev en particulier, l'Union soviétique s'est-elle efforcée de remplacer par la détente le climat de tension systématique qu'elle pratiquait auparavant, sans pour autant renoncer à son idéologie, à ses interventions, à ses procédés et à son langage pacifiste à l'usage des autres.

Elle a renoué en particulier avec son principal rival, les Etats-Unis, le dialogue bilatéral sur la réduction des armements chimiques ou conventionnels et les euromissiles, d'autant que ce dialogue ne lui est pas du tout défavorable.

Le monde occidental accueille avec sympathie les efforts de M. Gorbatchev pour la « transparence » et la « libéralisation » du régime soviétique. Sans doute y est-il conduit par des nécessités internes - économiques, ethniques, etc. - et par la difficulté croissante de contrôler l'information à travers la multiplication des techniques modernes de diffusion.

Aussi le monde occidental souhaite-t-il qu'il réussisse à maîtriser cette évolution, car nous n'avons jamais intérêt à la déstabilisation de quelque pays que ce soit qui n'est pas en conflit avec nous.

Cependant, la sympathie ne doit pas nous conduire à mésestimer les dangers que peuvent faire courir à la paix mondiale des changements mal contrôlés, qu'ils soient ceux de la puissance principale ou ceux de ses associés.

Les problèmes polonais, tchécoslovaque, hongrois, roumain, comme la situation de la République démocratique allemande vis-à-vis de la République fédérale d'Allemagne, caractérisée par l'obsession de la réunification, rendent incertain l'avenir de l'Europe et doivent inciter à la prudence.

Sans doute se passe-t-il aujourd'hui à Berlin quelque chose touchant à « l'Europe de l'Atlantique à l'Oural » et à la réunification de l'ancienne capitale allemande annoncée par le général de Gaulle en 1959, prévisions qui faisaient alors sourire certains. Mais si la séparation matérielle entre les deux secteurs Est et Ouest de la capitale allemande vient symboliquement d'être levée, autour de la ville et le long du corridor qui y mène, le mur a-t-il complètement disparu ?

Quelle que puisse être la solution allemande, dont nous ne pouvons rien prévoir de certain, si ce n'est qu'elle ne sera sans doute pas immédiate et, nous l'espérons, qu'elle ne s'accompagnera pas d'un nouveau Yalta, la France ne pourra s'en réjouir vraiment qu'à condition d'être l'interlocuteur solide d'un voisin immédiat de près de 80 millions d'habitants.

Quant à l'U.R.S.S., si elle paraît aujourd'hui engagée dans un processus de restructuration porteur d'espoir pour l'avenir et si la volonté de dialogue pacifique de M. Gorbatchev n'a pas à être contestée *a priori*, on ne doit pas perdre de vue qu'il n'y a jusqu'à présent aucun infléchissement notable dans l'organisation et la modernisation des forces du Pacte de Varsovie, forces dont la posture reste résolument offensive, à la fois par la structure des unités, leur implantation dans les pays voisins, leur capacité à se déployer rapidement vers l'extérieur, la modernisation et l'accroissement de leurs moyens de combat, tant stratégiques que tactiques ou conventionnels.

L'accord intervenu entre Américains et Russes sur le retrait des missiles à courte portée et le désarmement des missiles russes les plus anciens, les SS 20, en échange de la suppression, par les Américains, de leurs missiles de croisière à basse altitude, les Pershing II, situés en Europe, n'a en rien modifié la modernisation des autres composantes de l'arsenal nucléaire soviétique à très courte portée, les SS 21, et à longue portée, les SS 24 et 25.

En ce qui concerne les armes chimiques - leur emploi est interdit par la convention de Genève de 1925, mais pas leur fabrication ni leur détention - comme beaucoup d'autres puissances, l'Union soviétique ne se cache pas d'en conserver probablement plusieurs centaines de milliers de tonnes pour pouvoir riposter à une éventuelle agression chimique.

De même les Etats-Unis ont-ils repris, depuis ces dernières années, une production qu'ils avaient cessée, faute d'être parvenus à un accord avec leur principal rival.

A ce double développement vertical s'ajoute une prolifération horizontale, même dans les pays du tiers monde. Parce que l'arme chimique est peu coûteuse et relativement facile à produire sans développements industriels importants et voyants, une vingtaine de pays possèdent ce qui apparaît comme « la bombe atomique du pauvre ».

En ce qui concerne les moyens terrestres conventionnels, si M. Gorbatchev s'est déclaré convaincu de la possibilité pour son pays de les diminuer sensiblement, étant donné la supériorité des Soviétiques en Europe, et s'il paraît même avoir procédé à certaines déflations, l'asymétrie des forces russes et associées, vis-à-vis des autres, demeure considérable.

D'une manière sommaire, on peut faire une évaluation de trois contre un en faveur des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie sur le continent Europe-Asie par rapport à la totalité des autres, qu'elles soient de l'organisation militaire du traité de l'Atlantique Nord ou qu'elles n'en soient pas, et qu'elles se trouvent ou non sur le continent. En Europe, ce déséquilibre atteint couramment quatre contre un, par exemple pour l'artillerie.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'idée d'une défense européenne se soit petit à petit cristallisée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Elle s'est traduite en particulier par la création de l'Union de l'Europe occidentale en 1948, organisation bientôt coiffée, en 1949, par l'organisation militaire du traité de l'Atlantique Nord, dominée par les Etats-Unis, organisation elle-même complétée et partiellement remplacée par le traité franco-allemand de 1963.

Une diminution sensible de la tension entre les deux géants militaires - tension remplacée par un dialogue permanent, en particulier au sujet de réductions possibles de leurs armements - et un accroissement important du déficit budgétaire américain auraient pu faire craindre un désengagement des Etats-Unis en Europe.

Si certaines acceptations de leur part dans le domaine des missiles tactiques peuvent avoir été fâcheuses, il ne paraît pas que les Américains aient sensiblement restreint un dispositif militaire en Europe destiné à marquer qu'ils n'entendent pas s'en dégager de sitôt. De l'avis de votre rapporteur, le risque d'un retrait serait trop grand pour eux. Mais nul ne peut prétendre savoir ce qui se passera dans la prochaine décennie.

De même la Grande-Bretagne, malgré ses difficultés en Irlande et son désengagement outre-mer, conserve-t-elle un corps expéditionnaire significatif sur le continent pour indiquer qu'elle considère qu'il n'est plus suffisant pour sa défense d'être encore une île.

Consciente des carences, de la lourdeur et des délais d'intervention des organisations de défense atlantique, l'Allemagne du chancelier Adenauer s'est rapprochée militairement de son voisin le plus immédiat sur place qu'est la France.

Cette coopération franco-allemande peut encore être considérée comme la colonne vertébrale de notre défense en Europe.

Sans que cette coopération se soit toujours traduite par des vitrines aussi médiatiques - mais pas forcément les plus efficaces sur le plan pratique - que la brigade franco-allemande, dont je ne critique pas l'excellence de ses éléments, il n'en reste pas moins que les dispositifs et les états-majors sont depuis longtemps imbriqués sur le terrain, coopèrent en permanence, manœuvrent ensemble et contribuent de fait à l'élaboration d'une défense européenne.

Toutefois, on ne peut pas dire que l'entente soit encore satisfaisante en matière d'armements, sauf, récemment, pour l'hélicoptère de combat franco-allemand.

Défense européenne ou constitution d'un pilier européen de défense ? C'est au premier plan des préoccupations des gouvernements d'Europe occidentale, et pas seulement de la France et de l'Allemagne.

Comment se trouverait posé le problème en cas de réunification des deux Allemagnes ? Quelle que soit sa solution, nous avons toutes les raisons de tenir à la solidité de notre armée, pilier sans lequel les armées de nos voisins risqueraient bien de se déstabiliser.

Disons, pour conclure à propos du continent, que la réalisation d'une défense véritablement européenne est un problème plus difficile à résoudre que l'Europe économique, financière, voire sociale. Il y faudra encore beaucoup d'efforts.

Il existe une deuxième menace potentielle que je désignerai par « Méditerranée - Moyen-Orient ». Elle peut d'autant moins être oubliée qu'elle est croissante.

La Méditerranée est une désignation géographique commode pour localiser toutes les tensions qui s'exercent, au Sud, depuis le continent africain et, à l'Est, au Moyen-Orient et jusqu'en Iran.

Nous n'y avons pas d'ennemis déclarés, au contraire, mais les rivalités qui s'y manifestent dans l'ordre politique, racial, religieux ou idéologique, aggravées par la pauvreté et la trop forte expansion démographique de beaucoup sont telles que les intéressés tendent à reporter sur nous leurs propres problèmes.

En son temps, le général de Gaulle s'était donné beaucoup de mal pour aider à la stabilité des pays francophones et de leurs voisins de l'immense continent africain. Il ne se passait guère de semaine qu'il ne reçût et réunît les chefs d'Etat ou qu'il ne les aidât.

Il voulait ainsi contribuer à éviter à leurs peuples si divers dans leurs territoires, leurs ethnies, leurs mentalités, leurs capacités, leurs démographies, leurs ressources, et dont l'indépendance avait été acquise à une date récente pour la plupart, les affrontements qu'ont connus la vieille Europe pendant vingt siècles, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale durant tout le XIX^e siècle et encore aujourd'hui sous d'autres formes.

Bien que cette charge ait sensiblement diminué depuis vingt ans pour toutes sortes de raisons qui n'ont pas à être développées ici, la France ne peut pas se défaire totalement aujourd'hui de soutenir ses amis d'Afrique.

Conformément aux accords passés explicitement avec les Etats intéressés, notre armée de terre doit donc maintenir chez ses amis des moyens de soutien opérationnel et technique, mais aussi réserver des moyens d'intervention rapide depuis la France, ce qui suppose, corollairement à l'armée de terre, des moyens aériens et maritimes adaptés, rapidement disponibles en métropole.

Rappelons enfin la menace potentielle outre-mer.

Les départements et territoires français d'outre-mer non seulement ont pour nous une place historique et sentimentale, mais fournissent à l'ensemble français une extension géographique indispensable à beaucoup de ses développements scientifiques et techniques : sans eux, nos possibilités

seraient considérablement rétrécies dans les domaines biologiques, maritimes, nucléaires, spatiaux et électroniques, pour ne citer que les principaux.

Certains pays étrangers, qui furent même nos alliés durant les deux dernières guerres mondiales et se le prétendent encore, nous y remplaceraient volontiers. Quelques-uns utilisent même la subversion. Faut-il rappeler, à titre d'exemple, qu'en Nouvelle-Calédonie les lieux où se sont produits les incidents les plus nombreux et les plus graves se trouvent, comme par hasard, sur la ligne droite Canala-Ouvéa-Vanuatu, lui-même sous « protectorat » d'une autre puissance - la plus courte ligne franchissable par bateaux de petite taille.

Là aussi, notre armée de terre a un rôle important non seulement de quadrillage de sécurité, mais aussi d'encadrement et d'aide aux développements techniques et sociaux, rôle que remplissent parfois les unités de service militaire adapté, bien que ce ne soit pas strictement la vocation de ce dernier.

Pour les départements et territoires d'outre-mer, nos forces terrestres doivent pouvoir, comme sur tout le reste du territoire français, disposer d'éléments de manœuvre et d'intervention pour renforcer les défenses locales, ce qui suppose, là encore, des moyens aériens et maritimes adaptés et rapidement disponibles en métropole.

Après ce rappel du contexte stratégique de notre armée de terre, et avant de passer aux analyses chiffrées de son budget, il n'est sans doute pas inutile de mentionner quelques-uns des principaux facteurs qui gouvernent sa condition interne, si je puis dire, autrement dit son contexte structurel, psychologique et moral.

D'abord, organiquement, les forces terrestres du temps de paix sont essentiellement composées de six divisions blindées assez maigres, de deux divisions d'infanterie, d'une division aéroportée d'intervention, d'une division alpine, de sept brigades du territoire, bientôt réduites à cinq, et de deux régiments de couverture des forces nucléaires stratégiques.

De plus, le ministre de la défense se propose, dans le plan « Armée 2000 », de réduire les régions militaires de six à trois et les divisions militaires territoriales de vingt-deux à une douzaine ou une dizaine.

La suppression de nombre de garnisons ou d'implantations suscite les protestations des villes correspondantes, tandis que d'autres, comme Belfort, qui, sauf erreur de ma part, récupère quarante hectares sur la domanialité militaire, s'en félicitent.

Enfin, si l'état-major a proposé de recentrer sur Metz les organismes de commandement et les services de Lille, le ministre a décidé, au contraire, que ce serait Lille qui hériterait de Metz.

Quant au groupement industriel des armements terrestres, le G.I.A.T., il en a déjà été suffisamment question lors de la discussion du projet de loi relatif à la réforme du G.I.A.T. pour que je ne reprenne pas la question ici. Disons simplement que la plupart des avis préconisent sa transformation en société industrielle.

Les reconcentrations organiques et territoriales projetées par le ministère de la défense amènent à s'interroger sur la solidité du tissu défensif laissé sur le territoire.

Déjà, en 1940, la défense du territoire ne pouvait plus être linéaire comme en 1918, mais elle aurait dû être organisée sur toute la profondeur de la métropole et de l'empire. Faute de l'avoir compris, la République a connu les désastres que vous savez.

Cette nécessité d'un échelonnement en profondeur de notre défense est encore plus vraie à notre époque de menaces nucléaires et d'opérations rapides à grande distance par éléments terrestres, aéroterrestres et même amphibies.

Pour ces raisons, et pour assurer aussi la couverture de la mobilisation, notre armée de terre, dont le gros doit pouvoir agir sur deux directions principales - Nord et Est - ne peut pas laisser le vide sur le territoire derrière elle. Ses effectifs et les regroupements actuellement projetés de ses unités doivent être répartis en conséquence.

En outre, il ne servirait à rien d'envoyer nos soldats défendre nos « frontières », si l'on peut dire, si la sécurité derrière eux était obérée par trop de laxisme et par une immigration étrangère abusive, de nature à provoquer une « libanisation » de notre pays.

Dans une note manuscrite du 3 février 1969, destinée à un conseil des ministres et publiée depuis, au sujet des grandes nécessités nationales, le général de Gaulle a écrit notamment : « La population. Cela implique à la fois une politique de la natalité et une politique de l'immigration et de la naturalisation », indiquant par là qu'immigration et assimilation sont indissociables, d'autant que la République est une et indivisible.

L'un des moyens destinés à venir combler les vides et fournir des renforts sur la profondeur du champ de bataille est désigné comme étant la force d'action rapide d'intervention, la F.A.R.

Des critiques ont souvent été adressées au sujet de cette force, à laquelle on reproche essentiellement son côté de propagande médiatique du fait que, à part son état-major et quelques éléments de soutien, elle serait créée par prélèvement sur des unités qui existent déjà sous d'autres noms et n'apporterait, par conséquent, rien de plus.

Que la F.A.R. ait un but plus politique que militaire n'est pas répréhensible en soi, du moment qu'elle ajoute bien une nouvelle force de manœuvre. C'est l'avis des Allemands, qui considèrent qu'elle devrait être en priorité destinée à renforcer, par des éléments supplémentaires venus d'ailleurs, la Première Armée française en Allemagne.

Or le concept d'emploi de cette force pose encore quelques questions. Pourquoi prélever sur des unités déjà prévues pour la Première Armée ? La onzième division aéroportée d'intervention ne répondait-elle pas déjà à un objectif d'action rapide à l'échelle de nos moyens ?

Armée d'effectifs dont les composantes humaines sont évidemment essentielles, mais dont la nature, la puissance et le perfectionnement des armes déterminent les conditions même de son emploi, notre armée de terre doit répartir ses moyens entre la simple infanterie, dotée des armes usuelles, et les corps de manœuvre, équipés d'armes nucléaires tactiques. Cette dernière capacité opérationnelle pose le problème du système d'armes Hadès.

Sans pour autant mettre en cause le contrôle gouvernemental et plus précisément présidentiel sur toute arme nucléaire, on peut dire que le temps n'est plus où le général de Gaulle, créateur de notre force nucléaire, ne disposait, pour des raisons à la fois technologiques et politiques, que de moyens anti-cités sommairement qualifiés de « tout ou rien ».

En particulier chez les deux superpuissances militaires, on a construit depuis toute une gamme de moyens dits intermédiaires ou à courte portée, et les deux « grands » se sont mis à négocier, presque dans le même temps qu'ils se menaçaient mutuellement, et nous menaçaient par la même occasion en tant que champ de bataille potentiel. Je ne reviendrai pas ici sur les discussions dites « option zéro » ou « double zéro », dont nous n'avions pas forcément à nous féliciter, et auxquelles nous n'étions d'ailleurs pas fondamentalement conviés.

Quoi qu'il en soit, pour avoir la capacité de riposter rapidement à des forces attaquantes avec les moyens appropriés avant de passer aux projectiles anti-cités à grande portée, il est inévitable que la France se dote de moyens nucléaires à courte portée.

La République fédérale d'Allemagne réclame l'assurance que de tels projectiles ne seront pas délivrés sur son territoire, voire sur celui de la République démocratique allemande, et le Gouvernement français a convenu de la consulter avant un éventuel emploi de l'arme tactique nucléaire.

A vrai dire, cette garantie que l'Allemagne demande de notre part paraît assez illusoire dans la mesure où, à l'Est, on dispose de moyens nucléaires tactiques qui, même placés assez loin en arrière, ont suffisamment de portée pour tirer partout en Centre Europe, ou peuvent être amenés à portée en quelques heures.

De toute façon, nos Pluton, déjà anciens d'une vingtaine d'années, sont à trop courte portée pour satisfaire à coup sûr aux demandes allemandes. Quant aux missiles nucléaires air-sol A.S.M.P., ils offrent une souplesse d'emploi et une gamme de portées supérieures, à condition que leur utilisation ne soit pas entravée par la vulnérabilité des aérodromes ou des conditions nocturnes et météorologiques trop défavorables.

Dans ces conditions, le système d'armes Hadès, qui aurait une portée de 500 kilomètres et présenterait, en outre, l'avantage de la mobilité et de la permanence, répondrait mieux aux exigences du combat terrestre comme à celles de nos alliés. Cela veut dire que nous ne pouvons pas nous dispenser de la fabrication de projectiles à neutrons.

Armée d'effectifs plus que les autres armées, l'armée de terre se voit poser un problème capital, celui du service militaire.

Le chef de bataillon Charles de Gaulle écrivait dans la *Revue de l'Infanterie*, dès avril 1929, dans un article intitulé « Philosophie du recrutement », que, parmi les multiples systèmes appliqués au recrutement des soldats : « conscription, volontariat, mercenariat, aucun n'a de valeur absolue, ni de vertu propre ». Ce n'est pas *a priori* qu'on peut dire si on devra employer ou tous les trois à la fois, ou deux seulement, ou un seul. Ce sont les circonstances qui en détermineront le choix. C'est dire que nous devons nous poser la question sans sectarisme aucun.

Aujourd'hui, le service militaire sous-tend nos trois armées, et même, maintenant, la gendarmerie dans une certaine mesure. Dans l'état actuel de leurs budgets respectifs, il fournit à la marine nationale ou à l'armée de l'air, moins pour la première et plus pour la seconde, des contingents indispensables aux soutiens et aux gardes de leur bases et de certaines unités. Quant à l'armée de terre, elle en tire les deux tiers de ses effectifs.

Nous ne pouvons pas oublier que le service militaire a été un système pénible à établir, qui a même provoqué des révoltes sous la Révolution, et qui fut difficile à maintenir ensuite. Même s'il est accompli avec discipline et patriotisme, il est rarement accompli avec enthousiasme.

Aujourd'hui, la complexité, le coût et l'efficacité des armes, les conditions économiques ou sociales, et les mentalités ont évolué d'une façon si considérable qu'on en est arrivé à un « service national » sélectif, ce que d'aucuns traduisent par « inégalitaire ».

Je crois devoir faire quelques remarques à ce sujet.

C'est l'armée de terre qui est chargée du recensement et de la sélection des appelés. Elle les répartit au mieux des besoins dans les trois armées.

Signalons en passant, parce que c'est une aberration, que la sélection de nombre d'appelés d'origine algérienne, Français de droit, lui échappe totalement du moment qu'ils déclarent vouloir faire leur service militaire en Algérie, ce qu'ils font, ou plus exactement prétendent faire, durant un an ou plus sans pour autant perdre leurs avantages sociaux et civiques. Faut-il rappeler qu'un tel procédé est contraire à une bonne intégration de tous dans la nation et qu'il constitue un exemple déplorable pour les jeunes gens d'origine algérienne, et même d'autres origines, qui, eux, acceptent d'accomplir le service comme les autres Français ?

Rappelons qu'en 1941 le général de Gaulle avait opposé les lois de la République aux Britanniques pour exiger et obtenir le retour sous l'uniforme français de plusieurs milliers de nos compatriotes engagés chez eux, sous peine, pour nos compatriotes, de perdre la nationalité française.

Certes, les armes et les équipements à mettre en œuvre ou les ressources budgétaires ne permettent pas de mobiliser la totalité du contingent. Aussi les exemptions ou affectations spéciales sont-elles nombreuses, par sélections à critères familiaux ou capacitaires qui n'ont rien de scandaleux, mais qui rendent ce service discriminatoire.

En particulier, nombre d'universitaires, d'instituteurs, de scientifiques ou de techniciens sont-ils versés à la coopération à l'étranger. Convient-il de formuler des remarques démagogiques sur ce phénomène quand on ne donne pas assez de moyens aux armées pour l'éviter ?

Cela veut dire que les uns font un « service militaire » et les autres un « service national », lequel n'a rien à voir avec les armées, si ce n'est le recensement d'origine, qu'il est toujours bon d'effectuer pour de multiples raisons, civiques et patriotiques.

En interprétant parfois abusivement le général de Gaulle, qui a écrit *Vers l'armée de métier* pour préconiser en 1933 la constitution d'un corps de manœuvres spécialisé dans une armée au professionnalisme malheureusement trop déficient, d'aucuns disent que, dans ces conditions, mieux vaut ins-

taurer une armée entièrement professionnelle et se débarrasser d'un service militaire qui n'a plus rien à voir avec la formule : « à chaque homme un fusil ».

Une telle solution ne pourrait pas être adoptée radicalement sans inconvénients graves. Ce serait en effet, pour nous-mêmes, abandonner de façon difficilement réversible une conscription si péniblement établie, et cela constituerait pour nos voisins allemands, espagnols, italiens, belges, hollandais, et même suisses - qu'il serait de toute façon bon de consulter - un risque de déstabilisation de leurs armées, elles-mêmes fondées sur la conscription.

Il est permis de penser qu'à moins de budgets beaucoup plus considérables, qui correspondraient, par exemple, à un conflit menaçant, les conditions économiques et sociales modernes ne permettent plus autre chose qu'un service militaire sélectif, de plus en plus fondé sur le volontariat. Encore faudrait-il donner à ces volontaires des avantages sérieux par rapport aux autres, bien rappeler à ces « autres » que l'éventualité d'un appel pour la défense nationale demeure et, enfin, fournir un apport de professionnels plus substantiel qu'actuellement.

Cela ne pourrait se faire convenablement qu'avec un meilleur titre III, et tel n'est pas le cas avec le budget qui nous est présenté pour 1990. Les orientations gouvernementales de la politique des personnels de l'armée de terre restent imprécises, mis à part la diminution progressive des effectifs, en particulier de ceux du service militaire au profit peut-être d'un service national autre que le service accompli dans les forces armées.

Je ne puis pas terminer la première partie de mon intervention sans attirer votre attention sur le contexte psychologique et moral de nos forces armées, contexte dans lequel s'inscrit le présent projet de budget.

Les récentes histoires de lettres anonymes montrent que le malaise est particulièrement sensible en ce moment, puisque, pour la première fois depuis longtemps, ce ne sont pas quelques libelles ou hebdomadaires spécialisés, mais bien les grands médias qui ont publié ou repris ces lettres anonymes, au demeurant tout à fait inadmissibles.

Cet état de choses, dont les conséquences pourraient devenir plus graves si les responsables ne faisaient pas ce qu'il faut pour y remédier, tient à nombre de causes morales et matérielles, dont l'étude approfondie n'a pas sa place ici, mais dont il convient néanmoins de faire une brève analyse, compte tenu du fait que le phénomène touche au fonctionnement des armées, donc à son budget.

D'abord, dans l'ordre moral, les conditions dans lesquelles le Gouvernement et la presse qui le soutient ont traité nos forces armées ont souvent été contraires sinon à la justice, du moins à l'efficacité. Le soldat s'est ainsi vu reprocher plus d'avoir combattu que d'être resté inactif. Il s'est entendu répéter qu'il n'y a pas d'ennemi à vaincre, sous prétexte qu'il est souhaitable de montrer sa force plutôt que de s'en servir, ou qu'on aspire à la paix universelle. Mais le soldat aussi !

Est-il par ailleurs admissible que certains officiels, pour des raisons politiciennes, soient allés s'incliner sur les tombes d'agresseurs tandis qu'ils ont, sinon menacé de poursuites judiciaires, du moins manifesté leur indifférence à l'égard de ceux qui ont fait leur devoir ? (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

Est-il admissible que les coups portés à ceux qui sont chargés de maintenir l'ordre aient été bien souvent considérés comme allant de soi, alors que ceux qu'ils ont portés sur ordre sont vilipendés comme des « bavures » ?

Est-ce susciter la confiance et l'adhésion du corps des officiers envers l'Etat que de prétendre mettre en cause les droits d'expression politique légitimes de leurs aînés qui ne sont plus en service actif, après qu'ils ont le mieux servi la République dans la guerre et dans la paix ?

MM. Emmanuel Hamel et André Jarrot. Très bien !

M. Robert Pontillon. Est-ce du général Lacaze que vous parlez ?

M. Philippe de Gaulle. Est-il convenable de répondre à des pilotes de porte-avion, qui savent mieux que personne que le pilote n'existe que pour l'avion, et alors même que leur propre sécurité est en cause : « La force publique est à l'avantage de tous et non pour l'utilité de ceux auxquels elle est confiée » ?

Récemment, nous avons célébré le bicentenaire de la Révolution française. Elle a promulgué le droit écrit égal pour tous, en remplacement du bon plaisir et des coutumes. Elle a exalté les droits individuels et les devoirs collectifs du citoyen, glorifié le citoyen-soldat et l'élan de la nation en armes pour sa défense. Ce sont là ses incomparables et véritables acquis.

Ces commémorations auraient, par conséquent, dû être enthousiasmantes pour nos armées. Or, ces dernières ne se sont pas retrouvées dans une grande manifestation cosmopolite et tiers-mondiste, non plus que - ceci, peut-être, pour rattraper un peu cela - dans une célébration, trois ans avant la date du véritable anniversaire, de la bataille de Valmy, où figuraient des stands internationaux sans rapport, sinon contraires, avec cette grande manifestation nationale.

Dans l'appel du 18 juin 1940, le général de Gaulle a notamment déclaré : « Il faut que la France soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera la liberté et la grandeur. »

Or, dans le communiqué du ministre de la défense aux armées du 11 novembre dernier, sous sa signature, on lit : « L'histoire, figée depuis plus de quarante ans, frappe à nouveau à notre porte. La France vivait dans une sorte de cocon. Le général de Gaulle lui avait rendu en 1945 les apparences de la grandeur. Au cœur de l'Europe occidentale, elle jouissait d'une rente de situation somme toute confortable. »

Je passe sur les termes pour le moins discutables de « la France dans un cocon... depuis quarante ans ... dans une situation somme toute confortable », étant donné ce qui s'est passé, pour reprendre votre jugement sur 1945.

A la victoire de 1945, avec le général de Gaulle, la France a bien recouvré sa grandeur, et non pas « les apparences de la grandeur », comme le dit ce communiqué sous votre signature, désobligeant ainsi tous ceux qui ont combattu mieux qu'en apparence et plus que pour des apparences. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - M. François Trucy, rapporteur spécial, applaudit également.*)

Mais peut-être le rédacteur de votre cabinet, monsieur le ministre, a-t-il voulu parler de puissance et non pas de grandeur !

C'est surtout une juste considération que demandent ceux qui ont revêtu l'uniforme, si vous voulez qu'ils continuent à « monter sur le parapet », selon une vieille expression.

Peut-être même le ministre de la défense a-t-il à combattre - et il nous faut lui en être très reconnaissants - certaines tendances à rabaisser le militaire au sein même de certains cabinets ou de certains comités. Ces tendances qui se manifestent oublient que, comme disait Mao Tsé-toung, qui connaissait bien l'exemple historique de la Chine ancienne et bien d'autres exemples historiques, « le mépris du soldat est le signe de la décadence ».

Voilà pour les facteurs moraux. Mais les facteurs d'ordre « matériel » du malaise des armées ne sont pas moins importants.

Les armées ont besoin d'un cadre de vie décent dont toute vétusté doit disparaître, et d'un réajustement sensible de leur condition matérielle qui donne aux personnels une rémunération adéquate de leur qualification, de leurs efforts et des lourdes contraintes de leur service. Ce ne sera pas le cas avec le projet de budget présenté pour 1990.

Les armées ont par ailleurs besoin, pour leur moral comme pour leur efficacité opérationnelle, d'un entretien des matériels et d'un entraînement suffisants. A cet égard, c'est l'activité des forces qui est le facteur principal du « contenu » du service militaire, essentiel à l'acceptation de ce dernier pour les appelés, auxquels le pays demande de lui consacrer une année de leur existence.

Outre les erreurs psychologiques précitées, qui étaient facilement évitables, le malaise naît aussi de la dégradation de ces facteurs matériels qu'on vient de mentionner. Il procède, dans une large mesure, de l'inadaptation de l'effort financier consenti pour la défense.

Dans cette conjoncture, comment se présente le budget de l'armée de terre qui nous est proposé pour 1990, budget dont je ne puis citer ici que les principales composantes, mais dont le détail est indiqué dans les documents qui vous ont été remis à cet effet, en particulier dans mon rapport pour avis ?

S'agissant du titre III, les crédits de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 25 952 millions de francs pour 1990, soit une progression de 3,71 p. 100. Compte tenu de l'inflation à prévoir, de 3,6 p. 100, la progression sera, au détriment de tous les chiffres fournis, très faible.

Pour l'entraînement des forces, 2 740 millions de francs courants y sont consacrés, soit une progression de 3,61 p. 100, permettant le maintien d'un minimum d'entraînement annuel moyen de cent jours de sortie par an, dont la moitié avec le matériel organique. Les crédits en carburant sont dotés de 669,5 millions de francs courants, soit une augmentation d'un peu moins de 7 p. 100. Quant aux munitions, 1 246 millions de francs courants sont inscrits à leur profit en autorisations de programme, soit une diminution de 14,5 p. 100.

Les crédits inscrits au titre III pour les programmes d'entretien des matériels, c'est-à-dire l'entretien courant, s'élèvent à un peu moins de 483 millions de francs courants, soit une baisse de 1,15 p. 100.

Les crédits consacrés à l'alimentation s'élèvent à 1 684 millions de francs, soit une progression symbolique d'un peu moins de 0,7 p. 100. La prime quotidienne d'alimentation passe de 20,97 francs pour 1989 à 21,43 francs pour 1990, soit une augmentation de 50 centimes, moins du quarantième de la valeur de cette prime.

Pour le soutien général de la « vie courante », les crédits représentent un peu plus de 1 879 millions de francs, en augmentation d'un peu moins de 3,2 p. 100, et, pour l'entretien des casernes, un peu moins de 775 millions de francs courants, en augmentation de 1,25 p. 100, ce qui est très insuffisant compte tenu de la vétusté de beaucoup de bâtiments. Le ratio d'entretien immobilier sera ainsi de 20,40 francs le mètre carré, quand il y faudrait, en moyenne, 55 francs.

Les soldes, indemnités, allocations et prestations sociales représentent un peu plus de 71 p. 100 du total du titre III, avec un peu plus de 18 486 millions de francs, soit un peu plus de 4,3 p. 100 d'augmentation pour l'ensemble des frais de personnels.

Ces crédits ne permettent qu'une amélioration très marginale de la condition militaire. C'est ainsi que la revalorisation de 10 p. 100 - outre les 2,4 p. 100 déjà prévus auparavant - des indemnités pour charges militaires se traduit par des montants plus que modestes pour les intéressés : de 43 francs à 278 francs par mois, selon le grade et les charges familiales, du soldat au général d'armée.

Ces indications doivent être complétées par quelques observations.

Le taux d'encadrement des forces terrestres françaises est le plus faible en Europe : moins de 6 p. 100 d'officiers, contre plus de 8 p. 100 en République fédérale d'Allemagne - où les personnels sont plus expérimentés parce qu'ils effectuent un service militaire plus long - et plus de 10 p. 100 en Grande-Bretagne ; pour les sous-officiers, moins de 22 p. 100 chez nous, contre 30 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et plus de 37 p. 100 en Grande-Bretagne.

La proportion des personnels d'active de l'armée française est d'un peu plus de 26,3 p. 100, contre 49,5 p. 100 aux Etats-Unis et un peu moins de 42 p. 100 en U.R.S.S., avec un service militaire de deux à trois ans.

Pour 1990, il est prévu une déflation de 3 152 engagés, employés et appelés. Si ce mouvement devait être poursuivi, un peu plus une année, un peu moins la suivante, nous serions conduits à regrouper de plus en plus les effectifs, comme cela se fait déjà dans le plan « Armée 2000 », pour éviter que les unités ne perdent leur puissance de combat. A terme, nous aurions une armée de terre de plus en plus réduite d'un service militaire - je dis bien militaire - qu'on serait en train d'abandonner de fait et sans le dire.

Si l'on voulait vraiment compenser cette déflation par une plus grande qualité professionnelle des effectifs, soit par un service militaire sélectif par volontariat, soit par des soldats de carrière - ou les deux à la fois - alors le titre III serait sensiblement augmenté, ce qui n'est pas le cas pour 1990.

En bref, on ne peut pas estimer que ce titre III, qui fait de l'armée de terre, armée d'effectifs, l'objet principal d'une diminution continue des personnels de la défense, soit satisfaisant, en dépit d'une faible amélioration de la condition militaire, nettement plus faible cependant que pour les fonctionnaires.

En ce qui concerne le titre V, les crédits de paiement totalisent 23 482 millions de francs hors fonds de concours et 24 132 millions de francs avec ces fonds, qui s'élèvent à 650 millions de francs et qui proviennent notamment de ventes immobilières de la domanialité militaire.

Ces crédits sont en net fléchissement, en passant de 8,22 p. 100 de mieux en 1989 à 3,5 p. 100 de mieux en 1990, soit légèrement moins que l'inflation prévue, de 3,6 p. 100. On ne pourra pas maintenir ainsi la programmation établie en 1987.

Les dotations de ces crédits sont les suivantes : pour les études de matériels d'armement, qui représentent 17,6 p. 100 de l'ensemble des crédits de paiement, 4 141 millions de francs sont prévus, en augmentation très sensible - de 18,42 p. 100 - mais à condition que ces crédits ne fassent l'objet d'aucun blocage au cours de l'année, ce qui est malheureusement déjà arrivé, d'autant qu'ils ne se traduisent pas directement par des fabrications tangibles.

Pour les infrastructures, 2 785 millions de francs sont prévus, dont 650 millions de francs de fonds de concours, soit 9,1 p. 100 de l'ensemble des crédits de paiement du titre V. La progression en est d'un peu plus de 51,5 p. 100, en vue de l'important regroupement projeté, dit « plan Orion ».

Ces crédits sont néanmoins très insuffisants pour répondre au plan de modernisation des installations et casernements de ce plan, qui est une ambition de principe qu'il sera difficile de réaliser avant plusieurs années.

Le chapitre « habillement, campement, couchage, ameublement » est doté de 1 257 millions de francs, en augmentation sensible de 5,4 p. 100.

Les fabrications d'armements représentent presque 68 p. 100 du total des crédits de paiement, soit 15 945 millions de francs, en diminution d'un peu moins de 3,86 p. 100. Cette diminution se trouvera d'ailleurs aggravée d'une inflation de 3,6 p. 100.

Les autorisations de programme du titre V s'élèvent à 28 119 millions de francs. Après une progression de 20,81 p. 100 en 1988 et de 9,39 p. 100 en 1989, ils augmentent de 6,47 p. 100 en 1990.

Les dotations de ces autorisations de programme se répartissent comme suit : études de matériels d'armement, qui représenteront en principe 18,59 p. 100 de l'ensemble des autorisations de programme, un peu moins de 5 230 millions de francs, en augmentation de 10,5 p. 100 ; infrastructure, un peu moins de 2 792 millions de francs, en augmentation de 37,25 p. 100, en particulier pour le plan Orion de reconcentration des unités, états-majors et services ; habillement, campement, couchage, ameublement, un peu plus de 1 331 millions de francs, soit une augmentation d'un peu moins de 10 p. 100 ; fabrications d'armements, un peu plus de 18 766 millions de francs, soit une croissance d'un peu plus de 1 p. 100.

La détérioration des dotations aux fabrications d'armements, tant en autorisations de programme que, surtout, en crédits de paiement ; entraînera donc des étalements exagérés des fournitures des matériels dans les unités, étalements par ailleurs néfastes à notre industrie aussi bien qu'à nos exportations.

C'est ainsi que les systèmes hélicoptères Orchidée de surveillance du champ de bataille, ou R.I.T.A., le réseau intégré de transmissions automatiques, Ritter, le réseau intégré de transmission de l'armée de terre, S.I.C., le système informatique pour la conjoncture, d'information et de transmissions automatiques du commandement, seront livrés avec des retards de une à plusieurs années.

Quant aux matériels conventionnels, les fournitures en tombent en dessous de ce qui est nécessaire pour remplacer ce qui est usé : pour les chars A.M.X. Leclerc, de 16 en 1989, on tombe à 10 seulement en 1990 ; pour les chars A.M.X. 30 datant de 1966, refonte de 66 seulement, celle de tous les autres étant abandonnée alors que la programmation 1987-1990 en avait prévu 57 par an.

A cette cadence - si l'on peut dire ! - le nombre de chars de combat français tomberait de 1370 à 700 unités avant cinq ans, soit moins du septième des chars de la République fédérale d'Allemagne, qui dit en maintenant 4 980 en service à ce jour.

Canons de 155 : après la livraison de trente-deux automoteurs et de vingt-huit pièces tractées, les commandes sont en baisse : 17 automoteurs et 20 pièces tractées, en renouvellement d'un parc d'artillerie dont les 155 et les 105 datent pour la plupart, sinon de la Seconde Guerre mondiale, du moins des années 1950, ce qui veut dire que ces pièces ont pour beaucoup de quarante à cinquante ans d'âge et quelques campagnes ; 65 commandes ont été supprimées.

Lance-roquettes multiples : 9, mais sans les radars Cobra, qui sont en développement ;

Missiles antichar à courte portée Eryx : 400 ;

Missiles sol-air à très courte portée S.A.T.C.P. Mistral : 340 missiles et 40 postes de tir ; il avait été prévu 500 missiles et 60 postes de tir, réduits à 50, puis maintenant à 40 ;

V.A.B., véhicules blindés de l'avant : 255 ; le nombre est le même que pour 1989 ;

V.B.L., véhicules blindés légers amphibies de trois tonnes, équipés de l'antichar Hot en particulier : 99 ont été commandés et 9 sont à livrer ;

Véhicules tactiques logistiques ou camions tout terrain de 13 tonnes de charge : 672 en 1989, mais 500 en 1990, soit, pour cette catégorie de véhicule la moitié de ce qui serait nécessaire. Je me permets de rappeler que la France produit 400 000 camions par an.

Ponts flottants motorisés : 36 ;

Hélicoptères super-Puma franco-allemand - H.A.P.-H.A.C., c'est-à-dire pour l'appui et la protection antichars : 89 millions de francs sont prévus en 1990 pour son développement.

En bref, malgré des modernisations et des perfectionnements des équipements et des armements, les moyens de combat de l'armée de terre commencent un déclin quantitatif ou par vétusté qui amène à s'interroger sur ses capacités opérationnelles à terme et sur le fondement même du service militaire.

M. Robert Pontillon. Et l'heure ?

M. Philippe de Gaulle. Le projet de budget de l'armée de terre qui nous est présenté pour 1990 ne paraît avoir ni ambition ni dessein, si ce n'est de réaliser des économies sur une précédente programmation déjà modeste et de continuer à réduire les personnels. Il est de nature à affaiblir la sécurité de la nation.

En conséquence, comme j'ai déjà dû le faire comme rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, en tant que représentant du groupe du rassemblement pour la République, je propose au Sénat de ne pas accepter le budget qui lui est présenté pour 1990. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. J'indique au Sénat que le groupe du R.P.R. disposait de soixante-dix-neuf minutes.

M. Robert Pontillon. Il y a du favoritisme dans cette maison !

M. le président. Non, monsieur Pontillon. Le temps de parole est réparti entre les groupes à la proportionnelle. Le groupe socialiste dispose de trente-neuf minutes parce qu'il n'a pas demandé de supplément.

Cela s'est toujours fait ainsi, mon cher collègue.

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues : « Il est clair que le risque d'un conflit entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, entre les pays de l'O.T.A.N. et ceux du Pacte de Varsovie n'a jamais été aussi faible depuis la Seconde Guerre mondiale. Aussi pourrions-nous examiner prochainement la possibilité de réduire le niveau de nos forces en Europe occidentale. » Cette déclaration émane du secrétaire américain à la défense, M. Cheney, dont les propos étaient rapportés, le samedi 18 novembre 1989, par le *Washington Post*. On apprend encore dans cet article que le secrétaire américain à la défense estime que : « s'il est nécessaire de s'inquiéter d'un possible retournement de tendance en Union soviétique, le sentiment très réel de devoir profiter de ces développements existe aussi. »

Il s'agit, mes chers collègues, d'une déclaration importante, sur laquelle je me permets d'attirer l'attention du Sénat et du Gouvernement. En effet, M. Lecanuet, président de notre

commission de la défense et des forces armées, nos collègues qui suivent particulièrement les questions de défense et vous-même, monsieur le ministre, savez bien que le secrétaire américain de la défense n'est pas homme à succomber au charme de M. Gorbatchev.

On a pu entendre, voilà peu encore, M. Cheney faire état des réserves que lui inspirait l'Union soviétique. Voilà presque deux semaines, assistant au lancement d'un porte-avions nucléaire américain, il déclarait : « L'histoire nous a appris que le Kremlin est capable de rapides changements d'intention. Il a fallu cinq ans pour construire ce porte-avions. Les intentions peuvent changer en une nuit. »

Vous constaterez, mes chers collègues, monsieur le ministre, que j'ai pris soin de ne tronquer aucune citation, et que je n'ai pas voulu citer uniquement celles qui pourraient être favorables aux conceptions du groupe communiste et apparenté.

Je souhaite donc que nous entamions un débat sur les questions de fond que pose le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui, en laissant de côté les propos du genre de ceux que vous avez tenus devant l'Assemblée nationale, le 6 novembre dernier, monsieur le ministre, lorsque vous avez répondu à M. Jean-Claude Lefort, mon ami député, qui vous interpellait sur vos choix en matière de politique de défense nationale.

Oserez-vous dire au président Bush ou au secrétaire américain à la défense qu'ils veulent faire des Etats-Unis une colonie ou un protectorat de l'Union soviétique ?

Oserez-vous dire que les Etats-Unis - ses dirigeants - ne veulent plus défendre leur liberté, qu'ils manquent - comme vous nous en accusez - « de cohérence et même de suite dans les idées » et cela parce que les Etats-Unis ne veulent plus consentir ce que vous qualifiez d'« effort nécessaire pour sa défense, c'est-à-dire pour sa liberté » ?

Vous ne seriez guère crédible en le déclarant, et pourtant, il faut bien vous y résoudre, monsieur le ministre, mes chers collègues, le sommet de Malte qui s'est tenu à la fin de la semaine dernière est un sommet historique. L'accélération des événements en Europe orientale a obligé le président Bush et son équipe - on leur a permis - à sortir de leur réserve et à faire un geste en direction de la détente et de la politique de désarmement proposée par M. Gorbatchev.

Pourquoi ne pas tirer les enseignements, pour notre pays, des événements historiques qui se produisent en ce moment sur la scène internationale ?

Vous employez souvent cette expression, monsieur le ministre : « ne pas baisser la garde » pour justifier la loi de programmation militaire et, encore aujourd'hui, pour présenter votre projet de budget.

Jusqu'à ces jours derniers, à Washington aussi, le mot d'ordre était de ne pas baisser la garde, « de ne pas succomber aux sirènes du Kremlin ». Or le secrétaire américain à la défense va très certainement, selon le *Washington Post* notamment, pratiquer des coupes claires dans le budget militaire des Etats-Unis.

Il est déjà question d'une réduction de 100 000 hommes dans les forces armées, de la mise hors service de cent navires de combat et de la fermeture de plusieurs bases aériennes ; des restrictions pourraient évidemment concerner les contingents américains stationnés en Europe.

Ainsi, le secrétaire américain à la défense semble proposer une réduction immédiate de 10 milliards de dollars, suivie d'une économie beaucoup plus substantielle dans les trois années suivantes, de l'ordre de 180 milliards de dollars.

D'autres projets - ce ne sont que des projets - sont, à plus long terme, encore plus audacieux. Selon l'étude d'un chercheur américain, les Etats-Unis pourraient réduire de moitié le budget du Pentagone dans les dix prochaines années sans mettre en danger leur sécurité globale et sans fragiliser leur position face à l'Union soviétique dans les négociations engagées sur le contrôle des armements.

Je dois à l'honnêteté de dire que ce chercheur recommande de conserver le même niveau de troupes américaines en Europe jusqu'à ce qu'un accord sur les armements conventionnels soit signé entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Ce chercheur, qui ne peut être soupçonné de sympathie à l'égard de l'Union soviétique, insiste néanmoins sur la nécessité d'interrompre dès aujourd'hui la production de certains armements nouveaux, qui entrent actuellement dans la phase de production.

Le Pentagone pourrait donc faire des économies dans tous les secteurs. Selon l'administration du président Bush, la menace de guerre avec l'Union soviétique se révélant quasi inexistante, il convient de réduire très sensiblement les services de défense tels qu'ils existent et de les maintenir à un seuil de sécurité minimal.

Qui peut croire ici qu'en révisant à la baisse leur capacité militaire les Américains renoncent à ce que le président Bush considère être ses responsabilités globales et ses intérêts fondamentaux ?

Pourquoi une telle orientation, alors que le président Bush s'est toujours attaché à faire preuve de la plus grande prudence à l'égard de Moscou, ce que chacun peut reconnaître dans cette Haute Assemblée ?

D'abord parce que les Etats-Unis doivent tout simplement faire des économies. Pour le seul exercice budgétaire de 1988, le déficit américain s'est élevé à 155 milliards de dollars. Il s'agit, monsieur le ministre, mes chers collègues, de l'équivalent du budget de l'Etat de notre pays ! Une telle situation ne peut plus durer, sous peine de saper tous les fondements de l'économie américaine, déjà en difficulté. Il s'agit là d'un débat de fond, monsieur le ministre. Considérez-vous que la France et son économie soient en tellement meilleure santé que les Etats-Unis qu'il faille écarter la question ? J'y reviendrai.

Ensuite, parce que les Etats-Unis ont modifié leur perception de la menace soviétique, à la lumière des changements qui interviennent à l'Est. Comment ne pas voir que ces changements suscitent une nouvelle approche stratégique dans l'administration américaine ?

D'autres experts de la situation européenne, tel M. Stanley Hoffman, estiment qu'une réduction du nombre des soldats américains basés en Europe est inévitable au cours des trois prochaines années, précisant que les risques d'une guerre en Europe sont quasiment nuls.

Au moment où le Congrès américain met un terme aux longs débats sur le budget militaire pour 1990 en procédant à des coupes sérieuses, vous venez devant le Sénat, monsieur le ministre, pour déclarer qu'il ne faut pas « baisser la garde ».

Au moment où, pour la première fois depuis six ans, les fonds de l'initiative de défense stratégique sont en baisse de 1,1 milliard de dollars, vous vous félicitez de « la continuité de l'effort de la France par rapport aux autres grandes puissances militaires dont les budgets connaissent des à-coups, d'une année sur l'autre ».

« Il est notable » - avez-vous encore déclaré - « que, par rapport aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à la République fédérale d'Allemagne, nous soyons les seuls dont le budget d'équipement progresse à bon rythme. » C'est juste, monsieur le ministre. Mais il est tout à fait notable également que, dans le même temps, par rapport aux Etats-Unis et à la République fédérale d'Allemagne - j'ajoute le Japon et l'Italie - la France a une économie qui connaît davantage de difficultés. En témoignent notamment les résultats de notre commerce extérieur depuis le début de l'année.

Prenons donc soin de ne pas oublier les indicateurs économiques dans ce genre de comparaisons.

Les présidents Bush et Gorbatchev ont compris que la course au surarmement était ruineuse pour l'économie de leur pays respectif, pour le développement des hommes et allait à l'encontre du règlement de problèmes universels aussi importants que la faim, la dette des pays du tiers monde ou l'environnement.

Nous considérons que le surarmement est source d'injustices et d'inégalités en France et dans le monde. C'est un facteur d'insécurité et de tension, à contre-courant des évolutions actuelles, dont témoigne le sommet de Malte.

Ne baissons pas notre garde, dites-vous. Soit ! Sans jouer sur les mots, je vous ferai remarquer qu'une garde haute a pour première vertu de parer les coups. C'est une notion défensive. Si ne pas baisser notre garde revient à maintenir, pour l'heure, une force nucléaire et conventionnelle défensive suffisante, nous sommes d'accord. Il ne vous a pas échappé que ce que nous n'approuvons pas, c'est tout ce qui relève du surarmement offensif, à savoir la bombe à neutrons, les armes chimiques, l'essentiel des essais nucléaires, les nouveaux missiles tactiques Hadès, le futur missile M 5, sans parler de cette centrale nucléaire ambulante que serait le nouveau porte-avions nucléaire.

Si nous retirions de votre projet de budget tout ce qui relève du domaine du surarmement, tout en permettant la mise en œuvre, d'une part, d'un plan de revalorisation de la condition des militaires d'active, et des gendarmes, d'autre part, d'un plan de meilleur entretien des réserves, nous parviendrions à économiser - je vous en fais le pari, monsieur le ministre - près de 40 milliards de francs.

Intervenant après vous, monsieur le ministre, et après les rapporteurs et les trois orateurs de la majorité sénatoriale, j'ai retrouvé, dans les diverses interventions, les différences, voire les divergences qui s'étaient exprimées à l'occasion du débat relatif à l'examen du projet de loi de programmation militaire 1990-1993.

Les orateurs de la majorité du Sénat vous demandent, monsieur le ministre, pour 1990, un effort budgétaire supérieur à celui que vous consentez. De combien ? Tous comptes faits ils vous demandent une dépense supplémentaire équivalente à 0,17 p. 100 du produit intérieur brut !

Autant dire qu'il est de plus en plus difficile à la droite de se distinguer de la politique budgétaire du Gouvernement en matière de défense.

Cette demande s'appuie, malgré les faits, sur la sempiternelle menace soviétique. Quel archaïsme que de s'entêter à alimenter une tension digne de la guerre froide !

Monsieur le ministre, lorsque vous dites que « le concept de suffisance a été repris par Mikhaïl Gorbatchev lui-même dans le discours qu'il a tenu à Strasbourg au mois de juillet dernier », vous oubliez que ce concept conduit l'U.R.S.S. à réduire son potentiel de défense ou, plus exactement, son potentiel offensif, alors que ce même concept vous conduit à développer en France votre potentiel de défense, notamment votre potentiel offensif.

La France sera-t-elle le seul pays au monde à poursuivre son effort de surarmement, contre le développement de son économie et au détriment de la satisfaction des besoins de nos concitoyens ?

La lutte pour la paix a pris, aujourd'hui, une dimension nouvelle, car l'espoir d'un monde sans armes peut, un jour, devenir une réalité.

Nous nous prononçons, nous, par exemple pour la fin des essais nucléaires à Mururoa, pour le renoncement à l'arme neutronique et aux armes chimiques et pour l'arrêt du programme Hadès. Nous proposons de travailler, dès maintenant, aux conditions d'une reconversion pacifique de nos industries concernées.

Prétendre que nos propositions seraient de nature à compromettre l'existence de notre défense est absurde et incohérent, sauf à dire que les Etats-Unis ou l'Union soviétique veulent, eux aussi, compromettre l'existence de leur défense respective.

Le choix délibéré que vous faites en faveur du surarmement nucléaire, monsieur le ministre, - mais vous aussi, messieurs les rapporteurs, qui en demandez encore plus - ce choix accroît nettement l'écart de volume des crédits entre le titre V et le titre III. Cela provoque, vous le savez, des interrogations dans les rangs de l'armée, qui ne peut prendre au sérieux votre volonté de présenter ce projet de budget comme favorisant, en priorité, les personnels.

Etant donné le temps imparti à mon groupe, je souhaite, en conclusion, intervenir sur deux questions importantes : le problème des F 18 américains et le plan « Armée 2000 ».

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que vous aviez écarté, dès l'an dernier, « la solution qui consisterait à acheter des F 18 » - M. Max Lejeune a évoqué cette question.

Abordant ce problème, nous sommes tentés de nous interroger, monsieur le ministre, sur le point de savoir à qui obéit l'état-major de la marine...

Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I. Bonne question !

M. Jean-Luc Bécart. ... lorsque l'on sait que celui-ci, par la voix du vice-amiral Goupil, numéro deux de la marine nationale, vient de revendiquer publiquement l'achat d'avions américains F 18.

Nous savons qu'il existe un projet de « prolongation-modernisation » des Crusader présenté par Dassault pour permettre au Rafale de prendre la relève à la fin de

l'année 1998. Ce projet n'a pas l'air de plaire au vice-amiral qui souhaite avoir des avions capables, dit-il, d'affronter des « Mig 29 par exemple », selon un entretien accordé à l'hebdomadaire *Cols bleus*. Comme si une troisième guerre mondiale était en préparation pour demain matin !

Que deviendrait le programme Rafale si cette option d'achat des F 18 était retenue ?

Cette attitude de l'état-major de la marine est surprenante dans la mesure où le président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, auteur du volumineux rapport sur l'actualisation de la programmation militaire, a dû se prononcer contre le projet d'acquisition des F 18. M. Boucheron - ce président - démontre que le coût de l'acquisition de quinze F 18, « vraisemblablement sous-évalué de 40 p. 100 - je le cite - s'imputerait inévitablement sur les crédits destinés au programme A.C.T.-A.C.M., autrement dit au programme Rafale ».

M. Michel Caldaguès. Forcément !

M. Jean-Luc Bécart. Faut-il que les intérêts nationaux passent loin derrière les pressions étrangères d'outre-Atlantique, pour, par exemple, notre collègue M. Max Lejeune, qui, dans son rapport écrit, reprend la thèse du vice-amiral Goupil !

Le groupe communiste et apparenté est résolument opposé à l'achat des F 18 américains, car cette solution reviendrait à saborder le programme Rafale et, avec lui, l'indépendance technologique et industrielle du secteur aéronautique français.

Cette proposition de la droite sénatoriale peut surprendre lorsque l'on sait que le programme avait été officiellement lancé et qu'un contrat pour la construction d'un prototype Rafale en version navalisée avait été signé en décembre 1988.

Quelle est votre position, monsieur le ministre ? Avez-vous décidé - comme nous le souhaitons - d'annuler purement et simplement les essais d'appontage de F 18 prévus à bord du *Foch* ? Avez-vous rappelé les amiraux de la Royale à leur devoir de réserve après la publication de l'entretien dans la revue *Cols bleus* ?

Enfin, je tiens à dire que votre plan « Armée 2000 » ne nous satisfait pas. En effet, son objectif réel tend à réaliser des économies sur le fonctionnement des armées et sur l'élément humain de la défense nationale, pour pouvoir consacrer davantage de crédits à la course aux armements.

Ce plan, chacun le sait, se traduira par d'importants resserréments d'effectifs, l'abandon de nombreuses implantations, ainsi qu'une aggravation de la situation des personnels civils et militaires. Sans parler des conséquences économiques graves pour les villes et les régions touchées par ce plan, avec, notamment, la fermeture de casernes, de bases, d'hôpitaux militaires et de dépôts de matériels, votre plan, monsieur le ministre, suscite de graves inquiétudes dans les milieux civils et militaires de la défense. Avez-vous l'intention de le maintenir ?

En résumé, le groupe communiste rejettera votre budget, qui se situe, selon nous, à l'opposé des besoins de notre pays. Sans remettre en cause nos capacités de défense, il nous paraît urgent de réduire de 40 milliards de francs ce budget de la défense afin d'augmenter les crédits de la formation et de la recherche. C'est aujourd'hui possible et indispensable. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. A ce point du débat, je veux indiquer au Sénat que le groupe du rassemblement pour la République dispose encore de dix-neuf minutes, le groupe de l'union centriste, de trente-trois minutes, le groupe socialiste, de trente-neuf minutes et le groupe de l'union des républicains et des indépendants, de vingt minutes.

Cela étant, la parole est à M. Pontillon.

M. Robert Pontillon. Monsieur le président, je peux vous assurer, par anticipation, que le groupe socialiste n'abusera pas de son temps de parole.

Monsieur le ministre, je voudrais, sans plus tarder, vous libérer d'une angoissante incertitude en précisant que le groupe socialiste votera votre projet de budget, celui de la défense de la France. (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Il n'en a jamais douté !

M. Robert Pontillon. Il le fera parce qu'il est loyal au contrat de la majorité présidentielle et qu'il entend en assumer toutes les obligations. Il le fera, dans le cas d'espèce, sans état d'âme et sans concession à l'opportunité, tout simplement parce qu'il juge ce budget globalement satisfaisant.

Satisfaisant, ce budget l'est dans la mesure où il consacre l'arrêt d'évolutions négatives, trop longtemps entretenues sur le budget de fonctionnement ou la déflation des effectifs. Surtout, il amorce une certaine amélioration de la condition militaire qui, pour insuffisante qu'elle soit encore, consacre déjà le sextuplement de l'enveloppe globale des traitements et carrières telle qu'elle existait en 1987.

En outre, le redressement du titre III ne se fait pas au détriment du titre V. Ainsi se rétablit une certaine cohérence dans la démarche, dont la perception devrait contribuer à conforter, sinon à rétablir le moral défaillant - nous dit-on - de certains personnels.

Ces remarques générales étant faites, je voudrais rassembler mes remarques autour de trois thèmes principaux : d'abord, la condition militaire, ensuite, le service national, enfin, la réorganisation des armées.

Les problèmes de la condition militaire ont retrouvé une certaine actualité au travers de la protestation de la gendarmerie l'an passé.

Bien que ces protestations aient pu emprunter des formes parfois excessives, il n'en demeure pas moins qu'elles exprimaient, y compris dans l'outrance, un malaise réel.

Nous rendons hommage, monsieur le ministre, à la façon dont vous avez globalement géré cette affaire, même si nous déplorons quelques réactions initiales maladroitement. Le rappel au devoir de réserve ne vaut que dès lors que la contrepartie de ce devoir, c'est-à-dire la promotion sociale des personnels, a été pleinement assurée par la hiérarchie.

Dépouillés de leurs aspects passionnels et restitués dans leurs réalités, les problèmes posés par les gendarmes ressortissent à deux types de préoccupations : celui de la condition militaire et celui de la représentation des personnels militaires.

Pour ce qui est du premier point, le budget pour 1990 marque, à l'évidence, le début d'une politique d'amélioration de la condition des personnels. Force est de constater, par exemple, que, en 1989, 322 millions de francs étaient consacrés à l'amélioration des traitements et salaires, contre 100 millions de francs en 1988 et 91 millions de francs seulement en 1987. Le budget que vous nous proposez prévoit, lui, le doublement de ces crédits, soit 632 millions de francs.

De plus, les actions budgétaires intéressant les personnels engagés s'élèvent à 574 millions de francs, répartis sur trois types de mesure : l'augmentation des indemnités pour charges militaires, les transformations d'emploi et la revalorisation de la profession de gendarme.

Peut-être ces dotations sont-elles encore insuffisantes ; elles le sont toujours aux yeux des personnes exigeantes. Elles consacrent néanmoins l'effort considérable qui est consenti par ce budget à ces volets de la condition sociale des personnels.

Les chiffres sont une chose, mais ils ne valent, finalement, que par la volonté politique qu'ils expriment et l'engagement qui sous-tend globalement cet effort. Une armée moderne ne s'apprécie pas seulement à raison de la qualité et du nombre de ses équipements ; elle s'apprécie bien davantage en fonction de la valeur de ses personnels.

La plus haute autorité de l'Etat le rappelait récemment à Valmy, sur ces marches orientales proches de Belfort où se sont forgées jadis les armées de la République : « La République sait ce qu'elle doit à son armée. », disait François Mitterrand. « Elle sait que les armes ne valent que par ceux qui les servent. Le métier de soldat commande à ceux qui le choisissent des devoirs élevés. Les responsables de l'Etat et le pays dont ils tiennent leur mission ont pour obligation d'assurer les conditions matérielles et morales nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. »

De fait, trop longtemps, le titre III a été le parent pauvre du budget. Sans doute fallait-il assumer le progrès et le développement technologiques, mais à trop privilégier les sys-

tèmes d'armes, les matériels complexes, la recherche systématique de la sophistication des équipements, on en est parfois arrivé à oublier celles et ceux qui doivent les servir.

On a souvent évoqué, ces derniers temps, « le malaise au sein des armées ». Si malaise il y a, il est quelque part le sous-produit de la stagnation des rémunérations, de conditions de vie dégradées ou de conditions de travail par trop exigeantes.

Le budget pour 1990 amorce un début de redressement ; la dérive est arrêtée, et c'est bien ainsi.

Globalement, le titre III augmente de 3,5 p. 100 en valeur, contre 1,8 p. 100 en 1989, 0 p. 100 en 1988 et 0,8 p. 100 en 1987. Ainsi se traduit concrètement l'engagement que vous exprimiez récemment, monsieur le ministre, à travers une formule qui m'a plu : « Il s'agit de faire en sorte que les dépenses consacrées aux hommes progressent à un rythme proche de celui des dépenses consacrées aux matériels. »

Bien sûr, nous approuvons pleinement cette orientation. Il reste que la modernisation de la condition militaire n'est pas tout entière contenue dans les mesures prévues par le projet de budget. Il s'agit là, nécessairement, d'un processus initial, qui doit être poursuivi, amplifié, maintenu, sans faiblesse ni relâche, pour rendre plus attirante la carrière militaire et éviter la fuite des meilleurs éléments, à l'image de ce que nous constatons, malheureusement, avec les élèves de l'E.N.A., qui, aujourd'hui, désertent globalement la fonction publique.

Il semble, au titre des points qui devraient être pris en compte à l'avenir dans le cadre d'une politique de réelle modernisation de la condition militaire, qu'il nous faille privilégier désormais les rémunérations et l'évolution du pouvoir d'achat, les déroulements de carrière, les conditions de travail et la disponibilité des personnels, les mutations et la mobilité et, enfin, les perspectives de seconde carrière.

Pourquoi ne pourrait-on, en vérité, aller plus loin dans la voie de l'imagination ? Puis-je à ce titre, monsieur le ministre, suggérer une formule, qui me paraît susceptible de régler quelque peu les problèmes d'effectifs de la gendarmerie ?

Vous avez annoncé la création de mille emplois dans la gendarmerie, dont sept cent cinquante emplois de gendarme d'active. Cependant, dès lors que le problème des effectifs se pose essentiellement en zone de compétence exclusive de la gendarmerie - c'est-à-dire en zone rurale - et dans la mesure où, dans les zones étatisées - c'est-à-dire dans les grandes villes - on constate souvent une juxtaposition de pouvoirs et de compétences entre les forces de police et de gendarmerie, il me semble qu'on pourrait envisager, sans mettre en péril la sécurité dans ces zones, de les soustraire de la compétence de la gendarmerie pour les confier exclusivement à la compétence de la police.

Cette opération aurait pour objectif de répartir les brigades ainsi libérées dans les zones rurales où la charge de travail et la multiplication des domaines d'intervention de la gendarmerie accusent le déficit des effectifs. On libérerait ainsi plus de sept cents brigades, soit près de 7 000 hommes rendus dès lors disponibles pour le renforcement des zones relevant de la compétence exclusive de la gendarmerie.

La deuxième catégorie de conséquences que j'évoquais tout à l'heure concerne le problème difficile, délicat, ambigu, passionné et passionnel de la représentation des personnels militaires.

Les événements récents m'ont confirmé personnellement dans le sentiment que les procédures actuelles étaient anachroniques, inefficaces, sinon même quelque peu dangereuses. Je vise par là la structure du C.S.F.M. - conseil supérieur de la fonction militaire - dans son économie présente, organisme au travers duquel la hiérarchie filtre les préoccupations des hommes du rang pour mieux masquer - pas nécessairement volontairement, mais par une espèce de mécanique induite par le système lui-même - la réalité des problèmes et dissimuler, finalement, les préoccupations réelles des personnels. J'aimerais, monsieur le ministre, être sûr que ce problème sera résolu par le projet de réforme du C.S.F.M. tel qu'il nous est connu.

Autoriser les syndicats dans les armées est sans doute une hypothèse qui est, quelque part, inconciliable avec la nature même de la fonction militaire. Pour autant, le problème reste entier.

La Déclaration des droits de l'homme reconnaît l'égalité de tous devant la loi, ce qui implique que les militaires, qui sont des citoyens à part entière, ne doivent pas être exclus des libertés qui ne sont pas explicitement contraires aux impératifs de la défense et de la sécurité.

Le Conseil de l'Europe, dans sa résolution n° 903, a invité les Etats membres à autoriser les militaires de carrière de tout grade à créer des associations spécifiques pour la protection de leurs intérêts matériels et moraux. Dans plusieurs Etats européens, comme la Belgique, les Pays-Bas ou la R.F.A., des solutions de nature et d'économie diverses ont été adoptées.

En ce qui concerne la France, de nombreuses hypothèses ont été envisagées. Pour ma part, j'en retiens une, que je me permets de vous suggérer, et qui consisterait à appliquer aux militaires le statut de fonctionnaire d'autorité, qui définit clairement des libertés d'expression et leur limite.

J'aborderai maintenant un thème un peu différent, celui de la réforme du service national.

Récemment, vous avez rappelé, monsieur le ministre, devant l'Assemblée nationale, les grandes orientations contenues dans le rapport Chauveau et les directions dans lesquelles le Gouvernement a l'intention d'agir, c'est-à-dire la diversification du service national dans ses formes civiles, la revalorisation du service militaire au sein du service national.

Je ne reviendrai pas sur les analyses démontrant le caractère indispensable du service national, tant d'un point de vue financier que d'un point de vue politique. Leur bien-fondé nous paraît incontestable.

Pour nous, socialistes, le service national trouve sa justification théorique et historique dans le sentiment que nous nous faisons du concept de défense nationale, sentiment qui puise ses racines dans la tradition jaussienne de l'armée citoyenne.

Ces raisons se justifieraient par elles-mêmes si elles ne trouvaient, de plus, une justification économique, dont l'étude faite par la commission des finances de l'Assemblée nationale a opportunément rappelé les données.

En bref, l'armée de métier coûterait 5 milliards de francs de plus à la nation dans une hypothèse où les effectifs de l'armée de terre seraient réduits de moitié et quelque 20 milliards de francs de plus à effectifs constants, sans évoquer, bien sûr, les autres conséquences ou contreparties négatives induites par cette mesure, que seraient la stérilisation de 90 p. 100 de nos cantonnements et l'inévitable paupérisation de l'encadrement qui en résulterait.

Un dernier mot sur ce qu'on appelle parfois « la désaffectation des élites vis-à-vis du service militaire ».

Pour ma part, je ne suis pas convaincu que l'égalité de tous dans ce domaine doive être placée au niveau du pas cadencé. Il me semble qu'elle doit plutôt se situer dans l'obligation d'effectuer le service national. Celui qui sert en entreprise ou en coopération apporte, à notre sens, autant à la nation que celui qui effectue une forme militaire de service plus traditionnelle.

Je conclurai, monsieur le ministre, par quelques réflexions concernant le plan « Armée 2000 », plan qui vise à rendre plus simple, plus opérationnelle et plus cohérente l'organisation de nos armées ainsi qu'à faciliter la coopération inter-armées. Il constitue sans conteste la plus importante réorganisation de notre dispositif de défense depuis 1961.

Cependant, la rapidité de l'évolution de la situation internationale, notamment celle que nous vivons actuellement en Europe orientale, m'incite à considérer ce plan « Armée 2000 » comme un premier pas vers une indispensable restructuration en profondeur de l'organisation de notre système militaire.

Nous devons, me semble-t-il, nous doter d'une structure plus souple, c'est-à-dire d'une structure qui puisse être opérationnelle quel que soit le visage que prendront demain notre défense et les formes de la sécurité collective, et qui soit disponible, le cas échéant, pour le théâtre européen comme pour les théâtres hors zone, si nécessaire, ce qui justifie à mes yeux l'importance de la marine dont le rôle et les équipements devraient être davantage prioritaires, dussé-je sur ce plan déplaire - et j'en suis confondu - à notre collègue M. Bécart.

Cet objectif ne sera atteint, à mon sens, que si notre organisation est fondée sur une redéfinition des missions dévolues à l'armée.

Comment justifier, par exemple, que, pour une même mission - la défense stratégique - il existe trois composantes et deux états-majors, la Fost et les F.A.S. ? Il serait souhaitable, me semble-t-il, de réduire le nombre des états-majors en accordant la prépondérance, au plan opérationnel, au seul état-major des armées et de réduire le nombre de régions en mettant en place une structure de défense du territoire : schématiquement, une région pour l'armée de l'air, une, à la limite deux, pour la marine et deux pour l'armée de terre.

J'ajouterai, enfin, une réflexion d'ordre plus général.

Notre système militaire, l'organisation de nos forces et peut-être même, quelque part, le choix de nos équipements ne peuvent continuer à vivre et à procéder d'une loi d'orientation obsolète. En effet, le dernier document de référence date de 1972. Il serait temps, monsieur le ministre, de redéfinir le besoin, d'ajuster l'outil à une démarche actualisée. Tout nous y invite : le mouvement des choses, la mouvance accélérée de l'ordre européen et du système des relations Est-Ouest, les perspectives d'accord vers certaines formes de désarmement, l'amorce du retrait américain et, bien entendu, le poids des évolutions technologiques.

Tel quel, ce projet de budget maintient l'outil, rétablit la place de l'homme dans la structure et tient globalement les engagements de la programmation. Bref, il préserve, à notre sens, l'avenir sans compromettre le court terme et ménage les évolutions nécessaires. Votre budget, monsieur le ministre, est raisonnable parce que responsable. Toutes ces raisons additionnées justifient pleinement notre vote positif. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Daugnac.

M. André Daugnac. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aimerais revenir, dans cette brève intervention, sur un problème que l'orateur précédent a déjà abordé. Je souhaite en effet saisir l'occasion de l'examen du projet de budget de la défense, et donc aussi de celui de la gendarmerie, pour évoquer un problème complexe et difficile : le partage des compétences entre la gendarmerie nationale et la police, en milieu rural ou urbain.

Je n'ignore pas que cette question ne vous a pas échappé et qu'elle a fait l'objet de nombreuses réunions interministérielles, de rapports et de commissions.

Cependant, malgré les efforts conjugués de votre ministère et du ministère de l'intérieur, la situation ne me paraît pas être complètement réglée, loin de là !

Ces chevauchements de compétences, ces difficultés de cohabitation sont préjudiciables aux administrés, en même temps qu'ils gênent l'action des élus. Pourtant, si la police dépend du ministère de l'intérieur, la gendarmerie est mise à la disposition de votre ministère, ce qui montre bien que rien ne s'oppose, en principe, à l'instauration d'une coopération.

Certes, la situation s'est améliorée ; mais, puisque l'année 1989 a connu une grave crise morale de la gendarmerie, à laquelle vous avez su remédier en grande partie, semble-t-il, monsieur le ministre, n'y aurait-il pas là l'occasion, en complétant les dispositifs réglementaires existants, de faire en sorte que le partage des compétences soit résolu de façon claire et définitive, renvoyant ainsi aux oubliettes des risques de grogne générateurs d'incompréhension et de stériles rivalités ?

La semaine dernière encore, les Français assistaient presque en direct, à la télévision, à l'une de ces actions qui, commencée avec succès par la gendarmerie, était soudainement, sans raison apparente, confiée à la police pour être poursuivie et conduite à bonne fin.

Sans doute y a-t-il là des raisons qui échappent au commun des mortels. Les chemins de la répression sont obscurs pour beaucoup d'entre nous ; mais les acteurs eux-mêmes me paraissent avoir besoin d'un cadre ayant pour première vertu d'exclure les incessantes escarmouches qui nuisent, en fin de compte, à la paix publique.

Il appartient au pouvoir politique de leur donner les moyens juridiques d'exercer leur compétence de façon à étendre plus encore leur efficacité.

Depuis trente ans, la gendarmerie a vu ses missions se multiplier ; elle est devenue un dispositif fondamental de l'appareil d'Etat : police judiciaire, police économique, mis-

sions de sécurité, attributions purement militaires... Il faudrait plusieurs heures pour détailler les attributions confiées par la loi à cette arme.

Tout le monde me semble d'accord, dans cette enceinte, pour rendre hommage à la gendarmerie et l'assurer du soutien moral de la nation. Il ne faut pas non plus oublier que, chaque année, elle paye un lourd tribut en vies humaines pour la sécurité de nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, convenons qu'une amélioration des définitions de son statut au sein des institutions sera pour elle un renforcement de son efficacité.

La gendarmerie est depuis longtemps une arme exemplaire, qui a bien servi son pays. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que, comme moi, vous pensez que nous ne devons pas la décevoir ; au contraire, nous devons lui rendre en aides diverses ce qu'elle donne en abnégation dans l'accomplissement de son devoir.

J'aimerais que vous puissiez répondre clairement à ma question sur ce partage des compétences ; si vous ne pouvez le faire à l'instant parce que le problème est trop vaste, trop complexe ou en cours d'étude, je souhaiterais que vous puissiez nous dire, dans un proche avenir, ce que vous pourriez faire pour notre gendarmerie, cette arme qui a tant donné à la France et qui fut trop souvent si peu comprise et, parfois, si mal récompensée. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, Edgar Faure parlait de la morne litanie des chiffres et des thèmes contradictoires qui sont l'habitude des débats budgétaires. Arrivés à ce point de la soirée, nous pourrions, c'est vrai, être quelque peu troublés pour juger le projet de budget du ministère de la défense pour 1990.

Bien sûr, il faudrait savoir si les crédits affectés au ministère de la défense pour l'année 1990 sont de nature à assurer la sécurité du territoire national, la protection des citoyens et des intérêts français à travers le monde.

Cette question essentielle est d'autant plus difficile à résoudre que le monde change.

En effet, la récente et brusque évolution de la situation en Europe de l'Est, d'une part, les incidences de la nouvelle loi de programmation militaire que vous avez proposée pour les années 1990 à 1993, d'autre part, viennent troubler notre jugement.

On peut se demander quelles motivations profondes du Gouvernement ont présidé à la réduction des crédits d'équipement pour les années 1990 à 1993 de la somme globale de 470 milliards de francs à celle de 435 milliards de francs. Est-ce, en quelque sorte, une contribution à ce climat de propositions de désarmement de toutes sortes que l'on voit apparaître ?

Cependant, on peut regretter le caractère prématuré de cette démarche ; cette dernière, en effet, après un consensus presque général en 1987, devait permettre de régler les retards traditionnels dans l'exécution des lois antérieures et déterminer les moyens qu'imposait la nécessité de réaliser les grands programmes retenus pour le rééquipement de l'armée française.

Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, n'est que l'annuité 1990 respectant la nouvelle loi de programmation militaire ; le Sénat ayant refusé de voter ce texte, votre action dans cette enceinte paraît particulièrement difficile.

Monsieur le ministre, de nombreux points ayant déjà été abordés aujourd'hui, je limiterai mon intervention à trois problèmes : tout d'abord, le devenir du groupe aéronaval, par ailleurs, la condition militaire en général, et, enfin, les plans « Armée 2000 » et « Orion » et leur rapport avec la déflation.

Ma première question porte sur le devenir du groupe aéronaval et sur sa situation au regard de sa nécessaire modernisation.

Le groupe aéronaval, avec la force d'action rapide, fait l'originalité de notre système de défense, facilitant l'action de la France à travers le monde ; nous l'avons d'ailleurs constaté récemment, que ce soit dans le golfe Persique ou entre Chypre et Djouniyé.

A l'échéance de 1998, le groupe aéronaval devra être composé d'un ensemble de trois éléments : tout d'abord, un nouveau porte-avions à propulsion nucléaire, le *Charles-de-Gaulle* ; par ailleurs, un nouvel appareil de combat, le Rafale marine, qui présentera l'intérêt d'être polyvalent, avec une puissante motorisation par le M. 88 ; la marine nationale, qui a pris une option sur 85 appareils, participe lourdement à ce programme, sur son budget. Enfin, le troisième élément est constitué par un nouveau type de frégate antiaérienne avec un nouveau système d'arme, qui comportera un radar et un missile originaux.

Ce groupe aéronaval, en plus de son environnement de bâtiments de surface et de sous-marins, devra compter un deuxième porte-aéronefs. Il s'agira du *Foch*, maintenu en service jusqu'à la réalisation d'un second porte-avions à propulsion nucléaire.

Tout cela paraît satisfaisant. Malgré le retard pris dans la nouvelle programmation, la défense de la France au carrefour de 1998 se caractérisera alors par trois éléments principaux fiables : une capacité de dissuasion nucléaire maintenue et améliorée, une capacité d'intervention immédiate, avec la force d'action rapide, et une capacité d'action à distance sur les mers du globe, avec son groupe aéronaval.

Mais 1998 n'est pas 1990 ! Pour atteindre sans risque ce rendez-vous de notre histoire militaire, deux conditions doivent être remplies.

D'une part, il faut avoir la ferme volonté d'éviter tout nouvel étalement des programmes pour cause budgétaire. Si les garanties sont fermes pour les années 1990 et 1991, une certaine ambiguïté, malgré la nouvelle loi de programmation militaire, semble parfois se dessiner s'agissant des années 1992 et 1993.

D'autre part, il est nécessaire de faire survivre le plus efficacement possible l'actuel groupe aéronaval. Sur ce dernier point, je suis conduit à vous poser deux questions.

Tout d'abord, les crédits d'entretien des deux porte-avions sont-ils suffisants dans le projet de budget pour 1990 ? Dans les milieux de la marine nationale, quelques doutes sont parfois émis à cet égard. Le *Clemenceau*, à son retour du golfe Persique, a eu beaucoup de difficultés à trouver les conditions parfaites d'une remise à niveau. Ces crédits d'entretien seront-ils suffisants dans les années suivantes ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, comment entendez-vous résoudre le problème du remplacement des *Crusader*, ces appareils d'interception chargés de défendre le porte-avions à la mer ?

Nous savons tous - c'est un débat dont la presse s'est largement fait l'écho - que ces avions, vieux de trente ans, ne sont pratiquement plus opérationnels. Leur capacité d'accélération est très réduite. Le personnel navigant lui-même commence à douter de la fiabilité de ces appareils. Il y a là un risque grave de déqualification des pilotes de l'aéronavale. Les conséquences seraient alors lourdes en 1988.

Monsieur le ministre, il faut se souvenir que la renaissance de l'aéronavale française, après la guerre de 1939-1945, a été particulièrement difficile et douloureuse. Il est donc indispensable de prendre rapidement une décision au sujet des *Crusader*, sans porter atteinte ou retarder le programme Rafale et sa version marine.

La solution la plus efficace, n'en déplaise à M. Bécart, semble l'achat ou la location de quinze à vingt F 18. Cet appareil américain est en service depuis quinze ans dans l'U.S. Navy. La revente ou l'arrêt de la location des F 18 pourrait être envisagée au fur et à mesure de l'entrée en service des Rafale marine, laquelle sera progressive, si l'on en juge par les tranches budgétaires disponibles. Cependant, l'opération F 18 suppose tout de même d'abonder le budget de la défense d'une somme de un milliard de francs pendant deux à trois ans !

L'hypothèse d'une « révision-rajeunissement » des *Crusader* d'origine américaine par un avionneur français paraît plus difficile à mettre en œuvre.

Ce qui est certain, c'est que le problème des *Crusader* se pose dès maintenant d'une façon aiguë et qu'il conditionne la crédibilité du groupe aéronaval français jusqu'en 1988. Je suis même tenté de dire : peut-être au-delà, compte tenu des motifs invoqués tout à l'heure.

Monsieur le ministre, je souhaiterais avoir de votre part une réponse claire sur ce dossier extrêmement important, qui doit absolument trouver une solution rapide. Ma question est

simple, et rejoint, je pense, la préoccupation de nombreux orateurs : avez-vous pris votre décision pour résoudre, dès 1990, le difficile problème des Crusader ?

Je voudrais maintenant consacrer une partie de mon propos à la situation des personnels de nos armées.

Au cœur de l'été dernier, une série de lettres anonymes a révélé au grand jour l'existence d'un important et réel malaise au sein de cette arme d'élite qu'est la gendarmerie.

L'explosion de cet accès de mécontentement a conduit le Gouvernement à décider, en faveur de la gendarmerie, un certain nombre de mesures qui trouvent leur traduction sur le plan budgétaire par une progression des crédits qui lui sont affectés.

Vous avez surmonté cette crise dans de bonnes conditions et avec une rapidité qui m'a surpris.

Dans votre projet de budget, on trouve une première tranche d'augmentation globale des effectifs portant sur quatre mille emplois, dont trois mille gendarmes d'active, à réaliser sur quatre ans. Mille emplois se trouvent ainsi créés en 1990, dont seize emplois d'officiers, sept cent trente-quatre de sous-officiers et deux cent cinquante de gendarmes auxiliaires. Vous avez déjà anticipé sur ces crédits pour des mises en place dans les brigades dès le quatrième trimestre de 1989.

Tout cela a été bien senti. L'accouplement des brigades pour la diminution des astreintes a été aussi apprécié des gendarmes ; en revanche, il l'a été un peu moins, parfois, des élus locaux, qui n'ont pas eu, dans tous les cas, les mêmes services que ceux qu'ils obtenaient précédemment de la gendarmerie.

Là encore, l'adaptation peut se faire à la condition de disposer de bons moyens de communication. C'est une solution qui a l'avantage de permettre, avec les moyens du bord, avec les moyens du présent, un allègement des charges des gendarmes.

Dans le même temps, la condition financière des personnels de la gendarmerie est améliorée. Toutefois, sans entrer dans le détail des primes, cette amélioration n'affecte que leur régime indemnitaire.

Outre que tous les intéressés n'en tirent pas le même bénéfice, les indemnités ainsi accordées ne sont pas intégrées à la solde. Il n'en est donc pas tenu compte pour la liquidation des pensions de retraite.

C'est donc plutôt, semble-t-il, en matière de révision des indices déterminant les soldes qu'une véritable amélioration de la situation financière des militaires de la gendarmerie devrait être réalisée.

Au demeurant, cette situation se trouve étroitement liée à celle de tous les personnels militaires. Il serait à cet égard anormal que seuls ceux qui ont donné l'exemple de la grogne voient aboutir leurs revendications, aussi fondées et légitimes qu'elles fussent.

Je veux dire par là que tous les officiers, en particulier les plus jeunes, les sous-officiers, voire les militaires du rang engagés et réengagés méritent, au même titre, une revalorisation de leurs rémunérations.

Les soldes, en début de carrière, sont notoirement insuffisantes, particulièrement pour les jeunes sous-officiers.

Aussi bien, les négociations dans la fonction publique devraient, semble-t-il, être mises à profit pour obtenir le reclassement des personnels militaires dans la grille des rémunérations.

Quels sont les arguments qui justifient ce reclassement ?

Sans parler des sujétions particulières au métier des armes et des effets négatifs qu'elles ont souvent sur l'équilibre familial, les carrières militaires exigent désormais des connaissances étendues, théoriques et pratiques, que justifie le maniement d'un matériel de plus en plus sophistiqué. Ces connaissances n'ont plus rien de commun avec celles qui étaient suffisantes au moment de l'établissement des grilles de rémunérations actuellement appliquées.

De nos jours, la plupart des sous-officiers ont pour le moins le niveau du baccalauréat, et les jeunes officiers sortent des écoles d'application le niveau des diplômés de l'enseignement supérieur. Il serait donc juste que les qualifications des uns comme des autres soient reconnues à leur valeur réelle soit par voie de reclassement soit par une « nouvelle législation sur la condition des cadres militaires », mais je sais que cette expression ne plaît pas, compte tenu de l'ampleur du sujet.

Les solutions indemnitaires seront rapidement insuffisantes pour surmonter le malaise qui est encore latent. La réforme du Conseil supérieur de la fonction militaire n'y suffira pas non plus.

L'année qui s'achève aura été celle de l'élaboration et de la publication du nouveau plan d'organisation de notre défense, le plan « Armée 2000 ».

Ce plan, assurément, ne manque pas de comporter des aspects positifs dans la mesure notamment où il tend à réaliser une organisation plus cohérente, harmonisant le découpage des structures territoriales des trois armes et développant la coopération interarmées.

Il est normal, au demeurant, que l'institution militaire soit amenée à s'adapter aux différentes évolutions de notre temps. Tel est l'objet du plan « Armée 2000 », qui est encore un peu flou quant à ses conditions d'application. Pour la rationalisation des infrastructures, c'est le plan Orion.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que l'aspect de ces démarches, qui sont communément retenues, réside dans les suppressions ou les transferts d'unités, d'hôpitaux et d'établissements militaires. Il en résulte l'abandon de garnisons dans des villes dont elles faisaient traditionnellement partie et dont elles représentaient souvent la base de l'économie locale.

Dans les circonstances actuelles, certaines mesures sont de nature à entraîner de graves conséquences socio-économiques. C'est le cas de Barcelonnette dans la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, où la dissolution du 11^e bataillon de chasseurs alpins suscite de réelles difficultés. Le Gouvernement, qui en est sans doute conscient, propose une bizarre solution de remplacement en maintenant pratiquement le même nombre de militaires entre Barcelonnette et Jausiers. Cela paraît pour le moins curieux !

En fait, le plan « Armée 2000 » va souffrir de ces préliminaires, qui consistent dans la poursuite de la déflation des effectifs des trois armées.

L'incertitude demeure quant à l'évolution des effectifs dans l'avenir. Monsieur le ministre, il serait souhaitable que vous puissiez m'éclairer sur cette articulation quelque peu perverse entre la déflation et le plan « Armée 2000 ».

Le projet de budget pour 1990 fait apparaître, à cet égard, la suppression de 831 emplois en ce qui concerne les personnels militaires d'active, tandis que l'effectif des appelés diminue de 2 908 postes, après avoir été réduit de 2 200 en 1989.

On peut, dès lors, s'interroger sur la politique poursuivie dans ce domaine, notamment dans le cadre de la mise en place du plan « Armée 2000 ». La déflation va-t-elle se poursuivre et dans quelles limites ? Va-t-elle aller jusqu'à mettre en cause le service national comme base de notre organisation militaire ?

Monsieur le ministre, le budget que vous présentez comporte donc beaucoup de zones d'ombre. Il est vrai qu'il a été élaboré dans un contexte politique difficile.

L'été dernier a vu le monde devenir un peu plus instable chaque jour dans un climat marqué par de multiples propositions de désarmement. J'ai le regret de constater que le Gouvernement, sous l'influence de cette situation, ou pour d'autres raisons, a décidé de comprimer et d'étaler les engagements budgétaires prévus dans la loi de programmation de 1987. Le budget que vous présentez pour 1990 n'est que la traduction de cette orientation.

A mon sens, il aurait mieux valu attendre de réelles conclusions à Vienne, ou ailleurs, sur le désarmement à travers le monde, particulièrement en Europe.

Selon l'ordonnance du 7 janvier 1959 signée par le général de Gaulle, la défense nationale autonome doit être globale, permanente et crédible. La notion de « stricte suffisance » paraît bien aléatoire. La défense de la France mérite une volonté plus nettement affirmée. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre assemblée a déjà, et récemment, exprimé sa désapprobation sur le ralentissement des investissements pour nos armées. Le budget militaire de 1990, qui traduit cette décroissance, ne peut donc avoir notre agrément.

Nous avons eu l'occasion, lors de la discussion du projet de programmation militaire, d'exposer les raisons qui fondent notre refus d'accepter une progression moindre des crédits d'équipement.

D'abord se trouvent compromises, à terme, la cohérence des moyens des armées et la possibilité pour elles d'assumer l'ensemble de leurs missions.

Ensuite, cette déflation intervient au moment le moins opportun. Les événements qui se produisent à l'Est sont non seulement source d'espérance, mais aussi lourds d'incertitude. Rien ne justifie, à l'heure actuelle, une réduction de notre capacité militaire, d'autant que notre pays peut être appelé à assumer des responsabilités particulières dans la sécurité de l'Europe.

Les propositions faites au lendemain de la rencontre de Malte par le premier secrétaire du parti socialiste pour une importante réduction des crédits militaires et la mise en cause du service national ne peuvent que nous renforcer dans une opposition à une politique dangereuse pour l'intérêt national.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Yvon Bourges. Or le budget de fonctionnement - nous limiterons aujourd'hui notre intervention à ces dépenses - nous paraît justement traduire ce relâchement dans l'effort militaire. Sans doute le Gouvernement objecte-t-il que nos armées ne sont pas plus mal traitées que l'ensemble des administrations.

C'est méconnaître la nature spécifique de l'institution militaire et le caractère de ses missions. Les moyens de garantir l'indépendance nationale et d'assurer la sécurité du territoire et la liberté des Français ne sauraient être définis à la mesure de moyens de fonctionnement d'une administration classique.

Le fait que ne soient assurés aux trois armées que les crédits pour l'entraînement ou l'activité opérationnelle des forces au niveau du strict nécessaire - et encore, pas pour toutes les unités ! - ne saurait être considéré comme satisfaisant. Les moyens de base - carburants, alimentation et entretien des matériels - ne sont revalorisés qu'à 50 p. 100 du taux d'inflation constaté en 1989. En termes réels, l'accroissement des dotations du titre III ne sera que de 0,9 p. 100.

Les améliorations - hélas ! essentiellement ponctuelles - apportées pour les personnels militaires, notamment pour l'indemnité de charges militaires, ne répond pas aux mesures d'une revalorisation équitable de la condition militaire. Il y a plus et mieux à faire. Nous espérons donc qu'il ne s'agit que de la première étape d'une réforme plus générale sur laquelle nous souhaiterions être éclairés.

La mesure la plus grave et la plus néfaste est la suppression de 7 000 postes dans les effectifs. Rien ne justifie les réductions d'effectifs survenus ces dernières années, sinon la volonté de limiter les crédits militaires.

Il est vrai que j'ai moi-même procédé, lorsque j'étais ministre de la défense, à des réductions d'effectifs dans l'armée de terre, mais c'était à l'occasion d'une réorganisation fondamentale des forces, marquée en particulier par la suppression de l'échelon « brigade » et le fusionnement de commandements opérationnels et territoriaux, mais accompagnée de mesures d'ensemble en faveur des personnels militaires.

On parle beaucoup des contraintes inhérentes aux missions des armées. Elles sont d'autant plus vivement ressenties qu'elles sont aggravées par les suppressions de postes aux divers échelons des unités.

La première mesure à prendre pour réduire les charges trop souvent excessives des cadres de nos armées est de renoncer aux suppressions d'effectifs, et cela d'autant qu'il n'est pas exact que la France dispose d'une armée aux effectifs pléthoriques !

Nous devons saluer les mesures particulières prises en faveur de la gendarmerie, en regrettant les circonstances qui y ont conduit le Gouvernement. Mille emplois pyramidés sont créés dans l'arme. Je ne peux que vous féliciter de reprendre ainsi la politique que j'avais moi-même suivie rue Saint-Dominique en créant chaque année des emplois supplémentaires, au total : 5 526 emplois de 1976 à 1981.

Ce survol rapide d'un budget sans ambition en montre les limites. A entendre les propos tenus par les responsables socialistes sur les crédits militaires, on peut craindre qu'il ne s'agisse non pas d'un budget de transition, mais bel et bien d'un premier budget de désengagement. Une telle orientation

ne peut être que fâcheuse pour nos armées et pour le pays. Nous ne pouvons que refuser, avec conviction et fermeté, un tel budget ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Longequeue.

M. Louis Longequeue. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, jamais la thèse de l'accélération de l'histoire n'a été mieux vérifiée que dans les semaines que nous vivons. Quand il l'a exposée pour la première fois, en 1948, l'écrivain Daniel Halévy, qui fut le grand-père d'un de vos collègues au Gouvernement, monsieur le ministre, ne pouvait prévoir notre extraordinaire fin d'année 1989, où dans le domaine stratégique, l'utopie la plus improbable d'avant-hier, est devenue l'actualité d'hier, pour être dépassée le lendemain.

C'est non plus de détente qu'il faut parler, mais d'entente, en nous gardant toutefois de croire à une « fin de l'histoire », notion dont, avant M. Roland Dumas, qui s'est exprimé le 20 novembre, à cette tribune, vous avez montré ici même quelques jours auparavant l'irréalisme et les dangers. Mais la fin de la guerre froide, elle, n'est sans doute pas un mythe.

Ceux qui redoutaient la dérive inéluctable de la République fédérale d'Allemagne vers l'Europe de l'Est assistent à la ruée des populations est-allemandes vers les vitrines de la relative prospérité occidentale. En juillet 1989, le Premier ministre de la Hongrie - il a changé depuis - offrit à George Bush un morceau du rideau de fer démantelé entre la Hongrie et l'Autriche. On pouvait penser alors qu'il n'était guère possible d'aller plus loin. Mais le 9 novembre dernier, le mur de Berlin s'effondrait sous la pression populaire. La démocratisation est en marche, semble-t-il, en Europe de l'Est, seule la Roumanie restant figée dans son archaïsme.

La Pologne et la Hongrie ont montré le chemin de la libre expression et des élections libres à la République démocratique allemande et à la Tchécoslovaquie. La première vient d'éliminer ses anciens dirigeants et de gommer dans sa constitution le rôle directeur du parti communiste.

La Tchécoslovaquie, qui reste un pas en arrière, ne s'arrêtera pas à l'étape qu'elle vient de franchir en supprimant le monopole du parti communiste dans son gouvernement.

Quant à l'U.R.S.S., sans devenir pour autant une démocratie parlementaire, elle redécouvre, après tant d'années d'unanimité, la saveur des débats contradictoires. N'a-t-on pas vu, au printemps dernier, le Soviet suprême refuser son agrément à quelques-uns des ministres proposés par M. Gorbatchev ? De quoi faire rêver le Sénat !

Le Pacte de Varsovie subsiste. Il ne semble plus être le bloc militaire menaçant que nous avons connu, il y a si peu de temps. Attendons !

Dès le premier jour, les socialistes français ont condamné l'intervention des Soviétiques en Afghanistan. Ils ne peuvent donc que se réjouir sincèrement du retrait de l'Armée rouge, même si le problème afghan n'est pas réglé. Il est satisfaisant d'entendre M. Chevardnadze déclarer que l'intervention fut « une violation grossière des normes morales et des valeurs de l'humanité ». Il est aussi satisfaisant d'apprendre que les nations du Pacte de Varsovie ont dénoncé leur propre intervention de 1968 en Tchécoslovaquie.

Nous avons toujours dénoncé la supériorité en termes d'armements conventionnels des Etats du Pacte de Varsovie. On ne peut donc que se féliciter du nouvel équilibre qui résultera - on peut maintenant l'espérer - de la négociation de Vienne.

Toutes ces évolutions sont positives. Elles sont cependant récentes et fragiles. N'allons pas croire que toute forme de menace a disparu, et que le monde est redevenu un paradis paisible d'où sont bannis à jamais les intérêts contradictoires et les risques d'affrontement.

Notre temps est soudain rempli de la nostalgie de l'ordre européen d'avant la Première Guerre mondiale. On vante les mérites de la *Mitteleuropa*... Il ne faudrait pas que la fin de Yalta, ce soit le retour aux conflits des Balkans. Souhaitons que le problème des frontières ne soit plus posé en Europe. Celles que nous avons héritées de 1945 traduisaient sans doute un détestable rapport de forces. Mais partout où l'intangibilité des frontières est remise en cause, le risque d'un conflit est présent. Ne retombons pas dans les ornières du passé.

Dans ce contexte international, à la fois positif et rempli d'incertitudes, le budget que vous présentez, monsieur le ministre, permet à la France de poursuivre sa politique de stricte suffisance en matière de défense. Cette politique est plus que jamais adaptée aux réalités internationales.

Ce budget augmente globalement de 3,88 p. 100 par rapport au budget de 1989, pour atteindre 189,443 milliards de francs, 230,8 milliards de francs si on y inclut les pensions de retraite.

La part du budget de la défense dans le budget général de l'Etat reste stable. Cependant son équilibre interne se modifie favorablement. Je me félicite qu'il soit mis fin à la diminution de la part relative du titre III dans ce budget. Cette part était tombée de 52 p. 100 en 1986 à 46 p. 100 en 1989, soit une diminution de 1,5 p. 100 par année. La limite de l'insupportable avait été atteinte. La part du titre III dans le budget reste stabilisée à 46 p. 100. Sans doute faudra-t-il augmenter encore ce pourcentage. Tel qu'il est, il permet un minimum d'équilibre entre l'entretien, la modernisation des matériels et les conditions faites aux personnels appelés à les servir.

Le titre III augmente donc de 3,5 p. 100 et le titre V de 4,2 p. 100. Les crédits proposés permettent ainsi une augmentation limitée mais réelle de la condition militaire.

Un crédit de 632 millions de francs est consacré à l'amélioration des traitements et des carrières des personnels. Ce chiffre est à comparer aux 322 millions de francs prévus pour 1989, aux 100 millions de francs inscrits dans le budget pour 1988 et, enfin, aux 91 millions de francs de 1987. Ces 632 millions de francs ne permettront pas bien entendu de tout faire. Mais enfin, c'est tout de même six fois plus qu'il y a trois ans ! Indiscutablement, la spécificité de la condition militaire est mieux prise en compte. Les matériels les plus modernes ne sont rien sans les qualités de ceux qui les servent.

Dans le même ordre d'idée je voudrais, monsieur le ministre, exprimer ma complète approbation de deux mesures que vous avez prises. Il s'agit du rétablissement du poste de secrétaire général pour l'administration, que votre prédécesseur avait eu la mauvaise idée de supprimer, et du projet de réforme du conseil supérieur de la fonction militaire, dont on a parlé encore récemment, qui rendra celui-ci plus apte à mieux apprécier et mieux prendre en compte les préoccupations des personnels militaires.

Ces réflexions sur le titre III me conduisent à dire un mot sur la gendarmerie.

Cet été les gendarmes ont exprimé leur malaise. On peut penser que, parfois, leurs revendications ont été formulées de façon maladroit et que la méthode utilisée a été contestable. Mais personne ne peut douter du sérieux de leurs revendications. Vous avez, monsieur le ministre, su tout à la fois réagir avec la fermeté nécessaire et comprendre la gravité des problèmes soulevés.

Les élus que nous sommes, comme l'ensemble de nos concitoyens, reconnaissent le dévouement et le sens du service public des gendarmes. Mais ce n'est pas parce que ce corps est un corps d'élite qu'il faut le charger chaque année de contraintes supplémentaires sans contrepartie. Les hommages gratuits sont de plus en plus ressentis comme de bonnes paroles hypocrites ; il y faut une traduction budgétaire.

La dotation globale allouée à la gendarmerie augmente cette année de 6,95 p. 100 par rapport à 1989. Son augmentation est donc plus forte que celle du budget global de la défense. Les crédits figurant au titre III pour la gendarmerie augmentent de 7,25 p. 100 ; les autorisations de programme connaissent, pour leur part, une croissance de 15 p. 100.

Votre budget prévoit une montée notable des effectifs : 750 emplois nouveaux, dont 150 emplois pour l'encadrement.

Vous avez également prévu de réduire progressivement les astreintes des brigades par la concentration des dispositifs d'alerte. Vous avez créé la prime d'agent de police judiciaire, qui s'élève à 140 francs par mois, et instauré la gratuité de l'habillement. Ces points étaient au centre des doléances des personnels, et ce depuis de nombreuses années.

Ce débat budgétaire est pour moi l'occasion de rendre un hommage à l'expérience menée dans le département de la Haute-Vienne, à l'instigation des responsables du groupement départemental de la gendarmerie, les lieutenants-colonels Marchal et Gicquel.

Ces derniers ont voulu associer les différentes brigades de gendarmerie par un système de « binomage » ou de « trinomage ». Chaque unité est associée avec une ou deux unités voisines et peut donc être appelée à se déplacer dans leurs secteurs. Cela permet d'équilibrer les charges de services entre brigades.

En outre, chacune des trente et une brigades de la Haute-Vienne a désigné un ou deux gendarmes « premier à marcher ». Ainsi, soixante-cinq gendarmes sont en permanence prêts à intervenir en dehors des heures normales de service, nuits, jours fériés, week-end. Leur intervention est coordonnée par la salle d'opérations de Limoges.

Il en résulte un allègement considérable des charges des gendarmes, sans que l'efficacité du service soit en rien mise en question. Les quatre-cinquièmes des effectifs peuvent tranquillement bénéficier de leur temps de repos sans avoir à vivre sous la menace permanente du rappel en service.

Voilà une innovation exemplaire qui illustre la capacité d'imagination des gendarmes dans le cadre d'un souci constant du service public. Vous avez pris fort justement, monsieur le ministre, la décision d'étendre cette expérience à d'autres brigades. Je souhaite fortement qu'il en soit ainsi.

Il ne faut pas oublier les personnels civils du ministère de la défense. Le rétablissement des décrets salariaux, qui avaient été supprimés de 1986 à 1988, est à mettre à votre actif.

La loi de programmation sur laquelle nous nous sommes prononcés le mois dernier est respectée. Les sénateurs socialistes avaient voté cette programmation. Logiques avec eux-mêmes, ils voteront ce projet de budget. J'aurais aimé que nos collègues des autres groupes mettent leur vote de ce soir en harmonie avec celui d'un débat de politique étrangère récent. Pourquoi l'esprit de consensus qui a soufflé sur ces lieux le 20 novembre dernier ne nous inspirerait-il pas de nouveau ? Il semble malheureusement que ce ne sera pas le cas, pour des raisons qui n'ont peut-être pas grand-chose à voir avec la défense. C'est dommage. Je regrette qu'au Sénat l'histoire ne s'accélère pas ce soir, comme elle le fait - je souhaite que cela continue - en Europe de l'Est. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Mesdames, messieurs les sénateurs, nous voici donc parvenus au terme de ce débat. Après avoir écouté, avec beaucoup d'intérêt, les rapporteurs et les différents orateurs qui se sont succédé à la tribune, je crois pouvoir dire que, d'une manière générale, la plupart des critiques qu'ils ont émises sont restées modérées. Pour autant que mon oreille ne m'ait pas trompé, ils ont tous su mesurer la difficulté de la tâche qui est celle du Gouvernement, et du ministre de la défense en particulier, dans cette période difficile. Ainsi ai-je pu entendre M. Monory dire qu'il se sentait lui-même dépassé...

M. René Monory, rapporteur spécial. Dépassé ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Oui, monsieur Monory, vous avez dit que vous étiez un peu dépassé par ce qui se passe à l'Est, que le débat était surréaliste et qu'il faudrait cadrer avec les événements.

Ce sont à ces difficultés, que vous avez vous-même relevées, que je m'efforce de répondre et je pense que le Gouvernement le fait avec lucidité et courage.

D'une manière générale, le ton employé a été constructif, même si l'emploi de certains arguments a quelque peu gâté la démonstration de tel ou tel orateur.

Bien entendu, certains d'entre vous ont exprimé leur ferme soutien au Gouvernement, et je tiens à remercier tout particulièrement MM. Pontillon et Longequeue, ainsi que l'ensemble des membres du groupe socialiste.

J'ai entendu des critiques, venant de bords différents : après M. Philippe de Gaulle, ce fut M. Bécart. Ils ont, chacun dans son registre propre, développé des arguments auxquels je commence, naturellement, à m'habituer. Ils ont exprimé des inquiétudes. Je n'aurai pas recours à l'argument facile selon lequel elles pourraient s'annuler, les uns s'inquiétant de ce qui réjouit les autres et réciproquement.

L'équation de la défense est donc difficile. Cependant, comme je le relevais dans mon intervention initiale, une majorité de Français comprend la légitimité de l'effort de défense. C'est très important, surtout lorsqu'on voit ce qui se passe dans d'autres pays.

Une majorité de nos concitoyens considère donc que l'effort que nous accomplissons à cet égard est justifié et raisonnable. Cet effort est-il bien employé ? Les choix qui sont faits répondent-ils à une vision claire de l'avenir, à une stratégie ? A vrai dire, je le crois et je pense que les événements qui se déroulent actuellement démontrent la pertinence de notre posture de défense.

Certains ont parlé de flou. Il n'y a pas de flou. Ce n'est pas parce que la vue de l'ennemi désigné, celui qui a toujours été présent dans nos conceptions de défense - il est évidemment toujours plus simple de désigner un ennemi - semble aujourd'hui se brouiller quelque peu que nous devons renoncer à la défense de notre patrie.

La conception républicaine de la défense implique tout simplement que le pays assume lui-même sa propre défense. La défense se justifie par elle-même ! Un pays qui renoncerait aux moyens de se défendre se mettrait à la merci de tous les chantages, que ce soient ceux d'un agresseur potentiel ou ceux d'un protecteur abusif, je l'ai souvent dit.

En dépit des réserves que j'ai pu formuler sur certains aspects de son livre, un écrivain et essayiste que vous connaissez, M. Régis Debray, a fort bien développé, dans un essai récent - *Tous azimuts* -, les raisons que nous avons de ne pas relâcher notre effort.

Nos armes sont, en effet, avant tout des armes politiques, des armes de non-emploi, qui ont pour but d'assurer la permanence du rôle de la France en Europe et dans le monde. La France doit pouvoir jouer le rôle que les autres nations attendent d'elle.

M. Monory, après s'être déclaré quelque peu « dépassé » par ce qui se passe en Europe de l'Est, a souhaité que l'on s'intéresse davantage à des formes de menace qui, à l'avenir, peuvent prendre une importance croissante. C'est à juste titre qu'il a évoqué, par exemple, la menace informatique.

S'agissant des systèmes informatiques ou des systèmes de transmission de l'armée, monsieur Monory - en particulier des systèmes destinés au commandement militaire - un niveau de sécurité adéquat a justifié des programmes relativement coûteux. C'est ainsi, par exemple, que les réseaux de télécommunication nucléaires sont modernisés depuis près d'une décennie et que le montant des autorisations de programme correspondant à cet objectif s'élève à 1 400 millions de francs. Des études et des recherches sont menées pour les techniques et les équipements de protection de l'information, la certification des logiciels, leur protection contre les pièges et la sécurité de l'architecture de systèmes.

Pour autant, monsieur Monory, l'informatique n'est pas au cœur de notre système de défense : ce cœur est constitué par les forces nucléaires.

Il me semble donc que, sur ce sujet, je ne puis rejoindre les critiques que vous avez émises, et que d'autres, également applaudis par vos amis, ont contredites. Il est vrai que vos amis ne s'embarrassent pas, apparemment, de contradictions aussi minimes que celle qui consiste, pour les uns, à mettre en cause et, pour les autres, à défendre nos systèmes d'armement préstratégique.

Il me semble, monsieur Monory, que vous avez une conception légèrement erronée de ce qu'est la doctrine de l'ultime avertissement, que vous confondez avec un simple tir de semonce. L'ultime avertissement a pour objectif de « boucler » la dissuasion, de faire en sorte qu'une agression, même conventionnelle - et je dirai surtout conventionnelle - ne puisse se produire, de faire en sorte que la dissuasion stratégique, celle qu'évoquait M. Philippe de Gaulle, ne puisse être contournée par le bas.

Vous avez cité un chiffre, pour l'arme nucléaire préstratégique, de quelques milliards de francs. Ce n'est pas considérable par rapport à la masse des crédits - près du tiers de notre budget - qui sont affectés aux forces nucléaires.

M. René Monory, rapporteur spécial. Et la portée ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. La portée ? Expliquons-nous sur ce point. Vous êtes chasseur. Vous êtes également pêcheur au gros. Ce n'est pas parce que vous avez un hameçon dans votre poche ou un fusil dans

votre placard que vous menacez votre voisin ! Je ne parle évidemment pas de M. Trucy, qui siège en cet instant à côté de vous au banc de la commission. (*Sourires.*)

De la même manière, nos armes nucléaires préstratégiques doivent pouvoir théoriquement tomber partout pour pouvoir ne tomber nulle part. En effet, il s'agit d'armes de « non-emploi », elles font partie de la dissuasion, ce ne sont pas des armes de bataille.

Si l'on vous suivait, il ne faudrait disposer que d'armes nucléaires qui frapperaient exclusivement l'Union soviétique. Mais un tir sur le territoire d'un agresseur potentiel doté de l'arme nucléaire entraînerait un tir réciproque sur notre propre territoire ! Je le répète, ce ne serait pas une manière de dissuader une agression - qui n'est actuellement dans les intentions de personne - qui serait purement conventionnelle. Il faut donc étudier attentivement cette question, mais telle peut être la finalité du débat que nous avons ce soir.

Prétendre, par ailleurs, que l'on ne fait pas assez pour l'espace ne me semble pas raisonnable puisque nos crédits à ce titre ont augmenté cette année de 52 p. 100. Il faut pouvoir absorber ces masses financières ! En outre, le lancement des satellites de télécommunication et d'observation sera effectué d'ici deux à trois ans.

S'agissant de l'hélicoptère H.A.P.-H.A.C., les 25 milliards de francs d'investissement que vous avez évoqués correspondent au coût non seulement des appareils, mais également des pièces de rechange, de l'entretien et de la maintenance d'un certain nombre d'équipements. De plus, un appareil antichar et un appareil d'appui et de protection ayant des fonctions différentes, ils sont dotés d'équipements différents.

Quant au Rafale, son programme se déroule conformément aux prévisions, dans d'excellentes conditions. Il semble même que, par rapport à l'E.F.A., il prenne actuellement quelque avance. Nous ne saurions que nous en réjouir, étant donné qu'il s'agit d'un défi national. J'y reviendrai tout à l'heure.

M. Trucy a consacré sa réflexion aux problèmes du titre III. Il est revenu sur la « crise de la gendarmerie », encore qu'il se soit agi avant tout d'une sorte de « bulle » médiatique qui s'est créée au cœur de l'été, alors qu'un certain nombre de médias étaient en mal d'actualité et que quelques lettres anonymes - 64 au total pour une institution qui compte 90 000 hommes - sont parvenues dans les salles de rédaction. C'était une grande première que de les publier !

Sans doute tout n'était-il pas faux, mais il y avait aussi beaucoup d'exagération, des mises en cause abusives, notamment vis-à-vis de beaucoup d'officiers qui remplissent leur mission d'excellente manière et auxquels je tiens à rendre hommage.

Vous avez évoqué la réponse qui a été donnée en disant - si ce n'est vous... c'est donc votre frère, puisque c'est M. Alloncle, rapporteur pour avis, qui a utilisé cette expression (*Sourires*) - qu'il s'agissait de « mesures imprévisibles ». Ces mesures n'étaient pas « imprévisibles » : elles correspondaient aux demandes budgétaires que j'avais faites dès le mois de mai et, s'agissant des gendarmes d'autoroutes, dès le mois d'octobre 1988. Au demeurant, la procédure utilisée pour le financement des créations de postes n'est pas contestable, puisque c'est le budget qui recevra la part des péages correspondant au coût des gendarmes d'autoroutes - qui seront d'ailleurs maintenus sur les autoroutes - tandis que nous créerons des postes - 3 000 au total sur quatre ans - dans la gendarmerie.

Mais il me semble que vous auriez pu condamner avec plus de force l'utilisation des lettres anonymes, car elles sont un danger pour la démocratie. Nul n'est à l'abri de ce procédé ! J'ai même dû rappeler certains - d'autres orateurs se sont exprimés sur ce sujet, M. Pontillon, par exemple - au devoir de réserve qui s'applique aux militaires. Il appartient en effet au Gouvernement, monsieur le sénateur, de faire en sorte que les obligations qui s'imposent aux militaires soient justement remplies. C'est d'ailleurs ce qu'ont dit le Président de la République, puis le Premier ministre.

M. Trucy a aussi évoqué la réduction du nombre des appelés. Elle est, dans une certaine mesure, réelle, mais les sommes en cause ne sont pas telles que l'on ne puisse gérer la situation. Par ailleurs, des postes d'appelés sont ou seront créés, notamment dans la police, dans la gendarmerie ou dans les unités d'intervention de la sécurité civile.

Bref, je ne pense pas que nous irons vers l'aggravation d'une certaine iniquité du service national, que l'on a d'ailleurs quelquefois aussi tendance à exagérer. Je rappelle qu'il

y a toujours 15 p. 100 d'appelés qui, effectivement, souffrent de handicaps physiques ou intellectuels et qui seraient exemptés de toute façon. De même, il y a des exemptions légales - parfaitement justifiées - pour les pupilles de la nation, pour les chefs d'entreprises, pour les soutiens de famille. Cela représente encore 4 ou 5 p. 100 du nombre des appelés. Ainsi, finalement, s'il y a des exemptions abusives, elles portent sur un pourcentage beaucoup plus minime que celui que l'on cite habituellement.

Vous n'avez pas non plus reconnu que beaucoup des promesses qui avaient été faites par M. Chirac en février 1988 n'étaient pas financées. C'est le gouvernement auquel j'appartiens qui tient ces promesses, aujourd'hui.

Quant aux autres problèmes que vous avez évoqués concernant les personnels d'active dans la marine, ils ont pu être tout à fait réels et ils le sont encore dans une certaine mesure. Je note néanmoins que le taux de refus de renouvellement des contrats dans la marine est tombé de 21 p. 100 à 9 p. 100, et, comme vous le savez, il n'y a pas, cette année, de déflation.

Le plan de revalorisation de la condition militaire sera présenté d'ici à la fin de l'année pour sa partie indemnitaire. Quant à sa partie indiciaire, elle est évidemment liée à la négociation que M. Michel Durafour mène dans l'ensemble de la fonction publique puisqu'il existe, vous le savez, une règle d'équivalence. En réalité, tous les reclassements indiciaires dans la fonction publique doivent trouver - c'est une obligation légale - leur parallèle dans l'institution militaire.

Vous avez évoqué le statut des objecteurs de conscience et la date de leurs congés. A partir du moment où ils sont affectés dans des institutions où les vacances correspondent aux vacances scolaires, une telle situation n'a rien d'étonnant ! C'est d'ailleurs une affaire qui concerne le ministre des affaires sociales et je souhaite qu'une instance interministérielle soit mise sur pied afin d'exercer un contrôle de l'exécution du service national. Cela ne vaut pas, d'ailleurs, que pour les objecteurs de conscience ! Je vous fais tout de même remarquer que ceux-ci, en choisissant un statut qui les oblige à un service de deux ans, manifestent une certaine sincérité dans leurs convictions.

M. de Villepin a consacré l'essentiel de son intervention aux aspects relatifs à notre force de dissuasion nucléaire.

Je tiens d'abord à le remercier d'avoir porté un jugement qui, je crois, est tout à fait judicieux. La refonte M 4 de nos sous-marins, l'entrée en service de nos forces nucléaires préstratégiques, le lancement en 1994 du sous-marin nucléaire de nouvelle génération avec un missile M 45 beaucoup plus discret, avec des capacités accrues, tout cela correspond à la maturité de notre force de dissuasion, qu'il faudra simplement maintenir crédible dans les années à venir. Ce que nous avons prévu nous permet de le faire, je tiens à vous le dire.

Personne ne me contredira si je dis que le missile M 5 n'est pas vraiment nécessaire avant la date à laquelle il est prévu, c'est-à-dire vers 2003 ou 2004. D'ailleurs, si des modifications soudaines et vraiment imprévisibles aujourd'hui intervenaient, rien n'interdirait d'accélérer le programme.

De même, le missile S 3 s'étant révélé excellent, avec des performances tout à fait remarquables, le rééquipement du plateau d'Albion en missiles S 4 ne s'impose pas avant l'an 2000. Ce programme étant doté, je le rappelle, de plus de 800 millions de francs de crédits en 1990, on ne peut pas vraiment parler de mise en veilleuse, comme je l'ai entendu dire.

La réduction des expérimentations de la direction des applications militaires du C.E.A. - de huit cette année à six l'année prochaine - nous amènera à expérimenter davantage les tirs. Toutefois, par rapport au programme de modernisation de nos armes nucléaires, cela devrait ne pas avoir de conséquence funeste, sinon il ne faudrait pas le faire.

Aucune décision n'est prise concernant la réalisation d'un missile air-sol à longue portée ; mais, en effet, des études sont lancées. C'est normal, car nous vivons dans un environnement mouvant et il faudra nous y adapter. Nous ne pouvons décider de tout à l'avance. Peut-être un tel programme se révélera-t-il intéressant pour notre défense. On verra !

La réduction de cinq à trois escadrons de Mirage 2000 N, décision que j'ai prise, se justifie pleinement par le fait que nous disposons de 45 A.S.M.P. préstratégiques et que trois

escadrons suffisent. Si ce nombre était insuffisant, les Mirage 2000 N qui peuvent, le cas échéant, si on le demande, en emporter.

Le programme Hadès comporte la mise sur pied de trois régiments. Ce sont des données bien connues sur lesquelles je ne reviens pas.

La fabrication de têtes neutroniques n'est pas à l'ordre du jour ; la France en a la capacité ; nous ne l'avons pas décidée.

M. Alloncle, à qui j'ai répondu par avance s'agissant des gendarmes, a cité un chiffre qui ne me paraît pas réaliste. Entre nous, il ne faut pas se raconter d'histoires : selon vous, 8 500 emplois nouveaux seraient nécessaires en 1989. Non, monsieur Alloncle ! Le programme que j'ai défini - 3 000 emplois de gendarmes d'active créés en quatre ans, 750 par an, plus 1 000 gendarmes auxiliaires sur quatre ans également - correspond à quelque chose de véritablement sérieux et raisonnable. C'est même ambitieux par rapport à ce qui s'est fait au cours de la décennie écoulée, au cours de laquelle moins de 1 300 postes de gendarme d'active ont été créés. Après la table ronde de Dijon, M. Chirac en a créé 197.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, monsieur Alloncle, il ne faut pas faire de démagogie. Je tiens à rendre hommage aux gendarmes qui sont tombés victimes du devoir en Nouvelle-Calédonie, en particulier aux gendarmes assassinés à Fayaoué.

Vous le savez bien pourtant, on juge un arbre à ses fruits, et la politique menée par MM. Chirac et Pons n'a pas été productive - c'est le moins que l'on puisse dire - de paix, de consensus, de réconciliation. (*Protestations sur les travées du R.P.R.*) Ce sont les accords de Matignon qui ont, en définitive, permis le retour à la paix civile.

M. Yvon Bourges. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président. Monsieur le ministre, autorisez-vous M. Bourges à vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je veux bien, mais je souhaite d'abord aller jusqu'au bout de mon développement.

Il ne faut pas isoler le cas des quatre gendarmes assassinés à Fayaoué des autres gendarmes tués - dix-neuf au total au cours de l'année 1988 - sinon, cela signifie qu'on veut se servir de leur mort et de la douleur des familles - douleur parfaitement compréhensible et légitime - à des fins politiques, afin de revenir sur un compromis qui permet à la France d'avoir une politique conforme à l'intérêt national en Nouvelle-Calédonie et dans tout le Pacifique. Je reviens de Polynésie, et je peux vous dire qu'on y apprécie le climat nouveau qui s'est instauré.

Une politique se juge à ses résultats. Il faut éviter de faire de la démagogie sur un sujet aussi grave. (*Nouvelles protestations sur les travées du R.P.R.*)

M. Robert Pontillon. Très bien !

M. Michel Caldaguès. Le mot « démagogie » est de trop, monsieur le ministre ! Ce n'est pas une question de démagogie mais de morale !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je pense que je me suis exprimé avec beaucoup de clarté, sans aucune démagogie !

M. Michel Caldaguès. Il ne s'agit pas de fins politiques non plus ! C'est inadmissible !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je considère qu'il est honteux qu'un certain nombre de personnes qui, voilà une vingtaine d'années...

M. Michel Caldaguès. Vous agissez sans conscience de la morale ni de l'honneur !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. ... n'y regardaient pas de si près s'agissant des gendarmes - je pense au conflit algérien...

M. Michel Caldaguès. Qu'est-ce que c'est que cet amalgame ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. ... veulent aujourd'hui se servir de l'assassinat de ces gendarmes.

M. Jean-Luc Bécart. Très bien !

M. Michel Caldaguès. On ne s'en sert pas !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je suis maintenant disposé à me laisser interrompre, monsieur le président.

M. Yvon Bourges. Me le permettez-vous, monsieur le ministre ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bourges, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Yvon Bourges. Je veux réagir aux propos que vous avez tenus, monsieur le ministre, en ce qui concerne l'action de M. Jacques Chirac et de M. Bernard Pons en Nouvelle-Calédonie.

Je voudrais que vous n'oubliez pas qu'après l'assassinat de nos gendarmes l'action d'Ouvéa - qui a permis en définitive la libération de nos gendarmes et d'un magistrat, qui étaient détenus par des hors-la-loi, - a été nécessaire et bénéfique.

Je suis pour ma part persuadé que les accords de Matignon, qui ont été signés ensuite, n'auraient pas pu intervenir si, au lendemain de sa réélection, le Président de la République s'était toujours trouvé confronté au problème des dix-neuf gendarmes et d'un magistrat détenus au fond d'une grotte, par des hors-la-loi qui s'étaient attaqués aux forces de l'ordre.

Monsieur le ministre, je souhaiterais que vous ayez un jugement plus objectif sur ces événements. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Michel Caldaguès. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur Bourges, j'ai parlé essentiellement des gendarmes qui avaient été assassinés à Fayaoué trois semaines avant l'opération d'Ouvéa, qui a été effectuée par l'armée sur l'ordre du Gouvernement. Je n'ai rien à ajouter.

M. Yvon Bourges. Par le gouvernement de M. Chirac !

M. Philippe de Gaulle. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je vous en prie, monsieur le sénateur.

M. le président. La parole est à M. de Gaulle, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Philippe de Gaulle. Voilà vingt ans, monsieur le ministre, aucune personnalité officielle n'est allée s'incliner sur les tombes des dirigeants du F.L.N. Nous avons bien vu alors de quel côté étaient les gendarmes ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le sénateur, deux des signataires des accords de Matignon ont été assassinés. En signant ces accords, ils ont fait preuve de courage. Vous savez très bien qu'ils n'étaient pas des assassins. Par conséquent, certains amalgames ne sont pas judicieux !

M. Philippe de Gaulle. Effectivement, il est des amalgames qui ne sont pas judicieux !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Le général de Gaulle a reçu Ben Bella au château de Champs ! En outre, à plusieurs reprises, il a eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de chefs du F.L.N. pendant la durée même de la guerre d'Algérie.

Personne n'a le monopole du patriotisme. C'est un sentiment partagé entre toutes les familles politiques. On le voit au moment des épreuves. Nul ne doit l'oublier.

Puisque vous m'avez interrompu, monsieur le sénateur, j'en viens à votre première intervention, à laquelle je joindrai d'ailleurs la seconde, afin que nous puissions aller au bout du sujet.

Je regrette que votre démonstration ait été quelquefois gâchée par certains arguments dont vous auriez pu vous passer. En effet, si la ville de Belfort a récupéré, non pas 40 hectares, amiral, mais 100 hectares de terrains militaires, elle en a restitué 140 à l'armée et nous avons pu conserver les deux régiments dont nous sommes fiers. Nous pouvons donc nous féliciter de la présence de l'armée à Belfort. Il n'y a là rien qui puisse vous étonner.

Cela dit, je ne souhaite pas poursuivre un débat qui mériterait sans doute d'avoir lieu au conseil municipal de Belfort. Je vous invite volontiers à assister à sa prochaine réunion ! (*Sourires.*)

M. Philippe de Gaulle. Surtout pas !

M. Robert Pontillon. Ou à la buvette !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Un certain nombre de questions ont été évoquées.

Concernant le titre III, la revalorisation n'est pas faible pour les militaires que pour les fonctionnaires. Ce sont les mêmes règles qui s'appliquent aux uns et aux autres. Naturellement, des mesures indemnitaires peuvent être prises, comme celles que je prépare et qui viendront en sus. Mais nous en reparlerons à l'occasion. Par ailleurs, il y a les mesures prévues au budget, mesures dites « catégorielles », qui représentent six fois plus de crédits qu'en 1988 et deux fois plus que l'an dernier.

M. Philippe de Gaulle. Dont acte !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Quant à la déflation, dites-vous, elle a été continue depuis quinze ans. M. Bourges a d'ailleurs expliqué tout à l'heure que cela correspondait à la réorganisation dite « réorganisation Lagarde ». Il est vrai, monsieur Bourges, que vous étiez ministre de la défense à l'époque, et je ne vois pas pourquoi on ne dit pas : la « réorganisation Bourges » ! Ce serait judicieux.

Cette réorganisation consistait à fusionner les états-majors, donc à les réduire. C'est aussi l'inspiration du plan « Armée 2000 ». Nous nous y prenons à notre manière, mais, au fond, nous tendons au même but. Alors, pourquoi polémiquer ?

M. Philippe de Gaulle a également évoqué la force d'action rapide. Je ne pense pas, monsieur le sénateur, que la 11^e division parachutiste puisse être considérée comme représentant à elle seule toute la force d'action rapide. Il a été jugé utile de mettre sur pied une division aéromobile, la 4^e D.A.M., à Nancy, outil particulièrement adapté à un certain type d'interventions. De même, la 9^e Dima a toujours été prédisposée à effectuer des interventions outre-mer ; la 6^e D.L.B. est également une force très efficace et très rapide, composée de régiments professionnels d'excellente qualité. Nos troupes alpines sont, elles aussi, remarquables ; elles ont fait la preuve, en particulier au Liban, de leur résistance et de leurs capacités.

C'est tout cet ensemble qui constitue la force d'action rapide, laquelle peut être utilisée en Europe et outre-mer. Il y a, en effet, plusieurs possibilités d'utilisation de ces forces, en tout ou en partie.

Il me semble que le plan « Armée 2000 » se traduit par un renforcement de la mobilité et de l'efficacité de la force d'action rapide, dans la mesure où celle-ci va recevoir un régiment du train, un régiment de circulation routière et un régiment du génie doté de douze engins de franchissement de l'avant en remplacement des bacs Gillois.

De même, des hélicoptères vont arriver à la 4^e D.A.M., un certain nombre de super-Puma, des V.B.L. à la 6^e D.L.B., des V.A.B. à la 9^e Dima. Bref, il y a là un certain concept qui vise à privilégier la mobilité et l'opérationnalité.

Je ne reviendrai pas sur ce que vous avez dit à propos de la Nouvelle-Calédonie. C'est, à mon sens, injuste. Je suis moi-même intervenu à plusieurs reprises, personnellement, pour faire en sorte que les veuves et les parents des victimes puissent être justement indemnisés. Nous ressentons tous ce que peut être la perte d'un être cher. Rien ne peut la compenser, aucune parole. Il ne peut y avoir qu'une immense douleur, qu'il faut éviter d'exploiter.

M. Max Lejeune a rappelé l'efficacité de notre marine dans l'opération Prométhée et son rôle dans l'océan Indien. Il a posé le problème du remplacement des Crusader, de notre aviation d'interception embarquée.

C'est un problème qui n'est pas nouveau, monsieur le sénateur. Il se pose depuis déjà sept ou huit ans. On sait qu'en 1993 les Crusader actuels seront, comme l'on dit, en fin de vie, en fin de potentiel. Il se trouve que je suis le premier ministre dont la durée potentielle coïncide avec celle des Crusader (*Sourires*). C'est à moi, par conséquent, de prendre une décision. D'autres intervenants l'ont dit après vous : il faut qu'une décision intervienne en 1990. Je suis tout à fait d'accord. Cependant, cette décision comporte des éléments stratégiques, opérationnels, financiers et industriels, et met en cause des intérêts nationaux essentiels. Cela implique que l'on explore toutes les possibilités, sauf celle que j'ai exclue l'an dernier, à savoir l'achat de F 18 neufs.

Cette décision doit maintenant être prise rapidement. Nous devons faire en sorte que le programme de l'avion A.C.T.-A.C.M. soit mené à bien - l'A.C.M. est destiné à équiper la marine nationale dès 1996. Nous ferons ce qu'il faut pour y parvenir.

Il n'y a pas lieu de penser que la protection de la Fost sera moins bien assurée à l'avenir qu'elle ne l'est aujourd'hui. En effet, les performances des Atlantique 2 sont très supérieures à celles des Atlantic 1, et, à la fin de 1993, nous disposerons déjà de dix-neuf Atlantique 2.

Monsieur Huriet, vous m'avez interrogé sur la fermeture de l'hôpital des armées Sédillot à Nancy. Je crois pouvoir vous dire que les travaux qui ont été réalisés, pour un montant de 5,5 millions de francs en quatre ans, sont sans comparaison avec les économies de fonctionnement qui résulteront de la fermeture de ce centre - 60 millions de francs - et avec le coût du transfert qui s'effectuera sur l'hôpital de Metz.

Il faut bien introduire un peu de raison dans notre dispositif et opérer un certain nombre de restructurations qui sont nécessaires et génératrices d'économies.

De même, s'agissant du partage des charges pour l'entretien des casernes de la gendarmerie, je vous rappellerai, monsieur le sénateur, que la location des casernes fait l'objet d'un bail de neuf ans, au terme duquel les loyers deviennent libres, et ce depuis mars 1986. Cette mesure est devenue effective le 1^{er} septembre.

Le Gouvernement étudie la mise en place d'un nouvel organisme chargé de réviser le coût plafond, dont la dernière mise à jour date de juillet 1986. Nous ferons en sorte de ne pas pénaliser les collectivités locales en permettant la révision du coût plafond et en aidant davantage la gendarmerie en matière de loyers. Ce n'est pas un dossier facile.

Tout devient flou, disait M. Voilquin. Je tiens à vous rassurer, monsieur le sénateur : tout n'est pas flou. Nous devons assurer, nous le savons, un certain équilibre géostratégique à l'échelle du continent européen. Afin d'éviter, en quelque sorte, le contournement de la dissuasion nucléaire par le bas, nous devons, effectivement, conserver une grande armée, qui serve d'amortisseur et permette la mise sur pied d'unités capables d'interventions rapides en Europe ou outre-mer.

Naturellement, il faut s'adapter aux nouvelles menaces que nous voyons poindre à l'horizon. Certains ont parlé de la prolifération des armes balistiques, chimiques, voire nucléaires. Il s'agit de réalités.

Certains d'entre vous, notamment M. Bécart, ont évoqué le problème du remplacement des Crusader ou de leur prolongation. Vous vous êtes étonné, monsieur Bécart, qu'il n'y ait pas eu de rappels à l'ordre. Il aurait pu s'instaurer ce qui aurait pu passer pour une polémique entre différents services ou différentes armées. C'est la raison pour laquelle j'ai rappelé l'article XII de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - l'amiral de Gaulle le connaît certainement - rappel qui ne s'adressait pas particulièrement à tel ou tel. En effet, la force publique est instituée, non pas pour l'usage particulier de ceux auxquels elle est confiée, mais pour l'usage de tous. Il convient, me semble-t-il, d'éviter par avance les polémiques et de s'en tenir clairement et fermement à certains principes qui ont fait la preuve de leur pertinence.

M. Philippe de Gaulle. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur Bécart, vous m'avez interrogé sur le plan « Armée 2000 ». Je ne comprends pas comment vous pouvez

réclamer 40 milliards de francs d'économies tout en protestant contre la fermeture d'établissements, de casernes ou d'un certain nombre d'implantations, qui sont trop nombreuses et trop disséminées. Il faudrait que vous y voyiez clair vous-même dans votre argumentation !

M. Jean-Luc Bécart. C'est clair !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Nous devons réaliser quelques économies de gestion. Plus de 1 000 points d'implantation sur le territoire national, c'est trop ! Cela est générateur de servitudes, qu'il faut réduire.

La détente entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. nous réjouit.

Toutefois, n'oubliez jamais que les Etats-Unis consentent, pour leur défense, un effort annuel de 30 milliards de dollars et que l'U.R.S.S. ne doit pas être loin de consentir à un effort comparable.

Par conséquent, on ne peut pas établir de parallélisme entre, d'une part, certaines mesures qui sont prises par ces deux superpuissances aux arsenaux surabondants et, d'autre part, ce que nous avons à faire en fonction de la position de « juste suffisance » que nous avons définie.

Voulez-vous que nous parlions des têtes nucléaires stratégiques ? Douze mille d'un côté, quelques centaines de l'autre. Voulez-vous que nous évoquions les forces conventionnelles ? Trois ou quatre millions d'un côté, quatre cent cinquante mille de l'autre. Voilà la réalité ! Comparons donc ce qui est comparable.

Suffisance, oui, surarmement, non. Je suis d'accord. Mais qu'appelle-t-on suffisance ? La bombe à neutrons ? Je l'ai dit à l'instant, nous ne la fabriquons pas. Le Hadès ? J'en ai défini le concept ; il s'agit, comme toutes nos armes, d'une arme de non-emploi. Le M 5 ? Personne de sérieux ne réclame que nous le fabriquions aujourd'hui. Le M 45 constituera un progrès considérable par rapport à ce qu'est aujourd'hui le M 4.

Quant à M. Gorbatchev, il a en effet exprimé l'idée, à Strasbourg, qu'une dissuasion minimale était un concept sur lequel on pouvait s'entendre. Très bien ! Cherchons donc à nous entendre. Mais restons maîtres de nos décisions. Défendons l'indépendance nationale et gardons-en les moyens.

S'agissant des armes chimiques, je ne vous rappellerai, ni les initiatives du Président de la République, M. François Mitterrand, ni les avancées que la France a réalisées, afin d'aboutir à un accord que nous espérons prochain.

Bref, il faut, me semble-t-il, garder une vue équilibrée des choses. Je ne pense pas, comme l'a exprimé l'un de vous, que la défense ne soit pas soumise à la contrainte budgétaire. Malheureusement, elle l'est. Il y a des économies qu'il faut savoir faire et des économies qu'il faut savoir ne pas faire. Adoptons la juste position.

Monsieur Pontillon, je tiens à vous remercier pour le soutien que vous m'avez apporté au nom du groupe socialiste.

Vous avez évoqué ce que l'on appelle, à tort, la « crise » de la gendarmerie. En effet, il n'y a eu, en réalité, que trois cas d'indiscipline. Deux étaient très véniels et le troisième révélait simplement qu'un sous-officier, dont la carrière était par ailleurs méritoire, s'était laissé emporter par l'ambiance, ambiance créée par ce phénomène médiatique d'un type nouveau. En dehors de cela, il n'y a pas eu d'autres cas d'indiscipline.

Au cours de la première quinzaine du mois d'août, la gendarmerie a verbalisé autant que les années précédentes. Je n'ai pas d'observations à faire. Au contraire, je rends hommage à son dévouement, à ses qualités, à son abnégation et à son sens du service public. C'est une arme dont nous pouvons être fiers.

Vous avez évoqué, monsieur le sénateur, le problème des conditions de vie et de la rémunération. Je prépare un plan de revalorisation destiné à compenser un certain nombre d'astreintes. En outre, l'indemnité pour charges militaires sera revalorisée. Comme vous le savez, ce plan a également pour objet d'améliorer la solde spéciale progressive des engagés du rang - elle est en effet trop faible - ainsi que la solde des jeunes sous-officiers en début de carrière et des cadres de contact.

S'agissant de la représentation, j'ai entrepris, vous le savez, de réformer le Conseil supérieur de la fonction militaire. Un certain nombre de conseils seront créés par armée. En effet,

il faut que la concertation s'établisse là où se trouvent les centres de décision. Ces conseils d'armée ou de service seront présidés par le chef d'état-major de l'armée concernée ou, à défaut, par moi-même ou par le chef du service concerné. Si vous voulez bien approuver le projet de loi que je vous soumettrai prochainement, un tirage au sort aura lieu parmi les volontaires.

Je ne pense pas, monsieur le sénateur, qu'il faille considérer le plan « Armée 2000 » comme un premier pas. Au contraire, nous aurons là, comme son nom l'indique, une organisation qui sera à l'épreuve de l'an 2000 et des décennies qui suivront. En effet, l'on ne peut pas réduire à moins de trois le nombre des grands théâtres : le Centre Europe, la Méditerranée et tout le flanc atlantique, qui assure une fonction logistique éminente. Il sera difficile, me semble-t-il, de descendre en dessous de dix circonscriptions ; passer de vingt-deux à dix, ce n'est déjà pas mal.

Pour entreprendre des réformes aussi profondes, il ne faut pas avoir peur des remous qu'elles suscitent inévitablement. Mais je compte sur le sens du service public de chacun, non seulement dans l'institution militaire, mais également parmi les élus, pour comprendre cette nécessité. Nous ne sommes plus à l'époque des grandes armées de mobilisation.

Monsieur Dagnac, vous avez insisté sur la coopération police-gendarmerie. Vous savez, monsieur le sénateur, qu'il y a eu beaucoup de rapports, notamment le rapport Cabannes, qui est d'ailleurs excellent. Un travail de fond a été effectué en liaison avec le ministère de l'intérieur. Il n'est guère possible d'aboutir rapidement à un partage de compétences clair sur le plan territorial. En effet, la gendarmerie a, en matière de police judiciaire, une fonction générale et le juge doit pouvoir choisir le service enquêteur : soit la police, soit la gendarmerie.

Par ailleurs, on ne peut guère mettre un terme rapidement à l'implantation en zone étatisée - je reviens là un peu sur l'intervention de M. Pontillon - c'est-à-dire en zone de police, d'un certain nombre de brigades de gendarmerie. Cela ne peut se faire que progressivement et, autant que possible, en concertation avec les intéressés. Ce n'est pas toujours possible, vous le savez, car les décisions qui sont annoncées à l'avance ne peuvent pas être prises, faute, par les intéressés, d'y consentir.

La concertation est la règle que j'applique, mais elle intervient quelquefois après. Je m'efforce de faire en sorte que, comme à Barcelonnette, les problèmes locaux soient pris en compte. « Sur ce dernier point, j'ai été interpellé par M. Cabanel et je veux lui répondre.

A Barcelonnette, est implanté le 11^e bataillon de chasseurs alpins. Il sera remplacé par un centre d'entraînement ; l'environnement s'y prête. Il est vrai que ce sera moins coûteux en cadres. En définitive, cette opération a permis d'approfondir le dialogue interministériel nécessaire sur les conditions dans lesquelles on pouvait redéployer le dispositif militaire.

Au total, c'est une quinzaine d'unités que j'aurais dû dissoudre, sans que cela ait rien à voir avec le plan « Armée 2000 ». C'est simplement la conséquence de ces quinze années de déflation qu'évoquait M. Bourges. Il arrive un moment où il faut remettre les compteurs à zéro et faire en sorte que les unités soient des unités.

Monsieur Cabanel, vous avez également fait allusion aux crédits d'entretien du porte-avions. J'y veille autant que je le peux.

Quant aux Crusader, nul n'a intérêt à répandre des doutes qui ne peuvent qu'affecter inutilement le moral de nos pilotes. Ceux-ci doivent être assurés que leurs problèmes sont pris en compte par le Gouvernement. Je l'ai déjà dit, une décision interviendra le plus rapidement possible.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. C'est précis !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Disons dans quelques mois. Peut-être même, si je peux me fixer un objectif, au début de l'année prochaine.

M. Philippe de Gaulle. Avant !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. J'essaierai encore de faire mieux.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Nous vous y encourageons.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je vous remercie, monsieur le président.

S'agissant des problèmes de la condition militaire, j'ai déjà répondu à M. le sénateur Pontillon.

Beaucoup de sous-officiers qui ont le niveau du baccalauréat reçoivent, c'est exact, en sortant de l'école, un salaire de 5 800 francs. Ce n'est pas beaucoup. Il faut essayer de faire un effort. Le Gouvernement s'y attache.

Vous avez bien voulu reconnaître, monsieur Cabanel, que le plan « Armée 2000 » comportait des aspects positifs. Il faut rappeler que ce plan est sans aucun rapport avec les dissolutions d'unités qui ont pu intervenir par ailleurs ni avec le plan Orion, qui s'exécutera sur une quinzaine d'années. Il n'a pas non plus de répercussion sur le service national. N'aurait de répercussion sur le service national qu'un changement de formation de l'armée de terre, ce qui n'est nullement à l'ordre du jour.

Monsieur Bourges, vous avez parlé d'une suppression de 7 000 postes ; je pense que vous y incluez les emplois civils, les emplois relatifs au G.I.A.T., et les 2 900 postes d'appelés. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, s'agissant des militaires d'active, c'est un solde global de 81 postes qui apparaît, c'est-à-dire un chiffre absolument dérisoire.

Je vous ai déjà répondu sur la réorganisation injustement dite « Lagarde ».

Monsieur Longuequeue, je veux vous remercier du soutien que, vous aussi, m'avez apporté ainsi que de votre exposé plein de hauteur de vue. Il est vrai qu'il ne faudrait pas que le XXI^e siècle ressemblât à la fin du XIX^e et que, sous prétexte de *Mittleuropa*, on en revienne à ces conflits de nationalité qui ont entraîné l'Europe vers l'abîme.

Nous avons le devoir de veiller à l'organisation de la paix et à la sécurité sur notre continent. C'est une grande question qui, bien sûr, se traite à l'échelon du Président de la République. Ce dernier est aujourd'hui à Kiev ; il se trouvait avant-hier à Bruxelles, pour assister au sommet de l'O.T.A.N. Il rencontrera M. Bush le 15 décembre prochain et se rendra en R.F.A. le 20 décembre.

Ce sont des problèmes difficiles qui se posent, et il nous appartient de forger un nouvel équilibre pour l'Europe, qui tienne compte des leçons du passé. On ne peut pas, en effet, être amnésique ; il convient d'éviter que se renouvellent les dramatiques événements que nous avons connus à deux reprises en Europe depuis le début du siècle.

Je m'associe à l'hommage que vous avez rendu au sens du service public des gendarmes. Je voudrais l'étendre à l'ensemble des militaires, qui sont des personnels d'une grande qualité, qui servent leur patrie, qui ont un sens élevé des devoirs qui leur incombent. La France peut être fière de son outil militaire et de la qualité des hommes qui le servent. C'est un grand atout pour notre pays, dans la période qui s'ouvre, que de pouvoir disposer d'un ensemble de forces qui lui permettent de tenir toute sa place ; comme je le disais dans mon intervention initiale, nous n'avons pas tant d'atouts par ailleurs et celui-là en est un. Il permet de garantir la stabilité à l'échelle de notre continent. Nous disposons aujourd'hui de moyens qui, dans le passé, nous faisaient défaut pour remplir ce rôle au service de la paix.

Chacun sait que la France est un pays pacifique, qui n'a en vue que la paix en Europe et dans le monde, ainsi que le développement, aussi bien à l'est de notre continent que dans d'autres régions du globe où nous avons des responsabilités particulières.

J'ai été suffisamment long, mesdames, messieurs les sénateurs, et je vais donc arrêter là cette intervention. J'ai souhaité répondre aussi précisément que possible à toutes vos questions...

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, vous avez répondu aux questions que je vous ai posées lorsque je suis intervenu à titre personnel, mais vous n'avez pas répondu au rapporteur pour avis chargé du budget de l'armée de l'air.

Je vous avais alors posé trois questions.

La première concernait l'A.C.T. : l'année 1996 est-elle la date de livraison aux armées ou la date de réalisation de cet avion ?

La deuxième visait les 450 avions en ligne.

La troisième avait trait aux missions nouvelles : j'aimerais savoir si l'on peut envisager une augmentation des effectifs de l'armée de l'air.

Je serais heureux d'obtenir des réponses sur ces points, monsieur le ministre.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le rapporteur pour avis, veuillez m'excuser ; j'ai omis effectivement de répondre à vos questions.

Le programme A.C.T. se déroule dans les conditions prévues, avec succès. C'est ainsi que les essais du moteur M 88 ont été très satisfaisants. L'objectif est la livraison aux armées en 1996. Nous pouvons être satisfaits de la manière dont se développe ce programme essentiel, car l'armée de l'air joue un rôle primordial dès le surgissement d'un conflit.

L'objectif de 450 avions en ligne pourra être tenu. La réduction des commandes - cette année, elle est de 33 à 28 avions - a été souvent la règle dans le passé ; je pourrais même vous citer de nombreux exemples où nous étions en dessous de ce chiffre. Nous disposons d'un nombre suffisant d'avions pour pouvoir maintenir cet objectif de 450 avions en ligne.

Quant aux missions nouvelles, il est vrai qu'elles existent ; mais il faut aussi penser que l'armée de l'air doit accomplir un effort de productivité.

Vous avez évoqué les déflations. Elles sont relativement modestes : 144 cette année pour un effectif de plus de 95 000 personnes. Les craintes étaient donc finalement peu fondées et, en définitive, cette réduction est très modérée.

Mesdames, messieurs les sénateurs, au terme de ce débat, je soulignerai avant tout le consensus national sur la défense et sur quelques grandes institutions auxquelles nous devons être attachés. La doctrine de défense, je crois, n'est pas sérieusement remise en cause. En effet, même si je tiens compte des critiques les plus vives venant de tous les horizons politiques, je constate que, sur l'idée d'une défense suffisante, efficace, fondée sur une dissuasion moderne et crédible, un très large accord se manifeste, pour ne pas dire un accord unanime. C'est, en définitive, ce qui compte pour le bien de la République, pour le bien de la France ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la défense et figurant aux articles 38 et 39.

Article 38

M. le président. « Art. 38. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1990, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 660 080 000 F et applicables au titre III "Moyens des armes et services" ».

« II. - Pour 1990, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III "Moyens des armes et services" s'élèvent au total à la somme de 2 084 451 000 F. »

La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après avoir écouté les rapporteurs, parmi lesquels figuraient plusieurs anciens ministres et l'amiral de Gaulle, j'ai eu l'intention de renoncer à la parole. Finalement, je n'y renonce pas et, monsieur le ministre, vous qui venez d'entendre les exhortations et les analyses d'anciens ministres ou d'hommes connus, permettez à un obscur, un sans-grade du Sénat de vous dire sa tristesse en constatant le ton qu'a employé l'homme qui est en charge des armées de la République !

Vous le savez bien, ceux d'entre nous qui évoquent les drames de la Nouvelle-Calédonie le font sans esprit politicien mais en sympathie, au sens étymologique du terme, avec la souffrance morale des familles des gendarmes morts dans les conditions que vous connaissez.

Je voudrais également dire combien il est étonnant - je mesure mes propos car, ministre de la défense, vous êtes donc le ministre de la dissuasion, et je ne veux pas diminuer par ma critique l'autorité qu'il est nécessaire que vous préserviez - d'entendre dans la bouche d'un ministre ayant de si hautes responsabilités, pour décrire ce qui s'est passé cet été dans la gendarmerie, des termes tels que « bulle médiatique ».

On éprouve - vous ne l'ignorez pas - une souffrance profonde quand on n'est pas reconnu ; on se sent frustré quand on travaille dans les conditions où les gendarmes le font.

Face à ce mouvement, vous avez pris, cet été, un certain nombre de décisions. Mais ici, au Sénat, dont on dit si souvent qu'il est le grand conseil des communes de France, nous nous interrogeons sur les conséquences de ces décisions. Je fais allusion, notamment, à la modification du régime des astreintes. En effet, ne seront créés, l'an prochain, que 750 postes auxquels vont s'ajouter, d'après vos déclarations, 250 postes d'auxiliaires, soit, au total 1 000 postes supplémentaires. Dès lors, la modification du régime des astreintes aura pour conséquence, dans un nombre considérable de cantons ruraux de France, une diminution importante de la présence de la gendarmerie et, donc, de la protection des populations : dans certains départements, on peut évaluer à au moins 25 p. 100 la diminution des heures de présence des gendarmes sur le terrain.

La décision que vous avez prise peut, par certains aspects, se justifier, mais elle aurait dû être compensée par la création d'un nombre plus important de postes de gendarmes. Par ailleurs, le regroupement des brigades va avoir pour conséquence de les éloigner de la population, ce qui constitue un effet négatif supplémentaire.

Mon inquiétude provient du fait que je croyais en vos propos. Or, je m'aperçois, à travers ce problème de la gendarmerie, que vous marquez un contentement qui masque à la représentation nationale la réalité des conséquences des décisions que vous avez prises, notamment cet été. Parmi les 36 000 maires de France, combien prendront conscience, dans les mois et trimestres qui viennent, de la situation ?

J'aborderai un dernier problème, mais qui est grave. Vous avez indiqué vous-même - nous approuvons certains de vos propos - que le danger subsiste, que le déséquilibre avec les forces de l'Est demeure considérable, et qu'il est donc nécessaire de maintenir une défense.

Tout à l'heure, dans votre exposé, vous avez évoqué un sondage publié le 29 novembre dernier, dans *le Figaro*, qui révèle que se développe rapidement, dans la population mal informée, le sentiment que, dans les années à venir, non seulement il est probable, mais il sera opportun que diminuent les dépenses militaires.

Monsieur le ministre, je relève une contradiction : alors que vous reconnaissez qu'un danger subsiste, alors que vous affirmez que la disproportion demeure considérable entre les forces soviétiques et les nôtres, vous nous présentez un projet de budget dont la croissance est inférieure à celle de l'ensemble des dépenses publiques. En outre, vous vous targuez d'une évolution favorable de l'opinion publique alors que vous avez, dans ce domaine, un effort considérable à accomplir. Je vous le demande : allez-vous l'accomplir ?

Tout à l'heure, vous avez brièvement répondu à notre collègue M. Jean-Luc Bécart. Vous, ministre de la défense, sachant ce que vous savez, il est évident que vous ne pouvez admettre les analyses totalement fallacieuses du parti communiste ! Mais il ne suffit pas de le dire dans cet hémicycle. Quelle sera, dans les trimestres à venir, l'action qu'en tant que ministre de la défense vous allez développer pour que le pays prenne conscience que les importants changements intervenus à l'Est ne peuvent avoir pour conséquence une diminution, dans les mois ou les années à venir, de notre effort de défense et que ce dernier demeure, compte tenu de tous les périls qui pèsent sur nous, incontestablement insuffisant ?

Si nous étions plus sages et plus raisonnables, compte tenu de nos méditations sur l'histoire passée et de ce que nous pouvons pressentir des mouvements futurs, nous devrions accomplir un effort plus important encore en faveur de la défense nationale. Or, monsieur le ministre, il ne faut pas sous-estimer l'action du parti communiste, qui se développe. En effet, à force de répéter, jour après jour, que 40 milliards de francs pris sur le surarmement permettraient de répondre

aux aspirations du peuple français à plus de justice sociale et de solidarité, c'est l'esprit de défense qui s'en trouve progressivement sapé.

M. Jean-Luc Bécart. Oh non ! C'est incroyable !

M. Emmanuel Hamel. Une partie de l'Eglise, qui comprend des êtres généreux, pense que le christianisme est le pacifisme. Ils ne connaissent pas les dangers du monde. Ils utilisent l'Evangile pour mener une action psychologique, notamment sur les jeunes, ce qui conduit, là encore, à la diminution de l'esprit de défense.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Hamel !

M. Emmanuel Hamel. J'arrêterai là mon propos.

Monsieur le ministre, qu'allez-vous faire, au cours de l'année 1990, avec les crédits qui sont les vôtres, pour entreprendre cette action d'avertissement de l'opinion, laquelle risque, hélas ! de ne pas être assez informée et de tomber progressivement dans les pièges d'un pacifisme redoutable ?

Si je vous pose cette question, c'est parce que l'Histoire nous apprend que nous avons été trop souvent un peuple négligent à cet égard. Ne sommes-nous pas en train, à nouveau, de le devenir ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Je répondrai rapidement, mais calmement, à M. Hamel, dont je ne mets en doute ni le patriotisme ni la sincérité. Mais, pour faire ce nécessaire effort d'explication vis-à-vis de l'opinion publique, mieux vaut employer, à mon avis, le ton du raisonnement et user d'arguments susceptibles de convaincre, plutôt que de procéder par une surenchère qui risque d'en appeler d'autres.

Monsieur le sénateur, je tiens à vous rendre sensible à cette nécessité de la pédagogie dans la période que nous traversons : nous ne pouvons pas jouer « les oies du Capitole », en quelque sorte, alors que l'opinion a le sentiment - il est erroné - que les menaces disparaissent.

Ce sentiment est erroné parce que la défense - je ne cesse d'ailleurs de le répéter - est une affaire de longue durée. On ne peut pas, par conséquent, la calibrer sur ce que l'on voit au jour le jour. Je m'efforce, pour ma part, de faire cet effort pédagogique.

Monsieur Hamel, le sondage que vous citez comporte des éléments contradictoires - mais quel sondage n'en comporte pas ?

Vous avez évoqué le problème de la gendarmerie. Il s'agit à l'origine, c'est vrai, d'un phénomène médiatique ; en effet, il n'était pas d'usage de voir publier des lettres anonymes. La première l'a été en juillet, la deuxième, au début du mois d'août ; une troisième lettre anonyme a été publiée, puis le flot s'est enflé jusqu'à atteindre dix lettres par jour.

Ce phénomène médiatique révèle des réalités. A cet égard, monsieur le sénateur, vous avez parlé des contraintes, des souffrances des gendarmes. Je ne les méconnais pas ; en effet, je suis assez au contact des gendarmes pour comprendre les problèmes qu'ils rencontrent, tant dans leur vie familiale que sur le plan professionnel.

Les mesures prises visent justement à remédier à cette situation. Je ne reviendrai pas sur le nombre de postes créés ; il n'a jamais été aussi important : 3 000 postes de gendarme d'active seront créés en quatre ans, dont 750 l'année prochaine, contre 1 242 depuis une dizaine d'années.

Par ailleurs, la réduction, sur deux semaines, de dix jours à cinq jours des astreintes se fera, je crois, sans que soit mise en cause la qualité du service public.

Les raisons en sont simples. L'expérience réalisée depuis près de deux ans dans le département de la Haute-Vienne - M. Longequeue l'a évoquée tout à l'heure - donne d'excellents résultats ; elle vise à coupler les brigades et à mettre en place des systèmes d'alerte. De toute façon - je tiens à vous le dire - même quand les gendarmes ne seront pas d'astreinte, des brigades de gendarmerie continueront, comme par le passé, à accueillir dans leurs bureaux, au cours de la journée, la population du canton. Les gens peuvent quand

même se rendre à la gendarmerie à sept heures trente plutôt qu'à trois heures du matin ! Les brigades continueront à surveiller le territoire du canton, de jour comme de nuit, et à répondre directement aux appels de jour, toute l'année, sept jours sur sept. Mais, en effet, on peut s'organiser plus intelligemment !

Une autre expérimentation est en cours dans le département de l'Eure, dont toutes les conséquences seront tirées au fur et à mesure.

Par ailleurs, pour faire en sorte que la qualité du service public ne diminue pas, nous allons mettre en place des pelotons d'intervention de gendarmerie ; ainsi, en cas de survenance d'un problème grave, les moyens ne seront pas réduits.

Monsieur Hamel, vous m'avez également parlé de la Nouvelle-Calédonie ; je connais assez votre sincérité pour ne pas mettre en doute l'émotion qui est la vôtre. Je n'en dirai pas autant de tous ceux qui se sont exprimés sur ce sujet. Je sais bien que le partage est quelquefois difficile à faire entre l'émotion sincère et l'utilisation que l'on en fait. Mais je ne doute pas un instant que vous soyez très profondément ému.

Pour ma part, je le suis également. Toutefois, je dois assumer la responsabilité de la politique de défense à l'intérieur du Gouvernement, cette politique me paraissant conforme à l'intérêt national bien compris. Je n'en dirai pas davantage. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 38.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public émanant, l'une, du groupe socialiste, l'autre, du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 65 :

Nombre des votants	319
Nombre des suffrages exprimés	310
Majorité absolue des suffrages exprimés	156
Pour l'adoption	83
Contre	227

Le Sénat n'a pas adopté.

Article 39

M. le président. « Art. 39. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1990, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V " Equipement "	115 451 000 000 F.
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	549 000 000 F.
« Total	116 000 000 000 F.

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1990, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V " Equipement "	29 166 785 000 F.
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	358 448 000 F.
« Total	29 525 233 000 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

M. le président. En conséquence, l'article 39 est repoussé.

Nous avons achevé l'examen des dispositions concernant le ministère de la défense.

3

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Franck Sérusclat attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, afin de connaître ses projets sur les points suivants :

1° La loi du 23 juillet 1987 relative à la prise en compte des risques technologiques majeurs n'a, semble-t-il, pas encore été accompagnée des mesures réglementaires nécessaires à son application.

Qu'en est-il, par exemple, des critères à retenir pour la définition d'une zone à risques industriels et technologiques ? La coexistence du développement industriel, d'une part, et du développement des villes, d'autre part - d'ailleurs soumises à la circulaire Seveso - nécessite de faire un choix entre les scénarios-fiction et les études de danger. Il souhaiterait donc savoir ce que le Gouvernement entend faire pour clarifier cette situation difficile à gérer à la fois pour les élus locaux et pour les industriels.

2° Il attire également son attention sur le problème de la circulation en ville, notamment à travers l'application de la loi du 30 décembre 1982 - article 28.

Aujourd'hui, les grandes agglomérations sont confrontées à une situation très difficile, où l'automobile privée semble devoir imposer les nuisances qu'elle occasionne, sans que des études alternatives soient envisagées.

Un certain nombre de grandes villes d'Europe ont adopté des solutions originales. La priorité accordée aux transports en commun, que ce soit en termes d'espaces de circulation ou en termes de tarifs, permet une incitation plus grande à l'usage de ces transports. La construction de parkings en périphérie accompagne à l'évidence l'encouragement à l'utilisation des transports en commun.

La plupart des pays membres de la C.E.E. ont organisé la circulation des deux roues et aménagé des espaces pour les piétons, ce qui est trop rarement fait dans notre pays.

Une politique de l'environnement en ville ne devrait-elle pas avoir pour objectif prioritaire la réduction de l'utilisation individuelle des automobiles et la lutte contre le bruit, contre la pollution atmosphérique, et pour la préservation des monuments historiques ? Il souhaiterait savoir quelles sont les études actuellement menées pour répondre à cette attente.

3° Il souhaiterait, enfin, connaître son sentiment sur le fonctionnement même du secrétariat d'Etat à l'environnement, notamment sur les contrats Etat-ville qu'il propose, et plus précisément sur la réflexion entreprise afin d'organiser des services décentralisés rattachés à la structure de son département ministériel, afin de garantir à celui-ci une action indépendante sur le terrain. (N° 86.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

4

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant la loi n° 69-1044 du 21 novembre 1969 relative au Conseil supérieur de la fonction militaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 109, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi

qu'en matière de contribution des patentes et de contributions foncières, du 21 juillet 1959, modifiée par l'avenant du 9 juin 1969.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 110, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. André Diligent et Jean Madelain une proposition de loi sur l'assurance obligatoire, visant à prévoir le paiement des indemnités de préavis et des indemnités de licenciement dont peuvent bénéficier les salariés en cas de destruction de l'entreprise par un incendie dû à une cause accidentelle constituant cas de force majeure.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 96, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

6

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Miroudot un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté avec modifications en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux (n° 77, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 95 et distribué.

J'ai reçu de M. Hubert Haenel un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen (n° 91, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 97 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Rufin un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 66, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 98 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Tizon un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 67, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 99 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Thyraud un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif (n° 69, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 100 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Jolibois un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 75, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 101 et distribué.

J'ai reçu de M. Daniel Hoefel un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Jean-Pierre Cantegrit,

Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 222, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 102 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Genton un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 87, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 103 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Bayle un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise (n° 55, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 104 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Golliet un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (n° 78, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 105 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Golliet un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (n° 79, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 106 et distribué.

J'ai reçu de M. Claude Estier un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) (n° 89, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 107 et distribué.

J'ai reçu de M. Bernard Seillier un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence (n° 92, 1989-1990).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 108 et distribué.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, jeudi 7 décembre 1989, à dix heures quinze, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 58 et 59, 1989-1990).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :
Economie, finances et budget :

I. - Charges communes (*dont rapatriés*) et article 70.

Comptes spéciaux du Trésor et articles 43, 44, 44 bis à 52.
Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes :

M. Claude Belot, rapporteur spécial (charges communes, rapport n° 59, annexe n° 8) ;

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial (comptes spéciaux du Trésor, rapport n° 59, annexe n° 47) ;

M. Michel Moreigne (observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes, rapport n° 59, annexe n° 48).

Budget annexe des Monnaies et médailles :

M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 42).

Budget annexe de l'Imprimerie nationale :

M. Henri Collard, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 38).

Economie, finances et budget :

II. - Services financiers (*et consommation*) et articles 70 bis et 70 ter.

M. Michel Manet, rapporteur spécial (services financiers, rapport n° 59, annexe n° 9) ;

M. Henri Bangou, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (consommation et concurrence, avis n° 61, tome VIII).

Equipement, logement, transports et mer :

II. - Transports intérieurs.

1. - Transports terrestres (et voies navigables).

2. - Routes.

3. - Sécurité routière.

M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur spécial (transports terrestres, rapport n° 59, annexe n° 15) ;

M. Charles-Edmond Lenglet, en remplacement de M. Georges Berchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres, avis n° 61, tome XVIII) ;

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial (voies navigables, rapport n° 59, annexe n° 16) ;

M. Paul Loridant, rapporteur spécial (routes, rapport n° 59, annexe n° 17 ; sécurité routière, rapport n° 59, annexe n° 18) ;

M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables, avis n° 61, tome XII).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1990

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1990 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 7 décembre 1989, à une heure dix.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
JEAN LEGRAND

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du mercredi 6 décembre 1989

SCRUTIN (N° 65)

*sur les crédits du titre III du ministère de la défense
et l'ensemble de l'article 38 du projet de loi de finances pour 1990.*

Nombre de votants	319
Nombre des suffrages exprimés	310
Pour	83
Contre	227

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

MM.

François Abadie
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Mme Maryse
Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnes
Marc Bœuf
Marcel Bony
André Boyer (Lot)
Jacques Carat
Robert Castaing
William Chervy
Yvon Collin
Claude Cornac
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Etienne Dailly
Michel Darras
Marcel Debarge

André Delelis
Gérard Delfau
Rodolphe Désiré
Michel Dreyfus-
Schmidt
Bernard Dussaut
Claude Estier
Jean François-Poncet
Aubert Garcia (Gers)
Gérard Gaud
François Giacobbi
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Pierre Jeambrun
Philippe Labeyrie
Pierre Laffitte
Tony Larue
Robert Laucournet
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique)
François Lesein
Louis Longequeue
Paul Loridant
François Louisy
Philippe Madrelle
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Jean-Luc Méléchon
Michel Moreigne

Georges Mouly
Jacques Moutet
Georges Othily
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Louis Philibert
Robert Pontillon
Richard Pouille
Claude Pradille
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
René Régnauld
Jacques Rocca-Serra
Jean Roger
Gérard Roujas
André Rouvière
Claude Saunier
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Fernand Tardy
André Vallet
André Vezinhet
Marcel Vidal
Robert-Paul Vigouroux
Albert Voilquin

Ont voté contre

MM.

Philippe Adnot
Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Jean Arthuis
Alphonse Arzel
Honoré Bailet

José Balarello
René Ballayer
Henri Bangou
Bernard Barbier
Jean Barras
Bernard Barraux
Jean-Paul Bataille
Mme Marie-Claude
Beaudeau
Jean-Luc Bécart

Henri Belcour
Claude Belot
Jacques Bérard
Daniel Bernardet
Roger Besse
André Bettencourt
Mme Danielle
Bidard-Reydet
François Blaizot
Jean-Pierre Blanc

Maurice Blin
André Bohl
Roger Boileau
Christian Bonnet
Amédée Bouquerel
Joël Bourdin
Yvon Bourges
Raymond Bourguine
Philippe de Bourgoing
Jean-Eric Bousch
Raymond Bouvier
Jean Boyer (Isère)
Louis Boyer (Loiret)
Jacques Braconnier
Mme Paulette
Briseperrière
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Jean-Pierre Cantegrit
Paul Caron
Pierre Carous
Louis de Catuelan
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collard
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri
de Cossé-Brissac
Maurice Couve
de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
André Daugnac
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
François Delga
Jacques Delong
Charles Descours
André Diligent
Michel Doublet
Franz Duboseq
Alain Dufaut
Pierre Dumas

Jean Dumont
Ambroise Dupont
André Egu
Jean-Paul Emin
Jean Faure
Marcel Fortier
André Fosset
Mme Paulette Fost
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Mme Jacqueline
Frayse-Cazalis
Jean Garcia
(Seine-Saint-Denis)
Jean-Claude Gaudin
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Gerbaud
Charles Ginesy
Jean-Marie Girault
(Calvados)
Henri Gœtschy
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-
Dupin
Adrien Gouteyron
Jean Grandon
Paul Graziani
Georges Gruillot
Yves Guéna
Bernard Guyomard
Jacques Habert
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Charles Jolibois
André Jourdain
Louis Jung
Paul Kauss
Pierre Lacour
Christian
de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin

Marc Lauriol
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Charles Lederman
Jean-François
Le Grand (Manche)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Marcel Lesbros
Félix Leyzour
Roger Lise
Maurice Lombard
Pierre Louvot
Roland du Luart
Mme Hélène Luc
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malécot
Hubert Martin
Paul Masson
François Mathieu
(Loire)
Serge Mathieu
(Rhône)
Michel Maurice-
Bokanowski
Jacques de Menou
Louis Mercier
Daniel Millaud
Louis Minetti
Michel Miroudot
Mme Hélène Missoffe
Louis Moinard
René Monory
Claude Mont
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Jacques Moission
Arthur Moulin
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Robert Pagès
Sosefo Makapé
Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarain
Jean Pépin
Jean-François Pintat
Alain Pluchet
Christian Poncet
Michel Poniatowski

Roger Poudonson
 Jean Pourchet
 André Pourny
 Claude Prouvoyeur
 Jean Puech
 Henri de Raincourt
 Ivan Renar
 Henri Revol
 Roger Rigaudière
 Guy Robert
 (Vienne)
 Jean-Jacques Robert
 (Essonne)
 Mme Nelly Rodi
 Josselin de Rohan

Roger Romani
 Olivier Roux
 Marcel Rudloff
 Michel Rufin
 Pierre Schiélé
 Maurice Schumann
 Bernard Seillier
 Paul Séramy
 Jean Simonin
 Paul Souffrin
 Michel Souplet
 Jacques Sourdille
 Louis Souvet
 Martial Taugourdeau
 Jacques Thyraud

Jean-Pierre Tizon
 Henri Torre
 René Travert
 René Trégouët
 Georges Treille
 François Trucy
 Dick Ukeiwé
 Jacques Valade
 Pierre Vallon
 Albert Vecten
 Xavier de Villepin
 Serge Vinçon
 Louis Virapoullé
 Hector Viron
 Robert Vizet
 André-Georges Voisin

Se sont abstenus

MM. Georges Berchet, Jacques Bimbenet, Louis Brives, Guy Cabanel, Ernest Cartigny, Paul Girod, Max Lejeune, Charles-Edmond Lenglet et Raymond Soucaret.

N'ont pas pris part au vote

MM. Alain Poher, président du Sénat, et Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Charles Ornano à M. Jacques Habert.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.